



Funded by the
European Union

NIRAS



Évaluation Finale Stratégique et Prospective des Projets « Population »

Rapport final
SIEA-2018-10567
DUE Burkina Faso
Date: 31 mai 2023

« Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur/du contractant/du partenaire organisateur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne ».

Table des matières

REMERCIEMENTS	5
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	6
I. INTRODUCTION	9
1.1 Objet de l'évaluation : Le Programme Population.....	9
1.1.1 Logique d'intervention du Programme reconstruite.....	9
1.1.2 Le dispositif organisationnel et de mise en œuvre.....	10
1.1.3 Les parties prenantes de l'intervention.....	12
1.2 Objectifs de l'évaluation.....	17
1.3 Méthodologie de l'évaluation.....	17
1.4 Déroulement de la mission.....	19
II. CONTEXTE	20
2.1 Situation actuelle du pays.....	20
2.2 Politiques nationales de cadrage.....	22
2.3 Le domaine de l'état civil.....	23
2.3.1 Evolution du système de l'état civil au Burkina Faso.....	23
2.3.2 La stratégie nationale de l'état civil (SNEC).....	24
2.3.3 Les acteurs institutionnels du secteur état civil.....	25
2.4 Le domaine de Santé Sexuelle et Reproductive et de Planification Familiale.....	35
2.5 Le domaine de l'égalité genre et des Violences basés sur le genre.....	37
III. RÉSULTATS DE SATISFACTION ET D'IMPACT SUR LES BÉNÉFICIAIRES	41
3.1 Performance du Programme Population au regard des critères d'évaluation.....	41
3.2 Questions d'évaluation et critères de jugements associés.....	41
3.3 Réponses aux questions d'évaluation.....	42
3.3.1 CE - Pertinence.....	43
3.3.2 CE - Cohérence.....	50
3.3.3 CE- Efficience.....	53
3.3.4 CE - Efficacité.....	60
3.3.5 CE- Durabilité.....	73
3.3.6 CE - Impact.....	75
3.3.7 CE - Valeur ajoutée communautaire.....	84
3.3.8 CE - Questions transversales.....	85
3.4 Le dispositif de gestion et de gouvernance du Programme Population.....	88
3.4.1 Le dispositif de pilotage et de coordination du Programme Population.....	88
3.4.2 Le dispositif de communication du Programme Population conduit par l'agence i ICI-PE.....	89
IV. ENSEIGNEMENTS TIRES	95
V. PRINCIPALES CONCLUSIONS	98
VI. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR UNE ACTION FUTURE	101
6.1 Recommandations générales au Programme Population.....	101
6.2 Recommandations relatives aux thématiques spécifiques.....	103
6.3 Recommandations relatives à la communication.....	108

6.4	Recommandations par acteurs	109
VII.	ANNEXES	116
	Annexe 1 : Présentation succincte des experts chargés de l'évaluation	117
	Annexe 2 : Description détaillée de la méthodologie d'évaluation	121
	Annexe 3 : Théorie du changement	126
	Annexe 4 : Zone d'intervention du Programme Population	127
	Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées	128
	Annexe 6 : Documentations consultées	137
	Annexe 7 : Matrice des questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.	146
	Annexe 8 : Tableau n°1 : Récapitulatif des actes de naissances délivrés entre 2017 et 2022 dans la commune de Bobo, 2ème Arrondissement.....	155
	Annexe 9 : Tableau n°2 : Récapitulatif des jugements rendus par les TA et les TD de la commune de Bobo entre 2017 et 2022, 2ème Arrondissement.....	156
	Annexe 10 : Tableau n°3 : Statistiques des jugements d'actes de naissance rendus par le Tribunal Départemental de Kaya	157
	Annexe 11 : Résumé des logiciels EC proposés au Burkina Faso	158
	Annexe 12 : Approches innovantes du programme PP	161
	Annexe 13 : Glossaire.....	168
	Annexe 14 : Termes de Référence.....	182

REMERCIEMENTS

L'équipe d'évaluation tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué de près ou de loin au bon déroulement de la mission portant sur l'évaluation finale stratégique et prospective du Programme Population.

Les évaluateurs/évaluatrices souhaitent en particulier remercier la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso, les membres du Groupe de Référence, les différentes directions techniques des Ministères concernés, ainsi que les partenaires d'intervention rencontrés pour leur disponibilité, pour la qualité des informations fournies et leurs appréciations sur les différents aspects du Programme et ses acquis, ainsi que pour leurs suggestions pour la poursuite de son exécution.

Ils expriment également leur reconnaissance envers toutes les personnes, bénéficiaires directs et indirects et intervenants, qui ont participé aux entretiens, aux groupes focaux et à l'atelier de restitution organisés dans le cadre de cette évaluation, en acceptant de partager leurs expériences et perceptions du programme.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ABBEF	Association burkinabè pour le bien-être familial
ABDH	Approche basée sur les droits humains
ACRA	Association de Coopération Rurale en Afrique et en Amérique
AMD	Associés en management public et développement
AF	Accompagnement familial
AP	Appel à propositions
ASBC	Agent de santé à base communautaire
ASCE-LC	Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
BRAVO	Birth Registration for All Versus Oblivion "San' Egidio"
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAJ	Centre d'Assistance Juridique
CAPEC	Cadre partenarial de l'Etat civil
CARMMA	Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique
CBGD	Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination envers les Femmes
CE	Commission européenne
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CF	Convention de Financement
CM	Centre médical
COSED	Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit
CPC/VBG	Centre de Prise en Charge des survivantes des violences basées sur le genre
CPEC	Centre Principal de l'Etat civil
CPF	Code des Personnes et de la Famille
CPN	Consultations Prénatales
CRVS	Système d'enregistrement des faits et de statistiques d'Etat civil (acronyme CRVS, de l'anglais Civil Registration and Vital Statistics),
CSEC	Centre Secondaire de l'Etat civil
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CT	Collectivités Territoriales
CTRS	Comité Technique Régional de Santé
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGAJJ	Direction Générale des Affaires Juridiques et Judiciaires
DG-CPTIC	Direction Générale de la Coordination des Programmes de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
DGEP	Direction Générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGMEC	Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DIU	Dispositif intra-utérin
DPP	Direction des Politiques de Population
DRS	Direction Régionale de la Santé
DSF	Direction Santé et Famille
DSPP	Direction du Suivi des Programmes et Projets
DSSR	Droits en Santé Sexuelle et Reproductive
DSSRAJ	Droits en Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et jeunes
DUE	Délégation de l'Union européenne
EC	Etat civil

EDM	École Des Maris
EDUCO	Fondation Éducation y Coopération
EM	États Membres de l'UE
ENAM	École Nationale d'Administration et de Magistrature
FAJ	Fonds d'Assistance Judiciaire
FAP	Femme en Age de Procréer
FED	Fonds Européen pour le Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FS	Formation Sanitaire
GAP	Plan d'Action sur l'Égalité des sexes (UE)
GAR	Gestion axée sur les résultats
GED	Gestion Électronique des Documents
GND	Grossesse Non désirée
GR	Groupe de Référence
HC	Haut-Commissaire
ICI	ICI Partenaire Entreprise
ICP	Infirmier chef de poste
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISSP	Institut Supérieur des Sciences de la Population
IUCEC	Identifiant Unique du Citoyen à l'Etat civil
MAECR-BE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MCD	Médecin chef de poste
MEFP	Ministère de l'Économie des Finances et de la Prospective
MENAPLN	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MSAHRNGF	Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys (enquêtes par grappes à indicateurs multiples)
MJDHCRIGS	Ministère de la Justice, des Droits Humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MSJE	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi
OBC	Organisation à Base Communautaire
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIEC	Observatoire International de l'Etat civil
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONI	Office National d'Identification
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Plan d'Action Genre
PAMEC	Programme d'appui à la modernisation du système d'Etat civil
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personnes Déplacées Internes
PEPS	Projet Etat civil et Promotion Sociale
PF	Planification Familiale

PNAPF	Plan National d'Accélération de la Planification Familiale
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PND	Plan National de Développement Sanitaire
PNP	Politique Nationale de Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	Partenariat de Ouagadougou
PRODEC	Projet de Renforcement du Droit à la Promotion Sociale et à l'Etat Civil des populations du Centre Nord, Nord et Sahel
PRODEPS	Projet de Renforcement de l'Offre et de la Demande de Services d'Etat civil et de Promotion Sociale au niveau des CSPS, des communes et en milieu scolaire dans les Régions des Cascades, Hauts-Bassins et du Sud-Ouest
PROSARE	Promotion Sociale et Planification Familiale : ensemble pour une meilleure santé des familles, des jeunes et adolescents.
PSSAJ	Plan Stratégique Santé des Adolescents et des Jeunes
PP	Programme Population
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès-Verbal
QE	Questions d'évaluation
RAJS/BF	Réseau Africain jeunesse Santé et Développement du Burkina Faso
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROM	Results-Oriented Monitoring (UE)
SAA	Soins Après Avortement
SEC	Système d'Etat civil
SIGEC	Système Intégré de Gestion de l'Etat civil
SIGIEP	Système Intégré de Gestion de l'Identifiant Électronique
SNEC	Stratégie Nationale de l'Etat civil
SNG	Stratégie Nationale Genre
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNRC-AD	Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation
SDSR	Santé et Droits sexuels et reproductifs
SSRAJ	Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes
TDH	Terre des hommes
TDR	Termes de Référence
TGI	Tribunal de Grande Instance
TPC	Taux de prévalence contraceptive
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences basées sur le genre

I. INTRODUCTION

Le contenu du **projet de rapport final** suit les orientations des TDR de l'évaluation du « Programme Population »¹ et présente les résultats issus de l'analyse des données récoltées pendant la phase documentaire et la phase de terrain, afin de finaliser les réponses aux questions d'évaluation (QE) sur la base des « trajectoires de changement » et de préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations y afférentes.

1.1 Objet de l'évaluation : Le Programme Population

Le « Programme Population » est financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN) pour la Coopération entre l'UE et le Burkina Faso. Le Programme est régi par une Convention de financement (CF - BF/FED/2017/040-112)², signée le 23 février 2018, entre la « Commission européenne », agissant au nom de l'Union européenne et le Burkina Faso, représenté par l'Ordonnateur National.

L'exécution du programme était prévue sur une durée de 60 mois, sur la période du 23 février 2018 au 22 février 2023. Certaines activités à réaliser dans le cadre de l'OS3 ont été finalisées après la fin de la période de mise en œuvre opérationnelle.

Le coût total estimé dans la Convention de financement (CF) pour l'Action était de 26 342 105 EUR. Le montant de la contribution du FED est de 25 000 000 EUR, le cofinancement conjoint des partenaires de subventions s'élevant à un montant de 1 342 105 EUR. Une partie des fonds initiaux ont été réalloués (2 000 000 EUR pour gestion indirecte avec le Burkina Faso et 500 000 EUR pour les imprévus) à la crise sanitaire de la COVID 19. Selon les TdR, ces changements ne rentrent pas dans le cadre de cette évaluation³.

1.1.1 Logique d'intervention du Programme reconstruite

Le Programme Population (PP) se définit comme une mesure d'accompagnement au Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement (CBGD). L'action est en ligne avec les cibles retenues par le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) visant à contribuer à l'accélération du processus de la transition démographique et la réforme des institutions, particulièrement celles de l'état civil. Le Programme Population s'inscrit notamment dans les priorités de l'Axe 1, portant sur la modernisation de l'administration et de l'Axe 2 visant l'appui au développement du capital humain.

En outre, le PP vise à renforcer la qualité de l'offre et la demande des services liée à la population, notamment l'état civil et la promotion sociale (planification familiale, santé sexuelle et reproductive, violence basée sur le genre), s'adressant particulièrement à la population jeune, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Plan d'Action Genre (PAG) et de la Stratégie Nationale Genre (SNG). Une composante importante concerne la sensibilisation de la population dans le but d'augmenter la demande et améliorer l'accès à ces services.

Il convient de rappeler que la logique d'intervention poursuit les priorités suivantes : (1) permettre la couverture de l'ensemble des problématiques de population, en intervenant à la fois au niveau local et au niveau central ; (2) mieux maîtriser et connaître les dynamiques-

¹ TdR, page 18 en annexe 14.

² Convention de Financement, N° BF/FED/040/112 entre la Commission Européenne et le Burkina Faso.

³ Termes de référence de la mission d'évaluation.

population par un meilleur enregistrement à l'état civil et à l'appui à la mise en œuvre du Plan National d'Accélération de la Planification Familiale au Burkina Faso.

La **logique d'intervention** s'est structurée autour d'un **objectif global** et **trois objectifs spécifiques**, déclinés en cinq résultats/produits, tels qu'énoncés dans le Cadre Logique de la CF du Programme Population⁴.

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESULTATS/PRODUITS ESCOMPTÉS
<p>OG - Renforcer les interventions de connaissances et de maîtrise des dynamiques de populations.</p>	<p>OS1 – Renforcement de l'offre et la demande des services d'état civil et de planification familiale au niveau des CSPS et CM et des communes, notamment en milieu scolaire.</p>	<p>R/P1 – L'utilisation des services de l'état civil est amélioré surtout en milieu rural par le renforcement des capacités des acteurs, la modernisation des outils de gestion, l'amélioration de l'accessibilité et la réalisation de campagnes de sensibilisation.</p>
		<p>R/P2 – L'utilisation des services de la santé de la reproduction y compris la PF s'est accrue surtout en milieu rural particulièrement au niveau des jeunes et des scolaires par la disponibilité d'une offre de qualité et la mobilisation de la demande.</p>
		<p>R/P3 – Les inégalités liées au genre sont réduites par le renforcement des capacités d'intervention des acteurs institutionnels et l'adoption de comportements favorables au respect du genre.</p>
		<p>R/P6 - Le système de santé pour la prise en charge des cas suspects ou confirmés de COVID19 est amélioré par la disponibilité de matériel médical et de produits pour la PCI⁵.</p>
	<p>OS2 – Renforcer les capacités nationales de pilotage et la coordination de la gestion de l'état civil.</p>	<p>R/P4 – La gouvernance et l'environnement de l'état civil et des statistiques vitales se sont améliorés par la mise en place d'un cadre juridique révisé, d'un dispositif de pilotage et de coordination et d'un mécanisme de suivi évaluation.</p>
<p>OS3 – Contribuer à la prise de conscience des effets de la démographie sur la planification des politiques publiques.</p>	<p>R/P5 – Les politiques publiques sont définies en prenant en compte les dynamiques de population.</p>	

1.1.2 Le dispositif organisationnel et de mise en œuvre

Tel que stipulé dans la Convention de financement, la mise en œuvre du Programme Population s'est organisée autour des structures et responsabilités suivantes :

- La **Maîtrise d'Ouvrage** était assurée par la Direction Générale des Études et de la Planification (DGEP) du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement⁶ à travers la Direction des Politiques de Populations (DPP). Cette structure devait contribuer à faire la liaison avec le dialogue politique du Contrat de bonne gouvernance et de développement. La DGEP assure la coordination des acteurs concernés au niveau central y compris les PTF.
- Le **Conseil National de Population (CONAPO)**, structure consultative en matière de population, créé en 1983 et sous tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances au

⁴ Convention de Financement, description de l'action, point 1.

⁵ Ce résultat a été ajouté par l'Avenant 2020_4024_Avenant 1CF 040-112.

⁶ Nomination du Ministère au moment de la formulation du PP ; après la réorganisation des structures gouvernementales (2022) le Ministère est devenu : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective.

moment de démarrage du PP, était assigné pour assurer la cohérence globale du Programme. Cet organisme a pour mission de proposer la Politique nationale de population (PNP), de veiller à son actualisation en fonction de l'évolution économique, démographique et socioculturelle et à sa mise en œuvre. La Présidence du Faso, la Primature, les ministères, les institutions et les Collectivités territoriales le composent.⁷

La modalité de mise en œuvre choisie concerne la gestion directe et la gestion indirecte, organisées ainsi :

La gestion directe concerne :

- Les subventions - l'appel à proposition concernant l'OS1- R/P1, R/P2 et R/P3⁸ ;
- La subvention – octroi direct à l'Institut Supérieur de Sciences de la Population (ISSP), portant sur le renforcement des capacités de l'ISSP et les recherches sur les dynamiques de populations (OS3 – R/P5).

La gestion indirecte concerne :

- avec l'UNICEF, convention de contribution à un programme existant EDEN portant sur l'état civil et la promotion sociale (OS1 - R/P1) et (OS2 – R/P4) ;
- avec le Burkina Faso, marché de services concernant le renforcement des capacités nationales de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de l'état civil.

Le pilotage des différentes composantes du Programme Population était organisé autour des acteurs suivants, sous différentes modalités :

INSTANCES RESPONSABLES DU PILOTAGE	ATTRIBUTIONS
Délégation de l'Union Européenne (DUE) en collaboration avec la Direction des Politique de Population (DPP)	Pilotage technique et financier de chaque projet
AMD International	Contrat de monitoring permanent du Programme Population : appui technique au monitoring, à la coordination et au pilotage des différents projets
ICI Partenaire entreprise (ICI-PE) en collaboration avec la DPP et la DGEP du MINEFID	Contrat Communication Programme : mise en œuvre d'activités de communication interne et externe et de visibilité du Programme Population
EDUCO, Fondation ACRA, Save de Children, TDH Lausanne, Plan International (Chefs de file et membres des consortia)	Retenus par Appel à proposition de la DUE. Fonctionnement interne et mise en œuvre des projets portant sur l'OS1- R/P1, R/P2 et R/P3.
ISSP	Gestion directe de l'OS3.
UNICEF	Gestion indirecte de l'OS2 – R/P4 et d'éléments de l'OS1 - R/P1.
Burkina Faso	La section Gestion Indirecte avec le BF a été supprimée, selon l'avenant 2020_4024_Avenant 1 CF 040-112.

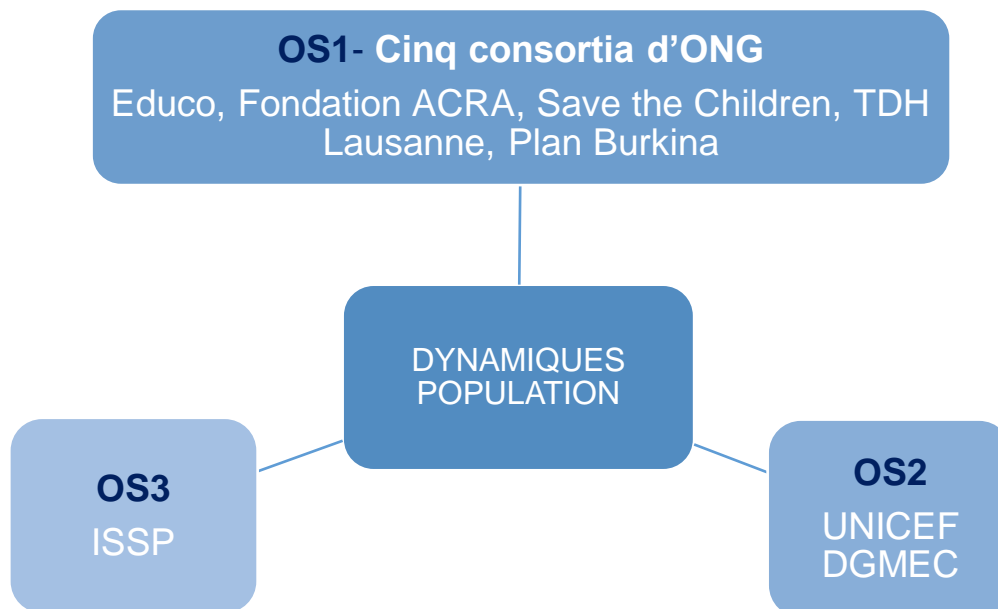
⁷ Selon les informations reçues par la mission d'évaluation, le CONAPO n'est plus fonctionnel, et son rôle est actuellement assuré par la Direction des politiques de population (DPP) de l'actuel Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Le DPP a pour mission l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de population.

⁸ Voir encadré plus bas sur les modalités de l'appel à propositions.

1.1.3 Les parties prenantes de l'intervention

Le Programme Population a mobilisé, aussi bien au niveau local que central, un nombre très important d'acteurs, ayant des profils très différents. Ils ont joué des rôles spécifiques et complémentaires à la fois. Tous étaient engagés dans la mise en œuvre de trois objectifs spécifiques portant sur l'ensemble des enjeux et problématiques de population, visant à mieux maîtriser et connaître les dynamiques population par un meilleur enregistrement à l'État Civil et à l'appui à la mise en œuvre du Plan National d'Accélération de la planification familiale au Burkina Faso.

Les sept projets mis en œuvre dans le cadre du Programme Population ont été coordonnés par sept organisations représentant trois groupes d'acteurs : (a) les chefs de file des consortia d'ONG, (b) l'UNICEF et (c) l'ISSP⁹. Ces projets ont impliqué au total 18 organisations internationales et nationales, toutes engagées dans la mise en œuvre de l'intervention¹⁰ autour des thématiques communes :



Les Cinq consortia d'ONG (chefs de file et membres codemandeurs) sont intervenus dans les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), les Mairies et dans les services et initiatives de proximité aux populations bénéficiaires. Certaines actions ont été menées directement par les Chefs de file, d'autres par les ONG/OSC codemandeurs et encore d'autres actions ont été menées par des OSC ayant reçu des subventions¹¹ en cascade à travers les fonds de projet gérés par les Consortia. *Voir l'encadré dessous pour plus de détails.*

⁹ L'évaluation devra porter sur l'ensemble des 7 projets (404-458 ; 403-390 ; 403-376 ; 403-370 ; 403-377 ; 397-658 ; 396-202) et sur les contrats d'appui (405-955 ; 410-727) en veillant à ce que les différentes thématiques et les résultats du programme dans son ensemble soient bien couverts. Cinq (5) régions sur les treize (13) que compte le Burkina Faso, devront être couvertes par l'évaluation : Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Kaya, Dori et Fada N'Gourma.

¹⁰ **10 organisations internationales**: UNICEF, Educo, Terre des Hommes, Fondation ACRA, Save the Children, Plan International, Christian Children's Fund of Canada, PE&D, Jhpiego Corporation, la communauté saint Egidio - **8 organisations nationales**: ABBEF, AMBF, PROMACO, RAJS/BF, ASMADE, Association Mani Tes'e, FENAFERB, l'ISSP.

¹¹ Certains consortia ont identifié des OSC attributaires de subvention à travers des appels à propositions.

TABLEAU RECAPITULATIF - INTERVENTION DU PROGRAMME POPULATION					
	SECTEURS D'INTERVENTION Financement total: 26 342 105 euros	CONSORTIA/ONG CHEFFE DE FILE	CO-DEMANDEURS Et ASSOCIES	Subventions	ZONE GEOGRAPHIQUE REGIONS - NOMBRE DE PROVINCES
OS1	FED/2018/403-370 : Projet de renforcement du Droit à la Promotion Sociale et à l'Etat civil des populations du Centre Nord, Nord et Sahel (PRODEC)- 3 883 333 euros	Fundacion educacion y Cooperacion (EDUCO-PRODEC),	ABBEF, TDH, Christian Children's Fund of Canada	8	Centre Nord, Nord et Sahel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre-Nord (3 provinces 28 communes) ▪ Nord (4 Provinces, 31 communes) ▪ Sahel (4 Provinces, 26 communes)
	FED/2018/403-376 : Accompagner les dynamiques démographiques au Burkina Faso : projet de renforcement de l'offre et de la demande de services de promotion sociale et d'Etat civil dans la Boucle du Mouhoun et le Centre-Ouest -(PEPS) 3 700 000 euros	Terre des hommes-aide à l'enfance dans le monde fondation (TDH),	ABBEF, AMBF, PROMACO, PE&D	10	Boucle du Mouhoun et le Centre-Ouest <ul style="list-style-type: none"> ▪ Boucle du Mouhoun (6 Provinces, 45 communes) ▪ Centre-Ouest (4 Provinces, 38 communes)
	FED/2018/403-377 : Promotion sociale et planification familiale : ensemble pour une meilleure santé des familles, jeunes et adolescents au Centre-Est et Est du Burkina Faso - (PROSARE) 2 631 579 euros	PLAN BURKINA	Deutschland EV, Jhpiego Corporation, ABBEF	6	Centre-Est et Est <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre-Est (3 Provinces 30 communes) ▪ Est (5 Provinces, 21 communes)
	FED/2018/403-390 : Projet de renforcement de l'offre et de la demande de services d'Etat civil et de promotion sociale au niveau des CSPS, des communes et en milieu scolaire dans les régions des Cascades, Hauts-Bassins, et Sud-Ouest (PRODEPS) - 3 675 000 euros	Pelastakaa lapset ry Ruotsiksi radda barnen RF (SCI), (SAVE THE CHILDREN-PRODEPS)	RAJS/BF	18	Cascades, Hauts Bassins, et Sud-Ouest <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cascades (2 Provinces 17 communes) ▪ Hauts-Bassins (3 Provinces 40 communes) ▪ Sud-Ouest (4 Provinces 28 communes)
	FED/2019/404-458 : Services sanitaires, services communaux d'Etat civil et OSC pour la promotion sociale et les droits des femmes et	Fondazione ACRA,	ASMADE, Association Mani Tes'e, Sant' Egidio, FENAFERB	39	Régions Centre, Centre-Sud et Plateau Central <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre (1 Province, 1

	des enfants - 3 157 547,91 euros				commune urb., 12 arrondissements, 6 communes rur.) ▪ Centre-Sud (3 Provinces, 19 communes) ▪ Plateau Central (3 Provinces, 20 communes).
OS2	<u>FED/2018/397-658 :</u> Programme d'Appui à la Modernisation du Système d'Etat civil au Burkina Faso 4 000 000 euros	United Nations Children's fund (UNICEF)			Burkina Faso
OS3	<u>FED/2018/396-202 :</u> Renforcement des capacités, production et connaissances sur la population burkinabé - 2 547 569,10 euros	Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)			Burkina Faso
	DEUX CONTRATS D'APPUI				
	<u>FED/2019/405-955 :</u> Contrat de monitoring permanent du programme Population - 245 000 euros	AMD			Burkina Faso
	<u>FED/2019/410-727 :</u> Contrat de communication Programme Population - 248 945 euros	I.C.I			Burkina Faso

L'**UNICEF** était engagée sur le renforcement des interventions visant la modernisation et le pilotage de l'état civil, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services de l'état civil.

L'**Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP)** était responsable du renforcement des compétences en statistiques sociales, ainsi que des capacités des formations et recherches sociales pour améliorer la maîtrise de la démographie.

AMD International et ICI Partenaire entreprise (ICI-PE) ont été des partenaires également chargés d'appuyer la mise en œuvre du Programme. Ces deux bureaux d'études sont responsables respectivement du monitoring et de la communication du Programme Population.

Les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et les **Centres Médicaux (CM)** par une action de proximité, étaient des acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques nationales et de l'offre des services de planification familiale aux bénéficiaires et de promotion sociale. Ils hébergent également les **Centres Secondaires d'État Civil (CSEC)**. Un nombre important des opérateurs locaux, tels que, les agents de santé du Ministère de la Santé, les agents de santé à base communautaire (ASBC), les agents communaux de l'état civil, les officiers d'état civil, les élus (maires), les organisations non gouvernementales et les associations, y compris les réseaux et structures faîtières, se sont mobilisés dans le cadre du programme.

Au niveau de l'**État**, le code des personnes et de la famille de 1989 et ses modificatifs en cours de révision, a **initialement** retenu comme acteurs institutionnels intervenant dans la gestion de l'**état civil** :

- le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (Articles 54,56, et 69 du CGCT) ;
- le Ministère en charge de la justice (Articles 76 du CPF et 70 du CGCT) ;
- le Ministère en charge des affaires étrangères (Article 95 du CPF) ;
- le Ministère en charge de la santé (article 108 du Code de la famille).

Entre-temps, **de nouvelles institutions étatiques** partenaires intéressés dans la gestion de l'état civil sont apparues. Ces nouvelles institutions partenaires sont :

- Le Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale ;
- Le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Action Sociale ;
- le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Le Secrétariat permanent du Programme national de développement économique et social (SP/PNDES).

Les **principaux acteurs institutionnels** qui ont assuré le suivi des **politiques de population** sont :

- le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective à travers la DGEP et la DPP (Direction des politiques de population),
- le Ministère de la Santé à travers la DSF (Direction de la santé et de la famille) ,
- le Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS), à travers la Direction Générale de la Modernisation de l'État Civil (DGMEC), la DGESS, ainsi que la Direction Générales des Collectivités Territoriales (DGCT), et
- les autres Ministères sectoriels impliqués.

Attribution et gestion des projets des Consortia et attribution des subventions en cascades

L'Appel à propositions (en gestion directe) portant sur l'OS1 et ciblé aux OSC.

Conformément à la convention de financement, un appel à propositions a été lancé en 2018. **L'appel à propositions** a eu pour objectif général de renforcer l'offre et la demande de services de l'État civil et de promotion sociale, de planification familiale, lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) au niveau des CSPS et CM, des communes et en milieu scolaire. Un avenant a été réalisé pour mobiliser les ressources de la gestion indirecte de l'Etat et les imprévus du programme afin de contribuer au plan national de réponse au COVID-19 .

L'appel prévoyait la société civile en tant qu'acteurs (les ONG cheffes de file). L'attribution s'est basée sur la qualité du dossier introduit, le respect des critères contenus dans les lignes directrices de l'appel à propositions. L'évaluation des propositions a été faite par la DUE au Burkina Faso avec la

participation d'un représentant de la DPP du MINEFIP. La contractualisation des programmes a été gérées par la DUE, au Burkina Faso. Le montant global mis à disposition au titre de cet appel à propositions s'élevait à **16 000 000 EUR**¹².

Des lignes directrices à l'intention des demandeurs définissaient les règles de soumission, de sélections et de mise en œuvre des actions financées dans le cadre de cet appel à propositions, en conformité avec les dispositions du Guide pratique d'EuropeAid ; ainsi que les critères d'éligibilité des actions pouvant bénéficier d'une subvention et les coûts. Elles précisaient également les **critères d'éligibilité des demandeurs** (demandeurs chef de file et codemandeurs) dénommés conjointement les « **demandeurs** ».

Le **demandeur chef de file** était l'entité soumettant le formulaire de demande ; il devait agir avec un ou plusieurs codemandeurs. Si la subvention lui était attribuée, le demandeur chef de file devenait le bénéficiaire identifié comme le coordinateur du projet, qui est l'interlocuteur principal de l'administration contractante. Il représentait les éventuels autres bénéficiaires et agissait en leur nom. Il était responsable de concevoir et coordonner la mise en œuvre de l'action.

Les codemandeurs participaient à la définition et à la mise en œuvre de l'action, et les coûts qu'ils encouraient étaient éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur chef de file. Les codemandeurs devaient satisfaire aux critères d'éligibilité qui s'appliquaient au demandeur chef de file. Et au moins l'un des codemandeurs devait être une organisation de la société civile locale burkinabè.

D'autres organisations ou personnes pouvaient être **associées à l'action**. Elles participaient effectivement à l'action, mais ne pouvaient prétendre à bénéficier de la subvention, à l'exception des indemnités journalières et des frais de déplacement. C'était le cas des Mairies.

Appui financier à des tierces parties (subventions en cascade)

Les financements en cascade étaient des subventions gérées et versées par les chefs de file des projets concernés. Cela signifie que les décisions de financement n'étaient plus du ressort de la Délégation de l'UE, mais des chefs de file coordinateurs de projets.

Les lignes directrices prévoyaient que les **demandeurs devaient obligatoirement** proposer de soutenir des tiers financièrement pour un montant d'au moins 10% des coûts éligibles de la subvention.

Les demandeurs pouvaient proposer de soutenir des tiers financièrement pour contribuer à réaliser les objectifs de l'action. Le montant maximum d'un tel support financier était de 60 000 EUR par tiers. Le soutien financier à des tiers ne pouvait pas être l'objectif principal de l'action.

¹² Ce montant a été fixé par la convention de financement du Programme Population..

1.2 Objectifs de l'évaluation

Les TdR de l'évaluation ont délimité le champ de cette mission, en précisant qu'elle concerne l'évaluation finale stratégique et prospective du « Programme Population », dans sa totalité et pour toute la durée de son exécution (10/03/2018 au 31/03/2022)¹³.

Le **cadre et les objectifs de l'évaluation** sont ciblés sur « l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats des actions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette évaluation est principalement destinée à fournir à l'autorité contractante et aux parties prenantes :

- **Une analyse globale et indépendante** de la performance obtenue par le Programme Population, les « facteurs déterminants » de la performance de l'action, ainsi que les facteurs ayant « freiné l'obtention des résultats ». Dans l'approche d'une gestion axée sur les résultats (GAR), il s'agira d'apprécier la qualité des résultats obtenus au regard de leurs effets sur les objectifs escomptés ainsi que sur les ODD les plus pertinents par rapport au Programme.
- **Les enseignements tirés** de ces interventions et débouchant sur la formulation de conclusions et de recommandations à des fins de capitalisation pour les interventions futures de l'UE dans le secteur.
- **L'identification des lignes d'actions** relatives aux thématiques prioritaires de coopération future entre l'UE et le Burkina Faso dans le domaine de la démographie

Les objectifs spécifiques de la mission d'évaluation sont déclinés dans :

- a) **La Théorie du Changement (TdC)** qui a permis d'identifier et de décrire comment les interventions soutenues par le Programme Population sont censées contribuer à atteindre les produits, résultats et effets, qui devraient ainsi, contribuer à atteindre l'objectif global du programme. La TdC a joué un rôle central tout au long du processus d'évaluation, depuis la conception et la collecte des données jusqu'à l'analyse et l'identification des résultats, ainsi que la formulation des conclusions et des recommandations.
- b) **Les questions d'évaluation (QE)** identifiées en conformité aux prescriptions des termes de référence et aux critères de l'OCDE et de l'UE retenus à cet effet (voir Matrice d'évaluation en annexe 7).

1.3 Méthodologie de l'évaluation

Axée sur une **approche stratégique et prospective**, la démarche évaluative devrait permettre d'identifier les chaînes de cause à effet plausibles entre les contributions (inputs) et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts globaux de l'intervention de l'UE. Il s'agissait de faire une analyse ciblée sur la comparaison des résultats atteints au regard des résultats attendus, à la détermination des raisons expliquant les différences observées, et à la contribution des résultats obtenus à l'atteinte des objectifs ciblés.

A l'issue de la phase terrain et sur la base d'une analyse plus minutieuse des réponses préliminaires aux QE, la mission est en mesure de dresser un bilan approfondi de la performance globale du Programme Population, ainsi que de faire une analyse plus affinée et

¹³ TdR de l'évaluation, page 11, mais certains projets ont été autorisés par avenant à prolonger leur délai d'exécution jusqu'en février 2023 (exemple ISSP) et étaient toujours en train de poursuivre ou de finaliser leurs rapports.

précise des constats, des effets et impacts, au regard de l'atteinte des objectifs et résultats définis dans la Convention de financement.

Pour ce faire, le choix des méthodes et outils s'est orienté davantage sur l'analyse des causes et des conséquences des enjeux et performances du Programme Population ayant contribué à des changements structurels clés ; le but étant d'identifier quels ont été les facteurs, les acteurs et les dynamiques/interactions qui ont contribué à inférer des changements.

La mission d'évaluation s'est déroulée pendant huit¹⁴ mois et comprenait quatre phases : une phase de démarrage, une phase de terrain, une phase de synthèse et une phase de diffusion. Les résultats de cette évaluation seront consignés dans sept livrables¹⁵ et partagés à travers un atelier de restitution¹⁶ et un séminaire final¹⁷.

La conduite de l'évaluation a été articulée autour d'une série d'activités réalisées afin de recueillir et d'analyser les perceptions des parties prenantes directement et indirectement impliquées dans la mise en œuvre du Programme Population. Cela s'est développé sous différentes formes, telles que, des entretiens, des visites des sites et des focus groupes. Ces activités ont été complétées par une journée de consultation des partenaires nationaux et locaux, organisée dans le cadre de l'atelier de restitution, qui a permis d'identifier des lignes des forces et des perspectives de coopération futures, en matière de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, de planification familiale et santé sexuelle et reproductive et d'Etat civil. Cet atelier a été organisé en groupes thématiques qui ont exposé les résultats obtenus en plénière. Les **groupes thématiques** sont: Groupe thématique 1 : Etat civil ; Groupe thématique 2 : Promotion sociale, planification, santé sexuelle et reproductive ; Groupe thématique 3 : Genre/VBG ; Groupe thématique 4 : Dispositifs de gouvernance ; Groupe thématique 5 : Perspectives.

L'évaluation a porté sur l'ensemble des sept projets¹⁸ et sur les deux contrats d'appui, en veillant à ce que les différentes thématiques et les résultats du programme dans son ensemble soient couverts intégralement¹⁹.

Les sept projets ont été mis en œuvre dans les treize régions du pays. Néanmoins, compte tenu de la situation sécuritaire et suite à la décision de la DUE, l'évaluation n'a pu se dérouler que dans cinq régions. Les visites «in situ» n'ont été autorisées que dans cinq communes (Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Dori, Fada et Kaya). Par la suite et au regard de l'évolution de la situation sécuritaire, le commanditaire a autorisé les visites de terrain «en présentiel» (in situ) à Bobo Dioulasso et à Kaya, et la collecte «à distance» des données concernant les projets exécutés dans les trois autres communes (Dori, Fada et Ouahigouya).

¹⁴ Initialement prévue pour six mois, la mission d'évaluation a été prorogée à huit mois avec l'accord de la DUE.

¹⁵ Cf TDR spécifiques-Annexes aux TDR- Partie A, annexe 7, point 10., page 42 : Rapport de démarrage (Livrable 1, Diaporama (Livrable 2), une présentation de l'agenda (debriefing) de la phase terrain (livrable 3) ; Projet de Rapport final (Livrable 4) ; Rapport final (Livrable 5) ; Résumé exécutif final (Livrable 6) et Policy Briefs (Livrable 7).

¹⁶ Déjà réalisé le 5 décembre 2022, à Ouagadougou.

¹⁷ À programmer dans le cadre de la phase de diffusion.

¹⁸ Selon les TdR, l'évaluation devait porter sur l'ensemble des 7 projets (404-458 ; 403-390 ; 403-376 ; 403-370 ; 403-377 ; 397-658 ; 396-202) et sur les contrats d'appui (405-955 ; 410-727) en veillant à ce que les différentes thématiques et les résultats du programme dans son ensemble soient bien couverts. Cinq (5) régions sur les treize (13) que compte le Burkina Faso, feraient l'objet des visites de terrain.

¹⁹ Tel qu'indiqué dans les TdR, la méthodologie détaillée de l'évaluation est présentée dans l'annexe 3.



Séance de Focus Groupe avec les jeunes, à Kaya

Compte tenu de la grande incidence de la grande incidence du contexte socio-politique actuel sur le développement du Programme, sur les populations bénéficiaires mais aussi sur le déroulement de la mission d'évaluation sur le terrain, l'équipe d'évaluation a jugé opportun d'ajouter une présentation synthétique du contexte au chapitre suivant.

1.4 Déroulement de la mission

Suite aux coups d'Etat du 24 janvier et du 30 septembre 2022, la suspension de la Constitution et la dissolution du Gouvernement donnant l'intérim des Ministères aux Secrétaires Généraux des Ministères, couplées avec la situation sécuritaire surtout, a impacté le calendrier de travail des experts et ralenti les activités de la mission d'évaluation.²⁰ Néanmoins, la mission a pu être conduite en concordance avec la planification accordée avec le commanditaire.

.

.

²⁰ Pendant le Coup d'État interne du 30 septembre 2022, les systèmes de sécurité de NIRAS, Falck et Safeture ont bien fonctionné, Les experts ont été contactés avant que le coup d'Etat n'ait lieu.

II. CONTEXTE

2.1 Situation actuelle du pays

A l'instar des autres pays de l'Afrique sub-saharienne, le Burkina Faso est caractérisé par une forte croissance démographique, avec un taux de croissance annuelle de la population estimé à 2,96 % entre 2006-2019, selon les résultats du cinquième et dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2019 et publié en 2022 (RGPH 2019)²¹. La population du pays est estimée à 20 903 000 habitants en 2020, à 21 497 000 en 2021 et en 2022, elle sera de 22 102 000 personnes. Ces données montrent que le nombre d'habitants du Burkina Faso est en constante hausse depuis 1975, date du 1^{er} RPGH au Burkina (1963-1975). Le pays se caractérise ainsi par un des taux de croissance démographique les plus élevés du Sahel.

Cette croissance démographique rapide est la conséquence d'une mortalité en baisse régulière depuis les années 60 et une natalité qui, bien qu'en baisse, demeure encore élevée, particulièrement en milieu rural. Les femmes représentent 51,7% de la population. En outre, la population du Burkina Faso se rajeunit avec plus de 78% de la population âgée de moins de 35 ans et 45% âgée de moins de 15 ans. De plus, les enfants de 0-4 ans représentent 16% de la population totale. La taille moyenne des ménages se situe à 5,2 individus par ménage. Bien que la grande majorité des burkinabè (73,7%) réside en milieu rural, le taux d'habitants en milieu urbain augmente, en passant de 23% en 2006 à 26,3% en 2019.

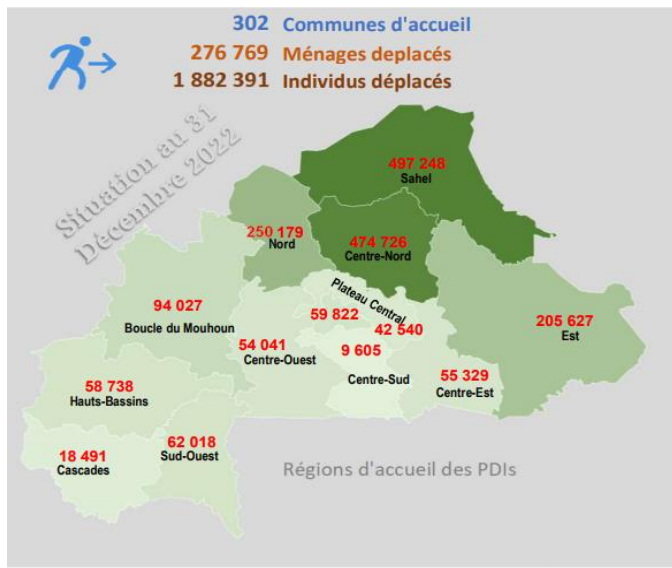
Sur le plan sécuritaire, le pays est caractérisé par une forte insécurité liée au terrorisme, engendrant des déplacements de la population, forçant de nombreux ménages à abandonner leurs habitats et villages, leurs terres ou de n'y avoir qu'un accès limité pour leurs activités quotidiennes. Selon les informations du Conseil de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), diffusées le mardi 17 janvier 2023²², on note une augmentation du taux de personnes déplacées internes, réparties dans 302 communes d'accueil à la date du 31 décembre 2022. Le Burkina Faso connaît un taux d'augmentation de 19,14% par rapport au 31 décembre 2021 et de 3,99% par rapport à la publication actualisée du 30 novembre 2022. La situation de ce dernier rapport de 2022 précise un total de 1.882.391 PDI avec 52,72% de sexe féminin.

Le nombre de PDI est passé de 1,6M en décembre 2021 à 1 810 105 le 30 novembre 2022 et encore à 1.882.391 PDI au 31 décembre 2022. Les enregistrements des personnes déplacées selon le même rapport de Décembre 2022, attestent que la Région du Sahel avec ses 497 248 PDI occupe la première place, suivie du Centre-Nord (474 726), celle du Nord (250 179), de l'Est (205 627) et de la Boucle du Mouhoun (94 027).

Selon le tableau du CONASUR, les PDI de sexe féminin sont les plus touchées par le phénomène de l'insécurité. Elles sont au nombre de 992 349 soit 52,72% contre 47,28% pour les personnes de sexe masculin. La moitié des déplacés internes (50%) enregistrés ont entre 0 et 14 ans, dont 216 754 sont des enfants de moins de 5 ans. Le nombre des déplacés internes qui ont un âge compris entre 15 et 64 ans est établi à 892 567 soit 47,42% de l'effectif total. Ceux qui ont 65 ans et plus sont au nombre de 48 551.

²¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), INSD, Burkina, 2019.

²² <https://lefaso.net/spip.php?article118893>.



Enregistrement des personnes déplacées internes du BF/
N°08/2022 CONASUR

De plus, 1 million de personnes dont 600 000 PDI, sont situées dans des zones considérées comme enclavées²³.

Les populations forcées de fuir leur zone de résidence habituelle, sont en permanence confrontées à des risques liés à la protection et aux violences de toutes sortes. En effet, 7,8% des ménages déplacés affirment avoir fait face à des difficultés en cours de routes, 37,14% des ménages rapportent des cas de vol, 11,67% des enlèvements, 10% des cas d'abus de la part des forces de sécurité régulière et 5% des saisies ou pertes de documents d'identification. Si 91% des ménages déplacés affirment être en sécurité dans leurs localités d'accueil,

6% craignent pour leur vie ou celle d'un membre de leurs familles²⁴.

La situation humanitaire au Burkina Faso est par conséquent plus préoccupante que jamais. L'accroissement continu des besoins s'est exacerbé au cours de l'année 2021. La violence quasi quotidienne est généralisée sur 77% du territoire (10 sur 13 régions), affectant principalement les populations civiles, notamment les femmes et les enfants. Au cours de l'année 2021, près d'un Burkinabè sur deux (46%) a été directement affecté par l'insécurité et ses conséquences, tout comme 8% de la population²⁵.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière de développement économique et social, la forte croissance démographique exerce une pression sur les secteurs de développement et dilue les efforts du pays en matière d'offre et d'accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation). L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est accentuée sur l'ensemble du pays pendant cette période de soudure (juin-août 2022), avec 3,45 millions de personnes en insécurité alimentaire sévère. A cette situation difficile se sont ajoutées les effets négatifs de la COVID-19 sur l'économie des ménages.

Les conflits et les déplacements de population ont affaibli considérablement le système éducatif. Entre janvier et mars 2022, 14,60 % de l'ensemble des écoles du pays sont fermées. Ce nombre est passé de 2 877 en octobre 2021 à 4 258 en mai 2022 soit une augmentation de 48%. En outre, on note 344 363 élèves et 12 480 enseignants affectés en octobre 2021 contre 579 440 élèves et 17 251 enseignants affectés en mars 2022 soit une augmentation de 68% d'élèves et 87% d'enseignants affectés en six mois. Le nombre d'enfants en dehors de l'école est estimé à 52,1 % pour l'âge du primaire et 50,3 % pour les adolescents en âge de fréquenter le collège. Les enfants hors écoles sont exposés à toutes formes de violences, principalement l'enrôlement dans les groupes armés, le mariage précoce, les pires formes des violences et le travail forcé.

La dégradation continue de la situation politique, sécuritaire et humanitaire a été à l'origine des derniers coups d'État survenus au Burkina Faso. Celui du 24 janvier 2022 a renforcé

²³ Plan de réponse humanitaire, Addendum, Burkina Faso, août 2022.

²⁴ Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso – La Protection, SP/CONASUR, Octobre 2021.

²⁵ Plan de réponse humanitaire, Burkina Faso, 2022.

certaines incertitudes, y compris opérationnelles et de protection, pour la communauté humanitaire et la population.

Le coup d'État interne du 30 septembre 2022 a révélé une profonde crise de cohésion au sein de l'appareil de sécurité. Ce coup d'État remettait à nouveau en question la sécurité, comme lors du coup de janvier 2022. Le MPSR-2²⁶ s'est donné six (6) principales missions, dont celle d'engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles²⁷. Cette situation risque d'entraver davantage les efforts déployés pour rétablir l'ordre constitutionnel, renforcer l'État de droit et établir la légitimité démocratique des actions gouvernementales, après le coup d'État militaire du 24 janvier 2022, qui est venu aggraver les incertitudes qui pèsent sur le plan sécuritaire, politique et institutionnel au Burkina Faso, depuis 2015. L'Union européenne rappelle qu'une transition et des réformes démocratiques véritables doivent être menées et permettre la participation pleine et active des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et des partis d'opposition²⁸.

Le 25 octobre 2022, par le Décret N°2022_0927_/PRES_TRANS/PM portant Composition du Gouvernement, un Gouvernement de 23 Ministres, dont trois militaires, a été nommé par le Président de la Transition pour diriger le Burkina Faso jusqu'à fin juin 2024, conformément à l'accord qualifié de « compromis dynamique » entre le Burkina Faso et la CEDEAO, du 3 juillet 2022, limitant la durée de la Transition à 24 mois. Puis le 10 janvier 2023, un gouvernement de 24 Ministres, a été mis en place par le président de la transition par le Décret N°2023_009_/PRES_TRANS/PM du 10 janvier 2023, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso.

2.2 Politiques nationales de cadrage

Le deuxième Plan national de développement économique et social PNDES-II (2021-2025)

Ce référentiel de développement en cours, s'inscrit dans la poursuite de la transformation des structures économiques, démographiques et sociales permettant la réduction des inégalités et l'impulsion d'une amélioration durable du bien-être des populations, particulièrement celles vivant en milieu rural.

Le PNDES II publié en 2021 est un référentiel national duquel s'inspire toute intervention de nature économique, politique et social au Burkina Faso. Il a changé de dénomination et devient le **Programme national de développement (PND)** avec aussi un plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) adopté en janvier 2023, pour la même période 2023-2025 que le PNDES II. Le PA-SD est structuré autour des quatre piliers fondamentaux, sous lesquels se retrouvent les axes et objectifs stratégiques de la Politique nationale de développement, le PNDES-II²⁹ pour la durée de la transition. Les quatre (4) piliers du PA-SD sont : PILIER 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; PILIER 2 : Répondre à la crise humanitaire ; PILIER 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et PILIER 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

La cohérence entre les actions du Pilier 3 du PA-SD et les Objectifs de développement durable est démontré à la page 155 du document en ce qui concerne notamment l'ODD 16 cible 9 intitulé « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à

²⁶ MPSR : Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration.

²⁷ Charte et acte de la Transition signés le 14 octobre 2022 par le président du MPSR, Président de la Transition, article 2.

²⁸ B9-0464/2022, Résolution du Parlement européen sur la situation au Burkina Faso à la suite du coup d'État, (2022/2865(RSP)).

²⁹ PA-PND, page 10.

l'enregistrement des naissances ». L'action concernée du PA-SD vise à « la fusion et la centralisation des bases de données d'identité des personnes ».

Les objectifs du nouveau PND sont les mêmes que ceux du PNDES II³⁰, à savoir que : «Pour concrétiser sa vision, le deuxième Plan national de développement économique et social se fixe comme objectif global de rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive».

La Politique Nationale de Population du Burkina Faso (PNP 2010-2030)

La PNP, adoptée en 2012, a pour objectif de contribuer à une meilleure qualité de vie des populations, afin de réduire le taux de croissance démographique de 3,12% en 2006 à 2,25% en 2030, notamment à travers la réduction de l'indice synthétique de fécondité, la réduction de la contribution des adolescentes à la fécondité totale et l'accroissement du taux de prévalence contraceptive.

Il s'agit d'améliorer la situation de la population burkinabè qui, dans le contexte de forte insécurité qui caractérise le pays, est confrontée à un accès restreint aux services de planification familiale, de l'état civil, ainsi qu'à la protection et la jouissance des droits fondamentaux.

2.3 Le domaine de l'état civil

2.3.1 Evolution du système de l'état civil au Burkina Faso

A propos de l'état civil burkinabè, un détour historique permet de comprendre l'origine de notre système, son évolution et pourquoi, il est indispensable de le moderniser. En effet, le Gouvernement burkinabè a légiféré sur l'état civil burkinabè pour la première fois en 1989 avec la Zatu an-VII 13 (du 16 novembre 1989) portant institution et application d'un code des personnes et de la famille au Burkina Faso (Titre IV). Cette Zatu (Loi/ordonnance) abroge toutes dispositions antérieures, notamment et entre autres, l'arrêté général de la République française du 29 mai 1933 qui réglementait l'Etat civil indigène et l'arrêté 4602 A.P. du 16 août 1950 réglementant l'Etat civil des personnes régies par les coutumes locales et les textes qui l'ont modifié ou complété.

L'Etat civil est à l'heure actuelle une institution et aussi un service public. Il est juridiquement encadré par des textes législatifs et réglementaires. La gestion du système de l'Etat civil est assurée par des institutions étatiques citées par le Code des personnes et de la famille (CPF) de 1989 et ses modificatifs, ainsi que le Code général des collectivités territoriales (CGTC) puis, de nouvelles institutions partenaires intéressées dans la gestion de l'Etat civil ont été associées à la gestion de l'état civil³¹.

³⁰ PNDES II; Objectif global, page 47.

³¹ La liste des acteurs institutionnels et des nouveaux partenaires institutionnels nationaux et internationaux est reprise au point 1.2.1.3, infra, page 20.

2.3.2 La stratégie nationale de l'état civil (SNEC)

Cette politique sectorielle a été adoptée en 2012 avec une vision couvrant l'horizon 2025 et avec cinq (5) axes³² développés dans le 1er plan d'actions 2012-2016. Lors de l'élaboration du 2è plan d'actions 2017-2021, la SNEC a été révisée et a opté six (6) axes stratégiques³³ afin de se conformer à l'évolution de la politique de planification du Gouvernement qui avait adopté le budget-programme en 2015. A partir de 2018, l'implémentation des projets population a pris en compte les objectifs du plan d'actions de la période 2016-2021. Le PP finissant en 2022, c'est le 3è plan d'actions (2022-2024), adopté avec quatre (4) axes majeurs qui s'appliquaient avec de nouveaux objectifs, pour se conformer encore à l'évolution du système de gestion de l'état civil. Les quatre axes du PA/SNEC adopté en 2022 sont :

- **Axe 1** : Modernisation et sécurisation des documents de l'état civil.³⁴ Deux objectifs stratégiques concourent à la réalisation de l'axe 1. Il s'agit de l'Objectif stratégique (OS) 1.1 : Renforcer la digitalisation du mode de gestion des actes de l'état civil et l'Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la sécurisation des documents de l'état civil.

- **Axe 2** : Communication et plaidoyer pour l'enregistrement des faits de l'état civil. L'axe 2 est décliné en deux (02) objectifs stratégiques à savoir : OS 2.1 : Promouvoir l'adhésion des populations aux services d'état civil ; OS 2.2 : Plaider pour l'appropriation de l'importance de l'état civil par les PTF, les décideurs politiques et administratifs.

- **Axe 3** : Gouvernance et coordination du système de l'état civil. La première qualité d'un système d'état civil réside dans la performance de son dispositif institutionnel. Ainsi, les réformes institutionnelles et juridiques du système de l'état civil (SEC) sont nécessaires comme l'a révélé le diagnostic. Ces réformes juridiques qui se feront à travers la relecture du Code des personnes et de la famille, identifieront le rôle de toutes les structures impliquées au niveau de l'état civil. Deux objectifs stratégiques concourent à la réalisation de l'axe 3: OS 3.1 : améliorer les cadres juridique et institutionnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de vie; OS 3.2 : renforcer les capacités des structures et des acteurs de l'état civil.

- **Axe 4** : Production des statistiques d'état civil. Pour faire de la stratégie de l'état civil, un instrument performant d'identification de l'individu et un outil de prospective pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques et programmes de développement, la production de statistique de l'état civil demeure la clé de voûte. Aussi conviendrait-il de coupler la collecte et l'analyse systématique des informations pour suivre les progrès réalisés. Pour ce faire, deux objectifs stratégiques concourent à la réalisation de l'axe 4. Il s'agit de l'OS 4.1 : Renforcer le suivi évaluation de la stratégie et de son plan d'actions et de l'OS 4.2 : améliorer le système de production des statistiques de l'état civil.

L'exécution du Plan d'actions 2017-2021 et de celui de 2022-2024 de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil – SNEC II révisée, montre que le cadre juridique du système d'enregistrement des faits d'Etat civil a été étoffé par de nouveaux textes juridiques, démontrant la volonté politique des autorités en charge de l'Etat civil de mieux encadrer l'Etat civil³⁵.

³²- Les cinq axes stratégiques du 1er PA/SNEC étaient : la consolidation et l'opérationnalisation des cadres juridique et institutionnel du système d'état civil ; le renforcement des capacités des structures et des acteurs ; la modernisation et la sécurisation de l'état civil ; l'accroissement de l'adhésion des populations aux services de l'état civil ; le renforcement de la production statistique sur les faits d'état civil.

³³ Les six axes majeurs du 2è PA/SNEC étaient : la modernisation et sécurisation des documents d'état civil (Axe 1) ; le renforcement des capacités des structures et des acteurs de l'état civil (Axe 2) ; l'adhésion des populations aux services de l'état civil et la production des statistiques de vie (Axe 3) ; la consolidation des cadres juridique et institutionnel du système d'état civil (SEC) (Axe 4) ; les prestations des services publics de l'état civil (Axe 5) ; le suivi évaluation du plan d'actions (Axe 6).

³⁴ Le Programme Population s'inscrit notamment dans les priorités de l'Axe 1.

³⁵ Voir les différents textes réglementaires et législatifs adoptés dans le domaine de l'état civil en annexe 2 : documents consultés.

Nous présentons ci-dessous dans un tableau, le bilan de réalisation financière concernant les années 2018 à 2021 et les prévisions de la période 2022-2024.

Tableau de réalisation financière de 2018 à 2021 et Programmation 2022-2024

Codes programmes	Intitulés des programmes	Réalisé			En cours	Programmation (en milliards)		
		2018	2019	2020		2021	2022	2023
011	Administration du Territoire	7 016 202	6 413 429	8 214 580	13 693 781	11 083 997	16120 268	19 741 256
013	Protection Civile	1 734 507	3 034 255	3 819 505	8 297 472	5 373 529	4 227 551	3 429 255
014	Décentralisation	18 146 268	12 846 632	27 667 239	35 195 829	18 472 131	20 097 413	20 238 448
015	Etat civil	116 551	199 193	60 116	679 343	475 478	1 542 259	1 473 654
016	Pilotage et Soutien des services du ministère	4 414 523	279 604	3 016 410	3 917 152	5 379 631	3 517 891	3 147 080
TOTAL		31 428 052	25 0 773114	42 777 852	61 783 577	40 784 766	45 505 392	48 029 993

Source : DGMEC, PAP, annexe 1, page 17

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que le programme état civil a reçu en 2022, la plus petite part du budget du MATDS, soit 1,17%. La table ronde pour l'abondement des partenaires dans le budget de l'état civil n'a pas encore eu lieu, à cause de la situation institutionnelle et sécuritaire délétère et quand on connaît les procédures de négociation, d'acceptation, de signature de l'accord de financement et de décaissement du financement extérieur, le premier trimestre 2023 est une période à ne pas dépasser pour engager les négociations avec les PTF « état civil » en bilatéral ou en multilatéral. Le bilan d'exécution de la 1^{ère} année du PA 2022-2024 n'est pas disponible au niveau de la DGMEC, mais, l'arrêt de l'application lcivil sûrement ne change pas en principe le rythme d'établissement des actes d'état civil car la grande majorité des centres principaux d'état civil (*lcivil occupait moins de 25 communes cibles sur 370 communes et arrondissements*) travaillent toujours manuellement pour remplir les doubles registres et impriment les actes enregistrés et les soumet à la signature des officiers d'état civil.

2.3.3 Les acteurs institutionnels du secteur état civil

Beaucoup de Ministères interviennent dans la gestion de l'état civil. Tous les Ministères cités par le code des personnes et de la famille, sont des partenaires institutionnels nationaux participant à la gestion du système d'état civil au Burkina dont le MATDS est la tête de file des Ministères en charge de l'état civil et en porte l'ancrage³⁶. Chaque Ministère cité (producteur ou utilisateur des actes de l'état civil) prévoit dans son organisation administrative une structure centrale, transversale ou de mission pour traiter de la question de l'état civil, en lien avec la DGMEC ou avec les Ministres des départements ministériels ou avec les partenaires techniques et financiers du cadre de dialogue sectoriel sur les gouvernances administrative et locale. Le MATDS est le Ministère de tutelle, en vertu du décret n°2022-0996/PRES-

³⁶ En RCI, l'état civil est rattaché au ministère en charge de la Justice.

TRANS/PM du 02/12/2022, portant attribution des membres du Gouvernement. C'est pourquoi, ce Ministère et ses structures compétentes aux niveaux central, déconcentré et décentralisé sont concernés au premier chef de l'état civil.

2.3.3.1 Le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS) (Articles 54,56, et 69 du CGCT), chef de file

Il est le Ministère de tutelle de la gestion du système de l'état civil au Burkina, en vertu de l'article 5 du décret portant attribution des membres du gouvernement du 02/12/2022.

Ses missions, qui sont celles d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement, couvrent l'administration du territoire, la décentralisation, les libertés publiques, la sécurité, la matière électorale et l'état civil. On comprend que les missions spécifiques dévolues au MATDS en matière d'état civil ne sont pas exclusives puisqu'il doit les accomplir en relation avec d'autres ministères. Elles sont : (1) la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques en matière d'état civil, en relation avec les Ministres compétents ; (2) la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et la mise à jour périodique de la stratégie nationale de l'état civil (SNEC) ; (3) la mise en œuvre de l'identifiant unique sectoriel du citoyen à l'état civil en relation avec les Ministres compétents³⁷.

C'est dans ce cadre qu'un protocole d'interopérabilité a été signé entre le MATDS et le Ministère de la Santé avec pour objectif d'en signer avec tous les Ministères qui participent à la production des actes des faits d'état civil.

Le Protocole d'Interopérabilité

- **La signature du Protocole d'Interopérabilité** en 2020 entre le MATDS et le Ministère de la Santé est le début d'une démarche inclusive des parties prenantes³⁸ dans la gestion de l'état civil dont les actes sanctionnent le début et la fin de toute vie humaine. En effet, le protocole a pour objet de « définir les rôles et les responsabilités de chaque partie dans le processus d'enregistrement des faits d'état civil et la production des statistiques de vie. Le protocole vise à promouvoir l'interopérabilité dans la gestion de l'état civil au Burkina Faso et à rendre systématique l'enregistrement des faits d'état civil » (article 1 du protocole cité). Il précise l'engagement de parties au protocole. Ce dernier a été mieux explicité par le « guide de mise en œuvre du mécanisme d'interopérabilité entre la santé et l'état civil », élaboré en septembre 2022 avec l'accompagnement de l'UNICEF et de l'UE.
- Le « guide » décrit le mécanisme d'interopérabilité, le dispositif d'enregistrement des naissances et des décès et les acteurs impliqués et il précise les rôles de tous les acteurs (Gouverneurs, HC, préfets, maires, DRS, MCD, ICP, OEC Délégués, ASBC), engagés dans l'opérationnalisation de l'état civil. Sur le terrain, ce protocole a permis par exemple une participation plus accrue des ASBC dans la sensibilisation des populations pour les déclarations des naissances et des décès, en appui aux leaders d'opinions, ONG et associations et à l'augmentation des centres d'état civil secondaires auprès des établissements de santé. Le protocole a permis aux officiers d'état civil délégués dans les CSEC de participer à la captation des faits d'état civil dans les registres et de contribuer à être des sources de collecte des statistiques de vie.

³⁷ Décret d'organisation des départements ministériels, 2022.

³⁸ CF le « guide de mise en œuvre du mécanisme d'interopérabilité entre la santé et l'état civil » adopté. L'interopérabilité va engager à terme une collaboration du Ministère en charge de l'état civil avec le Ministère de l'action sociale, celui de la famille et du genre, celui des affaires étrangères, de la justice, voire avec certaines ONG.

En application du décret portant attribution des membres du gouvernement du 02/12/2022, le MATDS met en œuvre la politique du gouvernement en matière d'état civil au niveau central, déconcentré, décentralisé et avec les partenaires internationaux et nationaux.

Les structures concernées au niveau central du MATDS

En matière d'état civil, le MATDS met en œuvre la politique du gouvernement à travers les structures administratives suivantes : la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat civil (DGMEC), la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS) et la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT). Elles sont des structures centrales du MATDS agissant, en concertation, dans la gestion de l'état civil.

- La Direction Générale de la Modernisation de l'Etat civil (DGMEC) et le Programme budgétaire Etat Civil du MATDS

Créée en 2011, elle a pour mission de réaliser la vision (2012 à 2025) qui ambitionne de faire de l'état civil « un outil de stabilité sociale et de prospective pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques et programmes de développement ». Le décret n°2020-000106/MATDC/SG/DGMEC du 2 mars 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGMEC lui conserve les attributions du MATDS en matière d'état civil et lui ajoute en 2022³⁹, celles de « contribuer à la gestion des mouvements internes des populations liés à l'évolution du contexte économique, social, sécuritaire, culturel et environnemental » et, de « créer et mettre en œuvre un identifiant unique du citoyen à l'état civil en relation avec les structures compétentes des Ministères concernés ».

- La Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS)

Les missions de la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) en lien avec l'état civil se situent au niveau de sa responsabilité (1) dans l'élaboration et le suivi des projets et programmes sous tutelle du Ministère ou mis en exécution pour le compte du Ministère, ainsi que celle des rapports sectoriels de leurs mise en œuvre ; (2) dans l'identification et le suivi des intervenants extérieurs comme, les projets et programmes intervenant au Ministère⁴⁰, les ONG, les OSC, les collectivités territoriales, le secteur privé ; (3) dans le suivi des relations du Ministère avec les partenaires, etc.

- La Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT)

Le rôle principal de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) est d'assurer l'exercice de la tutelle administrative sur les collectivités territoriales ; de suivre le transfert des ressources de l'État aux collectivités territoriales (CT) ; d'opérationnaliser l'assistance de l'État au développement de la fonction publique territoriale en ressources humaines, techniques et finances locales. C'est dans ce volet que la DGCT s'emploie à améliorer la nomenclature budgétaire des communes qui reçoivent les transferts financiers de l'Etat pour le fonctionnement de la mairie et pour les investissements structurants. En général, les allocations budgétaires pour le

³⁹ Article 143 du projet de décret n°2022-00537/PRES-TRANS/PM/MATDS du 25/07/2022, portant organisation du MATDS a remplacé le présent et surement un autre viendra après le remaniement ministériel de janvier 2023. Ce décret n'était pas disponible lors de la rédaction du présent rapport final.

⁴⁰ Exemple du PAMEC pour l'Etat civil exécuté par l'UNICEF, dont l'ISSP a réalisé une évaluation à mi-parcours de dix indicateurs inscrits dans le cadre logique du PAMEC en vue d'apprécier les progrès réalisés par le programme.

développement des services de l'état civil sont dans une dotation globale. L'état civil est considéré à tort comme n'étant pas un besoin de développement. La DGCT œuvre alors à la création d'une ligne budgétaire spécifique pour l'état civil afin que y soit logée par exemple les indemnités des officiers d'état civil délégués dans les centres secondaires d'Etat civil, le fonctionnement des CSEC situés ou non au sein des CSPS.

Les structures du MATDS au double niveau déconcentré et décentralisé

Il existe dans l'organisation administrative du Burkina deux types de collectivités territoriales (communes, régions-CT) et trois niveaux de circonscriptions administratives (départements, provinces et régions-CA). La commune est une collectivité territoriale de base, au cœur du dispositif de la gestion du système de l'état civil. Les circonscriptions administratives sont importantes dans le circuit de transmission des données de l'état civil depuis les communes jusqu'au Ministère du tutelle. La tutelle administrative et la tutelle financière des communes sont assurées respectivement par le Ministre chargé des collectivités territoriales et le Ministre chargé des finances qui délèguent par arrêté, une partie de ce pouvoir aux représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives (article 54 CGCT).

Les compétences de chaque entité administrative sont régies par la loi. La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales (communes) est régie par le principe de subsidiarité. Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit, la mise à la disposition de la collectivité territoriale bénéficiaire, des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Aucune collectivité territoriale (région, commune) ne peut établir ou exercer une tutelle sous quelque forme que ce soit sur l'autre (article 42 modifié par la loi 065-2009/AN du 21 décembre 2009 portant modification de la loi 055-2004 du 31 décembre 2004 sur le CGCT). Au cours de l'évaluation, ces dispositions légales sont respectées.

La mission de gestion des mairies en matière d'état civil est confiée au maire en tant qu'officier d'état civil, «de jure»; il est responsable du centre principal d'état civil; il peut créer des centres secondaires d'état civil qui fonctionnent sous son contrôle (article 263 CGCT) car les services de l'état civil sont des services administratifs relevant des services de la mairie et, non d'une des commissions du conseil municipal qui pourtant, exerce un contrôle sur certaines attributions du maire, formellement énumérées (article 158 CGCT). Une fois le maire, ses adjoints et les quatre présidents de commissions élus par le conseil municipal, le maire en devient l'organe exécutif et exécute les délibérations du conseil municipal (article 219 CGCT). Ce faisant, le maire a une double casquette: celle de chef de l'administration communale (article 287 CGCT) et celle de président du conseil municipal.

Au Burkina Faso, l'organisation des services de l'état civil est décrite par le Code des personnes et de la famille. Le centre d'état civil est le lieu où siège le service de l'état civil. C'est donc le lieu où l'officier de l'état civil exerce ses fonctions.

Aux termes de l'article 61 du CPF, il existe deux types de centres d'état civil (source : Manuel national harmonisé, UNICEF, 2020):

a) les centres principaux

Les centres principaux sont situés aux chefs-lieux des communes urbaines, rurales et les arrondissements des Communes à statut particulier. Les autorités compétentes pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil dans les centres principaux sont les maires et leurs adjoints.

Les Maires peuvent déléguer à un ou plusieurs agents titularisés dans un emploi permanent les fonctions d'officier de l'état civil pour la tenue des registres des naissances, des décès et actes divers. Cette délégation se fait par arrêté portant délégation, qui est transmis au ministre chargé de l'Administration territoriale et au procureur du Faso près le tribunal civil de rattachement (Articles 62 CPF, 263 et 267 CGCT).

b) les centres secondaires

Les centres secondaires sont situés dans les villages et dans les secteurs des villes et des communes : ils sont rattachés aux centres principaux. Dans les centres secondaires, c'est un agent désigné par le maire qui assure les fonctions d'officier de l'état civil.

La création d'un centre secondaire de l'état civil relève de la seule compétence du maire par arrêté communal. Les arrêtés qui créent les centres secondaires d'état civil et nomment les agents désignés dans ces centres doivent obligatoirement définir la compétence territoriale du centre secondaire (*nombre de villages et/ou de secteurs rattachés à ce centre secondaire*) et la compétence d'attribution de l'officier de l'état civil délégué (*compétences*).

Les officiers de l'état civil délégué dans les centres principaux et les officiers de l'état civil délégué dans les centres secondaires exercent leurs fonctions sous la surveillance et la responsabilité du maire qui les a nommé.

En ce qui concerne les attributions ou compétences dévolues aux officiers de l'état civil, les articles 64 et 428 du CPF en dispose :

A) Les officiers de l'état civil des centres principaux sont compétents pour :

- recevoir les déclarations de naissances;
- recevoir les déclarations de reconnaissance d'enfants à naître (art 428 CPF);
- dresser et signer les actes correspondants;
- effectuer les mentions et transcriptions y relatives;
- délivrer les actes divers (tout acte qui concerne l'état des personnes sans être un acte de naissance, de mariage, de décès . exemple d'actes divers: acte de reconnaissance d'enfant non concomitant à la déclaration de naissance, certificat de non inscription, certificat de vie ou d'entretien, certificat de non remariage etc. Cependant les permis urbain d'inhumer, le permis urbain d'habiter ne sont pas des actes divers. Cela explique pourquoi un maire détient deux cachets distincts portant l'un «MAIRE», l'autre «OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL»

B) Les officiers de l'état civil des centres secondaires sont compétents pour :

- recevoir les déclarations de naissance;
- dresser et signer les actes correspondants;
- effectuer les mentions et transcriptions y relatives;

C) Les officiers de l'état civil délégué sont compétents pour assurer :

- la tenue des registres de naissance;
- la tenue des registres de décès.

Enfin, en application de l'article 58 CPF, les ambassades et consulats du Burkina Faso à l'étranger constituent des centres principaux d'état civil où la fonction d'officier de l'état civil est exercé par l'ambassadeur, le consul ou la personne désignée à cet effet.

Difficultés des communes relatives à l'état civil

Les difficultés des communes dans le cadre du fonctionnement de l'état civil ont été recensées au cours de la phase de terrain avec les acteurs des projets de mise en œuvre du PP et les focus groupes organisés avec les PTF. Ces difficultés sont aussi énumérées dans les rapports, bilans et documents d'analyse des consortia ou d'autres sources relatives à l'état civil. Ces difficultés sont légions et récurrentes tant, aux niveaux du système d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso, du système de production des statistiques de vie au Burkina Faso, du système d'informatisation de l'état civil qu'au niveau du système de communication dans le domaine de l'état civil. Ces difficultés ne sont pas rencontrées seulement par le PP (cf Chapitre 3.4: Disposition de gestion et de gouvernance du PP) mais aussi par les communes dans le cadre du fonctionnement quotidien des services de l'état civil. A chaque niveau des systèmes⁴¹, nous relèverons les difficultés rencontrées en lien avec le cadre juridique, le cadre politique et institutionnel et le cadre organisationnel / opérationnel.

1- Difficultés des communes dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil

- a) le cadre juridique. L'absence de loi spécifique sur l'état civil ne permet pas de progresser légalement dans l'informatisation des actes d'état civil et de disposer de données fiables et sécurisées. Il n'existe pas un «droit administratif appliqué⁴² » ni de la jurisprudence dans la production et la délivrance du service public local (TA/TD).
- b) le cadre politique et institutionnel. L'analphabétisme des populations, les pesanteurs culturelles expliquent l'absence d'adhésion de certaines populations sur l'importance de l'acte des faits d'état civil, sauf en cas de besoins urgents.
- c) le cadre organisationnel / opérationnel: Le manque de place pour les services de l'état civil et de matériels d'archivage des registres d'état civil aussi bien au niveau des CEC que des greffes des juridictions relève de la non importance de ce service au sein de la grande majorité des mairies. Il favorise la corruption, le trafic d'influence et la fraude pendant les périodes électorales et l'utilisation des registres non cotés et paraphés.

2- Difficultés des communes dans le domaine de production des statistiques de vie

- a) le cadre juridique. Il n'existe pas de recueil de textes réglementaires, de manuels et de directives nationales spécifiques à la gestion des statistiques de vie à la disposition des services de l'état civil. La modicité de la prise en charge financière des agents commis à cette tâche par l'Etat, empêche de motiver les agents autour d'une activité de dépouillement des données relatives aux antériorités. Le financement de l'UNICEF pour les missions de supervision et de contrôle du travail de dépouillement a été interrompu et réduit le taux d'exécution des activités programmées. La non implication des responsables des communes dans le système de production des statistiques de vie lorsque les données sont collectées par des organismes extérieurs (OSC, Projets) pour les services de mairie explique le besoin de complétude des données statistiques.
- b) le cadre politique et institutionnel. Absence de collaboration entre les différents organismes chargés de l'enregistrement des faits et des structures en charge des statistiques de vie ; Inadaptation des fiches de collecte manuelle ne permettant pas de calculer et de rendre disponibles des indicateurs utiles à la planification du développement ; Insuffisance des mesures d'intégration des statistiques de vie (DGMEC, Santé) aux systèmes de statistiques nationales (INSD; DPP), parce que la stratégie nationale de développement des statistiques ne tient pas compte suffisamment des statistiques de vie en tant que partie intégrante du système national de statistiques. Les centres secondaires rattachés aux CSPS⁴³ ne transmettent pas les données statistiques de vie des communes du ressort territorial des directions déconcentrées des Services de Santé du Ministère de la santé.
- c) le cadre organisationnel / opérationnel. Incohérences des informations recueillies lors des remplissages des registres ; informations illisibles (dues à la mauvaise écriture) contenues dans les registres ; Informations imprécises particulièrement sur certaines variables des feuillets consultés ; Manques des informations au niveau de certaines variables clés des volets des registres ; Mauvaise conservation des registres qui ne facilite pas une analyse globale sur des périodes données ; Mauvaise qualité du remplissage des registres ; Non-

⁴¹ Enregistrement, statistiques, informatisation et communication.

⁴²Corollaire à l'inachèvement juridique (absence d'actes d'application pour permettre l'atterrissage des lois adoptées sur le terrain).

⁴³ Il semble que les données sont directement transmises au ministère de la santé en passant par le circuit hiérarchique des centres médicaux.

complétude de l'enregistrement de tous les faits d'état civil ; Non-transmission systématique des volets à l'INSD ; Registres annuels manquants dans les archives de l'état civil ; Volets manquants dans certains registres ; Faible sensibilisation des populations et de l'administration sur l'importance des données statistiques d'état civil ; Insuffisance de personnel statisticien/démographe ou qualifié au niveau des centres principaux pour apporter un appui dans la collecte des données de l'état civil ; Insuffisance des ressources financières, humaines et logistiques consacrées aux statistiques de vie.

3- Difficultés des communes dans le domaine de l'informatisation de l'état civil

a) le cadre juridique. Il est quasiment impossible de produire un acte d'état civil dématérialisé sans l'adoption d'une loi spécifique de l'état civil ; sans la relecture des textes sur l'organisation judiciaire du Burkina Faso pour réviser les compétences des juges des TGI et des TD/TA et réduire l'immixtion de l'administration dans le judiciaire ; sans une remise à plat du code des personnes et de la famille pour légaliser les mariages religieux et coutumiers, la nationalité, l'héritage, les noms patronymiques, et sans la révision de la convention de Vienne de 1963 sur les franchises diplomatiques pour aligner les compétences des missions diplomatiques et des postes consulaires en lien avec le cadre juridique national l'état civil des nationaux nés à l'étranger.

b) le cadre politique et institutionnel. Il s'agit de: l'absence de couverture du réseau informatique de l'administration (RESINA) dans toutes les communes du Burkina ; la multiplicité des outils de modernisation, de production et de gestion des faits d'état civil ; l'absence d'une politique générale et d'une stratégie d'informatisation du système d'état civil ; la non-prise en compte du Référentiel Général d'Interopérabilité ou interconnexion de toutes les structures et institutions productrices et utilisatrices des actes d'état civil.

c) le cadre organisationnel / opérationnel. Utilisation de mauvais spécimen de fiches d'enregistrement des faits d'état civil et de délivrance des actes d'état civil par lcivil ; rejet par les services judiciaires des actes produits avec l'application lcivil ; beaucoup d'erreurs diverses commises sur les actes saisis sur ordinateurs et portant sur l'orthographe des noms, des prénoms, sur les dates de naissance, le genre etc. ; l'utilisation d'un canal internet ouvert et non sécurisé par lcivil exposait le réseau informatique aux attaques et utilisations des données personnelles des citoyens.

4- Difficultés des communes dans le domaine de communication

a) le cadre juridique. Insuffisance de mise en application de la stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) adoptée ; inexistence d'établissement et de diffusion des rapports relatifs aux données de l'état civil ; absence d'un plan d'actions de la stratégie de communication en faveur des faits d'état civil.

b) le cadre politique et institutionnel. L'absence de réalisation d'émissions radiophoniques et télévisuelles par an sur les faits d'état civil dans les principales langues ; l'absence de sorties de sensibilisation aux faits d'état civil dans les communes et dans les zones à faible couverture ; l'absence de contractualisation avec les OSC par an pour la diffusion des messages clés d'état civil dans les villes et villages ; l'absence de diffusion des annuaires de l'état civil et du rapport d'analyse des statistiques de vie ; le manque de motivation des responsables et des leaders coutumiers et religieux dans la mobilisation des populations pour l'enregistrement des faits d'état civil.

c) le cadre organisationnel / opérationnel. L'absence de financement de la stratégie de communication adoptée en 2020 ; les interventions ou diffusions de rapports sur l'état civil par plusieurs départements ministériels, sans concertation dans le domaine de la communication sur l'état civil ; les coûts élevés de production des supports de communication ; les difficultés de réalisation d'activité dans les zones à fort défis sécuritaire liée au terrorisme sont autant de difficultés rencontrées.

Quant aux agents des services de l'état civil des communes, il faut distinguer ceux recrutés par le budget communal et les fonctionnaires de l'Etat affectés ou mis à disposition de la commune. Ceux recrutés sur le budget communal sont placés sous le régime juridique applicable aux agents des collectivités territoriales (article 142 CGCT). Au regard de la modicité des budgets communaux et face aux besoins d'investissement dans des projets de développement structurants, les recrutements par les communes sont rares et les ressources humaines du cadre de l'état civil ne sont pas pléthoriques. Ceux affectés par l'Etat le sont parfois à la demande expresse d'un maire. L'Etat central affecte parfois quelques agents publics (mouvement périodique des fonctionnaires) qui sont souvent maintenus au niveau régional. Même au niveau communal, ils sont peu ou rarement employés dans les services de l'état civil. La question des ressources humaines, comme le relèvent les différents acteurs terrains (maires, projets, ONG, CEC, CSEC), n'a pas encore trouvé de réponses. D'où les recommandations auprès du Programme population de porter un regard particulier sur le recrutement et la formation des ressources humaines des services d'état civil, comme des facteurs de production qualitative et quantitative des actes des faits d'état civil et des statistiques de vie.

2.3.3.2 Les autres acteurs institutionnels et les partenaires du cadre de concertation « état civil »

Au niveau de l'Etat, le Code des personnes et de la famille de 1989 et ses modificatifs a retenu comme autres intervenants institutionnels, le Ministère en charge de la justice (Articles 76 du CPF et 70 du CGCT) ; le Ministère en charge des affaires étrangères (Article 95 du CPF) ; le Ministère en charge de la santé (article 108 du Code de la famille).

Bien après 1989, de nouvelles institutions partenaires intéressés dans la gestion de l'état civil sont apparues. Ce sont :

- Le Ministère de l'économie numérique, des postes et de la transformation digitale ;
- Le Ministère de la promotion de la femme et de l'action sociale ;
- Le Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- Le Secrétariat permanent du Programme national de développement économique et social (SP/PNDES) ;
- La Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP).

Au niveau des partenaires au développement du domaine de l'état civil, ce sont ceux qui soutiennent l'Etat dans le financement pour le développement du système de l'état civil. Ce sont des administrations privées, des OSC, des ONG et des associations de la loi 064. Les PTF « état civil » sont : l'Union européenne, le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des nations unies pour la population (UNFPA), le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Terre des hommes TDH Italie, Planète enfant et développement, Programme de coopération internationale communale (PCIC), Plan international, PROSARE, Children believe, EDUCO, Plan international Deutschland, Save the children Finland, Programme Bravo, Labo Citoyennetés, FONDAZIONE ACRA, AMD et Global Financing Facility (GFF).

2.3.3.3 Les faiblesses, défis et actions prioritaires du système de l'état civil

Au cours de la mission d'évaluation, bien des problèmes ont été observés et peuvent être considérés comme des **faiblesses** du système de l'état civil. L'on note ainsi :

- La faiblesse du cadre juridique. Elle s'explique principalement par l'inachèvement et l'inadaptation des textes juridiques existants, notamment le Code des personnes et de la famille, et les textes législatifs et réglementaires sur les statistiques nationales.

- L'inadéquation du cadre institutionnel. Plusieurs Ministères interviennent à travers des structures centrales, déconcentrées et/ou décentralisées dans la gestion de l'état civil, en jouant des rôles plus centralisés que décentralisés et manifestement de la « résistance », empêchant une véritable autonomie de gestion des communes par elles-mêmes. Le constat est que le cadre institutionnel de l'état civil pêche par l'absence de coopération et d'interaction entre toutes les structures dans l'offre des services de l'état civil. Or, selon les recommandations des Nations unies, tous les pays doivent mettre en place un mécanisme de coordination entre les structures en charge de l'état civil.

- L'insuffisance des ressources humaines dans les services de l'état civil. Cette insuffisance se caractérise par un déficit quantitatif et qualitatif du personnel en charge de l'état civil surtout au niveau communal.

- La faible informatisation des centres d'enregistrement des faits d'état civil. La modernisation et l'efficacité du système en dépendent. Elles découlent aussi de la faiblesse du réseau de distribution de l'énergie électrique et solaire sur l'ensemble du territoire ainsi que de l'absence d'un plan d'informatisation de l'état civil. L'informatisation actuelle se résume le plus souvent à l'enregistrement des informations contenues dans les registres, sur un ordinateur, afin de délivrer facilement des extraits d'actes d'état civil aux demandeurs dans de brefs délais.

- L'insuffisance dans la sécurisation des documents d'état civil. Le déficit dans la sécurisation des documents de l'état civil s'explique principalement par l'absence de registres sécurisés occasionnant souvent la reproduction frauduleuse ou non conforme des actes d'état civil d'une part et d'autre part, par l'inexistence d'un système d'archivage moderne pour sécuriser les documents de l'état civil.

- La faible adhésion des populations à l'enregistrement des faits d'état civil. Elle est toujours liée, malgré les campagnes de sensibilisation d'une part à la méconnaissance par ces dernières de l'utilité de l'enregistrement, et d'autre part à l'éloignement des services d'enregistrement ou de déclaration. Les efforts de l'UE contribuent à améliorer le taux couverture géographique des centres d'enregistrement et de déclaration des faits d'état civil par le rapprochement des centres d'état civil des populations (création des CSEC).

- La faiblesse des productions des statistiques de vie. Cette situation est imputable à l'inadéquation des textes juridiques, à la non-conformité des registres aux besoins statistiques et à l'insuffisance de ressources humaines et financières. Ce problème a pour conséquence une inefficacité dans le suivi-évaluation des politiques de développement.

- L'inexistence d'un système efficace de suivi évaluation des plans d'actions. L'insuffisance de suivi évaluation dans le premier plan a été un obstacle majeur à la connaissance des performances de la mise en œuvre du plan d'actions. Un Projet de manuel de suivi évaluation élaboré en 2017 et validé par un atelier, n'a pas été encore adopté par le gouvernement. La même difficulté d'absence de statistiques s'est posée lors de l'élaboration du 3^e PA/SNEC en 2021.

- La faible activité du cadre partenarial. Le cadre partenarial des acteurs de l'état civil (CAPEC) n'existait pas au moment de l'élaboration du 1^{er} Plan d'actions (PA) 2012-2016 de la SNEC et a fait l'objet d'une recommandation, lors de l'élaboration du 2^e PA 2017-

2021 de la SNEC révisée. La création d'un cadre partenarial en 2019⁴⁴ a eu pour ambition d'assurer la synergie d'actions des différents partenaires qui œuvrent en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil. L'évaluation a montré que sur le terrain, après 5 ans de mise en œuvre du PP, ces ambitions en termes de synergie d'actions et de compétences des différents partenaires qui œuvrent en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil, ne se sont pas réalisées. En effet, si l'amélioration du fonctionnement des services de l'état civil est indéniable, l'absence de la mise en place d'une base de données des faits d'état civil fiables par le CAPEC n'est pas indéniable.

- L'absence de leadership et d'ancrage institutionnel reconnu au MATDS. En plus de l'administration du territoire (circonscriptions administratives), ce Ministère a en charge, la mission de décentralisation (collectivités territoriales), même si les autres départements ministériels ont l'obligation de décentraliser (partager) les pouvoirs du niveau central avec les collectivités locales du niveau infra. Au Burkina Faso, la gestion des services de l'Etat civil a toujours relevé des circonscriptions administratives (cercle, sous-préfectures, puis des communes, qu'elles soient de plein exercice ou de moyen exercice, rurales ou urbaines). Ainsi, dans le domaine de l'état civil, les missions du MATDS en matière de décentralisation lui donnent la tutelle des collectivités territoriales⁴⁵, notamment les communes dirigées par des maires élus⁴⁶ (sauf exceptionnellement par des PDS) dont une des missions est la gestion de l'état civil. «En fait, tous les acteurs qui concourent à la mise en œuvre de la politique de décentralisation (notamment les transferts des compétences et de ressources), abandonnent ou récupèrent un peu d'autorité, bénéficient de plus de stabilité et de pouvoir de contrôle ou perdent en visibilité et en légitimité»⁴⁷. Ce qui explique les résistances multiformes aux mesures de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales.

En résumé, les **contraintes** du système d'état civil sont :

- ✓ le retard dans l'adoption du Code des Personnes et de la Famille (CPF) révisé ;
- ✓ l'inexistence d'une loi spécifique sur l'état civil ;
- ✓ le faible financement des activités du plan d'actions de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC).

Ces contraintes rendent difficiles une mise en œuvre efficace des activités du programme si elles ne sont pas levées.

Les **autres défis** du programme « état civil » de l'Etat burkinabé sont :

- ✓ l'adoption d'une loi spécifique sur l'état civil conformément à la recommandation de la 2ème Conférence des Ministres africains chargés de l'état civil tenue du 6 au 7 septembre 2012 à Durban ;
- ✓ le financement conséquent des activités du plan d'actions de la SNEC ;
- ✓ l'érection du volet relatif à l'informatisation du système de l'état civil en un projet rattaché audit programme. Parmi les défis à relever, il est important de signaler que l'état civil est appelé à intégrer les questions transversales comme le genre (discriminations et pesanteurs sociales, sexe), les minorités (manque de centres d'état civil), les droits humains (identité juridique), la santé (centres secondaires d'état civil), l'équité (justice).

⁴⁴ CAPEC: Arrêté interministériel n°2019-051/ du 31 décembre 2019.

⁴⁵ Dans le cadre de la mise en œuvre du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales, une onzaine de Ministères assurent aussi la tutelle des interventions des communes dans certaines matières en vertu des articles 80 à 105 du Code général des collectivités territoriales (Loi n°055-2005/AN du 21 décembre 2004 portant CGCT, ensemble ses modificatifs en 2009, 2016, 2018) comme l'éducation, la santé et l'hygiène, les pistes, l'eau et l'électricité, l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier, l'aménagement urbain, la protection civile, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, etc.

⁴⁶ Article 255 CGCT, modifié par la loi 065-2009/AN du 21 décembre 2009.

⁴⁷ Management de la décentralisation au Burkina Faso, leadership et ancrage, mémoire de fin d'études, Ministère des enseignements supérieurs et secondaires, IAPM, mémoire de fin de cycle 2007-2008, page 18.

Les **actions prioritaires** sont :

- ✓ la poursuite de la modernisation du système de l'état civil à travers le déploiement d'une solution informatique intégrée⁴⁸ permettant la sécurisation des documents d'état civil ;
- ✓ l'opérationnalisation de l'identifiant unique et la production des statistiques de vie ;
- ✓ l'amélioration des prestations des services publics de l'état civil à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'équipement des centres d'état civil ainsi que des formations sanitaires afin de favoriser un enregistrement systématique des faits d'état civil ;
- ✓ la consolidation des cadres juridique et institutionnel du système d'état civil par les textes d'application ;
- ✓ le renforcement de la mise en œuvre du protocole d'interopérabilité entre les secteurs de l'état civil et de la santé et étendre de tels types de protocoles avec les autres intervenants dans la gestion de l'état civil.

2.4 Le domaine de Santé Sexuelle et Reproductive et de Planification Familiale

En lien avec le **Plan National de Développement Économique et Social (PNDES-II) 2021-2025** visant à accélérer la transition démographique en réduisant l'indice synthétique de fécondité de 5,4 à 4,6 enfants par femme de 15 à 49 ans en 2025, le Ministère de la Santé a accordé une priorité aux SSR-PF dans son **Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021-2030**. Ces stratégies nationales mettent un accent sur la disponibilité des produits et l'offre de services de qualité en matière de santé de la reproduction/planification familiale (SR/PF).

Le but du PNDS est de "contribuer au bien-être des populations" à travers 5 orientations stratégiques : (1) le Renforcement du leadership et de la gouvernance pour plus d'efficacité, d'efficience, de transparence, de redevabilité, d'équité et de prise en compte du genre, (2) le Développement des ressources humaines pour la santé, (3) l'Augmentation de l'utilisation des services de santé et de nutrition de qualité pour toute la population en général et des groupes spécifiques en particulier sans risque financier afin de garantir la couverture sanitaire universelle (CSU), (4) l'Adoption par la population d'un mode de vie sain et des comportements favorables à la santé et à l'accélération de la transition démographique et (5) l'Amélioration de la réponse aux situations d'urgences sanitaires.

Conformément aux orientations du PNDES, le pays a développé un **Plan National de Planification Familiale (PNPF) 2021-2025** de troisième génération et le **Plan Stratégique de la Santé des Adolescents et des Jeunes (PSSAJ) 2022-2026**. Le PNPF vise un taux de progression annuel de 1,88 % à partir de 2021 et permettrait au Taux de Prévalence Contraceptive Moderne (TPCm) de passer de 31,9 % en 2020 à 41,3 % en 2025 pour les femmes en union à travers cinq axes stratégiques : i) création de la demande ; ii) offre et accès aux services ; iii) sécurisation des produits ; iv) politique, environnement favorable et financement ; vi) coordination, suivi et évaluation.

Quant au nouveau Plan Stratégique de la Santé des Adolescents et Jeunes (PSSAJ), ses axes concourent à : (1) Promouvoir les comportements favorables à la santé des adolescents et jeunes, (2) Renforcer l'offre de soins et des services de santé de qualité en faveur des Adolescent(e)s et Jeunes, (3) Renforcer la coordination, le suivi-évaluation et le partenariat dans la mise en œuvre des interventions, (4) Renforcer le financement en faveur de la santé des adolescent(e)s et des jeunes, (5) Couvrir les adolescents et les jeunes en situation de crise humanitaire et sanitaire par les interventions et (6) Mettre en œuvre des interventions

⁴⁸ Le logiciel d'application et de production doit intégrer les informations transversales à même de préciser les informations indispensables à l'identification du citoyen d'une commune (CIU).

au profit des enfants âgés 6-9 ans.

Pour ce qui concerne la santé scolaire et universitaire, le Ministère de la santé bénéficie de l'appui des PTF pour la révision des directives santé scolaire et universitaire d'une part, et d'autre part, pour le développement et l'intégration des modules de l'éducation à la vie familiale (EVF) dans les établissements d'enseignement. Au stade actuel, le pays dispose d'un guide de l'Éducation à la vie familiale (EVF) destiné à encadrer les jeunes et les adolescents à propos de la santé sexuelle et reproductive, la compétence de vie courante, la citoyenneté et la paix. L'EVF avec son manuel d'utilisation est destiné aux jeunes et adolescents scolarisés et non scolarisés.

En plus de ce positionnement prioritaire de la thématique dans les documents stratégiques, le pays s'est fortement engagé à soutenir les initiatives internationales en faveur de l'amélioration de la santé maternelle et infantile, telles que **la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique (CARMMA)**, le **Partenariat de Ouagadougou (PO)**, **Family Planning 2030**, dans le but de garantir une meilleure accessibilité fondée sur les droits à des services de qualité en matière de PF. Il a aussi adopté l'agenda 2030 pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé, **l'Agenda 2063 de l'Union Africaine** et le **Protocole de Maputo**.

De nos jours, l'analyse contextuelle des DSSR/PF atteste que le pays a réalisé des avancées notables durant les dernières décennies dans le domaine de la planification familiale avec un taux de prévalence contraceptive moderne qui est passé entre 2021 et 2022, de 27.5% à 28.3% chez toutes les femmes, de 30.6% à 31.6% chez les femmes en union et de 17.7% à 18% chez les femmes célibataires (FP 2030). On constate aussi une réduction des besoins non satisfaits en matière de PF de 23,3% en 2018 à 21,29 % en 2022 (PNPF 2021-2025), la création d'un environnement favorable à la promotion de la PF avec l'adoption de la Loi SR et la révision du Code Pénal.

Malgré ces progrès, le Burkina Faso fait face à d'énormes défis au niveau de la frange jeune, selon le 5ème RGPH de 2019, plus de 77,9% de la population a moins de 35 ans et les moins de 15 ans représentent 45,3%. Les jeunes rencontrent de nombreux obstacles dans la recherche de soins, à savoir les barrières financières, les pesanteurs socioculturelles, l'insuffisance d'infrastructures adaptées pour la prise en charge de leurs problèmes spécifiques et le personnel peu qualifié sur l'approche jeune. Les rapports périodiques du Ministère des Enseignements sur l'état des grossesses en milieu scolaire mettent en exergue l'augmentation de ce phénomène et ses implications sur l'état de santé des jeunes.

Cas de grossesses par âge en milieu scolaire au post-primaire et au secondaire par tranche d'âge au cours des années scolaires de la période de 2016-2020 au BF

Age	2016/2017		2017/2018		2018/2019	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
<15 ans	480	6,8%	263	3,5%	372	4,7%
15-18 ans	4 101	58,2%	3 872	51,2%	3 594	45,7%
>18 ans	2 469	35,0%	3 430	45,3%	3 895	49,6%
Total	7 050	100,0%	7 565	100,0%	7 861	100,0%

Source : MENAPLN, DGESS ; Tableau de bord des enseignements post-primaire et secondaire, année scolaire 2019/2020 ; novembre 2020

La problématique de la survenue des grossesses en milieu scolaire est de plus en plus préoccupante et les grossesses non désirées constituent une conséquence de la faible utilisation des services de santé sexuelle et reproductive. Parmi les conséquences de celles-ci figurent les abandons scolaires (39% des cas d'abandons scolaires), les avortements clandestins et l'exposition aux infections sexuellement transmissibles (la tranche d'âge de 10-14 ans enregistre une prévalence atteignant 2 à 3 fois la moyenne nationale en population

générale (0,7%) (Système National d'Information Sanitaire (SNIS) Base Endos (Entrepôt National des Données Sanitaires-Burkina Faso)).

L'adoption de la gratuité de la PF se heurte à des entraves socioculturelles qui limitent son efficacité, parmi lesquelles, le faible statut social de la femme, les perceptions négatives sur la PF qui encourageraient la dépravation des mœurs, l'approbation de la PF par le conjoint et son autorisation pour utiliser les services, les enfants qui représentent une main d'œuvre familiale.

A ces différents facteurs, s'ajoute la crise humanitaire avec les déplacements massifs de populations qui affectent le fonctionnement des services sociaux de base en limitant l'accès des adolescent-e-s et jeunes aux services de SRAJ en général et de planification familiale de qualité, particulièrement au niveau des sites d'accueil des PDI (Ivanova et al., 2018).

Si les services sont disponibles, ils ne sont pas souvent de la plus haute qualité et ne sont pas bien adaptés aux besoins spécifiques des personnes déplacées (Casey et al. 2015) en particulier les adolescents et les jeunes. Par ailleurs, la crise sanitaire due au Coronavirus a contribué à entraver la continuité des soins essentiels et accroître les difficultés d'accès aux services de santé et surtout de PF des populations.

2.5 Le domaine de l'égalité genre et des Violences basés sur le genre

La politique genre (2009-2019) puis la Stratégie Nationale Genre (2020-2024) prévoient parmi leurs objectifs :

- o L'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des jeunes filles ;
- o Le renforcement des connaissances des femmes et des jeunes filles sur la santé sexuelle et reproductive ;
- o La réduction de la sexualité précoce, les grossesses précoces et non désirées chez les adolescentes/adolescents et chez les femmes et les jeunes filles scolarisées ;
- o L'amélioration de la prise en charge et la protection des femmes et des filles déplacées internes victimes des VBG dans le contexte de l'insécurité et des changements climatiques ;
- o La promotion de l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes.

En ce qui concerne **les VBG et le Genre**, le cadre juridique et institutionnel, prévoit une série d'instruments visant à promouvoir une culture favorable à l'égalité de genre, le respect des droits des femmes et la lutte contre les VBG :

- **La Loi n°061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes** vise à réduire les faiblesses observées au niveau du Système de référencement et de prise en charge intégrée des victimes de Violences Basées sur le Genre, ainsi qu'à renforcer la protection juridique des femmes et des filles. Les centres de prise en charge des victimes, prévus par la loi 061/CNT sur les Violences faites aux femmes (VFF), veulent donner une meilleure protection des victimes à travers une couverture nationale. Un protocole de prise en charge intégrale des victimes (juridique, médicale, psychologique) a été adopté, mais n'est toujours pas fonctionnel.
- Le premier **centre de prise en charge intégrée**⁴⁹ (psychosociale, sanitaire et juridique) des victimes de violence basée sur le genre (VBG) de Ouagadougou a été

⁴⁹ Centre de prise en charge situé dans l'arrondissement n°2 de la ville de Ouagadougou, créé grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers tel que le PNUD, l'Ambassade de Chine Taiwan, l'UNFPA et L'UNICEF.

opérationnalisé par l'Etat burkinabè en 2015. Il a permis la prise en charge entre 2015 et 2018 de 302 victimes. Un deuxième centre de prise en charge intégrée (psychosociale, sanitaire et juridique) des victimes de VBG est opérationnel à Tenkodogo⁵⁰ et un troisième est en passe d'être opérationnalisé dans la ville de Bobo Dioulasso. Des organisations de la société civile accompagnent l'Etat dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de violence. Ainsi, des centres juridiques ont été créés à l'image de la clinique juridique de l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso.

- La création de **cellules spéciales** auprès des **commissariats et brigades de gendarmeries** ainsi que de **chambres spécialisées** au sein des **tribunaux de grande instance** pour connaître des cas de violences faites à la femme et à la fille participe de la volonté affichée d'assurer un traitement juridique et judiciaire des différents dossiers en la matière, la formation des acteurs judiciaires à la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, l'élaboration et la diffusion en 2016 d'un recueil des textes juridiques favorables à la femme auprès des tribunaux, des brigades de gendarmerie et commissariat de police;
- L'organisation en 2016 d'une session d'appropriation des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains dont la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations envers les Femmes (CEDEF) au profit des acteurs judiciaires (magistrats, greffiers et avocats).
- Les dispositions répressives de Loi n°061-2015/CNT ont été reprises dans **la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal**. Ce nouveau Code innove par l'aggravation des sanctions pénales à l'encontre des auteurs des violences à l'égard des femmes/filles et la prise en compte de toutes les formes de VFF dans la répression, à l'exception toutefois des violences politiques.
- Le Burkina Faso a mis en place un **cadre normatif favorable à l'accès à la justice**, et de politiques et stratégies visant à accroître l'efficacité de la justice et à améliorer son accessibilité. A ce titre, il y a le **décret N°2009-558/PRES/PM/MJ/MEF/MATD du 22 juillet 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire** au Burkina Faso. Il y a également le **décret n°2016-185/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID portant création et organisation d'un fonds d'assistance judiciaire** au Burkina Faso lequel prend en compte les groupes vulnérables, les femmes marginalisées, pauvres sans revenus pour se permettre une assistance.

Le gouvernement a mis en œuvre également des politiques et de programmes visant à réduire et à mettre fin au **mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés**.

- **La Stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille 2017-2026** dont l'objectif général est de contribuer à l'épanouissement et à la pleine participation de la jeune fille au développement.

Tenant compte des efforts consentis par le pays en matière de lutte contre les MGF, une Conférence internationale a regroupé plus de 500 participants venant des différents États de l'Union Africaine, des États de l'Asie et du Proche Orient en octobre 2018 à Ouagadougou. A cette occasion, les participants ont adopté la déclaration, dite « L'appel de Ouagadougou à l'élimination de la mutilation génitale féminine en Afrique et dans le monde », laquelle a proposé le sacre du Président du Faso comme champion de l'Union africaine pour la

⁵⁰ Centre créé avec l'appui de l'Agence Belge de Développement ENABEL.

promotion de l'élimination des MGF et le lancement d'une campagne africaine de lutte contre les MGF. Ces propositions ont été entérinées en février 2019 lors du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Par ailleurs, en vue d'orienter ses actions sur la période 2016-2020, le Burkina Faso s'est doté de :

- **Le Plan stratégique national de promotion de l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF) 2016-2020** assorti d'un plan d'actions triennal. La vision de ce référentiel est qu'à l'horizon 2020, « le Burkina Faso dispose d'un environnement protecteur des droits des filles et des femmes qui leur assure une bonne santé, le maintien de leur intégrité physique et le respect de tous leurs droits ». À terme, il ambitionne de réduire de 20% le taux de prévalence de l'excision, singulièrement pour la tranche d'âge 0-14 ans ainsi que
- **La Stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants à l'horizon 2025.** L'objectif global de cette stratégie est d'accélérer l'élimination du mariage d'enfants sous toutes ses formes au Burkina Faso d'ici à 2025. Il se décline en quatre (04) objectifs stratégiques : (i) prévenir toutes les formes de mariage d'enfants ; (ii) prendre en charge les victimes de mariage d'enfants ; (iii) renforcer le dispositif national pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfants ; (iv) coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Fort du dispositif politique et légal, des actions ont été entreprises par le Burkina Faso pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et traduisent la volonté politique clairement affichée des autorités du pays et du contexte national favorable à la promotion du genre, ainsi que de l'accompagnement et de l'implication de l'ensemble des acteurs du développement (ONG/OSC, secteur privé, partenaires techniques et financiers, les leaders communautaires, etc.). Ces réalisations ont permis l'amélioration de la participation de la femme dans les sphères de décision, le renforcement de la lutte contre les normes sociales défavorables, la réduction de la prévalence des violences basées sur le genre, l'accroissement de l'autonomie économique de la femme et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Il est à noter que malgré ces efforts, les violences basées sur le genre se sont accrues avec la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays et les victimes sont les femmes et les jeunes filles déplacées internes. Les chocs psychologiques et les traumatismes provoqués par les violences surtout à l'encontre des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap constituent une préoccupation prééminente dans les zones à forts défis sécuritaires.

Environ 3 568 VBG ont été documentées et prises en charge pour la période de janvier à décembre 2021 et selon les analyses, les tendances au niveau de la prestation des services révèlent que 35% des survivantes des VBG sont des personnes de moins de 18 ans⁵¹.

Selon le rapport semestriel 2022 du cluster VBG, 91% des cas de VBG rapportés pendant la période sont des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). Les femmes et les filles représentent 97% des cas rapportés⁵². 87,5% du nombre total de cas signalés ont été commis dans des régions où les projections d'insécurité alimentaire aiguë sont élevées (IPC 3 et 4)⁵³. 63% des auteurs sont des partenaires intimes des survivants et les violences sont commises au domicile des survivants.

⁵¹ Atelier organisé par Plan international Burkina en collaboration avec quatre organisations sœurs membres de la Dutch relief alliance (Cordaid, OXFAM, Word vision international et IRC). Plan International Burkina Faso, juin 2022.

⁵² Rapport d'analyse de la situation de la violence basée sur le genre au Burkina Faso, septembre 2022.

⁵³ Projection de l'indice de l'insécurité alimentaire, Burkina Faso, 2022.

Malheureusement, l'accès à la justice pour les femmes/filles victimes d'abus et de violation de leurs droits demeure une problématique, la réponse judiciaire ne répondant pas aux attentes des victimes. La quasi-totalité des femmes (97%) laissent le jugement de leur sort entre les mains des membres de la famille et 71% de femmes victimes de violence continuent de garder le silence⁵⁴. Le manque de synergie entre les différents acteurs intervenant dans la lutte contre ces violences limite l'efficacité des actions.

⁵⁴ Rapport d'évaluation de la Politique nationale genre 2009-2019.

III. RÉSULTATS DE SATISFACTION ET D'IMPACT SUR LES BÉNÉFICIAIRES

3.1 Performance du Programme Population au regard des critères d'évaluation

Ce chapitre présente les questions d'évaluation (QE) basées sur l'analyse de l'approche conceptuelle et stratégique du Programme Population, des résultats, des objectifs spécifiques et de l'objectif global escomptés de l'action, ainsi que de la logique d'intervention, de la pertinence de la gouvernance et de la capacité de mobilisation et de l'articulation des acteurs impliqués. Les QE prennent en compte la performance du programme au regard des six critères d'évaluation CAD/OCDE indiqués dans les TdR⁵⁵, à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. En outre, l'évaluation cherchera à répondre au critère spécifique à l'Union européenne, à savoir la valeur ajoutée communautaire, concernant les bienfaits supplémentaires apportés par le Programme Population, comparés à ceux qui auraient découlé de l'intervention seule des États membres ; ainsi qu'aux approches transversales.

Les questions d'évaluation (QE) ont été formulées lors de la phase de démarrage sur la base des questions indicatives et approches prioritaires suggérées par les TdR qui délimitaient clairement le champ de l'évaluation en précisant les critères et composantes sur lesquelles les QE devraient porter. Sur la base de ces orientations, les évaluateurs ont défini des questions d'évaluation et pour chacune d'elle, les critères de jugement (CJ), des indicateurs et des sources/références d'informations ainsi que la méthodologie (outils d'évaluation) employée pour y répondre (voir Annexe 4 - Matrice d'évaluation de la note de démarrage).

3.2 Questions d'évaluation et critères de jugements associés

CRITERES D'EVALUATION	QUESTIONS D'EVALUATION (QE)
CE1 - Pertinence	<p>QE1.1 - Dans quelle mesure l'approche stratégique, les objectifs et les résultats du Programme Population ont-ils été adaptés aux besoins et à l'évolution du contexte (socio-politique, culturel et institutionnel) en matière des dynamiques démographiques au Burkina ?</p> <p>QE1.2 - Dans quelle mesure le montage de l'action et les activités mises en œuvre depuis le démarrage du Programme ont-ils répondu aux besoins et attentes des partenaires et des bénéficiaires ?</p>
CE2 - Cohérence	<p>QE2.1 - Dans quelle mesure les actions du Programme Population s'alignent avec les priorités stratégiques du pays par rapport aux thématiques et secteurs d'intervention. En quoi le Programme, et en particulier les projets sélectionnés dans le cadre de l'AP ont apporté une valeur ajoutée et une complémentarité par rapport à d'autres interventions existantes dans les domaines de l'état civil, de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'inégalité de genre et les violences basées sur le genre (VBG) au Burkina Faso ?</p>
CE3 - Efficience	<p>QE3.1 - Dans quelle mesure les modalités de pilotage et d'organisation aux différents niveaux (cabinet de monitoring, acteurs gouvernementaux, opérateurs de la société civile, ...) ont-elles permis une coordination satisfaisante des acteurs et des activités ainsi qu'une bonne couverture de l'ensemble des résultats attendus en intégrant l'appropriation du programme par les parties prenantes et les bénéficiaires ?</p>

⁵⁵ TdR page 11 à 13, points 2.1 et 2.2

CRITERES D'EVALUATION	QUESTIONS D'EVALUATION (QE)
	<p>QE3.2 - Les subventions accordées aux OSC dans le cadre du PP ont-t-elles été mises en œuvre de manière efficiente ? Ont-elles bénéficié d'une façon équitable aux femmes et aux hommes ? Aux populations vulnérables ?</p> <p>QE3.3 - Est-ce que l'enveloppe budgétaire prévue pour le Programme était-elle cohérente avec les objectifs à atteindre ?</p>
CE4 - Efficacité	<p>QE4.1 - Quel a été le niveau d'exécution des activités et le degré d'atteinte des résultats au regard du dispositif organisationnel et des trois objectifs spécifiques du Programme Population ? Le choix des subventions a-t-il été réalisé suivant un ciblage géographique et thématique précis et équilibré, priorisant une approche de proximité et participative ?</p> <p>QE4.1 - Comment les projets réalisés via l'appel à propositions ont-ils contribué à l'atteinte des résultats (sur la PF et la SSR, l'enregistrement des naissances, l'amélioration de la performance des acteurs (CSPS, CM, Centres d'Etat civil) notamment au niveau local ?</p>
CE5 - Durabilité	<p>QE5.1 - Dans quelle mesure les parties prenantes du programme, incluant les instances de l'Administration, acteurs institutionnels, organisations de la société civile, ont-elles été associées à sa conception et à sa mise en œuvre ? Viabilité économique, sociale et environnementale des résultats du programme.</p>
CE6 - Impact	<p>QE6.1 - Dans quelle mesure l'objectif global du Programme Population a-t-il été atteint ? Dans quelle mesure le Programme Population a-t-il contribué à la mise en œuvre du plan d'accélération de la PF, sa capacité à répondre aux besoins des populations en PF, le niveau des indicateurs en matière d'utilisation des services par les jeunes, l'amélioration des standards de qualité et l'adaptation des services aux jeunes. Évaluer les effets du Programme Population en termes de réduction des inégalités entre les sexes et la levée des contraintes à l'accès des jeunes aux services de la SSR ainsi que la maîtrise et prise des décisions concernant leur fécondité.</p> <p>QE6.2 - Quels sont les changements positifs et/ou négatifs, attendus et/ou inattendus, que la Stratégie du « Programme Population » a contribué à apporter (respectivement pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons), ainsi que pour les populations en situation de vulnérabilité.</p>
CE7 - Valeur ajoutée communautaire	<p>QE7.1 Dans quelle mesure la contribution du Programme Population complète-t-elle les interventions des États Membres en matière de réalisation des plans d'action de la Stratégie Nationale d'Etat civil, du Registre Unique de Population, de la Stratégie d'Accélération de la Planification Familiale et de la Stratégie Nationale Genre.</p>
CE8 - Questions transversales	<p>QE8.1 Dans quelle mesure les projets ont-ils permis de prendre en compte l'approche basée sur les droits humains, les discriminations et les inégalités de genre, les besoins spécifiques des femmes et des jeunes, et les questions de bonne gouvernance ?</p>

3.3 Réponses aux questions d'évaluation

Les réponses aux questions d'évaluation présentent les résultats de l'analyse de l'ensemble des indicateurs (annexe 7) qui ont favorisé l'appréciation de la qualité des résultats atteints par rapport aux différentes composantes du Programme Population, notamment, la conception et la vision stratégique du programme, la logique d'intervention et les liens de causalité entre l'objectif global, l'objectif spécifique et les résultats du Programme Population, la compréhension de l'exécution et la performance du projet, l'efficacité du modèle de gestion et l'appréciation du rôle des différents acteurs impliqués dans l'organisation et le fonctionnement du programme.

Une priorité a été accordée aux effets et à l'impact de l'action notamment dans la perspective de la Théorie de changement et de la gestion axée sur les résultats (GAR) et devant dépasser

la logique de réalisation d'activités vers une orientation axée sur les effets/changements tangibles, pertinents et durables.

Dans cette perspective, les questions d'évaluation analyseront les composantes de la théorie de changement, étroitement liées aux trajectoires de changement priorisées (ou non) par l'approche stratégique du Programme Population. Notamment, celles qui reposent sur la nécessité d'investir dans des dynamiques d'articulation et de responsabilisation des partenaires comme condition clé pour voir le changement endogène se produire, toute en reconnaissant qu'il nécessite du temps et de l'appropriation.

Les réponses aux questions évaluatives permettent de constater :

3.3.1 CE - Pertinence

QE1.1 - Dans quelle mesure l'approche stratégique, les objectifs et les résultats du Programme Population ont-ils été adaptés aux besoins et à l'évolution du contexte (socio-politique, culturel et institutionnel) en matière des dynamiques démographiques au Burkina ?

QE1.2 - Dans quelle mesure le montage de l'action et les activités mises en œuvre depuis le démarrage du Programme ont-ils répondu aux besoins et attentes des partenaires et des bénéficiaires ?

Le Programme Population affiche un degré très satisfaisant de pertinence sous plusieurs angles. Globalement, la vision stratégique est claire, adéquate et pertinente. Le Programme Population est en ligne avec les priorités nationales des politiques économiques et sociales du Burkina Faso, à savoir avec le Programme National de Développement Économique et Social (PNDES I) en vigueur lors de la phase de formulation, ainsi qu'avec le PNDES II (2021-2025) lequel se fixe comme objectif global de rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive. Le programme est en ligne particulièrement avec trois cibles du PNDES II, à savoir : (i) l'accélération du processus de la transition démographique ; (ii) la réforme des institutions, particulièrement celles de l'état civil; (iii) le développement du capital humain.⁵⁶ Il s'aligne aussi sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment les ODD5 (Égalité entre les sexes), ODD3 (Bonne Santé et bien- être) , ODD16.9 (Paix, Justice et Institutions Efficaces- État Civil).

Dans un souci d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des politiques de développement, le Programme s'inscrit dans le cadre des engagements de l'Union européenne avec le Burkina Faso, vis-à-vis des dynamiques de population par son accompagnement au Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement. Dans la même ligne, le programme intègre dans son cadre d'action, les priorités du Plan d'Action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP II) pour la période 2016-2020 et GAP III pour la période 2021-2025, notamment en ce qui concerne la lutte contre les VBG ; l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie National Genre (SNG) et son Plan d'action opérationnel ; le Plan National de l'Accélération de la Planification Familiale (PNAPF), et le Plan Stratégique Santé des Adolescents et Jeunes (PSSAJ).

Les choix stratégiques des interventions réalisées dans ces domaines s'adressent aux principales causes structurelles et multidimensionnelles des **VBG** en adoptant une approche à la fois de nature préventive, à travers la sensibilisation, le renforcement des capacités, les formations, ainsi que l'appui aux études et recherches dans ces domaines ; ainsi que sur une approche d'accompagnement et prise en charge des femmes et filles, notamment aux survivantes des VBG.

⁵⁶ Voir chapitre 2 pour plus d'informations sur le Programme national de développement (PND), qui a remplacé le PNDES II pour la période actuelle de transition.

Il est à noter que, dans le cadre de l'objectif spécifique 2 (l'OS2), le Programme d'appui à la modernisation du système **d'état civil** au Burkina Faso (PAMEC), mis en œuvre par l'UNICEF, s'avère pertinent et s'aligne avec les objectifs spécifiques des six axes d'actions de la Stratégie nationale de l'Etat civil (SNEC II révisée) avec son 2ème plan d'actions pour la période 2017-2021. Il s'aligne également avec le 3ème plan d'actions 2022-2024 adopté avec les objectifs spécifiques des quatre axes stratégiques de la Stratégie nationale de l'Etat civil (SNEC II révisée) dont la vision de réalisation se limite à l'horizon 2025.

Le Programme Population intervient au niveau national et suit à la fois une démarche territoriale et multi-acteurs favorisant la proximité auprès de ces derniers et des bénéficiaires. Il vise à expérimenter l'appui de proximité de l'Union européenne pour mieux répondre aux besoins du contexte et rapprocher l'action de l'UE des acteurs locaux, y compris des femmes et des jeunes, ainsi que des populations vulnérables. Cette approche de proximité est en ligne avec les priorités retenues par la **Feuille de Route** des engagements de l'UE envers la **société civile** 2017-2020 au Burkina Faso, adoptée par l'UE, ses Etats membres, la Suisse, le Canada et Etats-Unis ainsi que la suivante pour la période 2021-2024.

Pour rappel, la formulation du Programme Population a été réalisée conformément à la première feuille de route "Engagement de l'Union européenne envers la société civile" (2017-2020),⁵⁷ dont les axes se structurent autour de (a) la consolidation d'un environnement favorable à l'essor des OSC ; (b) le renforcement de la représentativité et de la légitimité des réseaux associatifs et structures de coordination des OSC ; (c) le renforcement des capacités des OSC leur permettant de s'ériger en interlocuteurs et acteurs de qualité dans la vie politique, sociale et économique de la nation. Quant à la dernière phase d'exécution du PP, elle est intervenue dans le cadre de la deuxième Feuille de Route définie par l'UE + (UE, Etats-membres, Suisse, Canada et USAID) pour la période 2021-2024, avec trois priorités spécifiques (a) promouvoir un environnement propice pour la société civile, la préservation de la paix et la cohésion sociale ; (b) appuyer une meilleure gouvernance sectorielle, participative et inclusive prenant en considération les secteurs identifiés dans la programmation 2020 ; (c) soutenir le renforcement des contributions des OSC au processus de développement et de gouvernance.

L'approche de mise en œuvre vise également la promotion du dialogue multi-acteurs autour des enjeux des dynamiques de population au Burkina Faso.

Quant à l'intégration des approches transversales, il convient de noter la pertinence de l'identification et l'implication des groupes cibles et des différents bénéficiaires institutionnels (Ministères, (CSPS, directions et services techniques, etc.), Collectivités territoriales, et non-institutionnels (ONG internationales, nationales et organisations à base communautaire, organisations de la société civile, groupes marginalisés et vulnérables (jeunes, adolescentes, femmes cheffes de ménage vulnérables, PDI, personnes en situation de handicap).

L'ensemble de ces éléments permettent de constater que globalement, l'approche méthodologique adoptée s'est avérée pertinente du fait qu'elle a veillé à respecter les particularités du contexte du pays, aux besoins et aux attentes des groupes cibles et des acteurs impliqués (partenaires et bénéficiaires) et à proposer des outils d'interaction en conséquence.

En ce qui concerne la prise en compte des **besoins et attentes des groupes cibles**, le PP a permis de mieux responsabiliser les ONG cheffes de file et les OSC qui avec leur expertise

⁵⁷ Adoptée par le Groupe UE+ Délégation de l'Union européenne et Etats membres de l'Union européenne présents au Burkina Faso : Belgique – Danemark – Allemagne – France – Italie - Luxembourg - Autriche – Suède ; Etats associés à l'exercice : Canada – Suisse- Etats Unis.

et leur connaissance des réalités des environnements d'intervention ont su prioriser les groupes bénéficiaires et vulnérables et proposer des réponses adaptées à leurs besoins. Ce constat est surtout visible chez les jeunes du milieu scolaire dont les données du MENAPLN⁵⁸ font état d'une progression exponentielle des Grossesses Non Désirées (GND) montrant une évolution de 5351 cas en 2015 contre 7861 cas en fin d'année scolaire 2019. Selon les mêmes sources, les cas d'abandons scolaires pour cause de grossesse en 2018/2019 ont connu une augmentation de 4 points comparativement à 2017/2018.

Les actions du PP répondent aux besoins des populations plus spécifiquement les jeunes qui ont pu bénéficier d'opportunités pour s'informer et recourir aux services de SR/PF. Les populations rurales encore plus vulnérables ont bénéficié des actions des OSC et des ASBC dont les connaissances de sensibilisation, qu'ils détenaient avec d'autres partenaires avant le programme, ont été renforcées pour fournir des informations aux jeunes et les orienter vers les services de santé. Les groupes diversifiés dont les jeunes du secteur formel (écoles, lycées et collèges) et des zones semi périphériques et rurales ont été ciblés par le programme.

Les interventions en milieu scolaire intègrent la problématique des Grossesses non désirées (GND) comme ce qui ressort des propos d'un élève lors des focus groups.

Avec les sensibilisations du RAJS, j'ai pu connaître quelques méthodes pour la prévention des IST et des GND. Je connais la pilule et l'abstinence pour éviter les GND, et le condom pour éviter les IST/sida"

Élève / focus scolaire Lycée Yéguéré

La prise en compte des canaux appropriés pour atteindre les jeunes est aussi de mise, notamment la paire éducation⁵⁹ basée sur des actions de proximité avec les clubs scolaires et l'enrôlement des jeunes sur la plateforme QG jeunes⁶⁰ qui leur ont permis dans la localité de Kaya d'améliorer leurs connaissances sur les DSSR et de bénéficier des services à travers le référencement vers les formations sanitaires: *"Avec nos 60 clubs scolaires couvrant 57% des établissements scolaires de la province, nous permettons aux jeunes d'avoir des informations sur la SRAJ"*, responsable SOS JD Kaya.

Au niveau des **acteurs impliqués**, le PP a focalisé ses efforts sur le renforcement de leurs capacités et compétences sur les thèmes prioritaires retenus. Ainsi, les experts ont pu constater que sur le terrain, ces acteurs disposent de ressources humaines bien formées sur les trois thématiques d'une part et de supports pour la conduite des interventions de promotion sociale d'autre part, ce qu'attestent les propos de ce responsable d'OSC :

⁵⁸ MENAPLN, DGESS : Tableau de bord des enseignements post-primaire et secondaire, année scolaire 2019/2020 ; novembre 2020.

⁵⁹ « L'approche par les pairs ou la paire éducation est une approche d'éducationnelle qui fait appel à des pairs (personnes de même âge, de même contexte social, éducation ou expérience) pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et de valeurs dans le domaine de la santé » (INSERM éducation pour la santé des jeunes 2014/3, N° 43.

⁶⁰ **QG Jeune est une plateforme interactive d'information dédiée aux jeunes.** Elle a été mise en ligne en 2018 et conçue par UNFPA. Elle offre jusque-là des contenus en lien avec la santé sexuelle et de la reproduction et prend désormais en compte d'autres thématiques comme l'environnement et la lutte contre les addictions ainsi que le civisme. Cette plateforme a été créée pour répondre à ce besoin de s'informer convenablement sur la santé sexuelle et reproductive. Ainsi, le site internet www.qgjeune.org devient vite, pour nombre d'adolescents, un cadre d'apprentissage favorisant des échanges et des interactions avec des spécialistes. En témoignent quelques chiffres enregistrés depuis le début de l'année 2021 : environ 185 000 utilisateurs, plus de 2,4 millions de connexions, près de 31,5 millions d'interactions sur le site et les réseaux sociaux.

« Le programme a formé une vingtaine d'animateurs chez nous en respectant la parité et sur les trois thèmes pour leur permettre d'entreprendre des actions de sensibilisation dans les secteurs et en milieu scolaire. Nous avons étendu nos actions dans les provinces de la Comoé, la Bougouriba, le Yoba et le Thui. Aussi, nous disposons d'un siège rénové qui réduit nos charges mensuelles en terme de loyer »

Responsable RAJS Bobo

Les participants aux focus groupes ont félicité la décision de privilégier les Consortia, sélectionnés par l'UE, qu'ils considèrent comme étant une pratique innovante favorisant l'efficacité et l'apprentissage à travailler ensemble. Les responsables des ONG cheffes de file apprécient positivement cette approche de mise en œuvre du programme via les consortia : *« On a été obligé d'apprendre à nous connaître pour pouvoir travailler ensemble ; au départ ce n'était pas facile, mais, aujourd'hui nous apprécions ces opportunités qui nous ont permis d'enrichir nos modalités de travail »*, jeune participant focus group OSC. Les consortia servent de cadre d'apprentissage et de coaching des petites organisations par les ONG et une mutualisation des compétences et des ressources pour agir efficacement sur le terrain.

Les compétences des agents de santé et les agents de l'état civil des communes ciblées ont été durablement renforcées pour continuer à offrir des services de qualité.

Les organisations bénéficiaires interrogées conviennent que les appels à propositions organisés au sein de chaque consortia et les subventions en cascades octroyées se sont avérés appropriés pour assurer un processus de gestion de proximité, favorisant l'implication des groupes bénéficiaires (groupes d'une importante mixité, intégrant des jeunes, des filles, des garçons, des femmes et des hommes).

Une autre composante à soulever concerne le développement d'une stratégie pertinente de communication, visant à coordonner les éléments issus des stratégies de communications correspondantes à des plans de communication des divers acteurs et secteurs impliqués dans le programme ; notamment en ce qui concerne les trois domaines d'intervention : l'état civil, la promotion sociale, la planification familiale et la lutte contre les VBG. On observe une bonne couverture médiatique, ce qui a contribué à la visibilité des initiatives menées dans le cadre du Programme, notamment à travers des émissions télévisées, des débats radio-télévisés, la production de capsules thématiques, de supports vidéo et audios. Néanmoins, on note l'absence d'indicateurs pour suivre et évaluer les résultats et la portée des activités de communication/visibilité.

In fine, il est important de soulever ⁶¹ la pertinence des thèmes de formation mis en œuvre par l'Institut Supérieur de Sciences de la Population (ISSP)⁶², ainsi que des objets des études et recherches en cours de réalisation⁶³. S'agissant des formations, il y a eu trois types d'activités concernant a) les formations diplômantes, b) les formations de courte durée et c) la diffusion des connaissances.

Aussi, des études et recherches ont été conduites comme prévu. Toutefois, l'équipe d'évaluation déplore le retard constaté dans la conduite de ces recherches, qui auraient pu contribuer à alimenter les données de base des Consortia dont les résultats auraient pu être

⁶¹ A moins d'erreur de références, l'étude 11 ne semble pas avoir été réalisée. Les références Web des reportages sur leur diffusion dans les médias ne concernent pas cette étude.

⁶² Au moment de la phase terrain, l'ISSP était en train de terminer certaines composantes de l'objectif 3, ils sont dans la phase de clôture jusqu'à mars 2023. Cependant, le fait d'avoir réussi à introduire le thème de la recherche et ces relations avec les politiques publiques, c'est une facteur d'efficience.

⁶³ ISSP, Rapport narratif intermédiaire, An 4, avril 2022, page 14ss.

utilisés comme base de travail, notamment lors de leurs actions de plaidoyer auprès des instances gouvernementales.

Formations pilotées par ISSP

1- Activités en lien avec les formations diplômantes (licence, master et doctorat).

Les étudiants boursiers de licence (recrutés en 2018) sont en phase de rédaction du rapport de stage. Ils seront diplômés en 2022. Les étudiants du master sont également en phase de rédaction de leur mémoire. Des soutenances sont prévues en 2022. Quant aux étudiants en doctorat, un étudiant (Monsieur Sawadogo Maurice) a soutenu durant la quatrième année du programme, sa thèse le 21 janvier 2022 à l'ISSP sur le thème : « Analyse de la malnutrition chronique des enfants au Burkina Faso : facteurs associés, sources de variations spatiales et temporelles ».

2- Activités en lien avec les formations de courte durée destinées aux cadres de l'administration publique, collectivités territoriales, de la société civile et des chercheurs. L'ISSP a réalisé cinq sessions de formation de courte durée entre mars 2021 et mars 2022. Ce sont :

- la formation en genre et développement. Elle s'est tenue du 15 au 26 mars 2021.
- la formation sur la rédaction de Policy Briefs. Elle est destinée aux enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et centres de recherche du Burkina Faso. Les participants au nombre de 11 (7 hommes et 4 femmes, bénéficiaires de bourses du programme) ont travaillé sur l'élaboration de notes de politique du 6 – 9 juillet 2021 à l'ISSP.
- la formation sur les Systèmes d'Information Géographiques (SIG). La formation en SIG a accueilli 22 personnes (20 hommes et 2 femmes) boursières.
- la formation en suivi-évaluation des politiques, programmes et projets de développement. Ces formations se sont déroulées du 27 au 31 juillet 2021. La formation en suivi-évaluation a concerné, 16 hommes et 6 femmes (dont 20 bénéficiaires des bourses du programme, les deux autres personnes ont été prises en charge par l'ISSP).
- La formation en statistique appliquée aux sciences sociales, organisée du 09 au 13 août 2021 visait à doter les participants de compétences telles que la conceptualisation d'une étude, le management et le traitement de données avec le logiciel statistique SPSS, l'étude de la distribution d'une variable, l'étude de la distribution de deux variables et l'étude de la relation entre deux variables (mesures d'association).

Formations	Cibles	Réalisations	Commentaires
Formations diplômantes			
Doctorat	5	2	Les trois doctorants poursuivent leurs travaux de recherche dont un est suffisamment avancé
Master	20	19	Premiers diplômés (soutenance effective du mémoire) prévus pour 2022
Licence	15	0	Premiers diplômés prévus pour 2022
Formations de courte durée			
SASS	160	93	Il reste deux sessions de formation
SE	80	53	Il reste une session de formation
SIG	80	79	Cible presque atteinte
Genre	80	30	Il reste deux sessions de formation
Policy briefs	20	11	Il reste une session de formation
Transfert de connaissances pour les communicateurs	10	0	Une session de formation est prévue

Source: DUE batch 1, ISSP, Rapport narratif intermédiaire P. 5-15 (Août 2022)

3-Activités en lien avec la diffusion des connaissances

Les activités de diffusion i.e. la production des supports de diffusion des connaissances adaptées pour les décideurs et les acteurs de la société civile n'ont pas pu être réalisées durant la quatrième année du programme, étant donné qu'elles interviennent après les activités de recherche. Elles seront organisées durant la cinquième et dernière année de mise en œuvre.

S'agissant des études et recherches en cours,

Onze (11) études portant sur des thématiques essentielles ont été initiées et subventionnées par le programme. A la fin de la troisième année du programme, deux études étaient au stade de conception, six au stade de collecte de données et trois au stade de résultats préliminaires.

Durant cette quatrième année de mise en œuvre du programme, d'importantes avancées ont été enregistrées pour toutes les études. Conformément au calendrier des activités (plan d'actions) prévues pour l'année 4, la majorité des collectes de données a été réalisée. En effet, sur un total prévu de 13 opérations de collecte, 9 sont achevées. La phase d'analyse des données a déjà commencé pour 9 études. Pour 3 études, les rapports de recherche sont en cours de rédaction.

Voici la liste des onze études prévues :

Etude 1 : Modes de production, idéaux familiaux, coûts et bénéfices de l'enfant, réseaux de solidarité et fécondité au Burkina Faso

Etude 2 : Analyser les données sur les tendances de la mortalité et l'évolution des causes de décès

Etude 3 : Jeunesse, migration et développement, quelles stratégies pour optimiser l'apport des migrants au développement.

Etude 4 : Impacts sociodémographiques de l'activité minière au Burkina Faso

Etude 5 : Mariage précoce au Burkina Faso

Etude 6 : Violence basée sur le genre et l'autonomisation économique des femmes à Ouagadougou

Etude 7 : Accès à l'éducation, les parcours scolaires et le devenir des sortants du système éducatif au Burkina Faso : cas de Ouagadougou.

Etude 8 : Influence des positions idéologiques des leaders communautaires, religieux et des responsables politiques sur le comportement des couples en matière de procréation au Burkina Faso

Etude 9 : Analyse du processus et des facteurs influençant les décisions politiques en matière de population au Burkina Faso

Etude 10 : Production de connaissances sur l'accès des adolescents aux services de SR au Burkina Faso

Etude 11⁶⁴: Recherche action sur l'utilisation des agents communautaires pour l'enregistrement des naissances et des décès.

Concernant le PAMSEC ou PAMEC, il s'agissait d'une évaluation à mi-parcours, très riche certes mais sans suite pour l'évaluation finale. S'agissant des formations, aucune adressée spécifiquement à l'état civil n'est enregistrée.

⁶⁴ A l'examen, l'étude 11 ne semble pas avoir été réalisée. Les références Web des reportages sur leur diffusion dans les médias ne concernent pas cette étude.

Là où la pertinence du programme accuse certaines **faiblesses**, c'est par rapport au modèle de gouvernance du programme, qui aurait pu permettre une dynamique plus forte d'articulation entre les acteurs.

Le montage institutionnel s'avère peu pertinent par rapport à l'approche stratégique multidimensionnelle et intersectorielle priorisée par le Programme Population. Ainsi, il est à souligner le manque de synergies d'actions suffisamment consolidées aussi bien au niveau des structures de l'Administration, qu'entre les partenaires et les acteurs impliqués; notamment celles orientées pour favoriser la participation à la prise des décisions et à un suivi concerté.

Les passerelles semblent insuffisantes pour assurer l'articulation effective entre les acteurs intervenant dans les trois composantes du programme. Cela pourrait donner l'impression qu'il s'agit en fait de plusieurs projets indépendants ayant la même source de financement.

Les acteurs institutionnels consultés ont manifesté leur souhait que le leadership de l'Administration publique dans la conduite du PP (rôle régalién) soit renforcé au niveau opérationnel. En effet ils ont regretté la faible implication des structures de l'administration publique (DPP, DGMEC, DGESS, DSF), notamment pendant la phase de formulation du programme ; mais également en ce qui concerne l'insuffisance de transfert d'informations après les suivis de supervision (rapports, bilans, monitoring) à la DGMEC ou à la DGESS du MATDS, à la DPP du MEFP ou à la DGESS du MSHP, de la part des partenaires de mise en œuvre du programme et des opérateurs locaux (OSC). Ces éléments auraient pu être résolus par une approche stratégique ciblée davantage sur l'articulation et l'interaction entre acteurs.

D'autres points d'attention ont été observés, en ce qui concerne (a) les solutions juridiques dérogatoires au principe de la compétence territoriale de l'enregistrement des naissances ou de régularisation des actes des faits d'état civil perdus des PDI ; ainsi que (b) l'extension de la couverture géographique des actions dans une même commune pour prendre en charge tous les villages d'une même commune.

Sur les aspects genre, on note une faible concertation entre les acteurs. La Direction en charge de la promotion du genre a connu un réajustement au regard des changements institutionnels qui se sont opérés au niveau du Ministère de tutelle. Cette situation ne permettait pas d'avoir une base légale pour mettre en place des cadres, mais plutôt encourageait l'organisation de concertations au niveau des provinces et des communes sur le genre. Le nouveau référentiel sur la politique genre ne prévoit pas une instance au niveau communal. Selon le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre, le SP/CONAP Genre, l'une des raisons qui a motivé cette nouvelle Stratégie est surtout la contrainte financière qui rendait difficile le fonctionnement de ces cadres. Ces cadres de concertation n'ont pas aussi créé des synergies avec des programmes existants, tels que par exemple les sous-clusters VBG⁶⁵ existant dans les treize régions du Burkina Faso. Cela aurait permis de travailler de façon concertée et d'arriver à des protocoles harmonisés sur la prise en charge des survivantes. Le Sous-Cluster a pour objet de promouvoir la mise en œuvre de mesures concrètes contre les VBG dans les situations d'urgences telles qu'exprimées par les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU.

⁶⁵ Le Sous cluster VBG (SC VBG) faisant partie intégrante du cluster protection, vise, en collaboration avec le Ministère en charge de la Femme, des agences du système des Nations Unies et des ONG locales et internationales, à consolider, coordonner et améliorer les efforts et les activités de tous les acteurs intervenant dans la prévention et la réponse aux VBG dans le cadre de l'action humanitaire au Burkina Faso.

3.3.2 CE - Cohérence

QE2.1 - Dans quelle mesure les actions du Programme Population s'alignent avec les priorités stratégiques du pays par rapport aux thématiques et secteurs d'intervention. En quoi, le Programme, et en particulier les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions ont apporté une valeur ajoutée et une complémentarité par rapport à d'autres interventions existantes dans les domaines de l'état civil, de la planification familiale, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que de l'inégalité de genre et des violences basées sur le genre (VBG) au Burkina Faso ?

Les éléments recueillis, dans le cadre de l'analyse documentaire, des entretiens et des focus groupes réalisés, confirment que l'approche stratégique et la mise en œuvre du Programme Population sont en ligne avec les objectifs prioritaires des politiques sectorielles de développement. Ainsi, le Programme Population est en cohérence avec les politiques nationales en matière des dynamiques de population, notamment avec les axes prioritaires du PNDES I et II, de la PNP, la SNEC, le PNAPF et la SNG, ce qui représente un atout important pour assurer les effets de l'action ainsi que leur contribution à l'atteinte de l'objectif global.

En ce qui concerne les stratégies et politiques **sanitaires**, le PP est en harmonie avec les axes d'orientation stratégique du Plan National Sanitaire, notamment l'OS1 sur l'amélioration des prestations de services de santé dans le cadre global de l'accès universel aux services de qualité, l'OS2 sur le développement des ressources humaines y compris le niveau communautaire, ainsi que l'OS4 sur la promotion de la santé et la lutte contre la maladie à travers l'intensification des actions de communication, visant le changement de comportement. De manière spécifique, il contribue activement à l'atteinte des résultats des cinq axes prioritaires du Plan National de l'Accélération de la PF (PNAPF) 2017-2020 et les axes prioritaires 1 à 6 du Plan Stratégique Santé des Adolescents et Jeunes (PSSAJ) 2016-2020. Le PP apporte aussi sa contribution dans la mise en œuvre des axes prioritaires des nouveaux plans notamment les cinq Objectifs Stratégiques du Plan National PF (PNPF) 2021-2025 et les Axes Stratégiques 1,2,3 et 5 du PSSAJ 2022 -2026.

Quant à la mise en œuvre du Programme Population, on observe une forte cohérence entre les interventions du programme et celles des politiques publiques et des projets et programmes développés au Burkina Faso, notamment dans le secteur de la santé reproductive, des violences basées sur le genre (VBG) et en moindre degré avec celles intervenant dans le secteur de l'état civil.

« Le programme a formé beaucoup d'acteurs d'Associations de Yéguéresso partenaires de Engenderhealth sur les DSSR et les VBG qui ont aussi transféré leur compétences aux agents de santé à base communautaire en étendant leurs interventions dans d'autres villages dont Yamadougou et Tondogosso, le CSPS les assiste dans les sessions de formation et la supervision avec les formateurs régionaux du programme PP». ICP Yéguéresso

« Le programme PP nous a formé sur les DSSR et les VBG et nous appuie dans la mise en œuvre de nos activités de sensibilisation auprès des jeunes. Il a aussi financé le fonctionnement du centre jeune en assurant la connexion internet pour faciliter l'enrôlement des jeunes à la plateforme QG jeunes installée par UNFPA » Gestionnaire de Centre jeune Kaya

Comme le confirme certains témoignages recueillis, dans certaines localités les interventions du programme ont renforcé les actions déjà existantes notamment dans les régions des Hauts-Bassins et le Centre-Nord.

En ce qui concerne les **VBG**, le programme contribue au renforcement de l'application et de la mise en œuvre de lois relatives à la violence à l'égard des femmes, et à l'accélération en faveur de principales réalisations du Burkina Faso dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Burkina Faso. Le programme est en cohérence avec les engagements stratégiques et politiques en faveur de l'égalité des sexes pris par l'Union européenne, tels que retenus dans sa politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes au Burkina Faso.

En termes de cohérence externe, on peut également observer que les interventions du Programme sont cohérentes avec les activités d'autres programmes existants notamment ceux des membres du sous Cluster VBG en intervenant dans le domaine de la prévention et lutte contre les VBG. Le programme vient renforcer le fonctionnement des centres de prise en charge des VBG pour accroître leur niveau de fonctionnalité et de participer dans la prise en charge sanitaire, psychosociale et juridique ainsi que de la diffusion du protocole de prise en charge intégrée des victimes de violence basée sur le genre. Le programme vient renforcer les mesures prises pour améliorer l'accès des femmes à la justice, ce qui est en cohérence avec ce que le gouvernement réalise en termes de contribution à une meilleure connaissance de l'existence du Fonds d'assistance Judiciaire et de renforcement des capacités des acteurs judiciaires sur le volet psychosocial et juridique.

Dans cette perspective, le programme a tiré profit des expériences mises en œuvre par des ONG Internationales, les organes des Nations Unies comme l'UNFPA, les projets du Fonds Commun Genre, le projet « NON aux VBG, OUI à l'égalité et à la paix », ainsi que le Projet SR/PF et VBG, réalisé dans le contexte de COVID 19, au Burkina Faso.

En accordant la priorité à l'implication des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des PDI et autres, en rendant possible des synergies, des interdépendances et des complémentarités entre les organisations de la société civile et les administrations locales, le



Rencontre Equipe d'Experts avec les Animateurs du Centre d'Etat civil de Kaya

programme a encouragé la collaboration entre les acteurs au sein des sept projets exécutés dans le cadre du programme, ainsi que l'identification d'objectifs communs et de responsabilités collectives.

En ce qui concerne l'informatisation de l'état civil, on peut noter que les actions du Programme population ont (avant l'interruption de l'allocation du financement dévolu, pour cause d'urgences nationales (COVID)) contribué significativement à: (1) la formation des ASCB et des leaders sociaux, (2) la signature d'un protocole

d'opérabilité entre le MATDS et le Ministère de la Santé, (3) l'adoption du guide de mise en œuvre du protocole, (4) l'équipement de certains services de l'état civil, (5) la création d'unités mobiles d'enregistrement dans chaque Centre principal d'état civil, et (6) la création de Centres secondaires d'état civil dans les CSPS.

Cependant, il importe de reconnaître que le système informatique de l'état civil n'est pas actuellement un système harmonisé du fait de l'existence de plusieurs logiciels et des applications informatiques utilisées par les communes. L'annexe 11 donne un résumé des différents logiciels d'état civil proposés au Burkina Faso courant ces dernières années.

L'état des lieux⁶⁶ a montré que les outils de modernisation, de production et de gestion des faits d'Etat civil sont, soit des applications informatiques autonomes de certaines communes (RapidPro. GESTEC), soit des logiciels d'application et de production comme la solution CITOYEN adoptée en 2012, soit des applications informatiques comme la solution ICivil adoptée en 2020 sur décision du cabinet du MATDS et annulé en 2023 par décision prise en Conseil de Ministres et confirmé par la circulaire n°2023-00001 du 4 janvier 2023/MATDS portant régularisation des actes de naissance enregistrés par l'application ICivil. La circulaire citée instruit aux PDs de 25 communes pilotes des huit régions cibles, de surseoir à la délivrance des actes de l'état civil sur la base du logiciel ICivil.

Il ressort des analyses de la solution I-civil que de nombreuses voix et de nombreux écrits se sont toujours opposés à l'option de I-civil⁶⁷ comme solution informatique, même si certains responsables au plus haut niveau de l'Etat ont argué un choix souverain de l'Etat pour l'imposer sans base légale. Certains autres acteurs de la mise en œuvre de l'état civil dont les partenaires techniques et financiers (UE, UNICEF) avaient fait aussi remarquer que cette application informatique n'est pas conforme avec le principe de la gratuité de l'enregistrement et de la délivrance de l'original de l'acte d'état civil. Elle impose des coûts de gestion qui seront insupportables à terme par l'Etat et les communes (800F CFA / bracelet, une carte identifiant unique (CIU), connexion au réseau informatique commercial).

Cette application ne garantit ni la sécurité des données nationales ni la propriété intellectuelle de l'outil car le serveur central est logé à Paris. Un audit sur l'informatisation au BF avait même été sollicité et financé par l'Etat burkinabé pour un choix rationnel entre les différents logiciels et applications en usage au Burkina Faso, mais les résultats de cet audit n'ont pas été partagés. En date du 29 avril 2019, une lettre conjointe du Chef de Délégation et la Représentante résidente de l'UNICEF a été adressée au MATDS avec ampliation au MINEFID, au Ministère du développement de l'économie numérique et des Postes, à la Banque Mondiale et à la troïka des PTF dont l'objet concernait la disponibilité de la DUE à accompagner le MATDS dans la transparence de l'audit du système d'informatisation de l'état civil au Burkina Faso et dans la mise en place d'un identifiant unique de la personne et bien d'autres initiatives. Devant les blocages évidents de cette volonté de transparence, l'UE et l'UNICEF ont réorienté leurs financements non encore consommés.

Concernant le premier logiciel d'état civil, CITOYEN, acquis à coût de millions et qui n'a pas été exploité, il est important de noter que le logiciel CITOYEN a fonctionné mais que l'audit n'en a pas tenu compte. Ce serait un fonds perdu si les équipements de CITOYEN ne sont pas remis en activité car c'est un investissement lourd qui convenait parfaitement au système d'état civil burkinabé. Avec l'évolution des technologies, une mise à jour sera peut-être à prévoir à toutes fins utiles.

⁶⁶ Cf Plan d'actions 2021-2024 de la SNEC, page 20.

⁶⁷ Lire « Informatisation des actes d'état civil : Comment ils tentent de jeter un logiciel de 900 millions FCFA de l'Etat au profit d'un privé, Lomoussa BAZOUN, article du Courrier confidentiel, édition 297,; Lire : « Technologie: l'Etat burkinabé annonce l'arrête définitif du logiciel Icivil Africa, article de Pierre Ouédraogo, in DIGITAL MAGAZINE BURKINA FASO du 25/01/2023.

Quelle que soit la solution informatique qui sera adoptée, l'on ne peut occulter de tenir compte des activités connexes liées à l'informatisation du Système de l'état civil (SEC), il est nécessaire de les préciser en perspective d'une prise en charge holistique de la question de l'informatisation. En effet, le plan d'action opérationnel 2022-2024 de la SNEC a inscrit une prévision budgétaire de 2.727.300.000F CFA pour la période 2022-2024 en vue de la mise en œuvre de l'axe 1: Modernisation et sécurisation des documents d'état civil avec ses deux objectifs spécifiques qui sont :

- **OS1** : Renforcer la digitalisation du mode de gestion des actes de l'état civil (2.705.818.000F CFA à travers les actions suivantes (1) la connexion entre tous les centres principaux et secondaires d'état civil, les TGI; les représentations diplomatiques et consulaires du Burkina au Registre numérique national de l'état civil, (2) la mise en place du Registre numérique national de l'état civil, et (3) l'intégration des antériorités dans le Registre numérique national de l'état civil;
- **l'OS2** : Mettre en réseau l'écosystème du serveur national de l'état civil (21.482.000F CFA) pour l'interconnexion des systèmes connexes au Registre numérique national de l'état civil (Ministères de la Santé, de l'Economie Numérique, de l'Education Nationale, de l'Action Sociale, du Genre et de la Famille ; Institutions de l'ONI, de la CENI...).

En attendant la mise en place d'un cadre juridique adéquat⁶⁸ s'avère primordial, à savoir, au préalable (1) à l'aboutissement de la relecture du code de la personne et de la famille (CPF)⁶⁹ de 1989 ; et (2) à l'adoption d'une loi spécifique de l'état civil . Autrement, la dématérialisation de l'établissement des actes de faits d'état civil⁷⁰, non prévue par un texte législatif et réglementaire, sera nulle et de nul effet. Mais, en prévision de l'adoption de cet environnement juridique, des prévisions budgétaires sont indispensables pour l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires⁷¹. Ces appuis budgétaires vont servir aux études relatives à la sécurisation, à la signature électronique et à l'identifiant unique⁷², à l'installation de ces serveurs, leur arrimage aux Datacenters, leur mise en réseau, l'acquisition et l'installation de fibres optiques et d'antennes, les configurations et remises à jour qui demandent des financements pour les travaux, les formations des utilisateurs etc.. Et c'est l'un des goulots d'étranglement (nœud gordien) à dénouer dans la coopération future avec l'UE dans le cadre d'un financement de l'état civil au Burkina Faso.

3.3.3 CE- Efficience

QE3.1- Dans quelle mesure les **modalités de pilotage et d'organisation** aux différents niveaux (cabinet de monitoring, acteurs gouvernementaux, opérateurs de la société civile, ...) ont-elles permis une **coordination satisfaisante** des acteurs et des activités ainsi qu'une bonne couverture de l'ensemble des **résultats attendus** en intégrant l'**appropriation** du programme par les parties prenantes et les bénéficiaires ?

QE3.2 - Les **subventions** accordées aux OSC dans le cadre du Programme Population ont-t-elles été mises en œuvre de manière **efficente** ? Ont-t-elles bénéficié d'une façon **équitable** aux femmes et aux hommes ? Aux populations vulnérables ?

QE3 - Est-ce que l'**enveloppe budgétaire** prévue pour le programme était **cohérente** avec les objectifs à atteindre ?

L'appréciation de l'efficience est affectée par les circonstances socio-politiques, notamment par le manque de sécurité et le renversement de l'ordre constitutionnel depuis janvier 2022 ;

⁶⁸ Cf Réponses aux observations pertinentes de la DUE lors de l'élaboration du 3^e Plan d'action 2022-2024 de la SNEC. La DUE avait exigé de prévoir ces informations annexes et connexes.

⁶⁹ Il y a eu un atelier de validation technique national du nouveau CPF les 26 et 27 septembre 2022 à Ouagadougou.

⁷⁰ Un atelier de relecture de l'avant -projet de loi spécifique sur l'état civil s'est tenu du 7 au 9 février 2023 sous la responsabilité du MATDS en lien avec les institutions en charge de la gestion de l'état civil à Ouagadougou.

⁷¹ Il existe un investissement en matériels de plus de 900 millions, en matériel et équipements installés à la DGMEC, avant l'arrivée de lcivil.

⁷² Déjà existant pour le compte du logiciel citoyen.

mais aussi par la nature et l'étendue du programme, intervenant sur des thématiques et secteurs divers, mobilisant un nombre très important d'acteurs sur une vaste couverture géographique. On peut estimer que le projet a globalement été conduit de façon efficiente, même s'il est difficile d'établir une appréciation unique sur le niveau de performance, les capacités de gestion de ces acteurs étant différentes.

A la date du 31 décembre 2021, selon le dernier **rapport global d'exécution des activités** disponible, produit par l'AMD⁷³, le taux de décaissement est estimé à 99,8% et le taux d'exécution financière est de 83,8%. Ces valeurs devront être encore validées lors de la production du rapport final du programme. En effet, lors de l'évaluation, certaines activités de l'OS3 n'ont pas encore été finalisées. Il est important de signaler que même les rapports intermédiaires disponibles (au 31 décembre 2021) ne présentent pas une analyse globale et croisée des trois composantes du Programme Population. Ainsi par exemple, aucune donnée/analyse n'est disponible concernant l'ensemble des subventions en cascade octroyées dans le cadre du programme.

Le **rapport coût/efficience** entre les activités mises en œuvre, les acteurs et les ressources mobilisés, le respect des échéances programmées et les résultats escomptés est globalement positif, même si le degré d'efficience n'est pas le même pour toutes les composantes de l'action. Ces constats souffrent de manque d'approfondissement par l'absence d'un dispositif de suivi global du programme, empêchant l'appréciation claire des mesures d'adaptation prises en réponse aux évolutions du contexte ou encore l'analyse des relations de causes à effets ; entre les mesures de remédiation et les résultats atteints par exemple.⁷⁴

Quant à l'**efficience des partenariats avec les structures d'exécution**, les entretiens réalisés avec les ONG cheffes de file responsables des Consortia ainsi qu'avec les responsables du programme PAMEC de l'UNICEF et de celui conduit par l'ISSP, permettent de constater un bon niveau d'efficience. Le PP a permis de mobiliser des ressources importantes dans la mise en œuvre des trois composantes.

Quant aux **dispositifs de coordination**, on observe au niveau de l'**OS1** des résultats positifs par rapport à la création de quinze (15) cadres de concertations et de redevabilité entre les partenaires et les consortia, ce qui a contribué à engendrer certaines collaborations entre les acteurs mobilisés, portant notamment sur l'offre et la demande des services d'état civil et de promotion sociale au niveau des CSPS, des communes et en milieu scolaire. L'adoption d'un **protocole d'interopérabilité** entre le MATDS et le Ministère de la Santé⁷⁵ est saluée car elle a permis d'établir une collaboration étroite et fructueuse entre les deux institutions de l'État que sont le MATDS et le Ministère en charge de la Santé. Le guide de gestion de l'interopérabilité est venu compléter le protocole et d'autres sont en attente d'élaboration entre le MATDS et les structures productrices d'actes d'état civil ou utilisatrices desdits actes.

Au niveau de l'**OS2**, la faiblesse plus importante concerne l'abandon du volet concernant la modernisation et l'informatisation du système de l'état civil, par suite du non-respect par la DGMEC de la feuille de route initialement établie, ce qui a provoqué le retrait de la DUE et l'UNICEF. Ce blocage a eu des effets sur les ressources et temps déjà engagés, affectant les produits et résultats escomptés. Cependant, au niveau des autres volets d'intervention du PAMEC, exécuté par l'UNICEF, on observe un bon niveau d'**efficience**, notamment par la contribution du programme à la mise en œuvre de la SNEC. Le premier rapport ROM signalait une bonne cohérence entre l'exécution budgétaire et l'exécution physique des activités ainsi qu'une gestion financière adéquate. Cependant, on constate des insuffisances quant aux

⁷³ Cabinet responsable de la coordination et le suivi du PP ; voir Introduction.

⁷⁴ Pour analyse du système de suivi-évaluation, voir plus loin du présent chapitre 3.3.3 et aussi chapitre 3.4 concernant le dispositif de gestion du PP.

⁷⁵ Voir détails sur le protocole d'interopérabilité au chapitre 2, sous chapitre sur l'état civil.

mécanismes de coordination et articulation entre les acteurs impliqués dans le programme. Cette faiblesse est observable aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel, notamment en ce qui concerne la DGMEC, l'UNICEF et les ONG.

Dans le cadre de l'**OS3**, les formations diplômantes et de courte durée, ainsi que les recherches conduites par l'ISSP, constituent une valeur ajoutée dans les domaines couverts par le Programme Population qui permet de mettre à la disposition des décideurs politiques des outils d'aide à la décision pour un développement local et national, même si on observe un déphasage dans l'exécution de cet OS3 par rapport aux autres OS. Certaines cibles ont été atteintes, d'autres sont attendues pour l'échéance de cet objectif (fin février 2023) notamment en ce qui concerne l'analyse des données, la rédaction des rapports de recherches et l'établissement des Policy briefs. Dans le cadre du Programme Population, l'ISSP a collaboré avec le cabinet AMD, avec l'agence de communication ICI, l'UNICEF et les 5 consortia d'ONG, apportant une contribution significative à la révision des indicateurs des 7 projets d'exécution (*voir plus loin*).

Ces résultats ont un potentiel à exploiter, notamment dans le cadre des collaborations que l'ISSP entretient avec les décideurs politiques intervenant dans les questions de population, tels que, la Direction des Politiques de Population (DPP) ; le Ministère de la Santé (Institut National de Santé Publique, Centre de Recherche en Santé de Nouna) à travers la plateforme PMA 2020 et l'Observatoire de la Population de Ouagadougou. Dans le domaine de la PF le potentiel à exploiter concerne d'autres structures issues des Ministères sectoriels (Promotion de la femme, Jeunesse, Justice) ainsi que certaines ONG Internationales, des faitières comme le Groupe Technique Santé de la Reproduction ainsi que des organisations de jeunes (jeunes ambassadeurs PF) participent à ces cadres.

Malgré ces échanges, un processus de coordination plus horizontal entre les sept contractants aurait apporté de meilleurs résultats notamment dans la recherche de synergies et la résolution des difficultés rencontrées dans les différentes zones d'intervention. En effet, un processus de coordination horizontal devrait permettre de prioriser les « dynamiques d'articulation⁷⁶ » entre les acteurs impliqués dans les différents volets du PP afin de partager et capitaliser les expertises et les bonnes pratiques. A titre d'exemple, des petites associations bénéficiaires de subventions en cascades qui sont intervenues dans des projets d'accompagnement aux jeunes sur la santé sexuelle et reproductive, auraient souhaité pouvoir partager des expériences, outils et un certain accompagnement de la part des organisations ayant une expertise plus solide dans ce domaine. Il en est de même pour les acteurs impliqués dans les VBG. Ces types d'échanges n'ont pas été organisés dans le cadre du programme.

Des observations importantes sont à soulever en ce qui concerne l'incidence du **montage institutionnel** choisi par le Programme et le niveau d'efficacité. Le mode de management et le cadre organisationnel doivent instaurer les dynamiques d'articulation et les responsabilités des acteurs de manière à assurer le bon déroulement, la continuité et la pérennité des actions. Une gouvernance efficace doit donc permettre des réponses rapides aux besoins d'arbitrage et aux décideurs une prise de décision aisée sur la base d'informations, des communications et des interactions pertinentes, exhaustives et régulières, entre les acteurs concernés.

Dans le cadre du Programme Population, le montage institutionnel ne s'avère pas efficace en termes de résultats obtenus, par rapport à l'approche stratégique multidimensionnelle et intersectorielle priorisée par le programme, notamment pour l'OS2 qui visait le renforcement des capacités nationales de pilotage et de coordination de la gestion de l'état civil. En outre, le dispositif de coordination n'était pas suffisamment orienté vers une dynamique de

⁷⁶ Voir théorie de changement définie pour la mission d'évaluation.

synergies stratégiques, bien structurées et durables, entre les acteurs intervenant pour les trois objectifs spécifiques (OS) du programme. Ainsi par exemple, l'OS3 ciblé sur la recherche (renforcement de la prise de conscience de la démographie sur la planification des politiques publiques) est en déphasage avec les activités des ONG (OS1) qui sont restées cantonnées à leur plan de travail sans une synergie et dans l'absence d'une approche proactive. Ces dynamiques d'articulation inter-acteurs auraient permis d'optimiser le potentiel du Programme contribuant à un niveau plus satisfaisant d'efficience et d'efficacité.

Sur la base des informations recueillies par l'équipe d'évaluation, **l'efficience globale** du programme accuse certaines faiblesses. Des informations collectées pendant les focus group avec les responsables des consortia et des co-demandeurs ainsi que lors des entretiens avec AMD, il a été mentionné le démarrage tardif des activités de certains volets et/ou projets ou dans la mise en œuvre du processus de recrutement des OBC. La période prolongée de la grève des agents de santé a repoussé la mise en œuvre d'activités importantes à partir de la fin de la première année ou du début de la deuxième année, réduisant du coup le temps d'implémentation/accompagnement. Il en est de même pour l'introduction des demandes d'avenants pour réajuster les besoins de financement ou pour modifier le délai d'exécution sans financement supplémentaire. Les dispositifs de monitoring opérationnel pour assurer le suivi et la coordination se sont résumés à des réunions sur le terrain où le temps de mission ne permettait pas parfois des échanges approfondis et dont les rapports d'activités ne parvenaient pas à tous les participants.

Le suivi global du Programme et le rapportage

Le programme a également souffert de l'insuffisance d'un dispositif de suivi qui soit intégré à l'ensemble des composantes des Programme, surtout compte tenu du nombre de bénéficiaires impliqués dans l'exécution des activités.

Malgré la logique de changement priorisée, le dispositif de suivi et évaluation ne s'est pas établi selon une gestion axée sur les résultats (GAR).

Quant au système de rapportage, le programme a produit une « batterie » de rapports présentant les activités réalisées, modifiées ou annulées ; mais, ils ne détaillent pas toujours les motifs de ces décisions, ni n'évaluaient leurs conséquences sur la logique d'intervention ou sur les résultats de l'action en général. Chaque organisation cheffe de file a développé des rapports de suivi pour leur projet, mais, aucun rapport présente une analyse transversale portant sur les trois composantes du programme.

L'analyse de la documentation produite reflète l'absence d'un système avancé et cohérent qui permette d'apprécier et d'attribuer la contribution des intervenants au changement. Les outils de suivi se sont concentrés sur des éléments clés mais insuffisants tels que le contrôle des activités exécutées et le nombre de participants et bénéficiaires.

De manière générale, l'efficience, bien que soumise à des impératifs variables selon les zones et les sujets abordés, a pâti d'une approche par « activités » plutôt qu'une approche stratégique d'ensemble.

Les indicateurs de performance du Programme Population

En ce qui concerne les projets des consortia, certains objectifs s'avèrent très ambitieux et des insuffisances sont constatées dans le suivi, notamment par la faible maîtrise des sources de données et indicateurs non SMART. Ces insuffisances ont été également relevées par les évaluations ROM de plusieurs projets et concernent notamment la ligne de base

(Baseline) et les indicateurs, qui posent un sérieux problème par rapport à la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR).

En effet, le système de suivi et de rapportage au niveau global reste insuffisant pour le Programme Population. Il est morcelé et axé davantage sur le fonctionnement interne de chaque acteur.

Pour pallier cette situation, une matrice de suivi des indicateurs de performance, pour l'objectif général et les objectifs spécifiques du PP a été élaborée. Selon le rapport d'AMD, son équipe responsable de monitoring devait collecter les indicateurs qui relevaient du niveau central (annuaire statistique), portant concrètement sur : l'indice synthétique de fécondité, le taux de Prévalence Contraceptive (TPC), le taux d'utilisation des méthodes contraceptives et le Nombre de Couple année protection réalisée⁷⁷. En même temps, les contractants exécutants devraient recueillir d'autres indicateurs qui relèvent de la collecte régulière faite pour : le taux d'enregistrement des naissances dans les délais légaux de deux mois, le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans ainsi que le pourcentage de communes disposant d'un système informatisé d'Etat civil. Cependant, la valeur de référence pour l'ensemble de ces indicateurs n'a pas été identifiée ; donc, cet exercice n'a pas été suffisamment exploité.

Le tableau ci-dessous présente les dernières données systématisées par l'AMD. Il s'agit des données cumulées respectivement à juin 2021 et à décembre 2021 concernant quelques indicateurs de performance qui ont fait l'objet d'un suivi quantitatif, sans analyse qualitative.

QUELQUES INDICATEURS DE PERFORMANCE					
	Jun 2021	%	Décembre 2021	%	Cible globale
Structures d'accueil et de prise en charge de VBG soutenues	539	137%	539	137%	394
Cas VBG pris en charge par les structures soutenues	8 792	217%	11 199	276%	4 055
Personnes sensibilisées sur la promotion sociale directement	2 030 173	89%	3 506 750	153%	2 289 797
Personnes sensibilisées sur la promotion sociale à travers les médias	10 291 081	202%	15 152 810	297%	5 098 462
Protocoles d'interopérabilité établis et fonctionnels	1	33%	1	33%	3
Cadres de concertation mis en place et fonctionnels	15	100%	15	100%	15
CSEC dans les CSPS opérationnels	702	72%	752	77%	971
Personnes sensibilisées sur l'EC (directement)	716 766	119%	1 324 247	220%	600 588
Personnes sensibilisées sur l'EC à travers les médias	8 564 144	100%	11 355 180	132%	8 598 462
Jugements déclaratifs/supplétifs de naissances délivrés	897 932	110%	1 043 952	128%	818 356

⁷⁷ La protection estimée assurée par les services de planification familiale au cours d'une période d'un an, sur la base du volume de tous les contraceptifs vendus ou distribués gratuitement aux patients au cours de cette période. Le CAP est calculé en multipliant la quantité de chacune des méthodes distribuées aux patients par un facteur de conversion, ce qui donne une estimation de la durée de la protection contraceptive fournie par unité de la méthode utilisée.

Jugements déclaratifs/supplétifs des enfants scolarisés	102 176	113%	115 419	127%	90 655
Personnes formées sur les questions de population et de statistiques	210	59%	210	59%	358

Trois **indicateurs de performance concernant l'état civil** ont été retenus pour le Programme Population. Ces trois indicateurs ont initialement aussi servi comme indicateurs de l'Appui Budgétaire apporté par l'UE au Burkina Faso, et ils devaient être renseignés par la DGMEC.

Le (non-)renseignement de ces indicateurs a posé de multiples problèmes concernant le respect du contrat de l'AB, mais que nous n'allons pas présenter ici.

L'équipe d'évaluateurs a pu avoir des données renseignées des trois indicateurs pour les années 2018 et 2019, comme suit.

1. Le **taux d'enregistrement des naissances (ECV1)**. Ce taux est mesuré en faisant le ratio entre le nombre total de naissances durant l'année civile et les estimations annuelles des naissances calculé par l'INSD, sur la base du RPGH 2006. Pour cet indicateur, la valeur de référence de 63% (2018) a été largement atteinte en 2019 avec un taux de réalisation de 80%. L'objectif de cet indicateur était d'améliorer le suivi administratif et juridique de l'Etat civil ainsi que les dynamiques de population.
2. Le deuxième indicateur est relatif aux jugements supplétifs d'enfants scolarisés dans le primaire dont la mission de la DGMEC consistait à recenser les élèves dans les écoles primaires (niveau CM2) ne possédant pas d'actes de naissance, afin de favoriser les démarches des familles pour leur obtention. Cet indicateur, pour une valeur de référence de 107 395 JSAN (2015), a atteint 150 000 JSAN au 31/12/2019.
3. Le 3^{ème} indicateur relatif aux **centres secondaires d'Etat civil opérationnels avec un agent d'état civil nommé dans les centres de santé et dans les villages**, atteint le nombre de 1800 en 2019 sur une cible de 1300 CSEC au départ en 2015.

Par ailleurs, le Programme Population rattaché au programme budgétaire macro-économie et gestion du MINEFID a fait l'objet d'évaluation par la DGESS/MINEFID. Le programme a obtenu⁷⁸ : i) en 2019, la note de 27,25 sur 50 (jaune) et ii) en 2020, la note de 43,75 sur 50 (vert). La note globale (2019-2020) est de 35,50 (jaune : 2^{ème} rang).

Pour d'autres indicateurs, tels que ceux devant renseigner « le nombre de politiques publiques ayant fait référence aux connaissances produites » ainsi que celui portant sur « le nombre de recherches conduites à termes en matière de population et dont les résultats ont été diffusés auprès des décideurs et des planificateurs », la valeur de référence n'a pas encore été établie.

Bien que la matrice d'indicateurs de performance soit disponible et actualisée depuis mars 2022, elle contient plusieurs indicateurs sans ligne de base (c'est le cas pour 9 indicateurs, sur un total de 23 indicateurs identifiés) et donc, le suivi de ces indicateurs et de l'ensemble du programme n'a pas permis d'apprécier les résultats atteints.

Ce constat démontre une des faiblesses les plus importantes du Programme Population. L'intégration d'un système de suivi avancé, harmonisé et cohérent par rapport aux principes

⁷⁸ AMD, Compte Rendu 5^è session du comité de suivi du 7 septembre 2021, page 3.

de l'approche axée sur les résultats aurait permis de mieux apprécier l'efficacité des acquis ainsi que l'adéquation des indicateurs portant sur les modifications successives opérées au niveau des trois objectifs spécifiques du programme.

Gestion et déroulement des projets des Consortia

L'appui financier aux tiers et l'octroi des subventions en cascades⁷⁹ ont permis d'élargir l'accès aux fonds européens et d'accroître la participation d'organisations de base et aux organisations intermédiaires dans la réalisation d'initiatives concrètes en appui aux populations des communautés locales. Cette expérience a été fortement valorisée par les organisations bénéficiaires qui reconnaissent que l'accompagnement des dynamiques des ONG et des organisations bénéficiaires de subventions, assuré par les Consortia d'ONG a renforcé leurs compétences aussi bien en matière de planification familiale qu'en enregistrement de naissances. Les populations ont également été sensibilisées.

Selon les entretiens réalisés auprès des OSC, on constate que les bénéficiaires de subventions apprécient cette expérience comme un apprentissage au niveau de la gestion financière ainsi que la contribution du programme en équipements, matériels informatiques, matériel de bureau, etc.

Toutefois, certains points d'attention ont été soulevés :

- Des ONG cheffes de file des consortia d'ONG ont mentionné le "flou" qui existait au niveau des lignes directrices de l'Appel à projets. En témoigne l'affirmation de ce responsable : « *les lignes Directrices de l'Appel à projets manquaient de précisions sur certains aspects et partaient dans tous les sens* ».
- Certaines OSC bénéficiaires de subventions en cascade ont demandé d'être plus impliquées dans la prise des décisions y compris dans l'élaboration des dossiers des subventions et de budget.
- En outre, il a été souligné, en particulier par les ONG et OSC co-demandeuses, que le temps imparti était insuffisant pour la mise en œuvre efficace des activités sur le terrain, ainsi que par rapport aux changements sociaux recherchés. La mise en œuvre de ces projets, à la base, suppose d'implémenter et de respecter un processus qui exige du temps et de l'engagement pour aboutir aux changements souhaités.
- Des retards de décaissements financiers ont été constatés après la première année ce qui a retardé la mise en œuvre de certains projets.

⁷⁹ Voir description au chapitre 1.

- Certains bénéficiaires ont signalé le faible montant accordé par OSC (12 millions de FCFA soit environ 18,300 Euros). Même si les subventions en cascade étaient adaptées aux groupes, certaines OSC ont souligné le besoin d'éviter le risque d'un saupoudrage des activités et des fonds. Les subventions affectées en effet ne permettaient pas réellement un bon maillage du territoire.
- Le projet a mobilisé des montants assez importants pour les ONG et OSC de mise en œuvre des activités des trois thématiques, mais l'échelle d'intervention a été 'modeste' selon un responsable de mise en œuvre.
- Sous la contrainte budgétaire évoqué plus haut, les actions étaient isolées/éparpillées. Vu les résultats et l'engouement de certaines zones, les intervenants auraient souhaité pouvoir les toucher pour plus d'impacts. Les activités dans certaines zones ont ciblé les chefs-lieux de communes, sans pouvoir prendre en compte des établissements environnant et jouxtant les zones nous confient des OCS locales. Il y a eu également une faible maîtrise de la budgétisation des activités, ce qui a entraîné une sous-estimation des coûts de part et d'autre et des coupures de budget aux OSC locales.



Rencontre Equipe des Experts avec les autorités administratives de la Province du Houet - Bobo Dioulasso

Certains participants aux focus groupes réunissant les OSC bénéficiaires de subventions en cascades à Ouagadougou et à Bobo (AJSB par exemple) ont relevé la modicité de financement pour des activités budgétivores et ont reproché au bailleur, (le Consortium concerné) de donner un taux de financement inférieur à leur demande pour réaliser un projet dont le financement demandé n'a pas été octroyé tout en exigeant le même taux de réalisation.

3.3.4 CE - Efficacité

QE4.1 - Quel a été le **niveau d'exécution des activités et le degré d'atteinte des résultats** au regard du dispositif organisationnel et de trois objectifs spécifiques du Programme Population ? Le **choix des subventions** a-t-il été réalisé suivant un ciblage géographique et thématique précis et équilibré, priorisant une approche de proximité et participative ?

QE4.2 - **Comment** les projets, réalisés via l'appel à propositions, ont-ils contribué à l'**atteinte des résultats** (sur la PF et la SSR, l'enregistrement des naissances, l'amélioration de la performance des acteurs (CSPS, CM, Centres d'état civil) notamment au niveau local ?

3.3.4.1 Efficacité des actions de planification familiale et la santé sexuelle et reproductive

En ce qui concerne la planification familiale et la santé sexuelle et reproductive le programme s'est montré efficace au niveau de l'OS1 à travers :

- **L'amélioration de la qualité et les capacités d'offre de services de SSR PF.** Au niveau des structures de prestations, le programme a renforcé la qualité des services avec un renforcement des capacités opérationnelles ayant permis d'améliorer le plateau technique surtout à l'Est et au Centre par la dotation en équipements et matériels de stérilisation (autoclave) et en boîte DIU.

Les structures de santé ont été dotées de boîtes à images en SSRPF et de modèles de démonstration pour accompagner les séances de CPN ainsi que des affiches et dépliants de sensibilisation pour promouvoir les méthodes contraceptives. Le Programme a permis la mise en place de guichets de sensibilisation sur la PF dans 66 CSPS. Le PP a accompagné la mise en œuvre de la délégation des tâches par un appui conséquent à 775 ASBC de 26 communes pour réaliser la sensibilisation des femmes et des jeunes et leur orientation vers les centres de santé dans les régions sanitaires de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest. Le programme a aussi appuyé l'organisation des sessions conjointes (maires, MCD, ICP) pour mettre en place les modalités pratiques de suivi/supervision des ASBC.

Dans la zone d'intervention de PRODEC, la satisfaction liée aux services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale (SSR/PF) atteint 90,8% des personnes interrogées au cours de l'évaluation finale du projet attestant que les services sont de meilleure qualité de l'avis des bénéficiaires. EDUCO, dans ses activités à réaliser des activités a contribué à renforcer l'assistance judiciaire. Cette cheffe de file responsable de mise en œuvre du PRODEC dans le Centre Nord a : 1) Organisé des sessions de formation des agents des services publics et centres d'accueil sur la Prise en charge (PEC) psychosociale et juridique des VVBG⁸⁰ ; 2) soutenu les TGI et mairies dans l'organisation des sorties de supervision judiciaire et administrative.⁸¹

- **Au niveau des ressources humaines des formations sanitaires**, plus de 2900 le personnel de premier niveau (infirmiers, sages-femmes, accoucheuses, gestionnaires de produits) ont vu renforcé leurs compétences sur plusieurs thématiques de formations. (l'offre de méthodes contraceptives modernes, les SSR et VBG) et plus 6000 ASBC sur l'offre de paquets de prestations en PF. En plus, ces agents ont été capacités sur d'autres thèmes transversaux intégrés dans les sessions (droits humains, CCC, Milda, équité genre, plaidoyer). Dans les régions d'intervention d'ACRA (Centre, Centre-Sud et Plateau Central), les sessions de renforcement ont concerné 437 agents de santé soit 135 hommes et 302 femmes sur l'offre de méthodes contraceptives par rapport à la cible initiale de 390 personnes ainsi que 572 Agents de Santé à Base Communautaire (ASBC) soit 81 femmes et 491 hommes, sur une cible de 650 ASBC, sur l'offre de paquets de prestation en PF.

⁸⁰ Vingt-cinq (25) agents des services sociaux, des officiers de polices judiciaires et des magistrats dont 02 femmes ont été formés sur le volet psychosocial et juridique. Ces formations ont été facilitées par une équipe de la Direction Régionale de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (DRFSNFAH) et de la justice. La situation à la fin du projet fait état de 126 agents des services publics et de centres d'accueil formés sur la prise en charge psychosociale et juridique des victimes de VBG.

⁸¹ Le but de cette activité est de garantir la légalité et la régularité des actes produits par les agents qui animent les centres d'état civil dans la zone d'intervention du projet. L'appui des TGI et des mairies a permis d'une part, de réaliser les supervisions judiciaires des TGI vers les centres principaux et celles administratives des mairies en direction des centres secondaires.

Consortium	Effectif Agents de Santé	Effectif ASBC	Thématiques Abordées
Plan International	751,	953	VBG, SSR, EC SRAJ,MILDA
Educo	39 6,	3555	VBG, SSR, EC, gestion de stocks, CCC
TDH	942	31	VBG, SSR, EC,CCC
Acra	437	572	VBG, SSR, EC,CCC
Save The Children	377	953	VBG, SSR, EC,CCC, Equité genre, plaidoyer

- **Aussi dans le cadre de la sécurisation des produits**, 167 gestionnaires de stocks ont été formés par PRODEC pour améliorer le suivi des stocks et anticiper les commandes. L'évaluation du programme révèle que seulement 5% des formations sanitaires ont connu une rupture de stock dans la zone d'intervention.

Des centres jeunes ont bénéficié au cours du programme de sessions de renforcement intégrées en SRAJ/ PF, en CCC et VBG ainsi que l'état civil pour accompagner leurs actions de sensibilisation des pairs⁸².

- **La création de la demande de services de SRPF par les OSC/OBC/ASBC**. Les allocations aux OBC/OSC ont permis de développer des plans d'actions et de les mettre en œuvre à travers des actions de proximité pour susciter la demande auprès des populations et surtout des jeunes et des adolescents. En fin décembre 2021, plus de 15 152 810 personnes contacts ont été touchées par les moyens indirects dont les médias et plus de 3 506 750 personnes, dont 1 962 529 pour la seule année 2021, par diverses approches dont les causeries éducatives (599), les théâtres fora, les animations dans les CSPS (340), les visites à domicile, les séances dans les établissements scolaires (1500 bandes dessinées distribuées), les projections de films et les audiences foraines. Les interventions du PP ont permis d'identifier 853 familles qui ont bénéficié de l'accompagnement familial et l'implantation de 10 écoles des maris regroupant 150 maris.

⁸² •PRODEC/ Les centres d'écoute communaux et établissements scolaires disposant d'un service social ou de conseillers d'éducation sont renforcés en matière de sensibilisation sur la SSRAJ. Comme prévu, les 05 centres jeunes offrent régulièrement des services SSRAJ. Il s'agit des deux centres ayant reçu la subvention directe (Ouahigouya et Yako dans le Nord) et de trois centres bénéficiaires de subvention indirecte (Gorom-Gorom, Sebba et Dori dans le Sahel) (Rapport narratif)

- PEPS/30 établissements (10 scolaires et 20 centres de jeunes) ont été redynamisés pour stimuler la demande en matière de SSR et de prévention des VBG. Les associations ont acquis et équipé 20 centres (BMH 12, CO 8) de kits composés de téléviseurs, d'ordinateurs de bureau, d'armoires, de tables, de tables bancs, d'appareils de sonorisation, de ballons, de brochures, de chaises, de bureaux, de bancs, d'étagères, de jeux de damier, de ludo et de scrabble. (Rapport narratif).
- PRODEPS/ 7 centres d'écoutes jeunes ont été équipés. Les différents besoins d'appuis institutionnels (matériel informatique, motos, matériel bureautique) ont été établis par les services techniques de la santé et de l'action sociale. Les acquisitions ont été effectuées et la dotation a eu lieu symboliquement lors de la cérémonie officielle de remise du matériel. Ces structures ont aussi été dotées d'affiches de sensibilisation sur la planification familiale et les violences basées sur le genre.
- ACRA/ le rapport narratif final ne fait pas cas d'appuis directs aux centres jeunes mais de campagnes de sensibilisation sur les SSR et VBG dans les établissements scolaires.
- Plan International, le rapport narratif final non disponible pour faire le point de l'appui aux centres jeunes.

- Les campagnes de sensibilisation adressant spécifiquement les jeunes ont été intensives à travers l'organisation de causeries pour renforcer les connaissances sur la SSRAJ dans plusieurs établissements scolaires et dans les communautés. Le Programme a permis l'extension de la plateforme **QG jeunes** avec le recrutement et la formation de 62 jeunes ambassadeurs dont 23 filles et 12 influenceurs sur les DSSRAJ et les techniques d'enrôlement de leurs pairs pour disposer d'informations sur les DSSRAJ sur la plateforme. Ces jeunes ont utilisé leurs compétences pour former leurs pairs dans la création de comptes, le téléchargement de l'application et l'organisation d'animations en milieu scolaire. Les ASBC à leur tour ont conduit 227 causeries dans les centres jeunes sur les thèmes de SSR et VBG au profit des adolescents.

Les ASBC rencontrés dans le Centre Nord dans les villages de Dondolé et de Basbriké, ont été formés au rapportage des VBG, et à l'utilisation de mini boîtes à images pour la conduite des séances de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les VBG au niveau de leurs communautés respectives.

Grace à ces outils, ils conduisent de façon réussie les séances de sensibilisation dans les villages et ce pendant et après le projet. Ils affirment que leur action a eu des effets car les violences physiques ont régressé significativement dans leurs zones.

- Enfin, les actions du programme ont touché les jeunes à travers d'autres approches basées sur les mass média, les caravanes, les journées intergénérationnelles et le cinéma interactif qui sont aussi des canaux pour renforcer la communication avec les parents et les leaders communautaires en vue faciliter leur accès aux services et à l'information.

- Au niveau local, le PP a renforcé le paquet d'activités de sensibilisation des ASBC en les dotant de **supports de communication** et en facilitant leur mobilité pour susciter la demande chez **les populations** en milieu rural en matière de PF; surtout dans le cadre de la délégation de tâches et leur référencement vers les formations sanitaires (FS) pour des services plus spécialisés.

Au niveau communautaire le projet a amorcé les aspects de **masculinité positive**, surtout dans les régions du Centre Sud, du Plateau Central et du Centre touchées par la Fondation ACRA que l'équipe a visité. Les hommes ont été identifiés comme co-acteurs essentiels et leviers de changement des pratiques, à l'image des « écoles de maris »⁸³ et des « centres jeunes »⁸⁴. Les jeunes hommes et les maris font ainsi l'objet d'une attention particulière dans plusieurs activités du projet piloté par la Fondation ACRA permettant de vulgariser les questions de planning familial, de SSRAJ, de VBG et de lutter contre la stigmatisation des femmes. La stratégie École des Maris (EDM) a permis d'accompagner des groupes de 15 hommes « maris modèles » sélectionnés sur la base du volontariat en vue de renforcer l'accompagnement de leurs conjointes pour l'utilisation des services de SR/PF et l'état civil.

Selon le rapport narratif final de la Fondation ACRA, pour renforcer la demande de services de PF, l'action a assuré une forte mobilisation communautaire à travers la mise en place de 6 écoles de maris, le référencement de la population vers les centres de santé par les ASBC et animateurs endogènes, les sensibilisations à travers les médias sociaux par les « jeunes ambassadeurs PF » et la tenue de séances de cinéma interactif. Ces diverses actions ont permis de sensibiliser et former un total de 221 509 dont 57 226 hommes et 116 958 femmes et 38 327 jeunes sur la promotion sociale et spécifiquement les questions autour de la planification familiale.

Les rencontres de sensibilisation ont permis à plus de la moitié des femmes en union sur les sites des écoles de maris de fréquenter les CSPS cibles à la demande d'un service de planification familiale. Ainsi, nous avons un niveau d'atteinte de 100% pour cet indicateur. A travers une enquête réalisée sur chacun des sites où les écoles de maris ont été réalisées, il ressort que dans 87,5% de ménages le mari est impliqué dans la décision d'utilisation d'une méthode de planification familiale.

3.3.4.2 Efficacité des actions liés aux violences basées sur le genre

Pour ce qui concerne les violences basées sur le genre (VBG), la formation des agents des services publics et centres d'accueil sur la prise en charge psychosociale et juridique des VBG a renforcé les capacités des acteurs/trices en matière d'accompagnement des survivantes.

539 structures d'accueil et de prise en charge de VBG soutenues ont fourni une prise en charge sanitaire, psychosociale ou juridique à 11 199 cas de VBG.

Si le programme a permis des prises en charge, elle n'a pas permis de faire régresser ces violences qui sont restées récurrentes. Par exemple, les données statistiques du Tribunal de Grande Instance de Bobo indiquent une tendance à la hausse. Ces violences sont même en situation d'augmentation considérable en 2022 période où le programme a atteint sa phase de fermeture.

Evolution de l'ampleur des VBG dans la zone de Bobo Dioulasso

2017	2018	2019	2020	2021	2022(au 30 mai)
17	50	79	183	125	230

Source : collecte des données à Bobo (NIRAS, 2022)

⁸³ L'**école des Maris** est un système de parrainage basé sur des amitiés scellées entre les maris modèles et les autres hommes des villages. Chaque mari « modèle » est chargé d'identifier parmi les hommes encore réticents, un ami à convaincre pour obtenir son adhésion à la cause soutenue par l'initiative. La Planification Familiale est ciblée en priorité et le travail de communication, d'échanges et de sensibilisation auprès des amis peut durer trois mois.

⁸⁴ **Centre jeune** : Les centres jeunes/SSRAJ ont pour objectif d'augmenter l'utilisation des services par les jeunes, de rendre disponible les services de SR adaptée aux jeunes, d'offrir un cadre convivial d'informations et loisirs répondant aux aspirations des jeunes. Ils contribuent à réduire les barrières qui empêchent les jeunes d'utiliser les services de SSR, qui n'offrent pas un environnement adéquat pour l'expression des besoins des jeunes notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

Ces chiffres peuvent signifier un aggravement du climat d'insécurité, mais elles peuvent aussi démontrer le fait que les VBG sont de plus en plus déclarées car connues par l'ensemble des citoyens et des populations et/ou étant donné que les droits sont de plus en plus connus et exprimés.



Rencontre de l'expert Genre avec le Bureau de l'ONG Collectif Femmes et Solidarité-Bobo Dioulasso - OSC de mise en œuvre du PRODEPS

3.3.4.3 Efficacité des actions liés à l'état civil

En matière de promotion sociale et d'état civil dans le cadre de la mise en œuvre de l'OS2, le programme a soutenu des initiatives qui stimulent la demande par le changement de comportement, ainsi que la qualité de l'offre de service pour répondre à l'accroissement de la demande et l'amélioration de la gouvernance aux niveaux institutionnel et communautaire.

Le programme population a contribué à des opérations de délivrance d'actes de naissance au profit des élèves du primaire. Ce constat a été réalisé par exemple à Yéguéresso, un village de la commune de Bobo, dont le lycée et le centre de santé nous ont accueilli pour échanger sur l'évaluation du programme. Il a aussi été confirmé que le programme a procédé à la sensibilisation des populations sur l'importance de l'état civil.⁸⁵ Les leaders traditionnels et les autorités locales qui comprennent et valorisent la procédure d'enregistrement des naissances ont aussi donné un avis satisfaisant.

L'accompagnement familial (AF) a également permis de faire un suivi rapproché des familles et des couples en difficulté à travers des visites à domicile, des activités collectives et des séances d'écoute, de conseils et d'orientation sur des sujets tels la PF, la SSR, les VBG et l'Etat civil (EC). Le transfert de compétences et de connaissances aux agents de santé à base communautaire (ASBC) a été conçu pour assurer la poursuite des activités du programme, surtout en ce qui concerne leur participation à la sensibilisation, y inclus l'état civil. En effet, le programme poursuit des objectifs d'influence politique à travers le plaidoyer pour l'affectation d'agents de santé au niveau des centres de jeunes et pour que les collectivités territoriales allouent plus de budget à l'état civil.

⁸⁵ Les différents Consortia ont adopté des approches différentes en appliquant les émissions par médias locaux dans les zones d'accès difficile, les séries de comédies, la distribution d'affiches et de fiches d'informations, etc.

Les Maires accompagnent les actions en faveur de l'état civil et de la santé à travers des initiatives de sensibilisation et de plaidoyer politique.

Concernant spécifiquement la composante état civil, le Programme d'appui à la modernisation du système d'état civil au Burkina Faso (PAMEC) a été mis en œuvre par UNICEF qui était le demandeur auprès de l'UE. Ce programme avait pour objectif la modernisation et le pilotage de l'état civil, ainsi que leur systématisation au niveau central et local. L'UNICEF a assuré un cofinancement de 802.850 euros sur un montant total de 4.802.850 euros. Il convient de préciser que la convention de financement du PP, avait initialement prévu une dotation budgétaire de 2 M€ pour l'assistance technique à la DGMEC. Cette composante constituant une redondance avec l'expertise de l'UNICEF auprès de la DGMEC, il était prévu de mobiliser ce financement en faveur de l'informatisation de l'EC. Etant donné le blocage sur le choix du logiciel de l'EC, cette dotation a été réorientée à la demande de l'ordonnateur national en faveur de la prévention et la gestion de la COVID 19 au Burkina Faso dès avril 2020⁸⁶.

Au niveau du PP, cette situation a eu des implications négatives sur les aspects suivants⁸⁷ :

- le ralentissement du partenariat entre l'UNICEF et la DGMEC pour les appuis sur les statistiques de vie et dans la collaboration au quotidien ;
- la demande expresse aux membres des consortia des ONG de ne pas financer de logiciel informatique d'état civil dans leurs descriptions de l'action ;
- la non-mobilisation de 2 M d'euros sur la convention de financement du PP pour l'informatisation de l'état civil avec des serveurs central et secondaires (équipements et services).

Il est important de signaler que, si l'UNICEF s'est totalement approprié l'action qui s'aligne parfaitement avec ses objectifs et sa vision institutionnelle, l'efficacité s'est vue fortement limitée par la faible adhésion de la DGMEC, qui a entravé l'exécution d'une des composantes clés du Programme Population, notamment en ce qui concerne l'informatisation et l'utilisation des TIC pour soutenir la modernisation et l'amélioration des performances des services d'état civil. La sélection du logiciel de l'état civil n'a pas respecté la feuille de route qui avait été initialement retenue de façon commune. Le choix d'Icivil, fait de façon unilatérale, sans une étude comparative du logiciel CITOYEN déjà en place au sein du réseau informatique de l'administration (RESINA), de la solution Icivil et d'autres logiciels déployés dans la sous-région ouest-africaine, n'a donc pas été soutenu ni par l'UE ni par UNICEF pour des raisons de manque de transparence, de soutenabilité, de pérennité, de propriété et d'incomplétude.

Face à ces obstacles rencontrés, le programme Etat civil a été réorienté entre l'UNICEF et la DGMEC. L'appui de l'UNICEF et des consortia d'ONG à l'état civil, y inclus des équipements informatiques, a néanmoins continué.

Selon la DGMEC, l'un des obstacles majeurs rencontrés est la faible prise en compte de la dimension juridique, notamment l'adoption d'une loi spécifique de l'état civil autorisant l'établissement du Registre numérique national unique, la modernisation, l'informatisation/biométrie, la sécurisation des serveurs, la signature électronique, etc.

⁸⁶ Réponse de l'UE par lettre à la requête n°2020-0594/MINEFID/SG/DGCOOP/IMEA du 7 avril 2020 du gouvernement burkinabé représenté par l'ordonnateur national et accordant un avenant pour la réaffectation des ressources prévues pour le financement de l'appui à l'état civil (2 millions d'euros) et la mobilisations de la réserve des imprévues de la convention de financement (500 000 euros) vers la ligne de subvention en gestion directe pour contribuer au plan national de réponse au COVID 19)

⁸⁷ Cf notes sur l'état civil et l'identifiant numérique de la personne, Christophe CASAS, DUE, octobre 2021.

La révision du Code des personnes et de la famille (CPF) n'a pas encore abouti pour consacrer la dématérialisation du système de l'état civil. La proposition du MATDS présentée à l'Assemblée nationale avant 2020 aborde bien un nombre de sujets prioritaires, tels que :

- les questions du fichier national numérisé (article 67 nouveau du CPF),
- la désignation des auxiliaires de l'état civil pour servir de déclarants officiels des faits d'Etat civil dans les villages et secteurs des communes (articles 66 et 101, nouveau du CPF),
- l'introduction de l'utilisation des technologies appropriées pour l'enregistrement des faits d'Etat civil,
- la délivrance des actes d'état civil et la gestion des données d'état civil (article 78, nouveau du CPF),
- le maintien des deux mois de délai légal pour déclarer un fait d'état civil au Burkina Faso (article 100, nouveau du CPF).

Il ressort des échanges avec le Procureur du Faso près du TGI de Bobo Dioulasso et avec le président du Tribunal de Grande Instance que l'examen ou l'introduction des dispositifs juridiques est en cours ; ainsi que des questions qui concernent les droits de personnes et de la famille. Il s'agit des questions sur la nationalité, l'âge autorisé pour le mariage des enfants, du nom de famille, de la succession, etc.

Le Logiciel ICIVIL a été sélectionné en interne par le MATDS (lors d'un conseil de cabinet). Il ressort que cette application n'est pas en ligne et ne permet pas l'application du principe de gratuité d'enregistrement et de délivrance des originaux d'actes d'état civil. Il impose des coûts de gestion insupportables immédiats et récurrents pour l'État et les communes (800F CFA / bracelet), une carte IU. Il ne garantit pas la sécurité des données nationales, ni la propriété intellectuelle de l'outil, ni ne couvre pas l'intégralité des faits d'état civil, même si d'autres bailleurs (OIM, FNUAP et PNUD) ont apporté leur appui à la DGMEC.

En tout cas, il est évident que la coordination des Ministères concernés, et en particulier entre la Direction des Politiques de Population et le MATDS accuse certaines faiblesses. Il a manqué réellement un cadre d'orientation qui réunisse l'ensemble des parties prenantes (MATDC, Santé, Gouverneurs, UNICEF, ONG, ...) pour analyser les difficultés et aboutir à identifier des recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

L'UE déplore que le dossier de l'informatisation du système de l'état civil au Burkina Faso n'ait pas beaucoup avancé surtout depuis 2012, jusqu'à présent. Néanmoins, on peut constater qu'une nouvelle dynamique reprend avec les nouveaux responsables du MATDS et de la DGMEC, ce qui laisserait anticiper la possibilité d'aboutir à une solution viable, sous certaines conditions.

Toujours en relation avec les facteurs qui ont eu une influence sur le degré d'efficacité du programme, il convient aussi de noter l'absence de prévision de financements sur les ressources propres du budget communal, au profit du fonctionnement et des investissements des services de l'état civil dans le PCD. Ainsi, l'absence de la formation initiale pour les bénévoles des centres d'état civil, les infirmières scolaires en poste, les conseillers d'éducation, explique la connaissance insuffisante des lois, des procédures et de la déontologie en matière d'état civil par les populations. L'absence de formation initiale sur la matière « Etat civil » est due aussi à la non intégration d'un module de formation « Etat civil » dans les formations continues des responsables de l'administration publique et privée (ENAM, École de Santé, ENEP, etc.).

Des données concernant l'enregistrement des naissances à l'état civil

Les acteurs de mise en œuvre du Programme Population se sont plus concentrés sur les enregistrements des naissances et les jugements supplétifs et déclaratifs relatifs à ces faits

d'état civil, alors que l'enregistrement et la délivrance des autres faits d'état civil comme les décès, les mariages, les divorces, n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'actions pour l'instant. Les rapports n'ont pas abordé l'enregistrement et la délivrance des autres faits d'état civil comme les décès, les mariages, les divorces. La priorité pour le Burkina Faso aujourd'hui concerne l'enregistrement des naissances, l'UNICEF se concentre sur sa cible principale que sont les enfants. Il sera à l'avenir nécessaire d'élargir les actions pour que tous les faits d'état civil puissent être couverts.

Kaya

Au niveau de la commune de Kaya et de son service d'état civil. La mission n'a pas eu accès aux statistiques demandées sur les actes de naissance délivrés entre les années 2017 et 2022. Pour les statistiques des jugements supplétifs et déclaratifs, seules les données sur les nombres de jugements supplétifs et déclaratifs des naissances de 2017 à 2022 sont disponibles (**voir l'annexe 10 : tableau 3**). Ces données montrent également une augmentation constante du nombre de bénéficiaires et cela est dû, selon les personnes interrogées, à l'action du projet PRODEC qui couvre le Centre-Nord (Kaya), le Nord (Ouahigouya) et le Sahel (Dori).

Le projet a réussi à mobiliser un nombre très significatif d'acteurs, parmi lesquels, le TGI, les TD, les mairies, les agents des services de l'état civil, les CPEC, les CSEC, les comités villageois de développement, les écoles primaires, les adolescents et les jeunes, les audiences foraines, les pères éducateurs, les femmes, les leaders traditionnels les autorités locales, les ASBC, les autorités religieuses et coutumières, les CSPS, les points focaux jeunes sur la SSRAJ. Des données explicatives pour soutenir cette analyse sont répertoriés dans l'annexe 10 : tableau 3.

Bobo-Dioulasso

En ce qui concerne la production des statistiques, la mission a obtenu les données relatives aux jugements supplétifs et déclaratifs d'actes de naissance des années 2017 à 2022 dans l'arrondissement 2 de la commune de Bobo. Ni le service central de l'état civil, ni les arrondissements visités (arrondissement 3, 5 et 7) n'ont voulu fournir les statistiques demandées. Parfois, les visites ne se sont pas déroulées dans une mairie d'arrondissement comme au 2 et 5, mais parfois avec les établissements sanitaires (CM, CSPS), les ONG ou les associations (AJCD, Collectif femmes et développement). Aussi, certains rendez-vous demandés n'ont pas été obtenus.

Au niveau de la commune de Bobo-Dioulasso et ses arrondissements et villages, la mission a analysé la contribution du programme sur un double plan :

(i) L'enregistrement des naissances de 2017 à 2022 (H/F)

Pour les besoins de l'analyse, les statistiques des données d'état civil de la commune de Bobo (arrondissement 2), concernent tous les faits d'état civil enregistrés (naissances, mariages, décès) des années 2017 à 2022. Les données cumulées d'une année à l'autre pour les naissances sont présentées dans **l'annexe 8 : tableau récapitulatif n°1**. L'analyse inclut l'année précédant la mise en œuvre du Programme Population afin de juger de la progression des enregistrements avant le programme et ceux obtenus avec le programme. De ces données rapportées, la commune de Bobo n'a pas fait de distinction entre les données acquis uniquement grâce au financement de la DUE et celles obtenues avec le budget de l'État et d'autres partenaires (transferts de ressources financières, budget propre de la commune, dons et appuis financiers d'autres PTF) qui appuient aussi financièrement et techniquement (études, formations, sensibilisations).

De l'analyse des informations recueillies, il ressort globalement des statistiques obtenues auprès de l'administration de la commune de Bobo que les enregistrements des actes de naissance ont connu une augmentation en nombre de déclaration et de délivrance. Ce que les acteurs terrain ont attribué au Programme Population dont la pertinence et l'efficacité ne souffrent pas d'hésitation ni de doute. C'est pourquoi les recommandations des bénéficiaires suggèrent d'étendre la zone d'intervention du projet aux communes non bénéficiaires dans une même région cible. Du reste, ces statistiques contiennent l'enregistrement des naissances dans le délai légal de deux mois, (excepté l'enregistrement des naissances hors délai des 2 mois qui sont comptabilisés dans les jugements supplétifs et/ou déclaratifs de naissance (cf. dessous).

Sur un solde de 927 actes de naissance délivrés par le **Centre Principal d'Etat civil** de la commune au 31 décembre 2017, celle-ci a délivré en 2018, 1820 actes de naissance ; en 2019, elle a produit 2677 actes ; en 2020, elle a signé 3465 actes ; en 2021, elle a enregistré 4541 actes et en 2022, elle n'a pas enregistré le nombre d'actes de naissance délivrés. Pourtant au niveau des sept arrondissements de la commune, ces enregistrements des naissances ont été recensés jusqu'en décembre 2022 et donnent les résultats suivants de 626 naissances qui ont reçu un acte de naissance en 2017 ; 5227 en 2018 ; 7903 en 2019 ; 10809 en 2020 ; 14108 en 2021 et 15240 en 2022 ; soit un total cumulé de **3553 actes** délivrés (927+2626) par le **Centre Principal et les Centres d'Etat civil** au niveau des mairies d'arrondissement, de 2017 à 2022 (Voir annexes 8, 9 et 10).

Cependant, le total cumulé des actes délivrés par le service central de l'Etat civil et les arrondissements se chiffre à 19785 actes d'état civil. Il convient de remarquer que la création des mairies d'arrondissements a désengorgé les mairies centrales et a rapproché l'offre de service d'état civil des bénéficiaires. Ceci explique le meilleur taux de délivrance au niveau des arrondissements et les retombées de l'implémentation du projet (PRODEPS) dont l'aire d'intervention couvre les trois régions que sont les Hauts-Bassins, les Cascades et le Sud-Ouest.

L'enregistrement des naissances des enfants hors délai de deux mois (JSAN et JDAN)

Il s'agit des jugements supplétifs et des jugements déclaratifs d'actes de naissance rendus par le tribunal d'arrondissement (TA) du même arrondissement, les données sont présentées dans l'annexe 9, tableau n°2.

3.3.4.4 Efficacité des actions liés à L'OS3 mise en œuvre par l'ISSP

Sur cette composante, le Programme Population prévoyait d'apporter une réelle valeur ajoutée autour des deux cibles spécifiques et complémentaires à la fois : (i) l'amélioration de la gouvernance et l'environnement de l'état civil et des statistiques vitales par la mise en place d'un cadre juridique révisé, d'un dispositif de pilotage et de coordination et d'un mécanisme de suivi évaluation ; (ii) la définition des politiques publiques en prenant en compte les dynamiques de population.

Le programme a déclenché une dynamique d'apprentissage et de renforcement des capacités ayant un potentiel bénéfique pour les communautés, les services de l'État et les OSC. L'efficacité atteinte au niveau des résultats et produits escomptés est satisfaisante, même si on observe des retards importants dans la finalisation des produits. Au niveau de la production des connaissances scientifiques (R1), l'ISSP a avancé sur l'exploitation de données secondaires, le traitement et l'analyse de données primaires et secondaires et la finalisation de quatre rapports de recherche. Les premières activités de diffusion des résultats des recherches basées sur des collectes de données primaires et l'analyse de données secondaires ont été organisées autour d'un atelier réalisé en juin 2022 et d'autres sont en cours de préparation.

Cependant, ce résultat accuse des retards importants. Parmi les onze recherches menées⁸⁸, aucune étude complète n'a été publiée au titre de l'état civil, à la date du 31 décembre 2022. Selon le rapport bilan présenté par l'ISSP, la cause pourrait être la faible coordination entre les acteurs responsables de la recherche et les porteurs de projets, lors de la sélection des 11 thèmes qui ont fait l'objet des 11 études. La rédaction des Policy Briefs dépend de l'état d'avancement de la recherche, donc elles accusent également un fort retard. Cependant, l'ISSP soulève la valeur ajoutée apportée par les recherches faites sur les questions concernant les enfants et les femmes.

Le programme de formation ciblait (a) les formations diplômantes (Licence, Master et Doctorat) et (b) les formations de courte durée. Elles portaient sur des thématiques intéressantes qui recouvrent celles abordées par les membres des consortia, intégrant notamment la thématique genre, les VBG, la planification familiale et la santé sexuelle et reproductive ainsi que la masculinité positive. La thématique de l'état civil est absente dans le programme de formation élaboré par l'ISSP. En outre, aucune des formations diplômantes (bourses), ni des formations de courte durée n'a concerné l'état civil.

Au niveau des formations diplômantes, 8 étudiants boursiers de licence en statistique sociale ont validé leurs formations ; 7 étudiants sont en phase de rédaction de leurs rapports. En ce qui concerne les étudiants du master, les premiers 19 diplômes et soutenances des mémoires, étaient prévus pour la fin de l'année 2022. Deux étudiants ont finalisé leur doctorat en science de la population ; trois poursuivent leurs travaux de recherche.

Quant aux formations de courte durée, des sessions ont été organisées sur la rédaction de policy briefs ; le transfert de connaissances pour les communicateurs et sur genre et développement. D'autres formations ont été réalisées en Suivi-Evaluation des politiques, programmes et projets de développement ; en Statistique Appliquée aux Sciences Sociales ; et en Système d'Information Géographique. Cependant, plusieurs formations sont encore à réaliser avant la fin du programme.

⁸⁸ Ces 11 études sont mentionnées plus haut, au chapitre 3.3.1.

La formation de spécialistes en analyse des questions de population est une contribution très significative de l'ISSP à la recherche sociale, au renforcement des compétences en statistiques sociales et en capacités des formations. Ces initiatives devraient aider à la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement ainsi qu'à améliorer les capacités des décideurs dans le domaine des politiques et stratégies nationales de population.

Sur les 20 étudiants ayant bénéficié d'une bourse en master des sciences de la population, 19 sont admissibles (ayant validé tous les modules théoriques du master en sciences de la population). Tous ces étudiants sont en rédaction de leur mémoire. Les étudiants les plus avancés dans la rédaction du mémoire soutiendront avant la fin de l'année 2022.⁸⁹

Parmi les 15 étudiants boursiers de licence en statistiques sociales, 8 (6 hommes et 2 femmes) ont déposé leur rapport de stage et ont par conséquent validé leurs formations. Les autres étudiants (5 hommes et 2 femmes) sont toujours en phase de rédaction de leur rapport de stage avec une date de remise avant la fin de l'année 2022.

Le nombre de docteurs formés est de 2, tous des hommes, et le nombre de doctorants (en cours) est de trois (2 hommes et une femme).

Les tableaux suivants présentent le nombre de personnes ayant bénéficiés de formations de courte durée en fonction de leur affiliation professionnelle et selon la répartition hommes/femmes.

⁸⁹ Le dernier rapport de l'ISSP date de juillet 2022 et un rapport en cours de finalisation ne sera transmis qu'en mai 2023.

Tableau : Bénéficiaires des formations de courte durée

Affiliation Formation	Administration publique	ONG	Chercheur.es	Journalistes	Total
Policy briefs	0	0	15	0	15
Transfert de connaissances	0	0	0	10	10
Genre	28	2	0	0	30
Total	28	2	15	10	55

Tableau : Bénéficiaires des formations de courte durée selon la répartition des hommes et des femmes

Répartition Formation	Hommes	Femmes	Total
Policy briefs	7	8	15
Transfert de connaissances	6	4	10
Genre	18	12	30
Total	31	24	55

Cependant, les rencontres avec les membres de l'ISSP laissent entrevoir que, malgré le fait que les activités du programme ont été majoritairement réalisées ; les résultats sont encore à un stade embryonnaire. D'une part, il y a les retards accusés dans les formations de courte durée, qui sont justifiés par la nature intrinsèque du domaine de la recherche, de la pandémie et de l'insécurité. Toutefois, ils sont à corriger tout comme les retards importants constatés au niveau de la diffusion des résultats des recherches et des policy briefs. Ces activités sont en cours de réalisation et devraient être finalisées durant le premier trimestre 2023.

Sur ce point, l'équipe d'experts soulève encore une fois l'insuffisance des mécanismes de renforcement des dynamiques d'articulation entre les acteurs intervenant dans les trois composantes du programme. Le suivi reste ciblé autour d'une logique d'exécution d'activités, sans exploiter le potentiel des résultats du programme, dans une perspective plus holistique, centrée sur les trajectoires de changement.

3.3.4.5 Efficacité dans la communication

Les activités de communication visant le changement des comportements ont connu un franc succès lié à la forte mobilisation et à l'engouement des populations durant la période de mise en œuvre du programme. Les rapports d'activités estiment à environ 170 000 personnes qui ont été touchées directement par les activités de sensibilisation dans les 85 communes d'intervention du projet (PRODEPS) dans les régions des Hauts-bassins, des Cascades et du Sud Ouest. Elles concernent les sessions de sensibilisation faites par les animateurs du RAJS, les pairs éducateurs dans les communes ainsi que les associations bénéficiaires du financement aux tiers. Grâce aux médias locaux, les différents messages sur la PF, la SSR et les VBG ont touché indirectement 15 152 810 contact-personnes. Également 11 355 180 personnes ont été touchées par les messages de sensibilisation sur l'état civil à travers les mass media⁹⁰. L'intensification de la sensibilisation des populations et des acteurs de l'état civil, par l'intermédiaire des ONG et OSC qui sont proches des populations dans les villages, est souhaitée par les acteurs terrains rencontrés.

3.3.5 CE- Durabilité

QE5.1 - Dans quelle mesure les parties prenantes du programme, incluant les instances de l'Administration, acteurs institutionnels, organisations de la société civile, ont-elles été associées à sa conception et à sa mise en œuvre ? Viabilité économique, sociale et environnementale des résultats du programme.

La phase de terrain a relevé des résultats mitigés par rapport à la pérennisation des acquis. Toutefois, pour certaines composantes, le Programme Population a permis de poser des bases importantes en matière de durabilité. La pérennité des acquis du programme n'est pas homogène en raison des capacités institutionnelles variables des acteurs ciblés. En outre, on ne peut pas ignorer que la durabilité des interventions du Programme Population a été conditionnée par le contexte d'insécurité et la situation d'instabilité politique.

Le **renforcement des capacités** des partenaires, des bénéficiaires, des services et administrations publiques, a sans doute constitué une composante non négligeable de durabilité. Ainsi, on peut citer l'appui structurel à long terme sur les axes de la recherche, de la formation de courte durée et diplômante avec des données accessibles aux décideurs et aux programmes.

Au niveau institutionnel, les services techniques de l'Action sociale, de la Santé ainsi que les Mairies, entre autres, pourront continuer à s'impliquer dans leur secteur d'intervention. Les plans communaux de développement (PCD) peuvent intégrer un certain nombre d'aspects et d'initiatives similaires dans le domaine de la Planification familiale. Au Centre Nord, le Directeur régional de la Santé a conduit un plaidoyer auprès de la commune de Kaya pour financer les actions des CSPS visant à réfectionner des locaux dans le but d'offrir des services spécifiques aux jeunes.

En termes de plaidoyer, 54 rencontres avec les maires de 26 communes⁹¹ des trois régions (Centre, Centre Sud, Plateau Central) ont motivé ces responsables de collectivités à intégrer une rubrique budgétaire dans les plans communaux de développement afin de supporter des actions de promotion de la PF. Ces initiatives laissent entrevoir une réelle dynamique et engagement des communautés à prendre en charge leurs problèmes de santé dans la durée.

⁹⁰ Rapport d'exécution des activités au 31 décembre 2021, AMD, mars 2022.

⁹¹ Liste des 26 Communes couvertes par le RAPID/ACRA : Pô, Manga, Kombissiri, Saponé, Ipelcé, Toécé, Gaongo, Boussé, Laye, Sourgoubila, Niou, Zitenga, Ziniaré, Loumbila, Ourgou, Manéga, Dapélogo, Ziniaré, Absouya, Pabré, Meguet, (Zorgho), Nagréongo, Komki et Ipala.

En sus, il faut ajouter le renforcement logistique et l'équipement/plateau technique apporté par le programme, qui est fortement apprécié par les acteurs bénéficiaires.

Les communautés se sont beaucoup impliquées dans le programme à travers des activités de sensibilisation des acteurs communautaires, tels que les CSPS, les ASBC et les OBC, qui ont manifesté leur volonté et engagement pour assurer la continuité du programme.

Avec l'accompagnement du système de santé et des acteurs locaux dans la promotion de la SSRAJ, le programme a suscité un fort engouement chez ces acteurs à poursuivre les interventions dans des conditions souvent modestes et à capter d'autres opportunités pour renforcer les acquis.

En outre, les systèmes locaux de santé ont renforcé leur résilience et trouvent déjà beaucoup de réponses aux fortes sollicitations par les PDI.

Au cours des entretiens avec les responsables des CSPS de Yéguéresso et du secteur 6 de Kaya, il ressort que des engagements sont déjà pris pour assurer la continuité des prestations au profit des jeunes. Des locaux ont été identifiés pour être réaménagés et servir de centres pour les jeunes avec un minimum d'équipements qui ont été sollicités auprès d'autres partenaires. Des initiatives sont en cours avec la réorganisation des services avec la DRS pour encourager une rotation des prestataires pour l'offre de services aux jeunes.

Les pairs éducateurs formés continuent à assurer des conseils et orientations de leurs pairs dans les centres de jeunes à travers un système de volontariat. Cependant, la mobilité des acteurs formés dans la santé et au niveau des OSC ne facilite pas la mise en œuvre de ces initiatives louables.

Il est cependant difficile d'établir dans quelle mesure les actions réalisées dans le cadre du programme ont été suffisantes, ou non, pour asseoir des changements sur le long-terme, tels que le renforcement de l'appropriation entre les principaux acteurs impliqués, des savoir-faire, des compétences transmises et des capacités à travailler ensemble ; ou si les actions entreprises ont été capitalisées et sont dorénavant intégrées par les acteurs mobilisés.

L'équipe d'évaluation a pu observer des aspects qui laissent anticiper certains **risques** vis-à-vis de la pérennisation des composantes du programme.

D'une part, **aucune « stratégie de désengagement » progressive** n'a été prévue. Probablement ça aurait été une démarche très exigeante tenant compte de la durée du programme, mais, elle aurait pu contribuer à consolider les principaux acquis atteints. D'autre part, le programme n'a pas réussi à développer **une dynamique de mutualisation et d'articulation** permettant de capitaliser de manière transversale les résultats des sept projets développés et favorisant l'harmonisation et le suivi des interventions des acteurs actifs dans les mêmes domaines thématiques et localités/régions.

Au-delà de la transmission d'informations, les actions de vulgarisation ne sont pas arrivées à proposer un cadre de réflexion et de construction collective et transversale, par exemple entre les acteurs institutionnels, les chercheurs et les OSC afin de planifier ensemble une phase « d'après programme ».

Un faible développement de conventions de collaboration avec et entre acteurs intervenant dans le domaine du genre et les VBG est observé, même si on note l'existence de protocoles de collaboration des organisations avec les centres de prise en charge des VBG, comme le Centre Maria Goretti à Kaya, le Havre du Bon Pasteur à Bobo. Comme mentionné plus haut, il existe des acteurs dans le domaine des VBG au niveau des Régions : exemple des sous-

clusters VBG des Nations Unies (FNUAP), des ONG internationales et OSC qui interviennent dans le domaine des VBG⁹² au niveau de ces régions avec lesquels des collaborations pourrait être développées.

Des éléments tangibles permettent d'apprécier la **durabilité financière** et indiquent des difficultés plus marquées pour certains acteurs et OSC émergentes et locales ; certains disposent d'un appui financier d'autres bailleurs ce qui leur permet de maintenir leur engagement sur certaines lignes d'action. C'est le cas par exemple de l'ISSP qui dit avoir les ressources financières nécessaires pour assurer la continuité des activités institutionnellement prévues ; cependant, il soulève l'importance de pouvoir continuer à intervenir dans des domaines qui apportent une plus-value ; et pour cela ont besoin d'un financement de l'UE.

On note également que les espaces de concertation construits au niveau des politiques publiques et recherches, entre des acteurs publics, des ONG et d'autres acteurs sur le terrain, nécessitent un appui financier pour continuer à fonctionner et se consolider.

Les OSC demandent également un appui financier pour l'utilisation efficace des données générées par la recherche, ainsi que pour appuyer le leadership des collectivités locales pour mieux prendre en charge leurs problématiques et priorités.

Il y a quand même une demande unanime des acteurs consultés, pour un nouveau programme d'appui soutenu par l'UE, considéré comme indispensable pour assurer la consolidation et la capitalisation des acquis dans la maîtrise et la connaissance des dynamiques de population.

3.3.6 CE - Impact

QE6.1 - Dans quelle mesure l'objectif global du Programme Population a-t-il été atteint ? Dans quelle mesure le Programme Population a-t-il contribué à la mise en œuvre du plan d'accélération de la PF, sa capacité à répondre aux besoins des populations en PF, le niveau des indicateurs en matière d'utilisation des services par les jeunes, l'amélioration des standards de qualité et l'adaptation des services aux jeunes. Évaluer les effets du Programme Population en termes de réduction des inégalités entre les sexes et la levée des contraintes à l'accès des jeunes aux services de la SSR ainsi que la maîtrise et prise des décisions concernant leur fécondité.

QE6.2 - Quels sont les changements positifs et/ou négatifs, attendus et/ou inattendus, que la Stratégie du « Programme Population » a contribué à apporter (respectivement pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons) ainsi que pour les populations en situation de vulnérabilités.

Les données du rapport d'exécution des activités au 31 décembre 2021⁹³, montrent un bon niveau d'exécution du Programme Population durant la mise en œuvre de ses sept projets. Au 31 décembre 2021, le taux d'exécution physique des activités est estimé à 82%, pour un taux d'exécution financière de 83,8%. En effet, sur le montant total de 25 000 000 euros de la convention de financement, 24 959 177,52 euros ont été engagés (contrats signés avec les contractants) et 20 947 485,28 euros ont été dépensés (paiements aux contractants). Par ailleurs, la plupart des indicateurs de produits sont atteints, voire dépassés selon l'AMD (cf rapport cité, page 7).

L'imprécision des indicateurs de performance et l'absence d'une ligne de base fiable représentent un handicap important dans l'appréciation de l'impact et des effets réels du Programme Population.

⁹² Exemple de dashboard donné par ce site :

file:///C:/Users/BNT/Desktop/Sauvegarde%20donn%C3%A9es/Evaluation%20UE%20NIRAS/9._dashboard_aor_vbg_burkina_faso_aout_2022.pdf

⁹³ Rapport d'exécution des activités au 31 décembre 2021, AMD, publié en mars 2022.

Toutefois, l'équipe d'évaluateurs estime qu'il est un peu tôt pour évaluer l'impact de l'action, puisque certaines composantes du programme sont encore en exécution. Cependant, un constat se dégage : un impact globalement positif sur l'atteinte de l'objectif global du Programme, à savoir : « *Renforcer les interventions de connaissance et de maîtrise des dynamiques de populations* », parmi lesquels⁹⁴ selon la DPP, on peut mentionner que les résultats du Programme ont fortement contribué à améliorer les indicateurs des plans nationaux :

- Le nombre moyen d'enfants par femme s'est réduit d'un enfant ; passant de 5,4 en 2015 à 4,4 en 2021 avec un différentiel notable entre milieu urbain et milieu rural.
- La prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union a augmenté de 9,5 points de pourcentage passant de 22,5% en 2015 à 32%, en 2021.

3.3.6.1 Impact du PP sur le domaine d'état civil

Au niveau de la sphère de l'état civil, le Programme Population a eu un grand impact mobilisateur au niveau de l'amélioration de **l'état civil**. Les autorités administratives et notamment les mairies se sont fortement impliquées avec cet objectif spécifique (OS2) du programme. Elles ont compris les enjeux et l'importance de leur appui à renforcer le secteur de l'état civil. C'est un point très positif qui vise à terme un renforcement des capacités (en équipements, formations, financements) des acteurs institutionnels, des ONG et OSC, ainsi que des acteurs du monde de la recherche. Le contexte d'exécution du Programme au cours de l'année 2021 reste toujours dominé par l'insécurité et la crise sanitaire de la COVID-19. En effet, les menaces et attaques des groupes armés non étatiques continuent d'être perpétrées contre les représentants de l'Etat et les civils.

Un impact remarquable du projet concerne l'impact précoce laissé par le programme quant à la création du « **réflexe de déclarant d'état civil** » créé chez les bénéficiaires, aussi bien pour conseiller que pour participer aux déclarations des faits d'Etat civil, dans son lieu de résidence. Selon le témoignage du point focal de la commune de Satiri dans la province du Houet, ce réflexe s'étend, au niveau des populations grâce aux formations et sensibilisations réalisées sur l'importance de l'état civil, pour l'enregistrement des faits d'état civil (décès, naissances).

On perçoit des évidences positives par rapport à la diminution du nombre d'enfants scolarisés sans acte de naissance, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de déclarations des naissances ou de demandes d'actes d'état civil, même en dehors du délai légal de deux mois.

Les principaux résultats obtenus concernant l'état civil sont :

✓ L'appui à la délivrance de 1 043 952 jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance dont 243 967 pour les enfants de 2 mois à 5 ans, 454 413 pour les enfants de 5 ans à 16 ans et 345 572 pour les enfants de plus de 16 ans ;

✓ L'appui à la délivrance de 115 419 jugements déclaratifs/supplétifs d'actes de naissance à des écoliers du primaire à travers les audiences foraines soutenues ;

✓ L'appui à la mise en place et/ou la dynamisation de 752 centres secondaires d'état civil (CSEC) au sein des formations sanitaires pour favoriser l'enregistrement systématique des naissances dans les délais légaux de 2 mois ;

⁹⁴ Données présentées par le Directeur Général de l'Economie et de la Planification, M Gustave Bambara lors de son discours inaugural dans l'Atelier de restitution, le 5 décembre 2022.

✓ La formation et la sensibilisation en présentiel de 1 324 247 personnes sur l'état civil. De même, 11 355 180 personnes ont été touchées par les messages de sensibilisation sur l'état civil à travers les mass media ;

✓ L'appui à la mise en place de 15 cadres de concertation fonctionnels sur l'état civil pour le renforcement des capacités nationales de pilotage et de coordination de la gestion de l'état civil ;

✓ La capitalisation des bonnes pratiques du Programme portant sur 15 thèmes différents dont 7 sur l'état civil.

Il arrive que les agents de santé signalent aux agents des services de l'état civil l'absence d'acte de naissance de la mère, qui vient d'accoucher et déclarent son enfant au Centre secondaire d'état civil du centre de santé ou du village, qu'une procédure d'établissement d'un jugement supplétif ou déclaratif d'acte de naissance de la mère est nécessaire⁹⁵.

⁹⁵ Voir Note de page 66.

Procédure d'établissement d'un jugement supplétif ou déclaratif d'acte de naissance

L'article 123 du code burkinabé des personnes et de la famille (CPF) dispose que lorsque le délai pour faire la déclaration est expiré ou qu'il n'a pas existé de registres, ou qu'il s'est avéré impossible de retrouver l'acte, le défaut d'actes de l'état civil peut être suppléé par jugement et, l'officier de l'état civil ne peut relater la naissance sur ses registres qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal dans le ressort duquel est né l'enfant ou la mère en l'occurrence.

La procédure d'établissement d'un fait d'état civil hors délai, ayant eu lieu dans les CSPS, hors d'un CSPA, à domicile ou au cours d'un voyage, est prévu dans le « manuel harmonisé des procédures d'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso ». Le cas de la mère qui vient d'accoucher et qui n'a pas d'acte de naissance pour l'enregistrement du nom « légalement reconnu⁹⁶ » de la mère sur le registre interne des accouchements et sur la copie intégrale qui lui sera délivrée, devra suivre la procédure d'établissement d'un JSAN ou d'un JDAN⁹⁷ et comme suit :

Le parent doit introduire **une requête** auprès du Tribunal Départemental ou d'Arrondissement du lieu de naissance de l'enfant⁹⁸ ou de la mère. A cette requête doit obligatoirement être joint **un certificat de non inscription** délivrée par la Mairie du lieu de naissance sous peine d'irrecevabilité.

A l'issue d'une audience, **un jugement déclaratif de naissance** sera rendu, et c'est ce jugement que l'officier de l'état civil aura **à transcrire dans les registres de naissance** de l'année en cours. Ce n'est qu'à l'issue de cette transcription qu'il délivrera l'acte de naissance.
NB : Le jugement déclaratif de naissance n'est pas un acte de naissance.

En effet, le juge est saisi sur requête des personnes dont l'acte de l'état civil doit établir leur état, celui de leurs héritiers et légataires ou par des personnes autorisées ou habilitées à procéder à la déclaration de l'événement. Le tribunal examine toutes les pièces ou déclarations justificatives de l'événement à inscrire, il procède ou fait procéder à **une enquête** par un agent de police judiciaire. La requête n'est pas recevable s'il n'y est pas joint un certificat de non inscription de l'acte, délivré par l'officier de l'état civil qui aurait dû le recevoir. Le jugement énonce les mentions qui doivent être portées à l'acte et ordonne que les blancs résultant des mentions qui n'ont pu être établies seront remplis d'un trait. Dans son dispositif, il ordonne la transcription sur le registre de l'état civil.

En résumé, la présentation du certificat d'accouchement de la maternité, de la copie intégrale délivrée par le centre secondaire d'état civil (CSEC) et l'acte de naissance dûment signé par l'officier d'état civil (OEC) de la mairie/arrondissement du lieu de naissance de la mère à l'occasion d'une naissance devient un réflexe acquis, afin de pouvoir inscrire l'identité de la mère et celui de l'enfant.

Toute campagne (audience foraine) pour la délivrance de jugements d'actes d'état civil doit revêtir un caractère légal et officiel et se faire dans le strict respect des dispositions du CPF. A ce titre, les ONG qui accompagnent les campagnes d'enregistrement massif doivent :

- ✓ évaluer l'ensemble des besoins de concert avec les centres d'état civil et la justice ;
- ✓ s'assurer de la transcription des jugements dans les registres correspondant pendant ou après la campagne.

⁹⁶ Acte de naissance, CNIB par exemple.

⁹⁷ L'enregistrement des naissances des enfants hors délai de deux mois (JSAN et JDAN).

Il s'agit des jugements supplétifs et des jugements déclaratifs d'actes de naissance rendus par le tribunal d'arrondissement (TA) du même arrondissement.

⁹⁸ Retenir que pour notre cas, l'enfant vient de naître et sa déclaration n'est pas hors délai. Si après le délai de deux mois, l'enfant n'est pas déclaré, la présente procédure de jugement lui est applicable.

NB : A l'instar des naissances, les décès ne peuvent plus être enregistrés par les officiers de l'état civil passé le délai légal de deux (02) mois. Le jugement déclaratif de décès, qui est rendu par les TD/TA du lieu de décès, fait l'objet d'une transcription sur les registres de l'année en cours.

Malgré ces impacts positifs, on constate encore le besoin de renforcer les capacités des structures impliquées dans l'offre de services d'état civil de qualité pour l'enregistrement des adultes « invisibles » de la société en direction des populations vulnérables et des jeunes. Ces questions reviennent comme des conditionnalités pour le développement de l'état civil. Dans certaines régions, l'on note une faible dotation des Centres d'état civil en moyens matériels, équipements (matériel d'archivage et formation des archivistes) et infrastructures (constructions, ordinateurs, installations d'équipements de connexion), comparativement aux centres de santé, ce qui ne contribue pas à booster le secteur de l'état civil.

Cependant, au cours de la mise en œuvre du projet piloté par ACRA⁹⁹, de nombreuses actions de plaidoyer ont été menées envers les autorités locales et responsables communautaires pour communiquer sur l'importance des Centres Secondaires d'État Civil (CSEC) dans l'amélioration des inscriptions des faits d'état civil. Ces plaidoyers ont démontré leur utilité avec le nombre de CSEC fonctionnels dans les Communes et Arrondissements ciblés qui est passé de 112 CSEC en 2019 à 156 CSEC en janvier 2022.

Pour assurer un fonctionnement efficace et de qualité des nouveaux CSEC, l'action a assuré la formation de 113 femmes et 342 hommes (455 personnes) sur la gestion efficace des données et des méthodes d'enregistrement. En outre, 52 CSEC ont également été équipés ainsi que les Centres Principaux d'État Civil de l'ensemble des communes et arrondissements ciblés et les Tribunaux de Grand Instance de Manga, Ziniaré, Po et Ouaga 1. Grâce à l'action du partenaire San'Egidio¹⁰⁰ et des 06 OSC financées dans le cadre du projet «ACRA», 15 769 filles et 15 479 garçons pour un total de 31 248 mineurs ont bénéficié de copies intégrales d'acte de naissance en plus de deux copies d'extraits d'acte de naissance.

3.3.6.2 Impact du PP sur le domaine de la promotion sociale et les VBG

Les principaux résultats obtenus concernant les VBG sont :

- ✓ La prise en charge de 11 199 cas de VBG par les 539 structures d'accueil et de prise en charge soutenus par le Programme Population ;
- ✓ Un effectif de 3 506 750 personnes formées et sensibilisées en présentiel et 15 152 810 de contacts touchés par des messages de sensibilisation indirecte via les mass médias.

L'intervention du programme a contribué à briser le stéréotype selon lequel, seuls les hommes et les chefs de ménages font les déclarations de naissance et surtout celles du sexe masculin. La levée de cette barrière socio culturelle a permis aux femmes de pouvoir faire les déclarations de naissance de façon libre sans consulter leur mari, et cela quel que soit le sexe de l'enfant, masculin ou féminin. On peut donc dire que la programme a contribué à la réduction des inégalités de genre à ce niveau.

Il y a eu une forte adhésion des leaders d'opinion dans la prévention et la lutte contre les VBG. En effet, nombreux sont ceux qui ont appuyé les ASBC dans le circuit de référencement et dans les sensibilisations ; ce qui contribue à avoir un impact positif au niveau de leurs communautés. Actuellement selon ces ASBC, les cas de VBG et surtout les violences physiques ont diminué sensiblement.

⁹⁹ Nom du projet: Services sanitaires, services communaux d'état civil et OSC pour la promotion sociale et les droits des femmes et des enfants, supervisé par ACRA et exécuté dans les régions du Centre, Centre-Sud et Plateau Central.

¹⁰⁰ Projet ACRA, page 6, 1er paragraphe, 2è ligne.

Dans certaines zones du Centre Nord et des Hauts-Bassins, l'implication de ces leaders d'opinion que ce soit dans le domaine de la lutte contre les VBG ou comme déclarants des faits d'état civil a suscité la libération des femmes face aux pesanteurs culturelles.

Cependant, des infirmières des Centres de Santé affirment que les pesanteurs socio culturelles restent encore présentes dans certaines contrées où certaines personnes ne déclarent pas les enfants filles à l'état civil avant les deux mois légaux et continuent à les mettre à l'école sans acte de naissance jusqu'à la classe d'examen, si la fille n'a pas abandonné les bancs pour se marier ou pour des raisons de grossesse non désirée. Même si ces cas s'amenuisent d'années en années.

3.3.6.3 Impact du PP sur le domaine de la planification familiale et santé sexuelle et reproductive

Amélioration des connaissances sur la PF. Les interventions du programme ont réellement amélioré les connaissances des populations sur la PF et favorisé l'utilisation des méthodes contraceptives.

- Selon les données du rapport Endline du **PEPS (Consortia Terre des Hommes)**, les connaissances, attitudes et pratiques des populations des zones d'intervention du projet ont connu une nette progression entre 2019 et 2021 par rapport aux résultats de Baseline, traduisant ainsi le changement de comportement opéré au sein des communautés. La proportion des femmes en âge de procréer qui connaissent au moins 3 méthodes contraceptives est passée de 27,63% en 2019 à 79,4% en 2021 pour une cible du projet ayant prévu une augmentation de 3 points par rapport au niveau de 2019. Pour la même période, la proportion des femmes qui déclarent avoir adopté une méthode contraceptive moderne a évolué de 30,66% à 46,83% pour une cible attendue de 34%. La proportion de femmes de 15 à 49 ans qui pensent que la PF est une bonne chose passe de 93,34% 2019 à 97% en 2021 pour l'ensemble des deux régions contre une cible prévue de 95%. Enfin, la proportion de ménages favorables à l'éducation à la vie sexuelle des adolescent-e-s et des jeunes est passée de 80,53% en 2019 à 92,92% en 2021 pour une cible prévue de 85%.
- Au niveau des **zones du Projet Services sanitaires, services communaux d'état civil et OSC pour la promotion sociale et les Droits des femmes et des enfants du consortium d'ACRA**, la demande totale en services de PF chez les femmes en union met en évidence que la région du Centre a atteint un taux de 54,9% en 2021 pour une valeur de référence de 58,5% en 2010, le Centre-Sud, 56,8% en 2021 pour une référence de 45,5% en 2010 et le Plateau Central 52,5% en 2021 pour une valeur de référence de 37,5% en 2010. Le taux d'utilisation de la PF dans les formations sanitaires bénéficiaires des financements aux tiers est passé d'une moyenne de 21,35% en 2019 jusqu'à 34,30% en 2021 .
- En **zone PRODEC (Consortium Educo)**, le taux d'utilisation de méthode chez les femmes en union connaît une évolution positive dans les régions d'intervention du programme, le Centre-Nord évoluant de 32,9% en 2017 à 34,4% en 2021, le Nord de 32,6% en 2017 à 34,4 en 2021 et le Sahel de 24,5 en 2017 à 26,3 en 2021. Concernant le taux d'utilisation de méthodes contraceptives des femmes en âge de procréer, la même tendance positive se constate avec le Centre-Nord qui passe de 27,5% en 2018 à 32,5% en 2021, le Nord de 29,2% en 2018 à 34,2% en 2021 et le Sahel de 18,4% à 23,4% en 2021. Cette bonne tendance au niveau comportemental est aussi remarquable chez les adolescents de 15 à 19 ans utilisant une méthode contraceptive moderne dont le taux d'utilisation évolue de 13% en 2019 à 27% en 2021 (rapport narratif final fev 2019-janv 2021 Tableau des indicateurs P40).

- En zone **PRODEPS (Consortium Save the Children)**, selon les résultats du rapport de l'évaluation finale, 92,3% des personnes ciblées ont amélioré leurs pratiques en matière d'état civil, 97,8% l'ont fait en ce qui concerne les VBG, tandis que pour les questions de PF/SSR ce sont 97,4% qui ont amélioré leurs connaissances. On constate une forte amélioration des connaissances en matière de SSR/PF, pour cet indicateur, les objectifs ont pour la plupart été dépassés, notamment en ce qui concerne la PF/SSR (plus 17,4% par rapport à une cible de 80%).

Les personnes ciblées (femmes et hommes) ont amélioré leurs pratiques (comportement vis-à-vis des femmes et des filles, PF, SSRJ) sur la base des connaissances acquises (baseline) de 59,4% à 97,4% durant les 3 ans d'intervention. Les résultats indiquent aussi que : « près de la moitié (48.8%) des adolescents affirment utiliser une méthode contraceptive au moment de l'enquête, soit une amélioration de 10 points par rapport à l'étude de base (38.3%). Le taux d'utilisation des informations reçues chez les adolescents et jeunes ciblés pour leur propre prise de décisions en matière de SSRJ a connu une évolution de 82,6% à 98,7% durant les 3 ans du programme.

- Dans les **régions du PROSARE (Plan International)**, 79% des FAP de la région du Centre-Est et 82% de l'Est ont répondu que les méthodes contraceptives de planification familiale constituent une bonne chose. Seulement 3% des enquêtées ont mentionné que les méthodes contraceptives de planification familiale ne sont pas une bonne chose. Concernant les avantages liées aux méthodes, 78% des cibles trouvent que les méthodes contraceptives de planification familiale permettent d'éviter les grossesses non planifiées et très rapprochées. Les avantages les plus cités sont ensuite les grossesses non désirées qui sont évitées (57%), l'amélioration du bien-être (34%) et la réduction des charges familiales (32%). En ce qui concerne les expériences des FAP en matière d'utilisation d'une méthode contraceptive pour éviter une grossesse, 48,1% des femmes enquêtées dans le Centre-Est et 53,7% de la région de l'Est affirment avoir déjà utilisé une méthode contraceptive pour éviter une grossesse. Chez les adolescents et jeunes, à l'Est, ils utilisent plus les injectables et le préservatif masculin, puisque ces deux méthodes ont la même proportion d'utilisation, en l'occurrence 32%. Les implants suivent avec 26% des adolescentes et jeunes qui l'utilisent, des taux supérieurs à la moyenne nationale chez les adolescentes (16% chez les adolescentes selon EDS IV).

L'amélioration de l'environnement habilitant. Le plaidoyer avec l'outil RAPID¹⁰¹ auprès des collectivités dans le Centre-Sud, le Centre et le Plateau Central et d'autres actions visant les leaders locaux, les parlementaires et les autorités locales ont contribué à améliorer leur adhésion et engagement pour soutenir l'EC et la PF. Dans les 3 régions d'intervention d'ACRA, ces ateliers de plaidoyer ont mobilisé 2 850 décideurs (autorités locales, traditionnelles et religieuses...) dont 691 femmes et 2 159 hommes.

Les interventions innovantes telles l'école des Maris, les pères burkinbila et les rencontres intergénérationnelles ont engendré des attitudes favorables des conjoints et des hommes pour l'accès des femmes et des jeunes aux services de PF¹⁰².

¹⁰¹ Ressources pour Analyse de la Population et de son Impact sur le Développement (RAPID) est un support d'information/projection développé par USAID (Health Policy +) pour un plaidoyer vers les décideurs. Cet outil sert de support de plaidoyer pour susciter la prise de conscience des décideurs, des leaders et des détenteurs d'opinion sur les questions liées au dividende démographique.

¹⁰² Voir Annexe 12 pour plus d'informations concernant les approches innovantes du programme.

L'utilisation des services de SRPF. Les données du Rapport d'exécution des activités au 31 décembre 2021/AMD laissent entrevoir une prévalence des femmes atteintes par le programme de 39% et un taux d'utilisation de méthodes modernes de 38% qui est au-dessus de la moyenne nationale de 32%. En termes de couple année protection¹⁰³, les efforts du programme ont permis de réaliser 2 029 000 couples année protection.

Dans les zones d'ACRA, le couple année protection est passé de 109 298 en 2017 à 111 621 en 2021 dans la Boucle de Mouhoun et de 75 440 en 2017 à 125 218 en 2020 dans le Centre-Ouest pour des cibles respectives attendues de 344 715 et 199 666. Ces chiffres traduisent un bon niveau de fidélité des couples dans l'utilisation de méthodes modernes¹⁰⁴.

Au niveau des zones d'intervention d'ACRA, La proportion des femmes de 15 à 49 ans qui déclarent avoir adopté une méthode contraceptive moderne est passée de 30,66% en 2019 à 46,83% en 2021 contre une cible prévue de 34,00%.

Evolution des taux d'utilisation de la PF dans les sites 2019-2021 (Rapport Narratif ACRA Mars 2022)

REGION	CSPS Sélectionné	Taux d'utilisation de la PF en 2019	Taux d'utilisation de la PF en 2020	Taux d'utilisation de la PF en 2021
Centre Sud	District Sanitaire Saponé (Nionsna)	34,88%	51,34%	53,23%
	District Sanitaire Manga (Zigla)	3,84%	32,95%	39,44%
Centre	District Sanitaire Bogodogo (Koubri/Nagbangré)	20%	27,96%	33,01%
	District Sanitaire Bogodogo (Péle)	21,5%	27,30%	29,96%
Plateau central	District Sanitaire Ziniaré (Tanghin Gombgo)	4%	23,40%	31,05%
	District Sanitaire Ziniaré (Lindi-Namassa)	17%	30%	34,01%

- Dans les mêmes **zones d'ACRA**, lors d'une enquête sur chacun des sites des écoles de maris en fin de l'année 2 du projet concernant les ménages dans lesquels le mari est impliqué dans la décision d'utilisation d'une méthode de planification familiale, 87,5% de ménages ont répondu positivement, dépassant déjà la cible établie de 50%.
- Dans la **zone d'intervention du PRODEC**, la proportion des femmes en union qui utilisent les méthodes contraceptives a connu des évolutions positives de plus 20 points de pourcentage dans toutes les régions et 5 points pour celles en âge de procréer. Quant à la proportion des adolescents(es) et jeunes de 15-19 ans qui utilisent les méthodes contraceptives modernes, elle a connu un bon de 20 et 8 points

¹⁰³ Voir référence numéro 76.

¹⁰⁴ Taux d'utilisation de méthodes modernes : Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) qui utilisent (ou dont le partenaire utilise) une méthode moderne de planification familiale « OMS/https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/106eng.pdf ».

respectivement pour les garçons et pour les filles. Le taux d'utilisation des FAP dans la région a connu une évolution positive passant de 27,2% sur une cible attendue de 23,4%.

- En milieu **d'intervention du PRODEPS**, les résultats de l'évaluation finale indiquent que : « près de la moitié (48.8%) des adolescents affirment utiliser une méthode contraceptive au moment de l'enquête, soit une amélioration de 10 points par rapport à l'étude de base (38.3%). Ce taux diffère d'une région à l'autre puisque dans la région du Sud-Ouest, ce taux est de 54.7% contre 53.1% pour les Hauts-Bassins alors que les Cascades avec 35.8% présentent un taux largement en deçà de la moyenne ».

Ces scores réalisés sont appréciables même si l'absence d'indicateurs de base ne permet pas réellement d'évaluer ces performances. Au regard de ces indicateurs, on peut attester que les populations ont adhéré aux messages et les référencements des acteurs OSC et ASBC ont produit des effets. Néanmoins, on constate que le programme n'a pas été capable de mettre en place un système de référencement et de contre référencement efficace nous permettant de mesurer les contributions réelles aux résultats globaux des régions d'intervention. Néanmoins, les efforts des OSC et des ASBC envers les jeunes ont sûrement eu un impact positif et ont poussé à l'utilisation des services de SR PF.

Réduction des cas de GND dans les établissements scolaires : Les échanges survenus pendant certains focus groupes, avec les acteurs régionaux, confirment que les interventions ont eu un effet positif sur la réduction des cas de GND dans les établissements scolaires des zones d'intervention grâce aux actions des pairs éducateurs en référence à ces propos :

« Depuis que les animateurs du RAJS mènent des sensibilisations avec les élèves, nous ne constatons plus de cas de GND depuis 2 ans au niveau du lycée Yéguéresso raison pour laquelle la Direction a adressé à l'organisation une lettre de remerciement pour ses efforts de sensibilisation des enfants » C.D Enseignant lycée Yéguéresso.

L'évolution des prévalences contraceptives dans les régions d'intervention du programme.

- **PROSARE/ Prévalence contraceptive :** La prévalence contraceptive chez les femmes de 15-49 ans est passée de 21.5% (Baseline) à 29.1% au Centre-Est et de 27.4% à 37.8% à l'Est. Il en est de même pour la prévalence contraceptive chez les adolescentes et jeunes filles de 15 à 19 ans qui a connu une augmentation de 4.1% (16% en 2019 et 20.4% en 2021)¹⁰⁵. Cet écart s'explique par le fait que les jeunes ont très peu recours aux méthodes contraceptives et le taux élevé chez les FAP est plus porté par les femmes en union.
- **PRODEPS/ Prévalence contraceptive :** De manière générale, la prévalence contraceptive est passée de 44,3% en 2019 à 47,57% en 2020. Cet indicateur se présente au niveau régional comme suit : la prévalence contraceptive dans la région du Sud-Ouest est passée de 44,5% en 2019 à 56,08% en 2020 ; la prévalence contraceptive pour les femmes dans la région des Cascades est passée de 43,6% en 2019 à 61,54% en 2020 ; la prévalence contraceptive pour les femmes dans la région des Hauts-Bassins est passée de 44,8% en 2019 à 34,00% en 2020.¹⁰⁶
- **EDUCO/ Prévalence contraceptive :** Des données fournies par le rapport narratif final, il ressort que la prévalence contraceptive des régions connaît une évolution

¹⁰⁵ Source : Evaluation à mi-parcours du PROSARE, Rapport final p.11.

¹⁰⁶ Source : Evaluation à Mi-Parcours Rapport Final Janvier 2021).

positive en comparaison avec les valeurs de référence, le Centre-Nord de 17,8% en 2018 à 21,7% en 2021, le Nord de 27% en 2018 à 32,5% en 2021 et le Sahel de 13,9% à 16,9% pour les mêmes périodes.¹⁰⁷

- **ACRA/** Prévalence des femmes en union 15-49 ans, le Centre connaît une évolution de 38% en 2021 pour une valeur de référence de 42,4% en 2015, le Centre-Sud 43,9% en 2021 pour une valeur de référence de 18,9% en 2015 et le Plateau Central 32,5% en 2021 pour une référence de 31,1% en 2015¹⁰⁸.
- **PEPS** : taux de prévalence non disponible dans le rapport narratif final.

3.3.7 CE - Valeur ajoutée communautaire

QE7.1 Dans quelle mesure la contribution du Programme Population complète-t-elle les interventions des États Membres en matière de réalisation des plans d'action de la Stratégie Nationale d'Etat civil, le Registre Unique de Population, la Stratégie d'Accélération de la Planification Familiale et de la Stratégie Nationale Genre.

Plusieurs États membres au Burkina Faso rencontrés par la mission¹⁰⁹ sont engagés dans l'appui aux politiques sectorielles portant sur la prise en compte de la Santé sexuelle et reproductive (SSR) et de la planification familiale (PF) dans les mécanismes de Couverture Sanitaire Universelle afin d'assurer l'amélioration de l'offre et de la demande et garantir l'accès des jeunes et des populations aux services de SSR/PF.

Les PTF rencontrés ont partagé des informations concernant les projets et initiatives qui interviennent dans le même secteur et appuyés par les États membres. Ainsi, à travers le projet : « Elle Décide », **Enabel** appuie la planification familiale et la répression des violences à l'égard des femmes et des filles ; promouvant l'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la santé pour renforcer les femmes et les jeunes filles dans l'exercice de leurs droits. La **coopération Suédoise** travaille sur la mise en œuvre de sa Stratégie régionale en matière de Santé Sexuelle et Reproductive (2022-2026), et prépare l'appui à un logiciel pour l'informatisation de l'état civil. **DANIDA** appui un fond de financement des projets intervenant dans les domaines du genre, des VBG et d'appui à l'autonomisation des femmes, accordant une priorité aux adolescents filles et garçons. **Expertise France** soutient le Fonds d'appui à des initiatives innovantes genre, au Sahel visant également les droits et la santé sexuelle et reproductive, le genre et l'autonomisation des femmes. La **coopération des Pays-Bas** intervient également sur le secteur de la santé, notamment les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes. La **coopération canadienne**¹¹⁰ mène des actions dans les droits des jeunes filles et des femmes, accordant une priorité à la SSR, la PF et l'éducation sexuelle complète. Elle développe un programme multi-pays, au Mali et Burkina Faso, concernant la promotion et le plaidoyer sur l'accès et l'acceptabilité de la PF et la santé maternelle.

Cependant, parmi les sept PTF qui ont participé au Focus Groupe de consultation dans le cadre de la mission¹¹¹, six ont dit ne pas connaître le Programme Population, même si la plupart d'entre eux interviennent au moins dans un des domaines prioritaires du programme de l'UE.

Nonobstant le manque de connaissance par les représentants des États Membres des actions du Programme Population dans les domaines convergents, les évaluateurs estiment, que les

¹⁰⁷ Source: Rapport Narratif Final.

¹⁰⁸ Source : Rapport Narratif final.

¹⁰⁹ Voir annexe 6, liste des personnes rencontrées et participants au FG avec les PTF.

¹¹⁰ Même si elle n'est pas membre de l'Union européenne, cette coopération participe au groupe des bailleurs qui travaillent avec l'UE sur le genre et les VBG.

¹¹¹ Idem note 81.

interventions du PP n'ont pas constitué un doublon avec les actions des Etats Membres, mais plutôt une complémentarité.

Quant aux initiatives et actions d'appui à l'égalité des genres et la lutte contre les VBG, il y a dans les faits une complémentarité appréciable aussi bien au niveau des objectifs que des priorités thématiques, entre les actions soutenues par l'UE et celles des États membres, et également avec les projets financés par d'autres bailleurs de fonds, hors les EM. Il s'agit de répondre aux enjeux énormes auxquels le pays fait face et qui sont principalement la crise sécuritaire et humanitaire, ainsi que l'appui aux PDI.

De ce fait, on peut mentionner que le programme a permis de mettre en place des mécanismes communautaires de prévention et de réponse aux VBG existants. En effet, les ASBC au niveau communautaire ont été outillés et dotés de capacités de diffusion des circuits de référencement et d'une bonne appropriation des outils à ce niveau, en complémentarité aux actions des Etats Membres.

Aussi, en tant que complémentarité, le programme a permis de rendre plus opérationnel des centres de prise en charge des VBG, une meilleure qualité dans la prise en charge des survivantes et le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et ceci vient renforcer la prise en charge judiciaire et constitue un déclic positif au niveau des populations : exemple d'une meilleure connaissance de l'existence du fonds d'assistance judiciaire. Dans le Centre Nord par exemple, la Matrice des « 5 W ¹¹² » a entraîné une bonne maîtrise des tendances mensuelles des VBG et l'on évolue vers une harmonisation des approches sur les VBG : tolerancezero.bfaso@un.org.

Et finalement, la contribution du PP à la mise en œuvre des politiques publiques pour le domaine des VBG, le renforcement par exemple de la prévention de la discrimination et de la promotion des droits des femmes sont des appuis complémentaires aux actions des Etats Membres et donc une valeur ajoutée.

Tout de même, force est de constater que le manque de connaissance par les représentants des Etats Membres du Programme Population et de ses actions, révèle une faiblesse au niveau des synergies et articulations des actions qui n'a pas permis une meilleure coordination des appuis entre les bailleurs de fonds. Un échange et une coordination plus étroits, tel que par exemple, à travers le Cadre de Concertation Genre dont l'actuel Chef de file est la Belgique, auraient eu l'avantage de contribuer à renforcer le cadre des interventions dans le secteur et d'harmoniser les actions de ces acteurs. Ainsi, la valeur ajoutée communautaire (entre toute la communauté de bailleurs) aurait permis d'optimiser le potentiel des effets et impacts des actions menées par tous les acteurs de développement impliqués dans le secteur des populations. Ceci aurait eu une incidence positive sur la qualité et la durabilité des actions complémentaires.

3.3.8 CE - Questions transversales

QE8.1 Dans quelle mesure les projets ont-ils permis de prendre en compte l'approche basée sur les droits humains, les discriminations et les inégalités de genre, les besoins spécifiques des femmes et des jeunes, et les questions de bonne gouvernance ?

Les approches transversales ont été reprises comme des composantes essentielles dans la mise en œuvre du Programme Population à travers des activités qui ont contribué à la promotion du genre et au respect des droits humains et les droits des femmes. La phase de

¹¹² La matrice Qui fait Quoi Où Quand et Pour Qui (en anglais 5W : Who does What Where When & for Whom) permet de collecter des informations sur la présence opérationnelle et les interventions des partenaires œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VBG.

terrain a permis de constater, notamment au niveau des projets développés par les cinq ONG cheffes de file et l'ISSP, comment **l'égalité de genre** est considérée comme une approche clé et comment cette égalité a été intégrée dans une diversité d'actions y compris dans le renforcement des capacités, ce qui a favorisé une meilleure participation et autonomisation des jeunes, notamment des filles. Elles ont pris connaissance de leurs droits à la santé sexuelle et génésique ainsi qu'à la prise de décisions, par exemple en ce qui concerne la planification familiale, de manière libre et responsable, sans aucune discrimination, ni contrainte ou violence. Un effectif de 3 506 750 personnes a été formé et sensibilisé en présentiel et 15 152 810 personnes de contacts ont été touchées par des messages de sensibilisation indirecte via les mass médias¹¹³.

Certains projets ¹¹⁴ ont réussi à associer les hommes comme co-acteurs essentiels et leviers de changement des pratiques, à l'image des « écoles de maris » et des « centres jeunes ».

L'égalité de genre et les droits des femmes ont également été abordés de façon transversale dans les activités liées à l'état civil ou à la prévention des violences basées sur le genre (VBG). Les organisations rencontrées sur le terrain ont soulevé la collaboration établie avec les Centres de prise en charge des VBG, mentionnant que « la création d'un centre de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre a permis d'engranger des résultats satisfaisants avec une offre de service d'écoute et de conseils, de prise en charge intégrée des victimes de violence ».

Le programme a réalisé des actions concrètes pour prendre en **compte l'approche basée sur les droits humains** (ABDH), particulièrement à travers la mise en œuvre des activités par les consortia. D'une part, le programme a contribué à la sensibilisation des populations, des femmes et des jeunes sur leurs droits. Des sensibilisations sur les processus électoraux ont été réalisées auprès de la population, visant à encourager la participation et l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables, y inclus les PDI. D'autre part, les acteurs institutionnels ont été accompagnés dans un processus de sensibilisation et de formation leur permettant de mieux exercer leurs responsabilités en tant que « garants des droits ».

Dans la même ligne, il est important de soulever la contribution à la mise en œuvre de l'ODD 16.9 qui vise d'ici l'an 2030 à garantir le droit de tous à avoir une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. L'acquisition d'un acte d'état civil est le premier droit humain après la naissance de l'enfant. Sans pièce d'identité, les personnes « n'existent pas » et elles sont privées de l'accès à plusieurs droits, tels que, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, d'où l'importance de cette contribution du programme.

Dans ce sens, on peut soulever plusieurs initiatives développées par le programme à différents niveaux. A titre illustratif, on note :

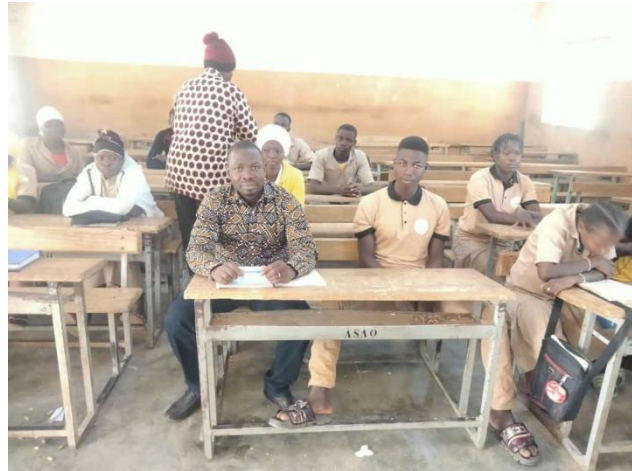
- La participation des jeunes au processus d'établissement et de délivrance des actes d'état civil et de lutte contre les VBG dans les trois régions d'intervention du projet PRODEPS (H-B, Cascades, S-O) ;
- Le lien entre l'état civil et le genre par la sensibilisation des parents pour l'inscription des deux sexes ; et la collaboration établie entre les CSEC et les ASBC, qui ont fourni un accompagnement de proximité aux bénéficiaires ;
- Au niveau de la promotion sociale, 3 506 750 personnes ont été formées et sensibilisées en présentiel sur l'égalité ; et 15 152 810 personnes ont été touchées par des messages de sensibilisation indirecte via les mass médias¹¹⁵ ;

¹¹³ Rapport d'exécution des activités au 31 décembre 2021, AMD, mars 2022.

¹¹⁴ Rapport projet PEPS.

¹¹⁵ Rapport d'exécution des activités au 31 décembre 2021, AMD, mars 2022.

- L'implication des femmes et des adultes en mesure de déclarer des naissances et être autorisés à retirer les actes d'état civil a permis de lutter contre les pesanteurs culturelles, et les VBG et d'appliquer des dispositions réglementaires du CPF en vigueur ;
- L'intégration des questions transversales dans le PAMEC a été notée par l'UNICEF comme acceptable. Selon le rapport intermédiaire 2021 de l'UNICEF, page 7, paragraphe 1, les enjeux liés au genre et aux droits humains, à l'approche basée sur les droits, à la participation et à la sensibilité aux conflits, sont pris en compte comme des questions transversales à l'état civil. Ainsi la prise en compte des PDI et des personnes vulnérables pour l'octroi des actes de naissances a permis de rendre opérationnel le principe de « ne laisser personne en dehors du système d'Etat civil » et respecte le principe du «Leave No-One Behind» (en français, «Ne laisser personne de côté»), C'est le cas observé, entre autre, à Kaya qui comptait en novembre 2022¹¹⁶ plus de 250 000 habitants actuellement contre une population communale initiale de 140 000 habitants avant l'arrivée des PDI depuis 2015, en provenance d'autres provinces comme le Soum de la région du Nord et la province du Sanmatenga de la région du Centre-Nord, et d'où les PDI continuent d'affluer des villages de la commune de Kaya.¹¹⁷ Le MDC de la commune de Kaya estime que la prise en charge médicale des nouveaux arrivants dans les CSPS se fait, alors que ni le nombre de CSPS d'accueil, ni le plateau technique n'ont été augmentés. Cependant, il reconnaît tous les efforts du gouvernement et des PTFs pour intégrer ces populations au dispositif de santé sur place¹¹⁸ ;
- Le programme a contribué à mettre à disposition des données sur la mise en œuvre du plan opérationnel de la Stratégie Nationale Genre, ainsi qu'à l'amélioration des indicateurs en PF-PMA 2020 ;
- La formation des 27 formateurs régionaux, dont 19 hommes et 8 femmes au cours des ateliers de formation intégrée (état civil, SSR/PF et VBG) sur la prise en charge de l'état civil et la promotion sociale. Ces formateurs sont issus des trois (03) Ministères impliqués dans le cadre du programme notamment le Ministère de la santé (Responsables SSR/PF), le Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire (Agents sociaux) et du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDC), les secrétaires généraux de provinces et les points focaux provinciaux état civil. Ces ateliers de formations intégrées (état civil, SSR/PF et VBG), regroupant des acteurs intervenants chacun dans son domaine spécifique, ont renforcé les compétences de 694 intervenants professionnels (agents de santé, des travailleurs sociaux, agents d'état civil et des agents ou membres des tribunaux départementaux, afin qu'ils puissent offrir des services de qualité en matière d'état civil et de promotion sociale¹¹⁹.



Focus groupe équipe d'Experts avec élèves de diverses classes du Lycée de Yégueresso

¹¹⁶ Cf entretien avec le MCD de la commune de Kaya, le 30/11/2022 dans son bureau devant les trois experts.

¹¹⁷ Selon interview avec ex député ressortissant de la commune, joint au téléphone le 21 février 2023.

¹¹⁸ Pour le MCD de la commune de Kaya, les actions du PP dans le domaine de l'EC sont l'intégration des centres médicaux (CM) dans les enregistrements des naissances à travers les CSEC par exemple.

¹¹⁹ Cf Rapport PRODEPS, juin 2019-janvier 2021, page 27.

Les observations recueillies par l'équipe d'évaluateurs, ont permis de relever quelques points d'attention qui concernent la prise en compte des approches transversales, tels que :

- L'existence continue de vide juridique sur plusieurs plans, et qui sont majoritairement préjudiciable aux femmes. Avec l'insécurité, il arrive que des PDI constituées en majorité de femmes, soient dans une zone qui n'est pas du ressort territorial d'un CSPS et par contre, ces personnes ne peuvent sur la base des lois existantes bénéficier d'un quelconque appui du CSPS avoisinant. Aussi, le manque d'acte de naissance a des conséquences négatives sur la participation politique des femmes et leur revendication des droits de participation aux élections. Pour rappel, le Code de la famille est encore en processus de relecture, ce qui conditionne l'exercice des droits des citoyens et citoyennes.
- Au stade de l'évaluation, le programme n'avait pas réussi à finaliser la production des « policy brief », qui avaient pour objectif d'intégrer les connaissances produites par les recherches dans les politiques publiques. Cette contribution aurait apporté une plus-value, tenant compte de la persistance de certaines normes et pesanteurs socioculturelles qui refusent la mixité (religions, coutumes). Cet indicateur transversal au programme n'a pas été atteint.
- Les résultats des missions de monitoring ROM ont relevé que, globalement, les impacts directs des projets sur l'environnement sont négligeables ou nuls.

3.4 Le dispositif de gestion et de gouvernance du Programme Population

3.4.1 Le dispositif de pilotage et de coordination du Programme Population

Ce dispositif de pilotage et de coordination du Programme Population était constitué par les instances suivantes¹²⁰ :

- **Au niveau central (MINEFID)** : l'instance correspondante était le **Comité de revue** du programme budgétaire « Gestions macroéconomique et pilotage » du MINEFID, présidé par le Secrétaire Général du MINEFID, ayant des sessions tenues semestriellement. Au nom du programme Population, la DUE participait en qualité de membre observateur.
- **Au niveau du Programme** : deux instances (i) le **Comité de suivi** restait la principale instance de pilotage et de coordination du PP; (ii) des **rencontres de coordination** entre la DUE, la DGEP/DPP du MINEFED et l'AMD International, tenues trimestriellement.
Le Comité de suivi était présidé par une co-présidence assurée par la DUE et la DGEP/DPP. L'AMD assurait le secrétariat. Les différents contractants du PP et les structures étatiques impliqués dans le programme étaient les membres du Comité de suivi.
- **Au niveau des contractants** : Chaque contractant a mis en place des modalités de gestion, tels que, des Comités de pilotage et/ou des Cadres de planification, animés semestriellement ou trimestriellement.

Le cabinet AMD International a signé un contrat de prestation avec la DUE (contrat FED/2019/405-955), pour avoir la charge de la coordination technique et du monitoring du Programme Population, depuis avril 2019.

¹²⁰ Rapport de la 1ère session du Comité de suivi, le 14.08.2019, AMD.

La mission du cabinet était d'assurer : (i) la facilitation de la coordination de tous les projets¹²¹ du Programme Population en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes aussi bien au niveau des structures gouvernementales que de la société civile bénéficiaire des subventions ; (ii) le monitoring/suivi de l'ensemble des activités du programme ; et (iii) la préparation et l'organisation des réunions de suivi du programme avec les parties prenantes et des réunions du Comité de revue.

L'AMD a structuré le dispositif de pilotage, monitoring et évaluation des activités du Programme Population, autour de trois composantes :

- **Composante 1 - Un dispositif de suivi évaluation** afin d'assurer l'articulation entre le cadre logique du Programme et ceux des projets des contractants. La théorie de changement du programme et celles des contractants ont été construites sur la base des cadres logiques des projets.
- **Composante 2 - Outils de Suivi-évaluation** tels que, la matrice de suivi, le format de programmation des activités et le format de tableau de bord. Ces outils validés ont été utilisés pour le suivi, le reportage des activités ainsi que pour les sorties de supervision conjointes.
- **Composante 3 - Coordination et pilotage du Programme Population.** Cette troisième composante relative à la coordination et au pilotage du Programme Population comporte des sessions semestrielles du Comité de suivi ainsi que des rencontres bilatérales trimestrielles avec les contractants (équipes opérationnelles).

Par ces dispositifs, l'AMD assurait la coordination et le suivi du Programme Population au niveau de leurs avancements et progrès, vérifiant le taux d'exécution physique et financière pour chaque période analysée. L'ensemble des outils de monitoring ont été validés par le Comité de suivi.

3.4.2 Le dispositif de communication du Programme Population conduit par l'agence ICI-PE

Le contrat de communication autour de la mise en œuvre du Programme Population a été signé en décembre 2019 avec l'agence ICI PARTENAIRE ENTREPRISES (ICI PE). L'objectif général de cette mission est de contribuer à une communication efficace et à une bonne visibilité des actions du Programme Population afin que le public cible ait une meilleure connaissance et compréhension des trois (03) thématiques ainsi que des résultats obtenus par le programme au Burkina Faso.

En ce qui concerne l'état civil le message clé retenu est « Pour que chaque Burkinabè bénéficie de tous ses droits » et sur cette base, beaucoup d'activités de communication ont été programmées dont principalement:

- Une capsule sur l'Etat civil
- 1 capsule radio disponible
- Organisation de la Journée africaine de l'état civil (11 août 2021)
- Tenue d'un panel : 24h de débat sur la démographie: « *démographie et enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso: Quels enjeux pour le développement* » pour montrer l'importance de l'état civil pour l'Organisation des Nations Unies qui recommande l'enregistrement des faits d'état civil, comme une priorité dans le processus de développement de tous les pays etc.

¹²¹ Ces projets sont coordonnés par sept organisations différentes, représentant les chefs de file des consortia, l'UNICEF et l'ISSP.

Appréciations concernant la coordination du programme

Le **Comité de suivi** était la principale instance de pilotage et de coordination du PP. Il a été responsable de l'adoption des plans de travail et les différents rapports du programme, ainsi que d'assurer le partage de l'information et faire les recommandations aux différents contractants. Il assurait le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de supervision et des réunions tenues au niveau du Comité de suivi et du Comité de revue, ainsi que le suivi budgétaire du PP.

Le Programme Population a cherché à favoriser l'implication et collaboration entre les équipes des consortia, avec les structures de l'administration publique aussi bien au niveau national que déconcentré. En effet, la participation des structures techniques et administratives des Ministères concernés aux réunions du Comité de suivi du Programme a fourni un appui conseil aux différents acteurs du PP, favorisant aussi des espaces de plaidoyer réciproque.

Concernant la **coordination du programme**, les acteurs rencontrés dans le cadre de la phase terrain de la mission, ainsi que le groupe de travail organisé sur cette question lors de l'atelier de restitution, ont permis de recueillir une série d'appréciations des participants.

- Ils ont *apprécié positivement* l'existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination entre les consortia et les instances étatiques, notamment en ce qui concerne le niveau macro.
- L'organisation des sorties conjointes de supervision ont visé à renforcer le partenariat avec les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales. Les 13 sorties de « supervision des projets », réalisées sous la conduite de l'équipe de monitoring du programme (AMD), ont été ainsi considérées comme une expérience très positive qui a permis un certain rapprochement entre les acteurs institutionnels et les organisations porteuses des projets. Ces missions de supervision consistaient à des observations sur les approches et les réalisations des projets, réalisées avec les acteurs de mise en œuvre (membres des Consortia), ainsi qu'avec les partenaires et les bénéficiaires du projet.
- Certains Consortia ont réussi à développer de bonnes pratiques de gouvernance, essayant de favoriser la participation des acteurs (notamment avec les bénéficiaires des subventions en cascade) dans les instances de prise de décision au sein des organisations membres des Consortia, ainsi que de développer des mécanismes de communication interne pour alimenter les échanges lors des réunions des décideurs.
- Aussi, des initiatives isolées ont réussi à organiser des expériences de partage de bonnes pratiques entre les différents Consortia et actions des contractants.

Cependant, les observations des participants et les personnes interviewées ont permis de dégager *plusieurs points d'attention* qui auraient pu être renforcés davantage. Certains participants ont regretté l'insuffisance de synergie d'actions entre les Consortia, une faible fonctionnalité des cadres de concertations (indiquant le risque de non-durabilité), ainsi que le faible niveau d'information des acteurs de gouvernance, signalant le besoin de renforcer ces pratiques au niveau micro/local.

Ainsi, on peut observer que :

- La faible appropriation du programme par les acteurs de l'État a été soulevée de façon récurrente dans plusieurs entretiens. Ils auraient souhaité participer davantage dans la prise des décisions. Ainsi, certains acteurs institutionnels attestent que la stratégie appliquée n'a pas favorisé l'implication des acteurs clés (DGMEC, DPP, DSF). Cela se

traduit par une faible motivation et adhésion aux activités. Dans un des rapports ROM, ce volet du programme est indexé parce qu'il affiche des faiblesses importantes au niveau de la coordination/concertation des parties prenantes (MATDS, Santé, Gouverneurs, UNICEF, ONG, ...) pour trouver des mesures de correction alternatives pour l'amélioration de la mise en œuvre. Par ailleurs, l'UNICEF reconnaît expressément que la coordination d'ensemble des activités du PAMEC est restée faible car il a manqué réellement un cadre d'orientation pour analyser les difficultés rencontrées.

- La DGESS/MATDS et la DSPP regrettent que les rapports des interventions des ONG soient envoyés directement à la DUE, et non transmis à la DGESS, pourtant en charge d'élaborer les rapports trimestriels des partenaires de mise en œuvre des projets sur le terrain.
- Le non-respect de la programmation annuelle des Ministères par les partenaires de terrain (revue, AG des projets) ne permet pas de renseigner le PIP (programme d'investissement prioritaire), ni de capitaliser les données au niveau central.
- Le dispositif de gouvernance du programme n'a pas résolu les difficultés rencontrées par les maires et les préfets à l'occasion de l'organisation des audiences foraines, pour des problèmes de répartition des fonds alloués. Ces audiences s'organisent parfois sans l'appui du TGI, qui pense qu'il a la responsabilité d'assister ou de superviser de telles activités. Cela explique la recommandation des juges qui estiment que les administratifs s'ingèrent dans le judiciaire. Le président du TGI de Bobo estime qu'avec la situation des PDI, il n'y a pas de loi autorisant de faire des JSAN en dehors du lieu de naissance et hors des registres d'état civil. Il recommande la relecture du CPF pour se conformer, laquelle relecture est en cours depuis 2014.

Appréciations concernant le monitoring/suivi du Programme Population

Le répertoire et le suivi des principales réalisations du programme sont renseignés dans un ensemble de rapports (comptes rendus du comité de suivi, rapports semestriels d'activités, rapports semestriels contractuels, rapports des missions de supervisions, ...) complétant les rapports élaborés par chacun des sept contractants du Programme Population. Pour les **rapports trimestriels** à soumettre auprès de la DGESS du MINEFID, le PP a utilisé le format fourni par l'administration publique.

L'analyse de ces rapports permet de constater que :

- (a) **la logique d'intervention du PP et le système de suivi des actions** demeurent globalement orientés sur l'exécution des activités et ne sont pas conformes à l'approche de gestion par les résultats (GAR), axée sur le suivi des effets et des « changements » poursuivis.

En effet, si les dynamiques de populations ont mobilisé des acteurs de la recherche, de la société civile et des institutions gouvernementales, autour de l'état civil, de la PF, de la SSR et des VBG et ont constitué un axe important d'appropriation et de durabilité du Programme, elles n'ont pas pour autant fait l'objet d'un suivi systématique.

- La **stratégie et les indicateurs de suivi** se sont davantage concentrés sur des indicateurs qui concernaient essentiellement le degré de mise en œuvre des activités, sans accorder une attention suffisante à l'analyse de l'ensemble d'indicateurs et cibles « stratégiques et de performance » portant sur les « effets et changements recherchés et induits par le Programme, dans son ensemble ». Ce cadre de mesure des performances présente un atout important en ce qu'il permet de mesurer la

tendance et qu'il contient aussi des indicateurs de résultats, et non pas uniquement des indicateurs d'intrants ou d'extrants.

- Cette faiblesse observée dans le suivi de la matrice des indicateurs de performance du Programme Population constitue une des insuffisances les plus marquantes et contribue à l'indisponibilité de données globales (pour l'ensemble du PP) et actualisées, y compris ceux désagrégées par sexe. Un suivi plus affiné des indicateurs aurait permis de collecter des informations pertinentes et fiables pour cette évaluation finale, prospective et stratégique. Par ailleurs, les rapports du Comité de suivi font référence à la demande adressée aux contractants de redoubler d'efforts dans la collecte de données, ainsi que d'apporter un appui technique aux collectivités territoriales pour l'amélioration de la disponibilité de ces données¹²².

(b) le programme ne dispose pas d'un **mécanisme de rapportage transversal**. Ainsi, Il n'y a pas un **suivi global et comparatif sur les subventions en cascade** attribuées dans le cadre des appels à projets organisés par les ONG cheffes de file des Consortia. Ainsi, on ne trouve aucune analyse comparative et globale sur les objectifs des subventions en cascade, les domaines d'intervention, priorités et résultats escomptés ainsi que sur les critères d'attribution et de sélection essentiels. C'est également le cas, en ce qui concerne une description comparative du profil des OSC bénéficiaires par région/commune, ni selon les thématiques d'intervention, ni concernant la représentativité géographique. Pourtant tous ces critères sont déterminants pour une utilisation rationnelle des subventions en cascade accordées pour la mise en œuvre du programme.

Appréciations concernant le volet communication du Programme Population

En terme de communication globale, ICI-PE a été le chef d'orchestre de la mise en lumière des activités du PP tout au long de son exécution. Il a servi de formateur pour initier les acteurs nationaux (DGMEC, DPP, DSF et DGFG) à la question, il a été l'organisateur des différentes journées africaines ou mondiales, le diffuseur des communiqués de presse, le créateur des publi-reportages, d'émissions interactives, de banderoles et de newsletters validées par l'UE. ICI a joué le rôle d'appui conseil avec les autres acteurs afin d'échanger sur leurs besoins en terme de communication et événementiels.

Concernant l'état civil, le contrat de communication portait sur *la modernisation de l'état civil et la problématique de l'état civil des PDI*. On peut citer deux thèmes programmés autour de l'état civil: «Prestation familiale et Etat civil» lors de la Journée internationale de la famille; «Etat civil» lors des journées africaines de l'Etat civil.

Mais, suite à l'annulation et à la non réalisation de certaines activités pendant la durée du contrat de 25 000 euros, une prolongation de 6 mois a été accordée au contrat de communication¹²³. A partir de là, trois grands niveaux d'activités sont retenus et les sujets identifiés sont **la planification familiale, la santé sexuelle et reproductive et la lutte basée sur les violences basées sur le genre**. L'état civil a été abandonné. En dehors de la publication du calendrier des activités, des résultats de mise en œuvre au 31 mars 2021 et une proposition de communication de fin de contrat en juin 2022, peu de visibilité a été accordée au volet état civil de la communication dont les affiches sont de petites tailles, sombres et présentant des registres mal entretenus dans un centre secondaire mal tenu. Aucune légende explique de quoi il s'agit.

¹²² Des informations sur ce point sont présentées dans l'analyse de la question évaluative portant sur l'efficience.

¹²³ Note explicative Avenant 2, page 1.

Concernant les deux autres thématiques, la réalisation du volet communication avec ICI a été fluide. Il serait certainement bénéfique que les Consortia intègrent dans leurs équipes des experts en communication qui travailleraient en tandem avec ICI et pourraient contribuer davantage aux sensibilisations et à la visibilité du Programme. La coordination entre les consortia et les autres partenaires intervenant dans les mêmes zones sur les mêmes thématiques gagnerait à être renforcée. La production et diffusion de matériel promotionnel, de fiches d'information et de supports harmonisés de communication sur les différentes thématiques seraient aussi bénéfiques pour soutenir les actions du programme.

Une approche de gouvernance systémique

Pour un programme si ambitieux, ayant mobilisé un nombre assez important de bénéficiaires, dans toutes les régions du pays et portant sur des thématiques et des défis sectoriels et intersectoriels dans des contextes géographiques diversifiés et particuliers, il aurait été nécessaire de disposer d'un **dispositif de gouvernance ciblé sur une dynamique d'articulation transversale**, favorisant les synergies d'actions et de complémentarité entre les sept acteurs responsables de la mise en œuvre des projets, ainsi qu'au niveau des acteurs impliqués dans les composantes plus stratégiques du programme orientées sur le renforcement des politiques publiques, dans le secteur de la population.

Dispositif de pilotage et de gouvernance du Programme Population

Instances de coordination du PP :

- **Au niveau central (MINEFID) :** le **Comité de revue** du programme budgétaire « Gestions macroéconomique et pilotage » du MINEFID.
- **Au niveau du Programme :** (i) le **Comité de suivi** + (ii) des **rencontres de coordination** entre la DUE, la DGEP/DPP et l'AMD.
- **Au niveau des contractants :** 7 projets gérés par des Comités de pilotage et/ou des Cadres de planification.
- **2 Contrats de support :** AMD- pilotage et suivi du PP – ICI-PE – communication.

Acteurs bénéficiaires d'un contrat de l'UE (pour l'exécution d'un Projet)

ACTEURS	Cinq Consortium : ONG cheffes de file (OS1)					UNICEF (OS1 et OS2)	ISSP (OS3)
	EDUCO	PLAN BURKINA	FONDATION ACRA	TDH	Save the Children	UNICEF -DGMEC	ISSP
	Avec leurs codemandeurs + les OSC bénéficiaires de subventions en cascades						
Modalité de gestion	Le choix des 5 consortia fait par un Appel à propositions (gestion directe - DUE) Les subventions en cascades : choix organisés par les Cheffes de file					Gestion indirecte	Subventions : octroi direct à l'ISSP (gestion directe)
L'AMD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurait la coordination et le suivi d'exécution de chacun des 5 projets + réunions d'échange d'information (pas d'analyse croisées/ capitalisation des effets/résultats) ▪ C'est le volet qui a bénéficié de plus d'accompagnement de l'AMD ▪ Faible suivi des effets et d'une analyse croisée (globale) des résultats/effets/changements 						Faible articulation entre l'AMD, UNICEF et ISSP
ICI-PE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en lumière des activités du PP tout au long de son exécution. ▪ rôle d'appui conseil avec les autres acteurs afin d'échanger sur leurs besoins en terme de communication et événementiels ▪ Faiblesse de l'importance accordée à l'état civil 						Faible articulation entre ICI-PE, l'UNICEF, DGMEC et ISSP

Articulation transversale/horizontale entre tous les acteurs du PP	Faiblesses au niveau : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la coordination et le suivi de l'ensemble des activités du programme (transversale) ○ de l'exploitation des dynamiques d'articulation entre l'État/la Société civile et les acteurs de la recherche (potentiel de capitalisation) ○ du suivi orienté aux indicateurs d'activités (intrants-extrants) ; faible analyse des effets/ indicateurs de performance ○ de la capitalisation intra-acteurs des acquis obtenus au niveau de l'état civil, de la PF et la SSR et des VBG
---	---

Une dynamique conjointe, horizontale et collaborative, conçue à partir d'une **approche systémique et globale**, aurait favorisé **une analyse plus approfondie des interactions entre les divers composantes et dynamiques d'articulation multi-acteurs** du programme, dépassant la simple analyse descriptive.

Les mécanismes d'analyse, d'accompagnement et de suivi des dynamiques d'articulation entre les parties prenantes (entités gouvernementales, société civile et monde de la recherche) et les composantes thématiques du PP (OS1, OS2 et OS3), auraient permis de **comprendre dans quelle mesure les liens de cause à effet ont favorisé (ou non) que les projets intégrés dans un même Programme, s'organisent vers un ensemble stratégique de changements, générant ainsi la valeur ajoutée de l'action.**

Cette démarche ne semble pas avoir fait l'objet d'un réel effort de planification en amont et au fil du programme.

Il apparaît clairement dans les échanges entre les différents acteurs que la coordination à ce niveau a affiché des faiblesses, face aux contraintes majeures posées au déploiement, à la supervision et au suivi des effets et des résultats du Programme Population dans son ensemble. Cet état de fait s'est répercuté sur la mise en œuvre du programme et notamment sur l'interaction et l'accompagnement de proximité qui auraient pu être offerts aux acteurs impliqués aussi bien au niveau central que local.

IV. ENSEIGNEMENTS TIRES

- L'initiative du Programme Population aide le gouvernement dans trois domaines sociaux qui sont très délicats et qui regroupent l'essentiel du capital humain burkinabè. L'intégration des trois thèmes, l'état civil, la planification familiale et la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre les violences basées sur le genre, a été une approche pertinente bien perçue par les acteurs régionaux et qui suscitent des collaborations et connexions entre les acteurs sectoriels pour couvrir les besoins globaux des groupes cibles.
- Le Programme Population a été un 'laboratoire' d'expérimentation d'approches innovantes de proximité (Pères burkinbila, écoles des maris, centres d'écoute des jeunes et les Clubs scolaires) permettant d'atteindre des cibles spécifiques telles que les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés, dont les PDI.
- Les consortia ont constitué des cadres d'apprentissage et de renforcement des capacités des acteurs locaux civils, communaux et déconcentrés, pour étendre les services dans les zones les plus reculées et d'accès difficile ; leur donnant l'opportunité de participer et jouer un rôle actif dans le développement local.
- Les subventions en cascade représentent une des innovations majeures de l'action, même si certains aspects opérationnels, tels que la durée des projets et leur budget, méritent d'être améliorés pour optimiser leurs effets et résultats.
- Le Programme Population apporte des ressources financières et humaines (expertise) pour améliorer les performances des sites de prestation et des acteurs locaux afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales des trois grands thèmes traités.
- Les plans de formations et les équipements des centres de prestations présentent souvent un coût élevé que le budget national ne peut pas couvrir, mais, les ressources additionnelles de l'UE viennent combler ces manques, apportant une solution à court terme, qui doit pourtant trouver une autre solution sur le long terme.
- Le programme a donné à la société civile et notamment aux ONG l'opportunité de participer et jouer un rôle capital dans le développement local.
- Dans le cadre de l'état civil, les enseignements à tirer portent, d'une part, sur des facteurs limitants développés plus bas et ailleurs¹²⁴ et, d'autre part, sur les leçons apprises autour de la faible appropriation du programme au niveau national, sur la gouvernance du secteur, sur l'accompagnement des communes par des ONGs et par UNICEF / DGMEC, sur la pertinence du logiciel informatique de l'EC, sur le Registre Unique de Population, et sur le monde de la recherche et des projets de terrain. Il nous semble important de faire une analyse globale des forces et faiblesses du PP, des opportunités et des menaces que le programme a induit. Ce faisant, l'on pourra retenir les grands enseignements ci-après :

¹²⁴ Les critiques sur ces différents sujets sont davantage disséminés dans les chapitres précédents du présent rapport. Ils sont mentionnés au niveau des réponses données aux questions évaluatives, au niveau des analyses faites sur l'UNICEF et l'ISSP quant à leur rapport avec la DGMEC autour de l'implémentation du projet PAMEC, de la mise en œuvre de l'informatisation du système de l'état civil, de l'audit sur l'informatisation et du choix de la solution informatique contestée.

- ✓ Veiller prioritairement à l'adoption des textes législatifs et réglementaires portant sur la loi spécifique de l'état civil, le code des personnes et de la famille (CPF) et à la relecture des textes connexes (Organisations judiciaires, organisations des Ambassades et des postes diplomatiques etc...) dont les relectures sont indispensables pour une application harmonieuse des lois relatives à la modernisation, à l'informatisation et à la dématérialisations des actes d'état civil.
- ✓ Faire de la DGMEC, la structure de référence opérationnelle pour la mise en œuvre de la politique du MATDS en matière d'état civil et faire du MATDS, le chef de file de l'exécution de la politique du gouvernement en matière de gestion du système d'état civil, en lien avec les Ministères et institutions compétentes en la matière.
- ✓ La stratégie avancée de créer des CSEC au sein des CSPS avec le soutien de l'Union européenne, est une solution habile pour capter les faits d'état civil (naissances et décès) survenus au niveau communautaire ou qui ont échappé à l'enregistrement systématique. La création des CSEC dans les formations sanitaires, l'accompagnement de formations et le suivi des agents nommés pour une bonne gestion desdits centres permet une synergie d'actions entre structures institutionnelles poursuivant un même objectif au niveau du développement local.
- ✓ Encourager, aussi dans le futur, la création des CSEC dans les formations sanitaires et l'accompagner de formations et d'un suivi des agents nommés pour une bonne gestion desdits centres.
- ✓ Instaurer une communication permanente et active avec les acteurs de la santé et des municipalités notamment à travers les rencontres statutaires (sessions du conseil municipal et les sessions du conseil de santé du district) pour une bonne appropriation et une durabilité de la stratégie.
- ✓ Constituer des relais avec les OSCs locales dont les animateurs ont été formés par le PP dans les différentes zones d'intervention.
- ✓ Nécessité d'intégrer dans les Consortia des experts en communication en tandem avec ICI pour l'élaboration de stratégie de communication couvrant non seulement les aspects de sensibilisation, mais aussi les aspects de visibilité et renforcer la coordination, l'harmonisation de la communication.

Facteurs limitants

- Le montage du programme s'est avéré peu pertinent sur le plan de la complémentarité, du partage de l'information mutuelle et de l'articulation entre les acteurs intervenant dans les trois composantes du programme.
- On note la faiblesse du dispositif de suivi et d'accompagnement opérationnel, intégrant des indicateurs de performance pertinents et ayant capacité pour assurer le suivi des effets du Programme Population, ainsi qu'un outil de capitalisation des dynamiques de population renforcées dans le cadre du programme.
- La coordination d'ensemble du PAMSEC¹²⁵ est restée faible. Si certaines synergies sont effectives entre le PAMSEC et le Programme Population, et apportent de la plus-value, celles planifiées pour être développées n'ont pas été effectives. La pratique a montré par exemple une faible interaction entre les agences du système des nations unies entre elles-mêmes et entre elles et les structures centrales des Ministères partenaires (DPP, DGMEC). Au niveau interne également, la coordination de l'action entre la DGMEC, les ONG de mise en œuvre et les services techniques n'a pas

¹²⁵ PAMSEC est l'appellation du PAMEC pour le même intitulé « **Programme d'appui à la modernisation du système d'état civil au Burkina Faso** », selon que c'est L'UNICEF ou le MATDS.

souvent été idéale. Dans l'ensemble, il a manqué réellement un cadre (comité de pilotage) qui réunisse l'ensemble des parties prenantes (MATDC, Santé, Gouverneurs, UNICEF, ONG) pour analyser les difficultés et donner des orientations à travers des recommandations¹²⁶.

En effet, la mise en œuvre du PAMEC a révélé des lacunes, traduisant une faible association/implication de nombreuses structures et institutions de la partie nationale dans la préparation du Programme Population (formulation/conception). Cette faible appropriation du projet a entraîné des difficultés dans la mise en œuvre, ainsi qu'une faible acceptation/adhésion à certaines orientations du projet. A cause de tout cela, un volet important de la modernisation de l'EC qu'est l'informatisation n'a pas pu être financé.

¹²⁶ Rapport intermédiaire UNICEF page 5. CF Consolidated ROM report 2, 09 03 2021, page 2.

V. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les principales conclusions de l'évaluation ont été identifiées sur la base des évidences observées et des réponses aux questions évaluatives. On peut les synthétiser comme suit :

- Le programme Population de l'UE a appuyé le Gouvernement burkinabè en matière de **maitrise de la croissance démographique**, en utilisant **un ciblage d'actions prioritaires particulièrement pertinent**. Ainsi, plusieurs initiatives soutenues par le programme ont produit une valeur ajoutée clairement profitable aux bénéficiaires, aussi après la fin des projets implémentés dans les régions.
- La stratégie priorisée par le PP a été conçue pour répondre aux besoins et aux attentes des partenaires et bénéficiaires, avec une vision réaliste du contexte. Dans un **contexte de crise sanitaire et sécuritaire**, il a **renforcé la résilience** des populations pour relever des défis en matière d'accès à l'EC, aux services de santé et de prise en charge des VBG.
- L'expérience réalisée à travers les **appels à proposition et les subventions en cascades** octroyées par les Consortia aux OSC locales a réussi à promouvoir un environnement favorable à la participation des populations locales dans un contexte marqué par la pandémie du covid 19, l'instabilité, les conflits et la violence. La **présence des animateurs issus des communautés concernées** est un facteur déterminant dans ce processus de construction des liens de confiance. Le projet a su persuader les autorités coutumières et administratives ainsi que les villageois, à s'impliquer dans la promotion de l'enregistrement des naissances, du recours aux services de SSR et de PF modernes, ainsi que dans la prévention des VBG et la prise en charge des survivantes. Les AP et subventions en cascade organisés par les Consortia s'avèrent très pertinents. Ils ont permis d'appuyer les OSC dans la mise en œuvre de leurs plans d'activités dans leurs localités d'intervention. Ces subventions ont fortement contribué à l'atteinte des résultats que les OSC se sont fixés dans leurs plans respectifs.
- Le programme a réellement renforcé les connaissances des populations des zones d'intervention sur les **thématiques de l'état civil**. Il a innové dans la création d'une communication relationnelle et interactive entre les différents acteurs de terrain qui ont travaillé ensemble sur le terrain pendant toute la durée du Programme. Les consortia ont réellement promu une bonne collaboration entre les ONG co-demandeuses et OSC, et ont incité la participation des organisations de base pour initier et exécuter des missions régaliennes, ce qui constitue une innovation. Ces initiatives ont permis de créer des liens de proximité entre les ONGI, les OSC burkinabè, les OCB et la population locale. Le programme a aussi renforcé l'accès des populations surtout les plus vulnérables aux services de l'état civil plus rapidement avec la création des CSEC qui a réduit considérablement les distances, permis une qualité de l'offre grâce aux formations et aux moyens matériels mis à la disposition des agents pour l'accueil et la délivrance des actes.
- Le PP a contribué à montrer l'importance de **l'enregistrement des naissances et de la détention des extraits d'actes de naissance** qui aident à garantir l'accès des enfants aux soins de santé (p. ex., les vaccins) et à l'éducation (scolarisation). Dans un contexte de crise sanitaire et sécuritaire, il a renforcé la résilience des populations pour relever des défis en matière d'accès aux services d'état civil et aux services de santé et de prise en charge des VBG. Le programme a contribué à la construction d'un processus progressif d'appropriation qui, même s'il n'est pas encore optimal, a le mérite d'avoir mobilisé différents partenaires y compris les acteurs locaux.

- Le programme a également **renforcé l'accès des populations** surtout les plus vulnérables aux services de prise en charge des victimes de VBG, entre autre par la mise en place de mécanismes communautaires de prévention et de réponse aux VBG existants. En effet, ces ASBC au niveau communautaire ont été dotés de capacités de diffusion des circuits de référencement et d'une bonne appropriation des outils à ce niveau. Il y a eu une forte adhésion des leaders d'opinion ce qui contribue à engendrer un impact positif au niveau de leurs communautés. Actuellement selon ces ASBC, les cas de VBG et surtout les violences physiques ont diminué sensiblement.
- Le Programme Population à travers ses stratégies **s'aligne sur les priorités nationales en matière de santé et de développement**. En termes d'apprentissages, le programme a produit des résultats tangibles malgré les défis sécuritaires sur les différentes thématiques et contribué à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de santé reproductive et la santé des jeunes.
- En matière de DSSR/PF, il a renforcé les capacités des acteurs de différents niveaux (prestataires, OSC et ASBC), afin de développer des approches adaptées adressant différentes cibles y compris les jeunes, les leaders et les groupes vulnérables (PDI).

Les réflexions recueillies auprès des acteurs consultés mettent en évidence que le PP a permis **d'identifier de nouveaux défis** listés ci-dessous qui pourraient faire l'objet de futures actions d'appui et amélioration à la maîtrise des dynamiques de population :

- Le désaccord autour du choix d'un logiciel pour continuer le processus de modernisation et d'informatisation de l'état civil a tout récemment été réglé d'autorité par le Gouvernement burkinabé qui a arrêté l'utilisation du logiciel ICivil.
- Le choix d'une solution convenable reste pourtant encore à faire, et une **recherche/étude indépendante** pourrait y contribuer. Voir nos recommandations à ce sujet plus loin.
- En guise de conclusion du volet informatisation du système de l'état civil au Burkina Faso, il convient de noter que les populations et les communes bénéficiaires ou non des essais du logiciel ICivil, demandent aux autorités nationales et internationales de décider du logiciel d'état civil applicable au Burkina et de financer son installation (serveur central, datacenter, relais, sites régionaux, provinciaux, communaux, interconnexion avec les structures utilisatrices et productrices des actes d'état civil (Ministères, Ambassades) sur toute l'étendue du territoire, afin de permettre à tous les bailleurs du cadre de concertation de la décentralisation, d'abonder dans le budget de financement pour la modernisation de la gestion de l'état civil.
- Pour un programme si ambitieux, ayant mobilisé un nombre si important de bénéficiaires, à travers plusieurs zones du pays, sur des thématiques et défis sectoriels et intersectoriels dans des contextes géographiques diversifiés et particuliers, il est regrettable que le programme n'ait pas disposé d'un **dispositif de gouvernance ciblé sur une dynamique d'articulation transversale**, favorisant les synergies d'actions et des complémentarités entre les sept acteurs responsables de la mise en œuvre des projets, ainsi qu'au niveau des acteurs impliqués dans les composantes plus stratégiques du programme orientées au renforcement des politiques publiques dans le secteur de la population.
- Une **dynamique conjointe, horizontale et collaborative** ne semble pas avoir fait l'objet d'un réel effort de planification en amont et au fil du programme. Il apparaît

clairement dans les échanges entre les différents acteurs que la coordination à ce niveau a affiché des faiblesses, face aux contraintes majeures posées au déploiement, à la supervision et au suivi des effets et des résultats du programme dans son ensemble. Cet état de fait s'est répercuté sur le programme et notamment **sur l'interaction et l'accompagnement de proximité** qui auraient pu être offerts aux acteurs impliqués, aussi bien au niveau central que local.

- **La faiblesse du dispositif de suivi des indicateurs** ainsi que l'absence des méthodes de collecte et de calcul harmonisées des données n'ont pas souvent permis d'apprécier avec rigueur et précision les performances du programme partant des Baseline bien déterminées.



Participants à l'Atelier de restitution – Phase de terrain

VI. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR UNE ACTION FUTURE

La mission d'évaluation formule les recommandations ci-après à l'endroit de l'autorité contractante et des parties prenantes. Ces recommandations ont été identifiées à partir d'une analyse stratégique et prospective, tout en tenant compte des particularités d'un programme multidimensionnel et intersectoriel axé sur une approche multi acteurs et ayant une dimension nationale.

6.1 Recommandations générales au Programme Population

En vue d'optimiser la qualité et les effets d'une future coopération entre l'Union européenne et le Gouvernement du Burkina Faso dans les domaines de la démographie et des dynamiques de population, la mission d'évaluation propose les **lignes d'action prioritaires** suivantes :

6.1.1 Recommandations relatives au renforcement de la gouvernance du Programme et d'un dispositif de mutualisation multi acteurs

Afin d'optimiser la qualité de la gouvernance d'une éventuelle nouvelle action d'appui aux dynamiques de populations, permettant de consolider ses effets et son impact sur les divers acteurs et dans les différents secteurs d'intervention, l'équipe d'évaluateurs recommande de :

- Utiliser la **théorie du changement** comme approche essentielle pour analyser, comprendre et concevoir une logique d'intervention pertinente du programme, précisant les **trajectoires de changements poursuivis** ; ce qui devrait permettre de corriger une logique ciblée sur « l'exécution d'activités ».
- Mettre en place une **stratégie de mutualisation participative et horizontale**, utilisant un **dispositif de gouvernance transversal**. Ce dispositif devrait favoriser - outre les échanges d'informations déjà existantes - la construction et la consolidation **des synergies d'actions planifiées collectivement** entre tous les acteurs impliqués dans le programme, à savoir : l'État central, les services déconcentrés concernés, les communes, la société civile (les consortia composés des chefs de file et des codemandeurs, les OSC, les OBC) et les acteurs de la recherche, avec l'appui stratégique de l'UE. Cette démarche participative devrait s'appuyer sur des **mécanismes de mutualisation des résultats et d'information continus** devant optimiser l'utilisation des apprentissages acquis dans le cadre du programme. C'est particulièrement le cas pour les projets réalisés sur des sujets qui mobilisent à la fois des acteurs opérant sur des recherches scientifiques et des OSC sur le terrain assurant un lien direct avec les acteurs institutionnels et les autorités locales et les populations.
- Encourager la complémentarité et la synergie d'actions entre les structures institutionnelles et les acteurs de mise en œuvre des projets (maires, juges et préfets), entre les intervenants dans une même aire d'intervention, afin de créer une meilleure adhésion des bénéficiaires des actions des projets.
- Bien préciser **le rôle des parties prenantes** au programme lors de la formulation et la conception du montage institutionnel.

- Renforcer **l'implication des parties prenantes, y compris des structures publiques** dans les instances de gouvernance et de prises de décision des projets. La participation de l'ensemble des acteurs impliqués étant primordiale dans un processus de gouvernance, la mise en place d'un Comité de pilotage devrait contribuer à une meilleure gouvernance du programme, notamment en ce qui concerne le déroulement du programme en cohérence avec sa vision stratégique, ainsi qu'avec le suivi des indicateurs clés de performance.

6.1.2 Recommandations relatives au renforcement du système de suivi du programme doté des indicateurs de performance pertinents

- Mettre en place un système de suivi et d'accompagnement opérationnel axé sur l'approche GAR, permettant d'assurer un suivi de proximité des processus de mise en œuvre et de fournir une analyse des résultats et des effets tangibles ; avec un souci de pérennisation des actions, en associant les DGESS des ministères sectoriels et l'INSD, à la mise en œuvre du système de suivi et d'analyse des résultats atteints.
- Établir/identifier **un menu d'indicateurs dans les lignes directrices** pour les acteurs responsables du suivi du programme (et des projets d'implantation), en précisant des méthodes de collecte bien définies (META données) pour permettre un suivi pertinent ainsi que la comparabilité des données.
- Exploiter les enseignements tirés et la valeur ajoutée du PP par un **système de capitalisation** orienté sur la consolidation et la durabilité des acquis.
- Assurer une bonne synchronisation / articulation des indicateurs du programme avec les indicateurs nationaux.
- Sélectionner des indicateurs SMART disposant déjà de valeurs de référence et/ou la réalisation d'une étude baseline pour les 13 régions du pays.
- Pendant ou après l'exécution de projets de développement, organiser des sondages et enquêtes de satisfaction.
- Alimenter ce système de suivi en faveur des Ministères sectoriels, des services déconcentrés, des collectivités territoriales et du milieu de la recherche.

6.1.3 Recommandations relatives aux appels à propositions et aux subventions

- Faire une planification réaliste de la durée de mise en œuvre de l'ensemble des activités, y compris des interventions en cascade d'appui aux tiers, prévoyant suffisamment de temps pour la mise en œuvre de processus effectifs et pertinents par rapport aux changements souhaités et laissant aux bénéficiaires le temps de l'appropriation et un budget conséquent pour y parvenir.
- Intégrer dans les **Lignes directrices des appels à proposition** des priorités visant à :
 - i. renforcer **les synergies d'actions** et l'appui aux compétences et capacités d'interaction entre les acteurs qui interviennent dans une même thématique et/ou secteur de développement ;
 - ii. encourager la **consolidation et la capitalisation des acquis** en priorisant une approche stratégique orientée sur l'appropriation et la durabilité.

6.1.4 Recommandation relative aux synergies d'action avec les PTF et les ONG/OSC

- Encourager une meilleure articulation parmi l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment entre les États-membres et l'Union européenne, qui interviennent dans le secteur de populations, dans le but de renforcer leur coordination, concertation et synergies¹²⁷ avec les ONG et les OSC qui sont de plus en plus sollicitées pour la mise en œuvre des projets au sein des populations .

6.1.5 Recommandations concernant les critères de choix des zones d'intervention pour une future action

Concernant les critères de choix des zones d'intervention pour une future action, la mission recommande quelques critères à prendre en considération.

- Consultés sur ce point, la majorité des participants considèrent que, tenant compte de la situation de crise sécuritaire et humanitaire, il serait nécessaire de maintenir la dimension nationale du Programme. Le choix des régions serait difficile à faire, et il faudrait éviter que les régions se sentent exclues des bénéfices d'un tel programme.
- D'une part, on sait qu'une action peut-être plus efficace dans la mesure où le domaine d'intervention concerne un nombre restreint de zones, notamment lorsqu'on privilégie des approches visant des changements, car elles nécessitent plus de temps pour mener des processus pertinents et plus d'accompagnement de proximité pour assurer l'appropriation des acteurs impliqués ainsi que des résultats durables.
- D'autre part, ces critères vont de pair avec la provision d'une enveloppe budgétaire conséquente susceptible d'être bien gérée par les acteurs responsables. Ainsi, le volume budgétaire destiné à l'action et le déploiement géographique doivent être étroitement corrélés. Autrement dit, en fonction d'une certaine enveloppe budgétaire, il faut arriver à circonscrire l'envergure géographique en adaptant à cette enveloppe le nombre de zones sur lesquelles implémenter l'action.

6.2 Recommandations relatives aux thématiques spécifiques

6.2.1 Recommandations relatives à la modernisation et l'informatisation de l'état civil

- Assurer l'inclusion et l'implication effective des acteurs institutionnels, dès les phases de conception et de formulation d'un éventuel nouveau Programme.
- Recueillir les appréciations de tous les acteurs institutionnels sur le document du futur projet ou programme.
- Étudier les conditions de base nécessaires pour assurer la durabilité des cadres régionaux de concertation de l'état civil, prévoyant une prise en charge spécifique de ce cadre par le Gouvernement.
- Le gouvernement doit montrer une volonté politique forte au sujet de l'état civil en proposant une budgétisation suffisante pour la bonne exécution de la SNEC au niveau central et au niveau des communes pour financer les services de l'état civil.

¹²⁷ Pour être plus précis, il s'agit de faire le lien avec le cadre de concertation genre et d'autres CSD comme ceux de la Santé et des Gouvernances Administrative et Locale.

- Contribuer par le biais de la table ronde des PTF du cadre de concertation « Gouvernance » à l'abondement du budget de mise en œuvre du plan d'actions de la SNEC en cours d'exécution surtout pour le volet informatisation et sécurisation du système de l'état civil, au regard du coûts des acquisitions nécessaires pour les équipements (serveurs, relais, sécurisation) des niveaux central, décentralisé et déconcentré.
- Les Agents de Santé de base communautaire (ASBC) doivent être intégré dans la stratégie de développement de l'état civil.
- Institutionnaliser la participation des relais communautaires (leaders d'opinion, chefs traditionnels et religieux, ASBC), pour capter les faits d'état civil (naissances et décès) survenus au niveau communautaire ou ayant échappé à l'enregistrement systématique. Les relais communautaires sont utiles pour les déclarations des naissances et des décès. Ils seront utiles pour la captation des mariages lorsque les mariages religieux (musulmans, protestants, catholiques, traditionnels) seront reconnus juridiquement (tentative dans la révision du CPF en cours).
- Améliorer les prestations des services de l'état civil (renforcement des capacités, création de nouveaux CSEC dans les CSPS, ...).
- Doter les communes de ressources humaines et matérielles pour assurer les services de l'état civil (ressources humaines, équipements, registres, locaux, ...).
- Poursuivre la phase d'adoption de la loi spécifique qui encadrera la création d'un registre numérique national de l'état civil, base des données électronique centrale contenant les informations sur l'état civil ;
- Poursuivre la signature de nouveaux protocoles d'interopérabilités entre le MATDS et les Ministères de l'Action Sociale, de la Famille et du Genre ; ceux des Affaires Etrangères ; de la Justice ; de l'Education ;
- Résoudre la question de inter-ministériarité et du pilotage de l'EC en mettant le comité de pilotage (Copil) qui est le mécanisme formel de prise de décision conjointe entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans la mise en œuvre du plan d'actions de la SNEC, sous la présidence du Premier Ministre¹²⁸ ;
- Entretenir une collaboration plus étroite avec le Ministère en charge des nouvelles technologies, qui met en œuvre le projet WURI avec la Banque Mondiale¹²⁹ ;
- Maintenir la tenue régulière de rencontres techniques dédiées à l'EC, portées par le MATDS ;
- Renforcer la digitalisation du mode de gestion des actes de l'état civil¹³⁰ ;
- Mettre en réseau l'écosystème du serveur national de l'état civil avec les écosystèmes connexes ;
- Promouvoir l'adhésion des populations aux services d'état civil ;
- Plaider pour l'appropriation de l'importance de l'état civil par les PTF, les décideurs politiques et administratifs ;
- Renforcer les capacités des structures et des acteurs de l'état civil ;
- Renforcer le suivi évaluation de la stratégie et de son plan d'actions ;
- Améliorer le système de production des statistiques de l'état civil ;

¹²⁸ Le Copil de l'EC est actuellement placé sous la présidence du SG/MATDS.

¹²⁹ L'objectif du projet Wuri est l'identification de 100 millions individus de l'Afrique de l'Ouest d'ici 2028 (27% de la population de la CEDEAO).

¹³⁰ Les quatre puces en italique sont les objectifs spécifiques du PA/SNEC 2021-2024.

- Encourager le système d'accompagnement des services d'EC dans les communes par la mise en place de projets pilotés par les ONGs, les PTF via la DGMEC, l'UNICEF sous la supervision du MATDS ;
- Concernant la situation récurrente des PDI, revoir le principe du lieu de naissance exigé par le CPF afin d'autoriser la création de « **copie intégrale** » d'acte de naissance ou la légalisation (**copie légalisée**) de l'original de l'acte présenté par les PDI. Ces documents pourront servir de base légale pour la « nationalisation » des PDI éventuellement mais interdire formellement la délivrance de « **copie conforme** » sur la base de présentation d'un document par un PDI, pour des raisons de sécurité nationale¹³¹ ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi-redevabilité au niveau des communes et arrondissements avec la participation des responsables en charge de l'état civil en direction de la Commission électorale nationale électorale (CENI) et de l'Office nationale d'identification (ONI) ;
- Harmoniser l'utilisation des logiciels d'état civil et faire un choix unique et consensuel pour tous les centres d'état civil et les maternités du Burkina.

A la suite de ces préalables, il est nécessaire de :

- Réaliser et financer une **étude indépendante** pour analyser les options possibles d'un logiciel (i) d'enregistrement des faits d'état civil connus au Burkina, (ii) de production de statistiques de vie et (iii) d'analyse, en vue de l'opérationnalisation de la gestion du système de l'état civil au Burkina¹³².
- Élaborer un budget de financement pertinent, suffisant et réaliste du projet de modernisation de l'état civil, prévoyant les coûts pour le niveau central et les communes.
- Dupliquer l'approche "pères burkinbila" aux mères aussi pour permettre une implication de ces dernières à la réussite de l'objectif poursuivi et à leur participation pour les déclarations des faits d'état civil portés à leur connaissances ou vus par elles-mêmes dans leur entourage (fourri, djanjoba, funérailles, baptêmes d'enfants).
- Utiliser les canaux des chefs religieux, traditionnels et coutumiers, des leaders d'opinion comme courroies ou vecteurs pouvant jouer un rôle de déclarants naturels des faits d'état civil.

6.2.2 Recommandations relatives à la planification familiale et la SSR

- Accompagner la mise en œuvre du Plan National PF 2021-2025 et le Plan Stratégique Santé des Adolescents et des Jeunes 2021-2025 en mettant un accent particulier sur des stratégies devant promouvoir la continuité des services de qualité, adaptés au profit des jeunes.
- Renforcer les capacités des centres des jeunes existant au Burkina (Ministère de la Santé, Ministère de la Jeunesse et Promotion de la Femme) car la duplication des

¹³¹ La légalisation relève du juge et la copie conforme relève des forces de police et des préfets et des maires actuellement. Après rapprochement de l'original et de la copie, la police, le préfet ou le maire peuvent signer la copie en apposant un cachet « copie conforme ».

¹³² Cette étude devra également effectuer une analyse des systèmes existants au Burkina Faso (CITOYEN, Icivil, RapidPro, ..) et des systèmes de bases de données centrales de l'état civil mis en place dans d'autres pays de la sous-région, avec une analyse détaillée des fonctionnalités, des coûts immédiats et récurrents, de transfert de savoir-faire. L'arrêt de Icivil par le Gouvernement est une décision défavorable à l'adoption de cet outil.

centres jeunes pose toute la problématique de coût et de durabilité car ces structures exigent un appui financier soutenu de partenaires. C'est vrai que l'OMS les trouve accessibles, équitables et appropriés avec des acquis en termes de confidentialité, de services intégrés et de prestataires formés sur l'approche jeune mais leur duplication et leur entretien semblent onéreux.

- Appuyer les efforts du système de santé pour intégrer de manière permanente les services de SRAJ dans les sites de prestation existant.
- Reproduire et pérenniser après la clôture d'un projet (post-projet) le modèle de l'École de Maris (EDM) qui demande peu de ressources. Une option serait l'institutionnalisation de l'École des Maris au sein du CSPS pour les campagnes de sensibilisation, devenant ainsi officiellement des ASBC bis.
- Accompagner la mise en œuvre de l'Éducation à la Vie Familiale (EVF) pour faciliter l'intégration des questions de DSSR /PF dans les curricula d'enseignement et intégrer les thèmes émergents comme les violences basées sur le genre en milieu scolaire. Des stratégies spécifiques visant à intégrer dans les programmes scolaires une approche préventive, la formation du personnel éducatif, ainsi que des interventions parascolaires.
- Augmenter les dotations budgétaires en faveur de la SSR/PF pour assurer la bonne exécution des politiques publiques tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé. Accélérer la déconcentration budgétaire et la déconcentration des ressources humaines pour améliorer l'encadrement, l'exécution et le suivi des activités de SSR/PF sur le terrain.

6.2.3 Recommandations relatives aux violences basées sur le genre (VBG)

- Au niveau des VBG, travailler davantage en synergie avec les programmes existants pour optimiser la qualité de la prise en charge intégrée, en collaboration avec les cliniques juridiques pour offrir aux survivantes un accompagnement et une assistance sanitaire psychosociale, juridique et judiciaire.
- Dans le cadre du futur programme, la DUE Burkina pourra contribuer dans l'offre d'assistance juridique et judiciaire au :
 - Renforcement de l'offre d'assistance juridique et judiciaire sur : le développement de la sensibilité au genre des membres des cliniques juridiques ; la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des survivant(e)s à la réinsertion sociale ; la vulgarisation du mécanisme public d'assistance judiciaire : les textes régissant l'assistance, les structures en charge de l'assistance judiciaire, critères d'éligibilité ; la création et/ou le renforcement des cliniques juridiques fixes et/ou mobiles et l'information, la sensibilisation de la population sur l'existence des cliniques juridiques, leurs missions et les services offerts.
 - Renforcement de la prise en charge holistique des victimes et des survivantes des VBG ; le renforcement des capacités des leaders communautaires et des conseillers municipaux et/ou les membres des délégations spéciales sur les VBG ;

- Contribuer à la mise en œuvre de mécanismes qui permettraient de mieux coordonner l'offre de service d'accompagnement et d'accès à l'aide judiciaire, légale et l'information juridique avec toutes les ressources financières disponibles au niveau national, régional en vue de : trouver des moyens d'optimiser la collaboration et la coordination des différents acteurs au soutien de l'accès à la justice ; anticiper et ajuster le modèle du Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ) aux besoins de la population au moyen de propositions techniques concrètes, de réfléchir et développer un cadre de financement permettant l'élargissement de la base de l'accès et la coordination des ressources pour les citoyens ; et optimiser la coordination et la concertation entre les différents acteurs liés au secteur de la justice sur l'ensemble du territoire.
- Continuer le renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes du programme sur l'organisation de l'assistance judiciaire, sur le mécanisme d'appui du Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ).
- Faciliter des synergies avec d'autres programmes en cours (le programme Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit (COSED) du PNUD).
- Augmenter les dotations budgétaires en faveur des VBG pour assurer la bonne exécution des politiques publiques tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé. Il serait par exemple intéressant de renforcer les moyens et les capacités des Commissions d'Assistance Judiciaire afin d'améliorer l'accessibilité à la justice.
- Le programme pourrait dans ses prochaines phases appuyer le Ministère en charge de la femme qui s'est doté d'un service juridique destiné à informer les femmes de leurs droits dans l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action d'information dans toutes les régions pour une large communication avec les femmes sur leurs droits.
- Etant donné que le Programme a contribué dans la cartographie des centres de prise en charge des VBG, ces centres pourraient être renforcés pour devenir des centres intégrés couvrant tous les aspects de la prise en charge intégrale des femmes victimes, autant l'assistance juridique et judiciaire (pour une réhabilitation des droits brimés) que la prise en charge sociale (accueil, hébergement, réinsertion sociale).
- Dans l'avenir dans la stratégie de collaboration avec les centres de prise en charge des VBG, il faudra renforcer l'appui pour l'insertion économique et l'installation des survivantes, qu'une équipe soit chargée de les accompagner en entrepreneuriat féminin et que ces filles puissent être accompagnées à être des relais dans la continuité de la réinsertion.
- Il faudrait que la deuxième phase du programme se penche sur la question des Violences en milieu scolaire en intégrant cette thématique dans les Appels à projets.
- Dans cette même perspective, la DUE travaillerait avec le Gouvernement pour intégrer les thèmes émergents comme les violences basées sur le genre en milieu scolaire au niveau de l'Education à la Vie Familiale (EVF). En ce sens, le Programme futur pourra appuyer l'élaboration de stratégies inclusives et d'outils sensibles au genre, notamment en lien avec la violence basée sur le genre en milieu scolaire pour accroître l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle (EFTP) des filles et des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, ainsi que leur rétention dans un cursus scolaire. La lutte contre la violence basée sur

le genre en milieu scolaire via une approche multisectorielle peut nécessiter une coordination avec divers secteurs selon plusieurs calendriers et à de multiples niveaux. Elle nécessite une coopération au niveau national entre les Ministères dans le cadre politique/juridique global, mais également au niveau intermédiaire (entre le niveau national (politique) et le niveau scolaire, avec les chefs d'établissement, les agents régionaux ou locaux, les syndicats d'enseignants et les autres organes directeurs (par exemple, associations de directeurs d'école). Pour le système éducatif, la pierre angulaire des efforts de prévention réside dans l'élaboration du contenu éducatif et des mécanismes de diffusion, en d'autres termes, le contenu enseigné et la façon dont il est enseigné. Les stratégies spécifiques visant à prévenir la violence en milieu scolaire incluent :

- Les approches, dans les programmes scolaires, de prévention de la violence basées sur le genre et de promotion de l'égalité des genres ;
- La formation du personnel éducatif de façon à ce qu'il dispose des outils de prévention et de réponse à la Violence basée sur le genre en milieu scolaire ;
- Des espaces sûrs où les interventions parascolaires peuvent constituer un point d'entrée utile à la lutte contre la Violence basée sur le genre en milieu scolaire.

6.2.4 Recommandations relatives aux aspects transversaux

- Continuer les efforts d'appui aux instituts de recherche pour la génération de données désagrégées par sexe avec des capacités renforcées chez les acteurs de développement pour leur utilisation dans la planification et l'amélioration des programmes.
- Au niveau du monitoring, la DUE pourrait recruter une équipe à temps partiel pour assurer le suivi régulier du Programme en effectuant notamment des visites de terrain, cette équipe facilitera la coordination des évaluations internes, de mi-parcours et finale externe du Programme.
- Un futur programme de l'UE pourra appuyer l'élaboration de stratégies inclusives et d'outils sensibles au genre, pour accroître l'accès à l'éducation, à l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) des filles et des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, ainsi que leur rétention dans un cursus scolaire.

6.3 Recommandations relatives à la communication

- Faire de la communication de masse un point nodal de la communication dans l'implantation des projets du Programme population.
- Utiliser les outils modernes (radios, télé, réseaux sociaux, théâtres-fora, peintures, chansons...) et traditionnels (griots, contes, balafons, tam-tams, tambours, crieurs publics...) en matière de communication pour la mobilisation et la transmission des messages dans les communes et villages.
- Prévoir un budget suffisamment conséquent pour la diffusion large des produits de communications.
- Renforcer les compétences des médias pour pouvoir aboutir à des productions de qualité sur les thèmes abordés par le Programme.
- Coordonner davantage le volet communication du programme entre les Consortia et les autres partenaires intervenant dans les mêmes zones et sur les mêmes thématiques.

- Intégrer dans les équipes des consortia des experts en communication capables d'élaborer des stratégies de communication en liaison avec une structure comme ICI. Cela pourra permettre de donner plus de visibilité aux actions du Programme et renforcer les mécanismes de communication interne entre les parties prenantes.
- Le rôle de ICI pourrait être :
 - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de visibilité du Programme et plus largement sur les thématiques couvertes par le programme ;
 - Conception, production et diffusion du matériel promotionnel et des fiches d'informations ;
 - Coordination du volet communication avec les autres partenaires de mise en œuvre du programme et assurance de la cohérence de tous les vecteurs de communication ;
 - Conseil sur la manière de maximiser l'impact des actions de communication et visibilité.
- Concernant les aspects genre, il serait intéressant que à l'avenir, l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme travaillent en synergie de sorte à respecter la livraison des produits à temps pour assurer une continuité des actions pour une meilleure cohérence et coordination des actions¹³³
- En matière de SSR PF, le programme doit augmenter la production de supports harmonisés de communication avec le Ministère de la Santé pour soutenir les actions ciblant les jeunes, entreprendre des campagnes intensives sur les Droits en Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (DSSRAJ) avec un focus sur les problèmes persistants comme les GND et l'usage de substances psychotropes. La communication doit aussi se penser sur les positions des religieux pour avoir des approches inclusives dans les processus de production des messages.

6.4 Recommandations par acteurs

6.4.1 Recommandations destinées aux autorités burkinabè :

Au niveau central :

- Poursuivre l'adoption de la loi spécifique qui encadrera la création d'un registre numérique national de l'état civil, incluant la relecture des textes connexes pour permettre une application harmonieuse des dispositions relatives à l'identifiant unique, à l'interopérabilité intra et inter structures institutionnelles, à la dématérialisation des actes d'état civil et à la protection des données personnelles du citoyen.
- Poursuivre les signatures de nouveaux protocoles d'interopérabilité de l'état civil entre le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et les ministères de l'action sociale, de la famille et du genre, ceux des affaires étrangères, de la justice et de l'éducation nationale, les structure comme l'ONI et la CENI.
- Résoudre la question de l'inter-ministériarité et du pilotage de l'état civil en mettant le comité de pilotage (COPIL) sous la présidence du Premier Ministre et non du Secrétaire Général.

¹³³ Ce n'était pas le cas lors de l'évaluation, cela veut dire qu'il y a eu un manque à gagner sur la diffusion des informations relatives aux VBG qui aurait pu contribuer à accroître la visibilité de la problématique. Les évaluateurs ont pu voir par exemple que le projet a eu de la valeur ajoutée en termes de cartographie des acteurs et cela n'a pas été suffisamment communiqué.

- Mettre en réseau l'écosystème du serveur national de l'état civil avec les écosystèmes connexes.
- Montrer une volonté politique forte au sujet de l'état civil en proposant une budgétisation suffisante pour la bonne exécution de la SNEC au niveau central et au niveau des communes pour financer les services de l'état civil.
- Résoudre la question du cumul des indemnités, en particulier pour les chefs de poste et agents des CSPS dans leurs missions d'état civil.
- Assurer le financement pour l'acquisition d'un logiciel d'exploitation, de production et de sécurisation du système de l'état civil et assurer que ce financement soit durable et pérenne et la gratuité pour les citoyens garanti.
- Institutionnaliser la participation des relais communautaires (leaders d'opinion, chefs traditionnels et religieux, ASBC), pour capter les faits d'état civil (naissances et décès) survenus au niveau communautaire ou ayant échappé à l'enregistrement systématique. Les relais communautaires sont utiles pour les déclarations des naissances et des décès. Ils seront utiles pour la captation des mariages lorsque les mariages religieux (musulmans, protestants, catholiques, traditionnels) seront reconnus juridiquement (tentative dans la révision du CPF en cours).
- Plaider auprès de l'Union européenne pour obtenir le financement de la phase (2) du Programme en vue d'améliorer les indicateurs des plans en cours (PNAPF, PASSJ, Plan Opérationnel de la Stratégie Genre et SNEC). La formulation de cette phase (2) sur la base de discussions avec la partie nationale devrait aboutir sur une cartographie des zones prioritaires présentant plus de défis en terme de pesanteurs et sur la base d'évidences (indicateurs) pour une maximisation des efforts et l'obtention de plus d'impacts. La DSF et la DGESS doivent jouer un rôle important dans ce processus.
- Renforcer le leadership du Ministère de la Santé sur les thématiques de SSR/PF dans les phases de formulation, de planification et de mise en œuvre du futur programme avec une meilleure précision des rôles des parties prenantes.
- Etendre la mise en œuvre du plan de passage à l'échelle de la délégation de tâches à tous les districts sanitaires.
- Etendre la mise en place de l'approche « école des maris » et « pères burkinbila » dans les aires couvertes par les CSPS .
- Maintenir le renforcement des capacités des centres jeunes existant au Burkina (Ministère de la Santé, Ministère de la Jeunesse et Promotion de la Femme, ONG) et appuyer les initiatives d'intégration des services de SRAJ dans les CSPS et les approches communautaires de sensibilisation des OSC auprès des jeunes (clubs scolaires, causeries éducatives, ciné-débats, porte à porte).
- Dynamiser les cadres de concertation existants entre les différents acteurs de la SSR/PF au plan national (PNPF, SRMENIA, PSSAJ).
- Augmenter les dotations budgétaires en faveur de la SSR/PF et des VBG pour assurer la bonne exécution des politiques publiques tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé. Il serait par exemple intéressant de renforcer les moyens et les capacités des Commissions d'Assistance Judiciaire afin d'améliorer l'accessibilité à la justice.
- Accélérer la mise en œuvre de l'Éducation à la Vie Familiale (EVF) pour faciliter l'intégration des questions de SSR /PF dans les curricula d'enseignement.
- Poursuivre le renforcement des capacités des ASBC et des acteurs de la société civile sur les mécanismes d'identification, de dénonciation et de référencement des cas de violences basées sur le genre au niveau communautaire. Les Agents de Santé de base

communautaire (ASBC) doivent être intégré dans la stratégie de développement de l'état civil.

- Renforcer et harmoniser le système de collecte des données démographiques pertinentes et appropriées de VBG, et dynamiser les cadres de concertation existants entre les différents acteurs de la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG et promouvoir afin de mettre en place d'un dispositif national de collaboration entre les différents acteurs pour la prévention, la protection et la prise en charge holistique et multisectorielle des VBG.
- Assurer que les données concernant la VBG et l'égalité des sexes sont collectées, partagées, stockées et analysées de manière sûre et éthique, en concertation avec des experts en matière de VBG et de questions liées au genre, et permettent d'étayer les décisions relatives à la planification, la programmation et le financement humanitaire.
- Renforcer l'action concertée, collective et soutenue afin d'assurer la protection et la sécurité des femmes et des filles. S'agissant de la VBG, la concertation entre l'Etat et les OSC favorise la prise en compte des besoins des victimes de VBG et qu'ainsi dès les prémices d'une crise, toute action humanitaire fournisse des services vitaux sûrs et exhaustifs aux survivant(e)s de la VBG et atténue les risques connexes.
- Mettre en œuvre des mécanismes permettant de mieux coordonner l'offre de service d'accompagnement et d'accès au fonds d'assistance judiciaire (FAJ) des victimes de VBG, légale et l'information juridique avec toutes les ressources financières disponibles au niveau national, régional et international.
- Intégrer les questions de VBG dans les outils intersectoriels, afin de soutenir l'aide à la décision pour renforcer les programmes VBG ainsi que la coordination de l'assistance des victimes de VBG en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables.

Au niveau des services déconcentrés :

- Dans le cadre de la délivrance des actes d'état civil aux personnes déplacées internes, il est important d'accepter une exception de circonstance dans le principe du « lieu de naissance » (compétence *ratione loci*) exigé par le Code des personnes et de la famille afin d'autoriser la création de copie intégrale d'acte de naissance (JSAN/JDAN) et/ou la légalisation de l'original de l'acte présenté par une Personnes Déplacées Internes (PDI)¹³⁴.
- Assurer la continuité des actions du programme en renforçant les compétences des acteurs de santé et partenaires locaux avec la disponibilité des outils/modules.
- Appuyer les efforts du système de santé des différents districts pour l'intégration des services de SRAJ (redéploiement personnel, aménagement des locaux, équipement) dans les CSPS.
- Assurer un appui conseil et un appui technique en faveur des communes sur les questions d'état civil, de SSR et de VBG.
- Accélérer la déconcentration budgétaire et la déconcentration des ressources humaines pour améliorer l'encadrement, l'exécution et le suivi des activités de SSR/PF sur le terrain.

Au niveau des communes :

- Créer une meilleure implication et adhésion des bénéficiaires aux actions des projets.

¹³⁴ Après concertation et consensus entre les structures déconcentrées du MATDS (TD), de la Justice (TGI, PF) et des affaires étrangères (Ambassades et consulats), les copies intégrales d'acte de naissance et l'original de l'acte présenté pourront servir de base légale pour la « nationalisation » des PDI éventuellement mais il sera formellement interdit la délivrance de « copie conforme » sur la base de présentation d'un document par une PDI.

- Améliorer les prestations des services de l'état civil (renforcement des capacités, création de nouveaux CSEC dans les CSPS, ...).
- Doter les communes de ressources humaines et matérielles pour assurer les services de l'état civil (ressources humaines, équipements, registres, locaux, ...).
- Assurer la disponibilité de ressources budgétaires annuelles pour des actions /activités dans le domaine de la SSR/PF et de la lutte contre les VBG en collaboration avec les services de santé, de l'éducation et du genre.
- Assurer une coordination régulière de l'ensemble des acteurs impliqués par secteur dans chaque commune.
- Assurer une plus grande implication dans la sensibilisation et dans l'amélioration de la qualité des prestations dans les centres de prise en charge des femmes victimes de violence.
- Encourager la complémentarité et la synergie d'actions entre les structures institutionnelles (MATDS, Santé, Justice) et les acteurs de mise en œuvre des projets (maires, juges et préfets, programmes, Organisations de la Société Civile (OSC)) sur le terrain.
- Prendre en compte la problématique de la SSR /PF dans les plans communaux de développement en appuyant les actions communautaires.
- Promouvoir la création et le fonctionnement des centres de jeunes de façon pérenne.

6.4.2 Recommandations destinées aux partenaires techniques et financiers

L'Union européenne et autres partenaires techniques et financiers :

- Maintenir la **dimension nationale** du Programme Population et appuyer une deuxième phase du Programme au regard des impacts positifs notamment sur les indicateurs régionaux en matière de SSR/PF.
- Encourager une meilleure articulation de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, notamment entre les États-membres de l'Union européenne, qui interviennent dans les secteurs du Programme, dans le but de renforcer leur coordination, concertation et synergie en particulier au niveau du Cadre de Concertation Genre (CCG).
- Assurer l'inclusion et l'implication effective des acteurs institutionnels, dès les phases de conception et de formulation d'un futur Programme de développement. Un accent doit être mis sur son appropriation dans les prochaines phases au niveau central, déconcentré et décentralisé.
- Appuyer l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG) au Burkina Faso qui pourrait constituer le cadre de référence des interventions en matière de lutte contre les VBG de concert avec les autorités. Cette stratégie permettra le renforcement des capacités systémiques et institutionnelles du gouvernement du Burkina Faso afin de lutter contre la VBG et garantira la redevabilité, notamment dans les principales lois du pays. Dédier un montant important dans le panier du Fonds commun Genre pour la lutte contre la VBG .
- Accroître les capacités d'intervention du mécanisme de coordination et du suivi/évaluation des actions de lutte contre les VBG notamment celui du sous-cluster (AoR) VBG du Burkina Faso opérationnel dans cinq régions dont le gouvernement et l'UNFPA assurent le co-leadership.

- Focaliser la prochaine phase du programme sur le renforcement des interventions communautaires avec une intensification des approches porteuses de résultats (délégation des tâches, école des maris) au niveau des changements de comportements pour réduire les pesanteurs (mariage d'enfants, pronatalité, perceptions sur la PF) et faciliter l'accès des populations aux services.
- Les consortia ont constitué des cadres d'apprentissages et de renforcement des capacités des acteurs locaux, communaux et déconcentrés pour étendre les services dans les zones les reculées, ce système a créé des liens de proximité entre les ONGI, les OSC burkinabè, les OCB et les populations locales. Le maintien de ce format est pertinent, il faudrait cependant veiller à réduire les retards de recrutement et de financement et renforcer davantage les capacités des ONG locales pour plus d'autonomie.
- Renforcer les cadres de concertation pour des interventions synergiques et complémentaires
- Financer, conjointement avec d'autres partenaires techniques et financiers, et sous la tutelle du MATDS et en concertation avec les ministères impliqués, une étude indépendante pour analyser les options possibles d'un logiciel (i) d'enregistrement des faits d'état civil connus au Burkina, (ii) de production de statistiques de vie et (iii) d'analyse des données, en vue de l'opérationnalisation de la Base de données (BD) du système de l'état civil, pour tous les centres d'état civil du Burkina.
- Participer à la table ronde d'abonnement (ressources extérieures) au budget de mise en œuvre du plan d'actions de la SNEC en cours d'exécution surtout pour le volet informatisation et sécurisation du système de l'état civil, en prévoyant les coûts des acquisitions nécessaires pour le niveau central, décentralisé et déconcentré.
- Allouer davantage de financements issus du Fond Commun Genre en faveur de la lutte contre la VBG.
- Allouer des fonds suffisants et en temps opportun aux activités de lutte contre la VBG reste une priorité absolue, particulièrement dans le contexte sécuritaire actuel, pour les partenaires techniques et financiers et autres bailleurs de fonds sensibles aux activités de lutte contre la VBG et de soutien des organisations féminines.
- Poursuivre le financement de la SNEC, par des appuis budgétaires ciblés de la DUE (programme d'appui au fonctionnement de l'état civil).
- Contribuer par le biais de la table ronde des PTF du cadre de concertation « Gouvernance » à l'abondement du budget de mise en œuvre du plan d'actions de la SNEC en cours d'exécution surtout pour le volet informatisation et sécurisation du système de l'état civil, au regard du coûts des acquisitions nécessaires pour les équipements (serveurs, relais, sécurisation) des niveaux central, décentralisé et déconcentré.

6.4.3 Recommandations pour la société civile

ONG nationales et internationales :

- Encourager le système d'accompagnement des services d'état civil dans les communes par la mise en place de projets pilotés par les organisations non gouvernementales nationales, internationales et les Partenaires Techniques et Financiers, impliquant la Direction générale de la modernisation de l'état civil et l'UNICEF, sous la supervision du MATDS.

- Poursuivre l'expérience innovante des subventions en cascades auprès des OSC locales pour une grande proximité avec les bénéficiaires. Les bénéficiaires directs des subventions dans le cadre des appels à proposition sont les Organisations de la société civile (OSC) associées aux structures locales que sont les mairies / collectivités territoriales et les centres de santé et de promotion sociale. Les instituts de recherche spécialisés en sciences de la population sont également ciblés. Ces acteurs du gouvernement (communes, ISSP) et de la société civile vont opérationnaliser les orientations de politique de population. La DUE entretient un dialogue étroit et régulier avec ces acteurs notamment par le dialogue de politique dans le cadre CBGD.
- Plaider sur la base d'évidences pour la continuité du projet au regard de sa pertinence et ses performances au cours de la phase (1).
- Répliquer les approches et bonnes pratiques porteuses de résultats avec un accent sur la promotion de la SRAJ.
- Faciliter une compréhension commune de la VBG à des fins de coordination et contribuer à l'harmonisation des actions et des approches de lutte contre la VBG pour une plus grande efficacité. L'harmonisation devrait permettre de pouvoir soutenir les acteurs spécialisés dans le domaine de la VBG afin de fournir des services complets de réponse à la VBG (gestion des cas de VBG, soutien psychosocial) et l'accès à l'aide juridique pour les survivantes de la VBG.
- Répliquer et améliorer la bonne pratique des subventions en cascades en faveur des OSC locales en contribuant au renforcement de leurs capacités sur les plans administratif, financier et technique.
- Répliquer les approches et bonnes pratiques porteuses de résultats citées ci-dessus (Ecole des Maris, Père Burkinbila, etc) dans d'autres régions non bénéficiaires sur la base cartographie pour un meilleur ciblage des zones où persistent d'énormes pesanteurs limitant l'accès aux services pour les cibles vulnérables (femmes, jeunes) tout en maintenant les acquis dans les zones pilotes pour plus d'effets dans les changements de comportements des communautés sur le moyen et long terme.
- Le programme a eu peu d'impacts sur les Grossesses Non Désirées à travers des interventions ponctuelles surtout en milieu scolaire, d'où la nécessité de maintenir et renforcer les interventions dans ses sites pour infléchir la courbe d'évolution.

ONG locales :

- Encourager l'accompagnement des services des CSEC dans les villages et les communes par la mise en place de projets mis en œuvre par les associations et les OSC légalement reconnues, impliquant la DGMEC et l'UNICEF sous la supervision du MATDS.
- Poursuivre les actions de création de la demande avec les différentes approches communautaires (porte à porte, ASBC, causeries éducatives , cinéma interactif) pour promouvoir les services de SSR/PF avec un focus sur les femmes en union et les cibles jeunes .
- Maintenir les actions de plaidoyer et les approches d'implication des leaders, autorités et collectivités dans la promotion sociale avec un accent particulier sur les leaders religieux et coutumiers très peu ciblés dans les interventions de cette phase.
- Maintenir les actions de sensibilisation en direction des parents et les cadres de dialogue intergénérationnels pour renforcer les DSSRAJ.
- Appuyer la promotion des approches basées sur les Nouvelles Technologies (plates formes) comme supports d'éducation et de mobilisation des jeunes dans la promotion des services de SRAJ.

- Renforcer les initiatives pour faciliter l'accès des PDI aux services de SSR/PF dans les régions où l'insécurité est forte.
- Conduire des actions concertées avec les acteurs étatiques : Hommes et femmes leaders de la société civile doivent continuer à s'engager dans la lutte contre les VBG en formulant et en mettant en œuvre des projets et programmes de lutte au travers la participation aux appels à projets et autres campagnes de sensibilisation (16 jours d'activisme contre les VBG, etc..).

Autres acteurs (chefs traditionnels et religieux) :

- Encourager cette couche sociale de la population qui constitue un maillon efficace du relai communautaire. Ce sont des leaders d'opinion écoutés à qui les rôles de déclarants des faits d'état civil dans la communauté peuvent être confiés.
- Mettre en œuvre les engagements pris pour promouvoir les SSR PF et la lutte contre les violences basées sur le genre au Burkina.
- Renforcer le dispositif de suivi par les ONG et les leaders/collectivités pour s'assurer de la mise en œuvre des engagements pris dans les régions pour améliorer l'accès des populations aux services.
- Devenir des relais des structures étatiques dans les actions de renforcement de capacités sur la prévention des VBG, les mécanismes d'identification, de dénonciation et de référencement des cas de violences basées sur le genre au niveau communautaire.

Population, en particulier les personnes vulnérables et les personnes déplacées internes :

- Poursuivre la sensibilisation des populations sur l'importance des déclarations des faits d'état civil et de la détention des actes de l'état civil. Les théâtres fora, les affiches et les jeux radiophoniques sont des outils de communication qui atteignent toutes les cibles visées.
- Utiliser les services intégrés disponibles pour améliorer leur santé.
- Renforcer les systèmes de redevabilité pour maintenir la qualité des soins.

VII. ANNEXES

- Annexe 1 : présentation succincte des experts chargés de l'évaluation
- Annexe 2 : Description détaillée de la méthodologie d'évaluation
- Annexe 3 : Théorie du changement
- Annexe 4 : Zone d'intervention du Programme Population
- Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 6 : Documentations consultées
- Annexe 7 : Matrice des questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.
- Annexe 8 : Tableau n°1 : Récapitulatif des actes de naissances délivrés entre 2017 et 2022 dans la commune de Bobo, 2ème Arrondissement
- Annexe 9 : Tableau n°2 : Récapitulatif des jugements rendus par les TA et les TD de la commune de Bobo entre 2017 et 2022, 2ème Arrondissement
- Annexe 10 : Tableau n°3 : Statistiques des jugements d'actes de naissance rendus par le Tribunal Départemental de Kaya
- Annexe 11 : Résumé des logiciels EC proposés au Burkina Faso
- Annexe 12 : Approches innovantes du programme PP
- Annexe 13 : Glossaire
- Annexe 14 : Termes de Référence

Annexe 1 : Présentation succincte des experts chargés de l'évaluation

Position: Chef d'équipe, Expert en évaluation de programmes multisectoriels de développement

Catégorie: I

Proposé par: NIRAS A.S.

Noms: **AGUILAR TIRABOSCHI**

Prénoms: **Luisa Maria**

Date de naissance: 10/07/1949

Nationalité: Italienne/Uruguayenne

Formation:

Institution (Date début – Date fin)	Diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s)
Université Catholique de Louvain, Belgique [1983-1986]	Doctorat en Sciences de l'Education
Université Catholique de Louvain, Belgique [1982-1983]	Licence en Psychopédagogie
Université Catholique de Louvain, Belgique [1980-1982]	Master Enseignement Supérieur
Institut de Formation des professeurs, Uruguay [1966-1969]	Enseignante

Connaissances linguistiques : (C2 excellent, A1 basique)

Language	Lu	Parlé	Ecrit
Espagnol	C2	C2	C2
Français	C2	C2	C1

Affiliation à une association professionnelle:

- Membre du Groupe Interuniversitaire de Recherche sur la Pauvreté (GIREP), Belgique.
- Membre Fondatrice de la Ligue Européenne des Droits de l'Enfant, 2019.
- Membre de la "Plate-forme belge pour les droits de l'enfant au sein de la coopération au développement", Belgique.
- Membre du Réseau Latino-américain et du Caribe de monitoring et d'évaluation.

Autres compétences: (ex. connaissances informatiques etc.) : Maîtrise et utilisation courante de Microsoft Office

Position actuelle: Consultante Indépendante

Années d'ancienneté auprès de l'employeur: n/a

Qualifications principales: (pertinentes pour le projet)

- Plus de **45 ans d'expérience en formulation, évaluation, gestion et coordination de projets et de programmes financés par l'Union européenne**, les Nations Unies et différents bailleurs internationaux dans les domaines des **Droits humains, Droits de l'enfant et des femmes** ;
- **Plus de 35 expériences financées par l'Union européenne** en tant qu'experte Genre (et *empowerment*), spécialiste de la société civile ou formatrice, principalement en tant que **cheffe d'équipe** ; 13 missions d'évaluation pour des projets financés par l'UE ;
- **Connaissance approfondie des procédures de la CE et des procédures FED**; Identification, formulation, coordination, gestion et évaluation de projets (Cycle du Projet et Cadre logique) ainsi que la gestion axée sur les résultats et la Théorie du changement.
- Très bonne **connaissance du contexte burkinabé**, réalisation de 7 missions au Burkina Faso dont la formulation du **profil genre du Burkina Faso** pour la Délégation de l'Union Européenne cette année ;
- Grande expérience du **renforcement de la Société Civile** à la promotion de la participation, à la bonne gouvernance, au renforcement institutionnel, à **l'égalité hommes et femmes, principalement à travers une approche transversale genre, notamment en Afrique Sub-Saharienne**. Plus de 25 missions auprès de la société civile intervenant sur les questions d'autonomisation des femmes, d'Etat civil, de santé sexuelle et reproductive, d'égalité entre les femmes et les hommes, etc.
- Familière des questions de démographie en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cameroun, Togo, Tchad, Niger) ;
- **Expérience spécifique dans la formation, le renforcement des capacités de la société civile et l'évaluation liés à la thématique du genre**, notamment dans la lutte et prévention des Violences basées sur le Genre et l'abus sexuel. Expérience des questions de genre dans des contextes sécuritaires difficiles (Burkina Faso, Tchad, Amérique centrale).

Expérience spécifique dans la région:

Pays	Date de-à	Pays	Date de-à
Burkina Faso	7/2021-5/2022 & 1/2012.& 9-10/2011 & 2/2010 & 6/2007.& 10-11/2006.& 7/2004.	RDC	09/2018 & 05-12/2018 & 04-12/2016 & 03/2012.& 10/2010 & 10/2008.
Cote d'Ivoire	09/2013.& 11/2012.	Togo	01-02/2020 & 01/1998
Tchad	06/2017.& 02/2011	Benin	08/2021 & 02/2010 & 11-12/2009.
Niger	08/2021 & 03/2010 & 02/2010	Sénégal	02-03/2020 & 11/2018 & 08/2009.& 06/2004.
Guinée Conakry	05 -09/ 2021 & 05/2016	Guinée Bissau	06/2009.
Cameroun	02/2016.	Mauritanie	08/2008.
RCA	02-06/2021 & 05/2010	Mali	01-03/2007.

Position: Expert II : **Spécialiste des questions de genre dans les politiques sectorielles et les projets de développement**

Catégorie: II

Proposé par: NIRAS A.S.

Noms: **NACOULMA**

Prénoms: **Jean-Didier**

Date de naissance: 03/05/1971

Nationalité: Burkinabé

Formation:

Institution (Date début – Date fin)	Diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s)
Université Catholique de Louvain (UCL) Belgique (09/2006-09/2007)	DEA (3ème cycle) Inter universitaire en développement, environnement et sociétés
Institut Universitaire d'Etudes du Développement Genève (IUED) /Suisse (10/2001 -07/2002)	Certificat de Spécialisation, niveau post grade : Etudes du Développement (Economie, Ecologie, Sociologie, Anthropologie, Gestion et financement du Développement.)
Institut du Développement Rural, (IDR)/Université de Ouagadougou (10/1997 -07/1997)	Ingénieur du Développement Rural (Bac + 5) : Foresterie
Institution (Date début- Date fin)	Autre formation/cours
IUED Genève/Suisse (01/2002)	Développement et perspectives de genre
FAO-UNITAR-Online course, (04/2018 -05/2018)	Developing gender-sensitive value chains-
UNCTAD online course (03-05/2020)	« Trade and gender»

Connaissances linguistiques : (C2 excellent, A1 basique)

Language	Lu	Parlé	Ecrit
Français	C2	C2	C2
Anglais	C1	B2	B2
Mooré	C2	C2	C2

Affiliation à une association professionnelle:

- AIDR : Association des Ingénieurs du Développement Rural
- APSOD : Association Solidarité plus pour le Développement :
- Gender and Climate Change Gender Expert Network

Autres compétences: (ex. connaissances informatiques etc.) : Traitement de texte : Word sous Windows 2000 et XP/Tableurs : Excel, Lotus, Ms Access, Genstat, Dbase III et IV, ORACLE/ Logiciels de télédétection et SIG : Idrisi (DOS et Windows), Arcview 3 et 4

Position actuelle: Consultant Indépendant

Années d'ancienneté auprès de l'employeur: n/a

Qualifications principales: (pertinentes pour le projet)

- **Plus de 17 années d'expérience dans la formulation, le montage, la gestion et l'évaluation de projets de développement.**
- Excellente connaissance des instruments et procédures de l'aide extérieure et de l'UE : réalisation du **profil Genre pour la Délégation de l'Union Européenne du Burkina Faso**, évaluation pour l'Union Européenne de l'Initiative « Ethical Fashion » au Burkina, participation à l'assistance technique de l'Union Européenne sur le projet « Sustainable Energy for All ».
- Très bonne connaissance de la gestion du cycle de projet et de l'utilisation du cadre logique , **spécialiste des questions de genre dans les politiques sectorielles** (Elaboration de guide, Analyses genre sectorielles de l'Union Européenne pour le Burkina).
- **Plus de 19 années d'expérience à travailler sur les questions d'égalité** entre les femmes et les hommes, le développement social.
- 15 années expériences portant spécifiquement sur **l'analyse selon le genre, l'intégration du genre et la participation des femmes**.
- Excellente connaissance du contexte local et des acteurs notamment de la société civile.
- Grande facilité de communication et du travail en équipe, parfaite maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

Expérience spécifique dans la région:

Pays	Date de-à
Burkina Faso	1997-2022
Niger	2014-2021
Mali	2020-2021
Benin	2011-2021

Position: **Spécialiste Gouvernance – Etat Civil**

Catégorie: II

Proposé par: NIRAS A.S.

Noms: **LANSOMDE**

Prénoms: **Jean-Baptiste**

Date de naissance: 31/12/1956

Nationalité: Burkinabé

Formation:

Institution (Date début – Date fin)	Diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s)
Institut Africain de perfectionnement et de Management (IAPM-Ouagadougou), Burkina Faso (2008-2010)	Management des projets et programmes de développement (MASTER 2)
Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM-Ouagadougou), Burkina Faso (1998-2001)	Administrateur des services financiers (ENAM - A')
Ecole Nationale d'Administration (ENA-Togo) (1989-1992)	Administration des douanes (ENA - A)
Université des sciences juridiques et sociales, Poitiers, France (1976-1978)	Certificat DEUG 2
Institution (Date début- Date fin)	Autre formation/cours
Institut CIFOPE/Paris/France, 2009	Méthodes modernes de management de projets
COMMISSION EUROPEENNE/ Ouagadougou, 2008	Introduction à l'appui sectoriel et à l'appui budgétaire
DGEP/Ministère de l'Economie et des Finances Ouaga, 2008	Conception de politiques et programmes de développement sensibles au genre
Cabinet d'études connaissances et développement , Ouagadougou, 2000	Programmation et suivi-évaluation des programmes et projets de développement

Connaissances linguistiques : (C2 excellent, A1 basique)

Language	Lu	Parlé	Ecrit
Français	C2	C2	C2
Anglais	C2	C2	C2
Espagnol	C1	C1	C1
Mooré (Burkina)	C2	C2	C2

Affiliation à une association professionnelle:

Autres compétences: Très bonne maîtrise de Ms Office, Access, Publisher

Position actuelle: Consultant Indépendant

Années d'ancienneté auprès de l'employeur: n/a

Qualifications principales: (pertinentes pour le projet)

- **Expertise avérée en matière d'Etat civil au Burkina Faso** (consultance et postes dans l'Administration publique) et dans la région ouest-africaine (consultance de longue durée) ;
- **8,5 ans dans le domaine spécifique de l'Etat civil** : mission d'appui dans le domaine Etat civil, Directeur Général de la modernisation de l'Etat civil (DGMEC – MARD) et Responsable du programme Etat-civil
- **10 années d'expérience en matière de réforme de l'administration publique et/ou services public** Importante expérience dans la coordination d'études rattachées au Ministère en charge de l'Administration du Territoire et de l'Etat Civil au BF ;
- missions internationales spécifiques dans le domaine de l'Etat civil en **Afrique subsaharienne** (Mali, RCI, Bénin, Cameroun) ;
- **8,5 années d'expérience professionnelle dans la formulation, montage, gestion et évaluation de projets de développement** ;
- Connaissance avérée des instruments et procédures de l'aide extérieure et de l'UE Consultant expert état-civil PAECISIS Civipol, financé par la DUE au Mali (Bamako) (2 ans) ;
- Compétence linguistique en langues nationales (mooré) ;
- Aptitude à collaborer, négocier et concevoir des projets et programmes avec les plus hauts fonctionnaires de l'Etat au Burkina Faso.

Expérience spécifique dans la région:

Pays	Date de-à
Burkina Faso	Depuis 1981
Mali	01/2018 – 10/2019
RCI	2016
Cameroun	2009
Bénin	2009

Position: **Spécialiste santé avec une forte expérience en planification familiale et santé sexuelle et reproductive**

Catégorie: II

Proposé par: NIRAS A.S.

Noms: **OUEDRAOGO**

Prénoms: **Ousmane**

Date de naissance: 20/07/1965

Nationalité: **Burkinabé**

Institution (Date début – Date fin)	Diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s)
Institut Supérieur en Santé et Développement, ISED, Université Cheick Anta Diop Dakar, Sénégal (Mars 2005-Avril /2006)	Master en Santé Publique/ Gestion de programme de santé communautaire spécialisé sur les IST/VIH
Université de Ouagadougou, Burkina Faso (Octobre 1991-Juin 1993)	Maîtrise de Sociologie
Université de Ouagadougou, Burkina Faso (Octobre/1989 – (Novembre/1990)	Licence en Sociologie

Connaissances linguistiques : (C2 excellent, A1 basique)

Language	Lu	Parlé	Ecrit
Français	C2	C2	C2
Moré	C2	C2	C2
Dioula	C2	C2	C2

Affiliation à une association professionnelle:

- Personne ressource ayant contribué à la mise en place du **Groupe Technique Santé de la Reproduction regroupant 23 ONG nationales et Internationales** intervenant dans le domaine de la **Santé Reproductive au Burkina**.
- **Point focal de la Société Civile** dans l'**observatoire national du Dividende Démographique (ONDD)** depuis 2016 dans le cadre du projet SWEDD de la Banque Mondiale. **Membre du Country Coordination Mechanism Burkina (CCM Fonds Mondial)** au titre du Secrétaire Permanent des ONGs (SPONG) pour les ONG nationales et Internationales.
- **Secrétaire Général de la Coalition Régionale des Organisations de la société civile du partenariat de Ouagadougou pour la planification familiale (CROSC-PF)**, coordonne les actions des OSC PF des neuf pays du partenariat de Ouagadougou depuis 2016.
- Membre du comité technique d'élaboration du **plan d'accélération de la Planification Familiale au Burkina depuis 2012** et Membre des comités de pilotage du **Plan d'Accélération de la Planification Familiale 2017-2020** et du **Plan National de la Planification Familiale 2021-2025**. Membre des comités techniques de revue du **plan stratégique santé des adolescents et jeunes 2016-2020** et pour l'élaboration du **plan stratégique santé des adolescents et jeunes 2022-2025** du Burkina Faso (06/2021-04/2022).
- Membre du Comité Technique chargé de l'élaboration des engagements du Burkina sur **Family Planning 2030** concernant les engagements internationaux de Londres 2017 sur la **Planification Familiale** sous le leadership du **Secrétariat Technique Chargé de l'Accélération de la transition Démographique**. (06-12/2021).

Autres compétences : Excellente maîtrise des outils Microsoft Office, Epi Info, MS project

Position actuelle: Consultant Indépendant

Qualifications principales:

- Plus de **13 années** d'expérience professionnelle dans la formulation, le montage, gestion et évaluation de projets de développement en santé: Conduite de **5 évaluations de projets relatifs à la santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso, au Togo et au Sénégal**, formulation et gestion de plusieurs projets pour renforcer l'**accès des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive** et pour l'amélioration de la santé maternelle dans le cadre de son mandat de coordonnateur du Conseil Burkinabé.
- Plus de **20 années d'expérience dans le secteur de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso et dans les pays d'Afrique de l'Ouest** ; membre des comités techniques et de pilotage des Plans Nationaux d'accélération de la planification depuis 2012 et coordonnateur de plus 10 projets relatifs à la **santé sexuelle et reproductive**.
- Très bonne connaissance des acteurs notamment de la **société civile impliquée dans la gestion de la santé reproductive et sexuelle au Burkina Faso**, **Secrétaire général de la Coalition Régionale des Organisations de la société civile du partenariat de Ouagadougou pour la planification familiale** ; Point focal Société civile au sein de l'**observatoire national du Dividende Démographique (ONDD)**.

Expérience spécifique dans la région:

Pays	Date de-à
Burkina Faso	1997-2022
Togo	06-08/2006
Sénégal	10-12/2006
Guinée Bissau	07-08/2010
Mauritanie	08/2017
Guinée Conakry	09/2018

Annexe 2 : Description détaillée de la méthodologie d'évaluation

1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1 Objectifs de l'évaluation et portée de l'évaluation

La mission d'évaluation accordera une attention particulière à la mise en place d'une **démarche participative et qualitative**, favorisant ainsi l'adhésion et l'implication d'un nombre suffisamment représentatif d'acteurs institutionnels, partenaires et bénéficiaires du Programme. Selon une approche ascendante, ou « bottom-up », cette démarche devra permettre d'assurer une analyse différenciée de l'implication des différentes typologies des acteurs concernés.

S'agissant d'une évaluation stratégique et prospective, les TdR précisent le cadre et l'objectif de l'évaluation qui est ciblée sur « l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats des actions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent sur l'approche orientée sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable »¹³⁵, dans le cadre du *Consensus Européen pour le Développement* (2017).

Ainsi, la méthodologie définie pour cette évaluation est principalement orientée à fournir à l'autorité contractante et aux parties prenantes :

- a) **une analyse globale et indépendante** de la performance obtenue par le PP, en insistant sur la comparaison des résultats atteints au regard des résultats attendus, à la détermination des raisons expliquant les différences observées, et à la contribution des résultats obtenus à l'atteinte des objectifs ciblés. Dans le contexte d'une **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**, il s'agira d'apprécier la qualité des résultats obtenus au regard de leurs effets sur les objectifs escomptés ainsi que sur les ODD les plus pertinents par rapport au programme, notamment les ODD n°3, n°5 et n°16¹³⁶.
- b) **les enseignements tirés** et débouchant sur la formulation de conclusions et de recommandations.
En tenant compte que les résultats de l'évaluation de ce programme s'avèrent très importantes pour alimenter et optimiser les politiques publiques et sectorielles de développement du pays, les recommandations proposées devront être concrètes, réalistes et faisables. Elles devraient contribuer à tracer des pistes pour de futures interventions, en accord avec les nouvelles priorités de l'UE et les cibles définies par le PNDES en matière de Population.
- c) Apprécier **l'intégration pertinente et effective des approches transversales** dans toutes les composantes du Programme Population, notamment en rapport à l'égalité des genres, l'approche basée sur les droits, ainsi qu'à la protection de l'environnement, et le principe onusien de « ne laisser personne pour compte »¹³⁷. L'approche transversale genre sera abordée en se référant à l'approche spécifique de la politique d'action extérieure de l'UE, particulièrement en rapport au plan d'action sur l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes (GAP III), ainsi qu'à la SNG de Burkina Faso.

L'équipe d'évaluation aura le souci d'identifier les chaînes de cause à effet plausibles entre les inputs et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts de l'intervention de l'UE, d'en trouver les preuves et d'identifier les facteurs générant ou entravant les progrès visés.

¹³⁵ TdR de l'évaluation, page 8

¹³⁶ ODD n°3 Bonne santé et bien-être ; ODD n°5 – Égalité entre les sexes ; ODD n°16 – Paix, justice et institutions efficaces

¹³⁷ « Leave No-One Behind ».

Compte tenu des particularités du contexte d'intervention, l'approche méthodologique sera flexible et adaptable aux besoins émergents et changements qui pourraient se manifester lors de la phase de terrain et/ou de la mise en œuvre globale de la mission.

2.4 Questions d'évaluation (QE) proposées

Ce chapitre présente les questions d'évaluation (QE) basées sur l'analyse de l'approche conceptuelle et stratégique du Programme Population, des résultats, des objectifs spécifiques et de l'objectif global escomptés de l'action, ainsi que de la logique d'intervention, de la pertinence de la gouvernance et de la capacité de mobilisation et de l'articulation des acteurs impliqués. Les QE prennent en compte la performance du programme au regard des six critères d'évaluation CAD/OCDE indiqués dans les TdR¹³⁸, à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. En outre, l'évaluation cherchera à répondre au critère spécifique à l'Union européenne, à savoir la valeur ajoutée communautaire, concernant les bienfaits supplémentaires apportés par le Programme Population, comparés à ceux qui auraient découlé de l'intervention seule des États membres. Les questions d'évaluation (QE) ont été formulées sur la base des questions indicatives et approches prioritaires suggérées par les TdR, qui délimitaient clairement le champ de l'évaluation en précisant les critères et composantes sur lesquelles les QE devraient porter. Sur base de ces orientations, ainsi que des consultations initiales, et de l'analyse documentaire, l'équipe d'évaluation a défini un éventail de questions d'évaluation (QE) et pour chacune d'entre elles, les critères de jugement (CJ) et indicateurs (I)¹³⁹ d'approche et les éléments clés qui feront l'objet de l'analyse pour chaque QE.

La matrice d'évaluation prévoit l'analyse des questions évaluatives à partir des divers types d'indicateurs, de manière à assurer l'équilibre entre l'approche quantitative et qualitative. La corrélation entre les composantes et les indicateurs de performance reliés sera identifiée, tout comme l'implication de chaque partie prenante (partenaires et bénéficiaires) dans celles-ci. Les indicateurs d'analyse tiendront également compte des questions transversales.

En outre, les critères de jugement et les indicateurs, sont complétés par les sources/références d'informations, ainsi que la méthodologie (outils d'évaluation) employée pour y répondre (voir Annexe 7 - Matrice des questions d'évaluation).

L'équipe d'évaluation adoptera une approche **inclusive et participative**, impliquant un large éventail de parties prenantes et garantissant l'équilibre entre les sexes et la représentation/perspective des jeunes et des femmes.

Les consultants chercheront à rester fidèles à l'approche méthodologique proposée dans l'offre méthodologique. Compte tenu de la sécurité du pays et du contexte, on peut anticiper qu'il y aura des circonstances qui pourront affecter la réalisation de certaines activités en présentielle ; il est donc prévu de réaliser des entretiens à distance pour les autres régions.

Les déplacements dans les régions ciblées devront être revus à la baisse en raison des risques liés à la situation d'insécurité (voir annexe 3). Une seule mission sera autorisée (Bobo-

¹³⁸ TdR page 11 à 13, points 2.1 et 2.2

¹³⁹ L'évaluation reposera également sur l'analyse des indicateurs suivants :

1. Les indicateurs de ressources concernent le budget alloué à chaque niveau de l'intervention.
2. Les indicateurs financiers permettent de suivre son déroulement en termes d'engagement et de paiements.
3. Les indicateurs de réalisation concernent l'activité. Ils permettent d'analyser les décalages éventuels entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé, d'analyser les réorientations qui ont pu s'opérer.
4. Les indicateurs de résultats concernent l'effet direct et immédiat induit par l'intervention. Ils renseignent sur l'évolution, par exemple, du comportement, de la capacité ou des performances des bénéficiaires directs.
5. Les indicateurs d'impact concernent les conséquences du projet au-delà des effets immédiats sur les bénéficiaires directs.

Dioulasso). La mission à Kaya reste à discuter et est conditionnée à la décision de la DUE et du Département sécurité de NIRAS. ¹⁴⁰

- Phase de synthèse

Cette phase a pour objectif de finaliser le processus d'évaluation, notamment par la justification explicite des réponses à l'ensemble des QE pour chacun des critères d'évaluation, ainsi que pour l'élaboration de conclusions et recommandations pertinentes, claires et concrètes. Elles seront formulées en termes stratégiques, déclinées en suggestions opérationnelles et ordonnées par priorité. Ces éléments seront rassemblés dans le **projet de rapport final** conformément aux orientations des TdR, et présentés au Groupe de référence. Sur base des remarques du GR, l'équipe fera les ajustements et approfondissements nécessaires qui seront apportés au projet de rapport. Ces éléments permettront de finaliser le **rapport final**, ainsi que le **résumé exécutif**.

- Phase de diffusion

L'objectif de cette phase est de partager et diffuser les résultats de l'évaluation, en mettant en évidence des messages « clés » et dans un format didactique/pédagogique. Il s'agira de : (i) produire **cinq « policy briefs »** qui mettront en évidence les principaux résultats de l'évaluation dans l'optique d'alimenter la réflexion de l'Etat burkinabè et de l'Union européenne sur les principaux enjeux repérés. (ii) organiser un **séminaire autour des principaux résultats de l'évaluation** avec la participation des représentants de l'Etat, des Ministères concernés, des PTF, des ONG, l'ISSP et l'UNICEF, qui se déroulera à Ouagadougou.

3.3.2 Outils et collecte des données

Afin d'atteindre des résultats pertinents, les évaluateurs ont développé des méthodes/outils d'analyse quantitatives et qualitatives, en recourant à différentes techniques et instruments d'analyse (interviews, groupes de discussion, ateliers, analyse des données et des documents disponibles, témoignages des parties prenantes, visites aux projets/actions bénéficiaires de subventions,...), afin d'apprécier les réalités sous différents angles, et ainsi procéder au croisement et à l'analyse des informations collectées. On peut citer :

Des entretiens semi-structurés informels et formels – Durant la phase de démarrage des entretiens basés sur des guides spécifiques d'entretien ont été réalisés avec un nombre limité d'acteurs clés, ayant pour but l'échange d'informations et le recueil d'appréciations, témoignages et propositions. Cette technique a été systématiquement utilisée avec tous les intervenants rencontrés (voir annexe 2 - liste des personnes rencontrées).

Lors de la phase de terrain, des entretiens semi-structurés seront réalisés en vue de recueillir et d'analyser les perceptions des parties prenantes, partenaires et bénéficiaires, directement et indirectement impliqués dans le PP. L'accent sera mis sur leurs réussites, leurs difficultés, le contexte évolutif, les leçons apprises, etc. Le choix d'utiliser une approche semi-structurée se fonde sur la liberté qu'elle laisse aux consultants d'adapter les questions lors des entretiens, tout en respectant la logique des questions-clés. Elle a aussi l'avantage de laisser

¹⁴⁰ En ce qui concerne la sécurité, la menace terroriste et le risque d'enlèvement sont très élevés sur l'ensemble du territoire burkinabè. Selon les rapports de sécurité et le déplacement dans le territoire burkinabè est intégralement formellement déconseillé (niveau rouge) à l'exception de la ville de Ouagadougou (niveau orange). Ceci a été confirmé également lors d'une réunion de consultation le 25 octobre avec la DUE, représentée par Claire SAIMAN. Mme SAIMAN a confirmé cette situation sécuritaire et qu'en tant que DUE, il appartient à NIRAS de décider de la modalité de la mission sur le terrain (à distance/présentielle). Il convient d'être extrêmement vigilant et de rester discret sur les itinéraires empruntés et les lieux de destination de ces déplacements. Compte tenu de ce qui précède, la mission de terrain prévue à Bobo-Dioulasso et la possibilité envisagée de visiter Kaya seront réévaluées avec le département de sécurité de NIRAS. A ce stade, nous pensons que la visite à Bobo-Dioulasso est plus probable que la visite à Kaya.

la personne interviewée s'orienter vers les aspects des questions qu'elle considère elle-même comme prioritaires ce qui permet entre autres d'apprécier leur vision et degré d'appropriation.

Collecte et analyse de données - Lors de la phase de démarrage, l'équipe a avancé dans la revue documentaire en amont de la phase terrain afin de faire ressortir des premiers éléments d'analyse par rapport à l'approche stratégique du Programme Population, ainsi que les particularités de la mise en œuvre, tout en tenant compte des rôles et des articulations entre les diverses typologies d'acteurs.

Cette démarche a permis également de :

- Retirer une meilleure compréhension des enjeux contextuels, ainsi que des priorités stratégiques et thématiques du PP.
- Analyser les documents contractuels du PP établis par l'autorité contractante, ainsi que par les partenaires.
- L'étude des livrables et autres documents produits dans le cadre du programme a permis de s'imprégner au maximum des données factuelles relatives aux activités et réalisations (rapports techniques et financiers, comptes rendus de mission, rapports de formation, études, rapport de capitalisation, etc.). Cette étude a fait ressortir un certain nombre de documents qui offrent davantage des éléments factuels et descriptifs, manquant parfois d'une analyse qualitative et stratégique plus approfondie, notamment en ce qui concerne les dynamiques de population.

Activités collectives : Ateliers - Focus groups - Ils seront organisés davantage dans la phase terrain afin de disposer d'espaces d'analyse et de partage des avis avec les partenaires et bénéficiaires ayant été engagés dans des initiatives communes (thématiques ou au niveau des localités géographiques) ce qui devrait permettre d'approfondir les catégories d'analyse, ainsi que de recueillir des avis et perceptions des acteurs ayant des profils différents. Ces groupes de discussion seront organisés avec des groupes homogènes de membres de partenaires de mise en œuvre, en fonction des composantes et zones géographiques, veillant à assurer une représentativité équilibrée des hommes et des femmes, ainsi que des jeunes. Les groupes de discussion serviront à extraire plus d'informations à travers des discussions et un effet de groupe constructif.

Triangulation des données. Les informations provenant de différentes sources (primaires et secondaires) seront comparées et croisées pour valider ou non les analyses formulées au regard des critères d'évaluation. Cette triangulation s'opère à plusieurs niveaux (i) diversité des outils de collecte de données ; (ii) types de sources différents ; (iii) équipe aux profils variés et complémentaires.

3.3.3 Organisation des Focus groups et de l'atelier de restitution prévu dans la phase de terrain

Selon prévu par les TdR, deux ateliers devraient être organisés dans la phase terrain (organisée sur quatre semaines):

- a) Un atelier de capitalisation et échanges programmé en début de la phase terrain (première semaine). Selon les TdR, l'objectif prévoyait qu'une « restitution des résultats obtenus et des bonnes pratiques sera faite ». Cet atelier serait organisé par l'équipe d'évaluation, avec la collaboration de l'AMD qui fournit l'appui logistique, plus un budget de 4.971 euros correspondant à un reliquat de son budget.
- b) Un atelier de restitution/débriefing, ayant pour objectif une restitution/débriefing à la fin de la phase terrain, donc dans la quatrième semaine.

Pour résoudre cette situation, et avec l'accord de la DUE, le plan de travail a été revu, afin de proposer un plan alternatif qui permettra de respecter au mieux les TdR et de répondre en même temps au problème soulevé. Il a été décidé :

- De ne pas réaliser l'atelier de capitalisation et d'échange prévu au début de la phase de terrain (si jamais l'atelier était maintenu, un changement d'objectifs serait exigé).
- D'organiser des focus groups (notamment avec les ONG cheffes de file et les OSC bénéficiaires des subventions (OS1 et OS2), les 11 chercheurs qui ont participé à l'OS3...) pendant la phase de terrain avec le soutien financier de l'AMD, initialement prévu pour l'atelier de capitalisation et d'échange.
- À la fin de la phase de terrain, un atelier de restitution/débriefing, prévu la semaine 4 de la phase terrain : le Forfait 1 avec le Groupe de référence et les principaux acteurs et parties prenantes. Selon les clarifications reçues, environ 60 personnes y participeraient dont une moyenne de 20 personnes indemnisées pour leur déplacement. Cet atelier a eu lieu après que l'équipe avait effectué la mission sur le terrain et disposait des résultats préliminaires à partager avec les participants.

Cette mesure, a permis un meilleur temps de préparation de l'atelier et une meilleure prise en charge des contributions des groupes cibles rencontrés sur le terrain. En plus, les déplacements multiples des participants en ces temps d'insécurité grandissante expliquent cette posture de prudence.

Annexe 3 : Théorie du changement

Telle que prévue dans l'offre méthodologique, la phase de démarrage a permis de reconstruire la théorie du changement (TdC) du Programme Population, qui sera utilisée par les consultants comme un document de référence essentiel, tout au long du processus d'évaluation.

En effet, dans une évaluation orientée vers une « approche changement », la théorie du changement (TdC) est un outil indispensable pour comprendre les mécanismes sous-jacents aux changements recherchés. Ainsi, l'analyse se focalise davantage sur les liens de causalité à différents niveaux de la chaîne de résultats, telle que présentée dans la théorie du changement (voir schéma ci-dessous) ; en explorant dans quelle mesure les hypothèses ont contribué (ou non) à la réussite du programme ; ainsi que les blocages et risques pouvant freiner l'atteinte des résultats escomptés.

In fine, la TdC doit permettre d'identifier et de décrire comment les interventions soutenues par le Programme Population sont censées contribuer à atteindre les produits, résultats et effets, qui devraient ainsi, contribuer à atteindre l'objectif global du programme.

L'élaboration de cette théorie du changement (TdC) repose sur une analyse des principaux documents stratégiques et opérationnels du Programme Population qui sont pertinents pour cette mission d'évaluation, ainsi que des entretiens préliminaires avec la DUE au Burkina Faso, les membres du Groupe de Référence, les différentes directions techniques des Ministères concernés et les partenaires et bénéficiaires de l'intervention.

Elle a quatre objectifs principaux :

- Reconstituer les principaux choix politiques et stratégiques de l'UE et du gouvernement qui sous-tendent la stratégie d'appui aux politiques et dynamiques de population au Burkina Faso. Cela devrait aider à évaluer la performance de la stratégie du Programme Population dans son ensemble, en fonction des priorités stratégiques que l'UE (CF) envisageait d'atteindre;
- Réviser les questions d'évaluation (QE) sur la base des hypothèses clés et des « **trajectoires de changement** » qui se retrouvent dans les principaux documents politiques de l'UE et du gouvernement;
- Dresser le bilan de la mise en œuvre du PP au regard de l'atteinte des résultats définis dans la Convention de financement et les contrats de subvention.
- Guider le processus de réalisation de cette évaluation car cette TdC sera « l'outil de référence » pour couvrir toutes les dimensions clés requises.

La TdC présentée dans le schéma ci-dessous sera amendée au cours de la phase terrain.

Cette TdC se veut générique dans la phase de démarrage. Elle décrit les différentes étapes nécessaires pour atteindre l'impact attendu, tout en précisant les hypothèses sous-jacentes à l'atteinte des différents niveaux de résultats et les risques existants.

Dans cette perspective, la théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, depuis la conception et la collecte des données jusqu'à l'analyse et l'identification des résultats, ainsi que l'identification des conclusions et des recommandations. Veuillez-vous référer ci-dessous au tableau Théorie du Changement du programme de Population.

Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées

LISTE DE PRESENCE - PARTIES PRENANTE RENCONTREES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU PROGRAMME POPULATION			
REGION DU CENTRE (OUAGADOUGOU)			
N° Ordre	Institutions rencontrées	Nom et Prénoms	Fonctions
1	Partenaires techniques et financiers	OUEDRAOGO Forence	Ambassade de suède
2		SAMANDOULOGOU Lydvine	Enabel
3		BATIGA Dorothée	Ambassade du Danemark
4	Délégation de l'Union Européenne	CASAS Christophe	Election, Décentralisation, Etat civil, DUE, Ouagadougou
5		OUEDRAOGO Fatou	Santé, DUE, Ouagadougou
6		SAN JOSE Yolanda	Cheffe d'équipe Bonne Gouvernance, DUE, Ouagadougou
7		SAMAIN Claire	Chargée de programme, DUE, Ouagadougou
8		SASSI Sihem	Chef d'équipe services sociaux
9		COULAUD SAVEL Violaine	Chargée de programmes
10		Coordination et communication	SAMPEBEGO Hilaire
11	SANOUE Assetou		Directrice d' I C I
12	GALLE Bénédicte		Point focal communication Programme Population.
13	Direction générale de la modernisation de l'état civil (focus groupe)	BALIMA Justin Omer	Directeur Général
14		BANDAOGO W Dominique	Chef de Service Etudes/planification
15		RAMDE Maimouna	Chef de service
16		SY/KABORE Fatoumak	DSCCESS
17		KONATE Oury	DLF
18		SINARE Hawa	Chef de service
19		YAMEOGO RASMATA	Cadre
20		NIKIEMA Mariam	Cadre
21		OUEDRAOGO Dahoud	Chef de service
22		OUEDRAOGO Hamado	Chef de service
23	Direction des politiques de population	OUEDRAOGO Mariam	Chef de service point focal du pp
24		KALMOGO W Fabrice	Chargé de suivi évaluation
25	A M D	PODA Nata	Directeur Général Adjoint
26		SAMPEBEGO Hilaire	Expert Suivi Evaluation
27		BELEMGNEGRE Pascal	Expert Suivi Evaluation
28	UNICEF	RAOELISON RABEHARISOA	Responsable PAMEC
29		Arisoa	

30		SAWADOGO Ali	Programme protection de l'enfant
31	ISSP	SOURA Abdramane	Directeur
32		YAMEOGO Fabrice	Enseignant chercheur
33	Direction générale de la promotion du genre	SAWADOGO Honorine	DGG
34		KOALA Jacques	DFE
35		TIENIN Blaise	DIGP/DGG
36		YIGO Marcelline	DPL VBG
37	DGESS/MATDS	DIPAMA Toussaint	Directeur général
38		OUEDRAOGO Frédéric	DCPP
39	Ministère de la santé et de l'Hygiène publique	Dr ZOMBRE Valerie	DSF
40		BOUGMA Mathieu	Chargé Programme PF
FOCUS GROUPE			
41	N°1 : Partenaires techniques et financiers	BATIGA Dorothée	Chargée de programme, Ambassade du Danemark
42		HENRY PAULE Elysé	Cheffe de projet P+S
43		SAMANDOULGOU Lydvine	attachée junior de coopération
44		PROTELANCE GALARNEAU Joanie	Agent de développement
45		TAPSOBA Lydia	chargée de programme DSSR
46		ZOURE Christophe	Chargé de programme, Ambassade de Suède
47	N°2 : ONGs , cheffes de file	BASSAMNI Christiano	représentant légal ACRA
48		DABIRE Sam Joseph	Coordonnatrice Projet
49		FREGOSSO Sylia	Coordonnatrice Pays ACRA
50		GNANOU HOLLEBECQUE Amélie	Conseillère protection de l'enfant
51		KABORE Yacouba	National Roving Opération Manager/ SCI
52		KAWA Issoumaila	Conseiller santé / Plan Burkina
53		LOMPO Miyemba	Coordonnateur Recherche et capitalisation, TDH
54		PITROIPA Z. Aimé Francis D.	Coordonnateur de Zone / EDUCO, Ouahigouya
55	SANOU Zézouma Philippe	Coordonnateur national / PROSARE/Plan Burkina	
56	N°3 : OSC bénéficiaires de subvention	KONDA Ousmane	Coordonnateur national
57		MARIKO Lamine	Chargé de programme ASMADE
58		NAKANABO Pauline	Représentant pays
59		OUEDRAOGO Adam Noma	chargé de projet PROMACO
60		OUEDRAOGO Aicha	Chargée de projet

61		OUEDRAOGO R. Cécile	Conseillère en animation ASMADE
62		SAMA Ouambi	Chargé de SIE- RAJS/BF
63		SINARE Augustin	Point focal AMBF
64		TASSEMBEDO Désiré	Coordonnateur national
65		WUBDA Gertrude F.R.	Vice présidente Association Litemme de l'avenir
66		ZONGO Anatole Thierry	Chargé de programme
67	N°4 : DGMEC	BALIMA Justin Omer	DG DGMEC
68		BANDAOGO W. Dominique	Chef de service à la DGMEC
69		GALBANE Rasmata Nakia	agent DGMEC
70		OUEDRAOGO Dahoud	Chef de service à la DGMEC
71	UNICEF	SAWADOGO Ali	Administrateur programme UNICEF
72	N°5 : acteurs institutionnels	BALIMA Justin Omer	DG DGMEC
73		GALBANE Rasmata Nakia	agent DGMEC
74		KARGOUGOU/OUEDRAOGO Mariam	Cheffe de service DGEP/DPP
75		KONATE Oury	DLF/DGMEC
76		OUEDRAOGO Lizeta	Agent à la DGG, ex SP/CONAPG
77		SINARE Hawa	Cheffe de service DGMEC
78	N°6 : ISSP	BOUGMA Moussa	Enseignant chercheur, ISSP, Ouaga
79		DOFINI Nankoita	Communicateur, ISSP, Ouaga
80		GNOUMOU/THIOMBIANE Bilampia	Enseignante chercheuse, ISSP, Ouaga
81		KI D. Joseph	Infirmier, District sanitaire de NGMS, ouaga
82		LABITE Matè A. Joseph	Doctorant, Assistant de recherche ISSP, Ouaga
83	N°6 : ISSP (suite)	OUEDRAOGO Mahamadi	Délégué médical, Challenge Company, Ouaga
84		OUILI Idrissa	Enseignant chercheur, ISSP, Ouaga
85		SANGU Gabriel	Enseignant chercheur, ISSP, Ouaga
86		SAWADOGO Kadiguiai	Inspectrice
87		WAYACK Pambe Madeleine	Enseignante chercheuse, ISSP, Ouaga
88		YAMEOGO Boyarm Fabrice	Enseignant chercheur, ISSP, Ouaga
89	Associations des femmes de l'avenir (AFA)	ILBOUDO Lamoussa Fanta	secrétaire à l'organisation AFA, Ouaga
90		SEOME Dahamatou	Trésorière adjointe AF, Ouaga
91		TARNAGDA W. Franceline	Présidente APA, Ouaga
92		WUBDA Jean Franceline	Vice présidente AFA, Ouaga
93	AMD	ZOUNGRANA Benjamin	directeur AMD
94		TIEMTORE Rasmata	stagiaire

95		KAGAMBEGA Salamata	Personnel
96	Fondation ACRA	BASSANINI Christiano	représentant légal ACRA
97		BOFFY Flavio	Nouveau chargé Pays, ACRA
98		FREGOSSO Sylvia	Coordinatrice Pays ACRA
99	CSPS de Dassasgo	Mme ILBOUDO	Infirmière Chef de Poste (ICP) CSPS
100	Entreprise I C I.	GALLET Bénédicte	Directrice Projet
101		GUIRE/SANOUE Assétou	Directrice I C I
102	EDUCO	DABIRE Sam	Coordonnateur Consortia
103	Save the Children	GNANOUE Amélie	Coordonnatrice Consortia
104		BASSOLE Innocent	Coordonnateur Consortia
105	Communauté San'Egidio	GUIBRE Colette	Coordonnatrice Projet Bravo
106	DGMEC	OUEDRAOGO Daoud	Chef service juridique
107	Ministère chargé du genre et de la famille	KABORE Assétou	(A distance)
108	Plan international	Dr SANOUE	Coordonnateur
109	DPEPS Dori	TIENDREBEOGO Damien	(A distance)
110		M. OUEDRAOGO	(A distance)
111	Ministère de la santé et de l'Hygiène publique	Dr SENI Emmanuel	Directeur Général de la Santé, Chargé de cours à la Tripano
112	DUE	SAVEL Michel	Chargé de programme Résilience, Développement humain et social
113	Ministère de la santé et de l'Hygiène publique	M. YODA	Procureur du faso, près le Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou
114		YERBI Rockia	substitut du Procureur du faso
REGION DES HAUTS BASSINS (BOBO-DIOULASSO)			
N° Ordre	Institutions rencontrées	Nom et Prénoms	Fonctions
115	Procureur du Faso	COMBARY Narcisse JD	Président du TGI
116	Tribunal de Grande instance (TGI)	KIENTEGA Madi	Juge d'instruction, Président de la Commission d'Assistance judiciaire
117		SOME Fernand	Greffier, Rapporteur de la Commission d'Assistance judiciaire
118		ZOUNGRANA R. André	Procureur du Faso près le TGI
119	Mairie d'arrondissement n°2 Mairie	HIEN MOGANTERDAR Constant	Officier d'état civil délégué
120		KI Salamata	administrateur civil, SG Mairie d'arrdt 2
121		SANON Souleymane	Chef de service état civil
122		GARAME Valentin	Infirmier chef de poste (ICP)

123	Centre secondaire d'état civil, arrdt 2 COLMA	TRAORE Bakary	agent transcripteur au CSEC
124	Association Jeunesse et Culture (AJCD) (focus groupe)	GUIEDEM Charles	Animateur AJCD
125		MILLOGO Abdramane	Coordonnateur
126		OUEDRAOGO Mahamoudou	Animateur AJCD
127		SANOU Abdoulaye	Animateur AJCD
128		TRAORE Drissa	Point focal village de Satiri
129	Association regionale des femmes du Houet oeuvrant dans le genre, l'état civil, la planification familiale (focus groupe)	DAMA Adèle	Membre de l'association
130		TRAORE/SOME Solange	Coordonnatrice de l'association
131		OUATTARA Kadi	Membre de l'association
132		OUEDRAOGO Awa	Membre de l'association
133		PAGABELEM Awa	Membre de l'association
134		PAGABELEM Awa	Membre de l'association
135		TRAORE Bintou	Membre de l'association
136		TRAORE Sita	Membre de l'association
137	Mairie Arrondissement 5	SORY /ZANTE Awa	Secrétaire général Arrondissement 5
138		KONE Issa	Chef service état civil ardm 5
139	Action sociale Bobo	YAMEOGO/BELEM Bernadette	Ancienne Directrice Genre et famille du Houet
140	Genre et famille du Houet	OUEDRAOGO/SIUALI Lamoussahan	Directrice par interim Genre et famille du Houet
141		NAKOULMA Lamine	Chef de service DSPE -DPGF
142	Personnes ressources (Non bénéficiaires)	BATIANA Péma	Entrepreneur , Président Association
143		GUINDO Boukary	retraité, membre de l'association
144	Genre et famille du Houet	BELEM ABDOU Dramane	Responsable du centre d'urgence de Koko
145	Collectif femmes et Solidarités (focus groupe)	SANOU/KONATE Mariam	Présidente
146		BOLY/DJIGA Fatoumata	Trésorière
147		COULIBALY Hawa	Secrétaire General
148		KASSAMBA Koritimi	Secrétaire Caissière
149		KIENDREBEOGO/OUEDRAOGO Caroline	Suivi Evaluation
150		KONE Adama	Agent de Liaison
151		SANKARA Idrissa	Père Burkinbila à Bama
152		SAWADOGO Abdoul Kader	Elève au Lycée de Bama
153		TRAORE Fatoumata	Animatrice Satiri
154		TRAORE Lassina	Paire Educateur Satiri
155	TRAORE/KONE Aychatt	Information	
156	Direction Régionale de la Santé	Dr DIAO Rodrigue	Directeur Régionale de la Santé des Hauts Bassins
157	District Sanitaire	Dr KONATE Issa	Médecin Chef District DO
158	CSPS Bindougoussou	BOGNINI Mariam	Femme leader

159		SOME Konnidaba	Infirmier Chef de Poste
160	CSPS Yéguéré	OUEDRAOGO Abdoul	Infirmier Chef de Poste
161		SANOU Chressain	ASBC
162	Lycée de Yegueresso	SANON Bibata	Educatrice Sociale
163		COULIBALY Daouda	Enseignant
164		SANOU Thomas	Elève
165		SIDIBE Salimata	Elève
166		SANOU Nicodème	Elève
167	Lycée de Yegueresso (suite) (focus groupe)	MILLOGO Korotimi	Elève
168		MILLOGO Tenè	Elève
169		DIANE Massita	Elève
170		SANOU Georges	Elève
171		MILLOGO Fidèle	Elève
172		SANOU Yacouba	Elève
173		OUATTARA Abdoul Karim	Elève
174		SANOU Daouda	Elève
175		SANOU Djouma	Elève
176		POLENGA Natalie	Elève
177		ZERBO Fadilatou	Elève
178		MILLOGO Awa	Elève
179		MILLOGO Souro Jerome	Elève
180	PORGA Mohamed	Elève	
181	OSC RAJS	SAWADOGO Mahama	Coordonnateur Régional
182		BAMBARA Madina	Pair Educateur
183		DAH Achille	Pair Educateur
184		NABA Issouf	Pair Educateur

REGION CENTRE NORD KAYA

N° Ordre	Institutions rencontrées	Nom et Prénoms	Fonctions
185	Direction Régionale de la Santé CN	Dr KPODA Annicet	Directeur Régional de la Santé CN
186	District Sanitaire Kaya	Dr YAMEOGO Albert	Médecin Chef de District
187	Centre jeune RAJS Kaya	OUEDRAOGO Josué	Pair éducateur
188		KAFANDO Laurent	Pair éducateur
189		SAWADOGO Benjamin	Chargé de mobilisation
190		SERE Bibata	Chargé de suivi évaluation
191	SOS JD Kaya	KAFANDO Benoit	Coordonnateur SOS JD Kaya
192	CM Secteur 1	SANKARA Abdoulaye	Major CM
193	CM Secteur 6	KABORE Salmata	ASBC Dondolé
194		SAWADOGO Issa	Major
195		OUEDRAOGO Inoussa	ASBC Basbériké
196	CSPS Secteur 1	OUEDRAOGO Ousseini	ASBC secteur 1, Kaya
197		SAWADOGO Juliette	Fille de salle Maternité, CSEC Kaya

198	Mairiede Kaya	KOUDOUGOU Jacob	Secrétaire General de Mairie
199	PDS de la commune de Kaya	KIMA/MINOUNGOU Solange	Préfet-PDS de la commune de Kaya
200	Centre principal d'tat civil de la commune de Kaya	KARGOUGOU Mahamadi	Directeur du service de l'état civil
PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RESTITUTION DU 5 DECEMBRE 2022 à Ouagadougou			
N° Ordre	Institutions rencontrées	Nom et Prénoms	Fonctions
201	GROUPE THEMATIQUE N° 1 : Etat civil	BOFFI Fiavio	coordonnateur Pays ACRA, ouaga
202		GUIEBRE Colette	Responsable Programme BRAVO, ouaga, présidente du groupe
203		HIEN M. Constant	Officier d'état civil délégué, Arrondissement 2, Bobo
204		KONE Issa	Officier d'état civil délégué, Arrondissement 5, Bobo
205		LABITE Matè A. Joseph	Assistant de recherche ISSP, ouaga
206		LANSOMDE Jean-Baptiste	Consultant NIRAS, facilitateur, Ouaga
207		MILLOGO Abdouramane	Coordonnateur AJCD, Bobo
208		OUEDRAOGO Daoud	Chef de service Législation à la DGMEC, Ouaga, Rapporteur du groupe
209		SY Fatoumata	Directrice de service à la DGMEC, ouaga
210		YAMEOGO Albert	MCD, Kaya
211		ZONGO Sévérine	Chidren Protection officer, ouaga
212	GROUPE THEMATIQUE N° 2 : promotion sociale, Planification sociale, Santé sexuelle reproductive	BANDAOGO W. dominique	Agent DGMEC
213		BASSOLE Innocent	Save the Children
214		COULIBALY Daouda	CPE/Lycée de Yéguéresso/Bobo
215		GAENSOORE Lamine	Centre d'étude Jeunes de Ouahigouya
216		HIEN Albert	DSF
217		IDOGO Arsene	ABN
218		LOMPO Miyemba	Terre des hommes,
219		MARIKO Lamine	ASMADE
220		OUEDRAOGO Fatou	UE
221		OUEDRAOGO Ousmane	Consultant NIRAS, Facilitateur
222		SANOOU Mariam	CFS
223		SAWADOGO Mahama	RAJS/BF
224		SOME Kounnidaba	Santé

225		WUBDA G.R. Roccellande	Association des femmes de l'avenir	
226		ZAN L. Moussa	ISSP	
227	GROUPE THEMATIQUE N°3: Genre / VBG	BAYALA Zalissa	Agent, Ouaga	
228		BELEM Abdou dramane	DPGF, Houet (Bobo)	
229		BOGNINI Mariam	Femme leader, CSPS village de Bindougoussou	
230		NACOULMA J. Didier	Consultant NIRAS, Facilitateur	
231		OUEDRAOGO N. Adama	Chef de projet PROMACO, ouaga	
232		SAMANDOULOUGOU Lydvine	Attachée junior coopération, ouaga	
233		SILGA Virginie	Directrice, Bobo	
234		SINARE Hawa	Chef de service formation DGMEC, ouaga	
235		Soeur KANSONON Véronique	responsable Foyer Ste Maria Goretti, Kaya	
236		SORY/ZANTE Awa	SG Arrondissement n°2, Bobo	
237		TAMBOURA Djibilirou	Chef de bureau Children Believe, Kaya	
238		ZONGO Mamadou	Membre de la FEBAH, ouaga	
239		GROUPE THEMATIQUE N°4 : Dispositifs de gouvernance	ILBOUDO Adama	Children Believe
240			BATIGA Dorothée,	PTF, Danemark
241			GALLE Bénédicte	point focal communication ICI
242	SAMAIN Claire		Chargé de programme, DUE, facilitateur	
243	SY Fatoumata		Chef de service à la DGMEC	
244	SANON Guillaume		RAJS/BF	
245	KOANDA Mohamed,		ABBEF	
246	OUATTARA Dramane		PDS, arrondissement 2, Bobo	
247	OUEDRAOGO Lizata, point focal genre		DGMEC	
248	GROUPE THEMATIQUE N°4 : Dispositifs de gouvernance (suite)	FREGOSS Sylvia	ACRA, ouaga	
249		YAMEOGO Boyarm	Membre de la coordination	
250	GROUPE THEMATIQUE N°5 : Perspectives	KABORE Assetou	SG Ministère Santé	
251		SANOU Assetou	Directrice	
252		BAMBARA Gustave	DGPP	
253		Dr DIAO Rodrigue	DR santé, Hauts Bassins	
254		Dr AGUILAR Luisa	Expert, cheffe de mission Evaluation, facilitatrice	
255		Dr SANOU Zézouma Philippe	Plan Burkina, PROSARE	
256		SAMPEBOGO Hilaire	Economiste AMD	
257		KOUANDA Ousmane,	Inspecteur d'éducation spécialisée	

258		OUEDRAOGO/KARGOUGOU Mariam	DGPP
259		DABIRE Sam	EDUCO
260		SENI Emmanuel	DG Santé
261		ZOUNGRANA Hamidou	Gérant ABN

Annexe 6 : Documentations consultées

1. TEXTES INTERNATIONAUX

- Nouvel Agenda de développement durable, Objectifs de Développement Durable (ODD) Nations Unies
- Nations Unies, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Observations finales concernant le septième rapport périodique du Burkina Faso, Novembre 2017
- ONU, Manuel des statistiques de l'Etat civil, Études des pratiques nationales, volume II, 127 pages
- ONU-CEA : Améliorer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'Etat civil et de statistiques d'Etat civil en Afrique : Recommandations pour la conduite d'évaluations globales des systèmes nationaux, APAI-CRVS assessment, Guidelines, 63 pages
- Résolution 217 A (III) /Assemblée Générale des Nations unies du 10 décembre 1948 consacrant la déclaration universelle des droits de l'Homme
- Cameroun : Étude genre et Etat civil
- Cameroun : Étude de prise en compte des minorités par le système d'Etat civil, janvier 2011
- Mali : Loi spécifique sur la gestion numérique de l'Etat civil
- Méthodologie d'évaluation, vol 3, guide d'évaluation de projets et de programme de l'UE
- Niger : Cartographie et base de données de l'Etat civil du Niger, Manuel de l'enquêteur, UNICEF, 23 pages
- Niger : Cartographie et base de données de l'Etat civil du Niger, Rapport final, UNICEF, avril 2017, 61 pages
- Niger : Loi n°2019-29 du 1er juillet 2019 portant régime de l'Etat civil au Niger et son décret d'application
- Niger : Questionnaire de collecte des données d'Etat civil (cartographie)
- Communication conjointe au Parlement Européen et au Conseil et Plan d'Action de l'Union Européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III). Commission européenne, Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité. JUIN (2020) final
- L'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes, afin de transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union Européenne en 2016-2020. Document de travail conjoint des Services de la Commission qui offre le cadre nécessaire à la mise en place de mesures orientées vers les résultats, Commission Européenne, Bruxelles le 21/09/2015
- L'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes (GEWE) dans la coopération au développement, Commission Européenne 2017
- Le nouveau Consensus européen pour le développement « notre monde, notre dignité, notre avenir » Commission Européenne, Direction générale de la coopération internationale et du développement, (2017)

- Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2019
- Stratégie de l'UE pour le genre 2020-2025 Conseil de l'Union européenne, (2020)
- Une Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions

2. TEXTES NATIONAUX

- o Constitution

LOIS

- o Code des personnes et de la famille du Burkina Faso (DCP)
- o Code fiscal (année)
- o Loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant règlementation des activités statistiques
- o Loi n°027-2006/AN du 05 décembre 2006 portant régime juridique applicable aux agents des collectivités
- o Loi n°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement
- o Loi n°041/98/AN du 06 Aout 1998 portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso
- o Loi n°055/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs
- o Loi n°10/93/ADP du 17 mai 1993 portant organisation judiciaire au Burkina Faso
- o Loi n°28-2004/AN du 08 septembre 2004 portant modification de la loi n°10/93/ADP du 17 mai 1993
- o Loi no077-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant modification de la loi n°10/93/ADP du 17 mai 1993
- o Loi organique no 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances
- o Zatu noAn-VII-0013/PF/PRES du 16 novembre 1989, portant institution et application du Code des personnes et de la famille du Burkina Faso et entrée en vigueur le 04 Août 1990
- o **Loi n° 061-2015/CNT Portant prévention, répression et réparation des violences a l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes, Conseil National de la transition Burkina Faso, 6 septembre 2015**

DECRETS

- o Décret n°2007-741/PRES/PM/MEF portant attribution, organisation et fonctionnement du système statistique national
- o Décret n°2012-554/PRES/PM/MATDS du 05 juillet 2012 portant adoption de la Stratégie nationale de l'Etat civil au Burkina Faso
- o Décret n°2012-555/PRES/PM/MATDS du 05 juillet 2012 portant adoption du plan d'actions (2012-2016) de la Stratégie nationale de l'Etat civil au Burkina Faso.

ARRETES

- Arrêté n°4602/AP du 16 Août 1950 portant réglementation de l'Etat civil des personnes régies par les coutumes locales
- Arrêté conjoint n 98-134/MJ/MEF du 19 aout 1998 portant rémunération des membres des TD/TA
- Arrêté interministériel n°2019-251 du 31 Déc. 2019 portant création du cadre partenarial des acteurs de l'Etat civil (CAPEC)
- Arrêté n°2017-009 du 27 janvier 2017 portant création du Comité de pilotage de la SNEC
- Arrêté n°2018-290 du 31 décembre 2018 portant création du comité de revue du programme budgétaire « Etat civil »
- Arrêté n°2020-106 du 2 mars 2020 portant organisation de la DGMEC

3. DOCUMENTS SECTORIELS ET AUTRES

- Plan de Réponse Humanitaire, Burkina Faso (global et addendum) publié en août 2022
- Annuaire statistique 2017-2018-2019 de l'Etat civil concernant les 49 communes urbaines et les 6 communes rurales de la Province du Kadiogo, 2019
- Bilan d'exécution du Plan d'actions 2017-2021
- Bilan de mise en œuvre du Plan d'actions 2012-2016
- Burkina : analyse du système des identités au Burkina, Banque Mondiale, Décembre 2016, 79 pages
- Burkina : Étude sur les mécanismes de financement pérenne du fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), mai 2012, 113 pages. Cadre logique PDIO-VF
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2020, Avril 2021
- Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire, Rapport sur les progrès du Burkina Faso en matière d'Egalité hommes-femmes, Burkina Faso, Octobre 2021
- Indicateurs et Programmation physique et financière du PA triennal 2019-2021/SNEC
- Manuel d'interopérabilité entre l'Etat civil et la santé
- Manuel de procédure sur l'Etat civil-VF
- Manuel de suivi-évaluation VF
- Orientation pour les évaluations sensibles aux questions de genre
- Plan d'action de développement institutionnel et organisationnel
- Plan d'action 2021-2023 de la stratégie nationale de la cohésion sociale au Burkina Faso, 2021-2025
- Plan d'actions 2017-2021, POST VALIDATION, VF
- Plan national de développement économique et social (PNDES I)
- Plan national de développement économique et social (PNDES II)
- Rapport de mise en œuvre du plan d'actions 2017
- Rapport définitif RGPH, 2019

- Rapport final_ Étude de base sur les naissances dans la région du Sahel, 2018
- Rapport provisoire, Étude sur l'enregistrement des naissances au BF, PAMEC, 2021
- Rapport sur l'évaluation de la situation des données administratives et de l'Etat civil et proposition d'une méthodologie simple de collecte des données
- Rapport synthèse de capitalisation, janvier 2022
- Rapports des comités de suivi du programme Population
- Schéma directeur de la statistique 2016-2021
- Stratégie de communication EC, relue 2020
- Stratégie nationale de l'Etat civil, 2016
- Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation

Documents sur la Politique de population

- Plan d'action de la Stratégie nationale de l'Etat civil, 2012-2015, adopté en 2012
- Plan d'action opérationnel de la Stratégie national genre ; 2020-2022
- Plan national d'accélération de la planification familiale, 2017-2020
- Plan national population, 2010-2030
- Profil dividende démographique, 2016
- Stratégie nationale de l'Etat civil révisée, avec son PA 2017-2021, adopté en 2016
- Stratégie nationale de migration, 2016-2025
- Stratégie nationale genre, version revue, 2020-2024

4. DOCUMENTS RECUS PENDANT LA MISSION

Convention de financement du Programme UE :

- Avenant n°1 à la convention de financement accordé par l'Union Européenne au BF
- Note justificative à l'avenant à la convention de financement n° BF/FED/040-112 du Program population
- **Convention de financement n° BF/FED/040-112-Programme Population-entre UE et BF**
- Lettre de l'ordonnateur national, non signée proposant un avenant 1 à la convention de financement n° BF/FED/040-112, pour la réaffectation des ressources prévues pour le financement à l'appui de l'Etat civil (2 millions euros) et les imprévus (0,5 millions euros).
- Note explicative de l'avenant à la convention de financement pour une réponse à la COVID19 passant par la réduction des activités en lien avec le pilotage et la coordination de l'Etat civil au niveau central mais l'UNICEF et les consortia d'ONG continuent leur appui à l'Etat civil

Appel à propositions

- Lignes directrices à l'intention des demandeurs, 11^e FED, ref EUROPAID 159303/DD/ACT/BF du 16/05/2018

Associés en management Public et Développement SARL (AMD)

- 13 rapports de supervisions conjointes avec SCI, DGMEC, AMD, DPP, DSF, RAJS/BF, ISSP, Asmade, Acra, Bravo, Manitese, DGFG, I.C.I.; recommandations, leçons apprises, difficultés rencontrées ...)
- Compte rendu (CR) de la première session du comité de suivi du programme population, Aout 2019
- CR de la 2^e session du comité de suivi du programme population, février 2020
- CR de la 3^e session du comité de suivi du programme population, novembre 2020
- CR de la 4^e session du comité de suivi du programme population, mars 2021
- CR de la 5^e session du comité de suivi (sept 2021, janvier 2020)
- CR de la 5^e session du comité de suivi du programme population, janvier 2022
- Rapport annuel 2019, version provisoire (décembre 2019)
- Rapport d'exécution du P.P., juillet-décembre 2021, VF rédigé en mars 2022
- Rapport d'exécution du programme population (P.P), VF, décembre 2020
- Rapport d'exécution du programme population, novembre 2020
- Rapports Monitoring 1, 2, 3, 4
- Rapports semestriels contractuels :
 - avril-septembre 2019, VF
 - avril-septembre 2020
 - octobre 2019-mars 2020
 - octobre 2020-mars 2021
 - octobre 2021-mars 2022, VF
- Tableau de bord (TB), indicateurs, décembre 2021
- Tableau de bord °2, juin 2020
- Tableau de bord n°1, février 2020
- Tableau de bord, juin 2021
- Tableau de bord, VF, décembre 2020

I.C.I Partenaire Enterprise (Contrat de communication)

- Annexes 1, 2, 3, 4, 5,39, 40 contenant des rapports de mission de supervision, des kakemono, des rapports de débats TV, rapport d'atelier de formation, liste de vidéos produites, captures d'écran, planification radio sur diffusion de la dividende démographique, attestation de diffusion, insertion de presse, CR de comité de suivi, dossier de presse sur les débats sur l'Etat civil...etc
- Avenant portant sur budget amendé, 6 mois, 2022
- Contrat budget communication entre UE et I.C.I, Programme population, 14 nov. 2019
- Dossier paiement ICI

- Lettre de modification budgétaire sans coûts
- Note explicative de l'avenant 2
- Offre financière
- Offre technique
- Plan de communication, offre de plan média
- Proposition de communication, fin de contrat
- Rapport d'activités de communication
- Rapport financier, VF
- Rapport récapitulatif d'activités de communication, mars 2021

EDUCO (Fundacion educación y Cooperación)

- Annexe 2 : CGAC de subvention UE
- Annexe 4 : Règles en matière de passation de marché pour les bénéficiaires, Contrat de subvention EDUCO
- Contrat de subvention n° 2018/403-370 du 10/12/2018 entre l'UE et EDUCO
- Lettre de report de clôture en février 2022
- Lettre du 30/09/2021 pour un réaménagement budgétaire mineur
- Monitoring
- Monitoring questions, FINAL, non exhaustif
- Rapport d'audit PRODEC du 02/2019 à 01/2022
- Rapport financier FINAL contenant le Grand livre analytique et le Livre des dépenses 2021-2022
- Rapport narratif FINAL PRODEC (02/2019 à 01/2022) du 25/07/2022
- Rapport ROM, janvier 2021, consolidé
- Réaménagement PRODEC final, période 02/2019 à 01/2022
- ROM, report final, non rempli
- Transfert d'équipements, véhicules et matériels financés

Institut Supérieur des Sciences de Population (ISSP)

- Annexe 1: description de l'action, modifiée par l'UE
- Avenant n°2 au contrat de subvention
- Budget réaménagé, VF et justifié et sources de financement
- Contrat de subvention entre l'ISSP et l'UE du 09/04/2019 contenant les
 - annexe 1: description de l'action
 - annexe 2: Conditions générales applicables aux contrats de subvention
 - annexe 3: budget de l'action
 - annexe 4: procédure de passation de marchés UE
 - annexe 5: modèle de demande de paiement et fiche d'entité légale
 - annexe 6: modèle de rapport narratif intermédiaire et final
 - annexe 7: TDR pour une vérification de dépenses d'un contrat de subvention et modèle de rapport de constatations
- Demande de paiement en date du 01/06/2022
- Demande de prorogation de subvention en date du 25/02/2022
- Formation en Genre (liste des participants)
- Formation en policy brief (liste des participants)
- Formation en SIG (liste des participants)

- Formation en statistique SASS (liste des participants)
- Formation en Suivi Évaluation (liste des participants)
- Guide d'entretien ado et jeunes
- Guide d'entretien autorités coutumières et municipales
- Guide d'entretien maires et conseillers (CPEC et CSEC)
- Guide d'entretien prestataires et acteurs
- Lettre de demande de paiement du 4^e préfinancement et apurement des précédents préfinancements (Rapport annexe 4) en date du 01/06/2022
- Note explicative de l'avenant n°2
- Plan de communication, nouvelle version, 2018-2023
- Questionnaire 1- ménage ordinaire
- Questionnaire 2- enquête santé
- Questionnaire 3- Etat civil
- Questionnaire 4- site d'orpaillage
- Questionnaire 5- femme VBG
- Questionnaire 6- prestataires et acteurs
- Rapport financier (contrat de financement), mars 2021-février 2022
- Rapport narratif intermédiaire (10 mars 2021-3 mars 2022)
- Rapport narratif intermédiaire, mars 2021-mars 2022
- Rapport narratif intermédiaire, -mars – juillet 2022 du projet de Renforcement des capacités, production et diffusion de connaissances sur la population burkinabé

Plan international

- Annexe 5: modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière
- Annexe III, Projet de santé de la reproduction et de l'Etat civil (PROSARE), modification budgétaire
- Attributions et organisation des membres du consortium
- Consortium, mémo sur l'insécurité PROSARE
- Contrat de subvention UE - Plan international, Deutschland Ev. du 10/12/2018
- Dossier de paiement
- Lettre de demande de modification budgétaire, justification PROSARE
- Lettre du 21/01/2021 de demande d'autorisation d'utilisation de fonds pour imprévus, Contrat PROSARE
- Monitoring questions, janvier 2021
- Note explicative, avenant n°1 au contrat de subvention n°403-377 du 29/01/2021
- Note explicative, avenant n°2 au contrat de subvention n°403-377 du 29/01/2021
- PROSARE, budget modification
- Rapport d'évaluation à mi-parcours
- Rapport financier corrigé
- Rapport ROM consolidé, janvier 2021
- Rapport, liste des dépenses corrigée
- Ressources financière non reçues
- ROM, rapport final (critères d'évaluation) non rempli

Save the Children

- Contrat de subvention entre l'UE et Save the Children
- Dossier de paiement SCI/FED (contrat SCI pour 36 mois)
- Étude de cas, PRODEPS
- Guide des droits de la femme/fille au Burkina Faso (illisible)
- Monitoring Questions, Final
- PRODEPS (projet de l'offre et de la demande des services d'Etat civil et de promotion sociale-Cascades, HB, SO), témoignage des bénéficiaires
- Rapport de vérification des dépenses
- Rapport final, évaluation à mi-parcours PRODEPS, janvier 2021
- Rapport financier PRODEPS, An 2, janvier 2021
- Rapport narratif An 2,
- ROM consolidated
- ROM report, Final
- Rapport Narratif-final du Projet de renforcement de l'offre et de la demande de services d'état civil et de promotion sociale au niveau des CSPS, des communes et en milieu scolaire dans les régions des Cascades, Hauts-Bassins et Sud-Ouest (PRODEPS).

Terre des Hommes Lausanne

- Budget réaménagé
- Budget réaménagé, expliqué
- Demande de paiement final
- Fiche de capitalisation, Agents de santé de 1ère ligne (ASPL), 2021
- Fiche de capitalisation, délégation agents de santé de base communautaire (ASBC), 2021
- Fiche de capitalisation, prise en charge des VBG
- Lettre de demande d'un avenant modificatif du budget 2021
- Lettre explicative des réaménagements du budget Projet Etat civil et promotion sociale (PEPS)
- Modification du contrat de budget
- Monitoring questions, Final
- Note explicative, avenant n°1
- Rapport d'évaluation des causes d'abandon des méthodes de prestation familiale, 2021
- Rapport de synthèse thématique PEPS
- Rapport de vérification des dépenses
- Rapport financier, final
- Rapport narratif et annexes
- Rapport synthétique de capitalisation
- ROM report consolidated
- ROM report, Final
- Rapport Narratif Final du projet Etat Civil et Promotion Sociale « PEPS »

FONDATION ACRA

- Rapport atelier final BURPOP
- Rapport des Bonnes Pratiques
- Fiches Thematiques Capitalisation Rapport Capitalisation Burpop
- Feuille de route harmonisé amélioration du système de collecte et gestion de données
- Rapport de la conférence interafricaine
- Rapport programme santé sexuelle et reproductive
- Rapport financement OSC
- Rapport évaluation version définitive
- Rapport communication et graphisme_BURPOP_2021
- Rapport final narratif, novembre 2022

UNICEF

- 3è Rapport de déclaration de gestion
- 3è rapport financier PAMEC
- 3è rapport narratif
- Avenant n°1 à la convention de délégation FED/2018/397-658 du 26/06/2018 (brouillon)
- Avenant n°1, Annexe III, Budget PAMEC VF
- Avenant n°2, note explicative du dossier sur la convention de délégation FED/2018/397-658 du 26/06/2018, UE-UNICEF
- Consolidated ROM report
- Contrat : Convention de délégation FED/2018/397-658 du 26/06/2018, UE-UNICEF
- Demande d'avenant n°2 sur la description de l'action (avenant 1)
- Lettre de transmission du 3è rapport
- Monitoring Questions Finales
- Rapport financier
- Etude sur l'enregistrement des naissances dans le cadre du PAMEC, au Burkina Faso, Etude réalisée par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) Avec l'appui financier et technique du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Union Européenne (EU) , Dr. Moussa Bougma et autres, Avril 2021

Annexe 7 : Matrice des questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation (QE)	Indicateurs et lignes de base	Sources d'informations et/ou de références	Méthodologie/outils
CE1- Pertinence	QE1.1 - Dans quelle mesure l'approche stratégique, les objectifs et les résultats du Programme Population ont-ils été adaptés aux besoins et à l'évolution du contexte (socio-politique, culturel et institutionnel) en matière des dynamiques démographiques, au Burkina ?	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté et qualité des objectifs et résultats - Existence d'une vision stratégique de mise en œuvre du programme, qui est clairement explicitée et pertinente avec la Politique Nationale de population, la SNEC, la priorité accordée aux ODD, y compris en matière d'approches transversales : égalité de genre, non-discrimination, approche droit, environnement, etc. - Degré de consultation et d'implication des acteurs concernés par l'action. - Identification et analyse 	<p>Politique Nationale de Population du Burkina Faso (PNP 2010-2030).</p> <p>Politiques sectorielles concernant les thématiques et secteurs impliqués dans le Programme (SSR, PF, EC, VBG)</p> <p>Cadre juridique/textes normatifs en matière de l'Etat civil</p> <p>3ème Plan d'Action (2022-2024) du Gouvernement pour la mise en œuvre de la SNEC, en cours d'exécution.</p> <p>Autres documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Comité de suivi - Rapports semestriels d'activité (DGESS, DGMEC) - Rapports de supervision - Rapports contractuels - Les sondages périodiques de satisfaction des leaders communautaires au moyen de l'outil RapidPro. 	Analyse de documents Entretiens et focus group

		participative des besoins. - Identification et analyse participative des capacités institutionnelles - Identification et analyse des capacités d'appropriation des bénéficiaires		
QE1.2 - Dans quelle mesure le montage de l'action et les activités mises en œuvre depuis le démarrage du Programme ont-ils répondu aux besoins et attentes des partenaires et des bénéficiaires ?	- Identification et analyse des préoccupations et attentes des bénéficiaires. - Qualité de l'identification et implication des groupes cibles des différents bénéficiaires institutionnels et non-institutionnels : groupes marginalisés et vulnérables (jeunes, adolescentes, femmes cheffes de ménage vulnérables, PDI, personnes handicapées,...)	CF du Programme Population Documents de Stratégies des institutions bénéficiaires et acteurs étatiques et non étatiques des secteurs concernés ; Autres documents - Rapports semestriels d'activités - Rapports de supervision - Rapports ROM	Analyse documentaire Entretiens et focus groupes avec des représentants de : Direction Générale de la Modernisation de l'Etat civil (DGMEC), des Directions nationales concernées du Ministère de la Santé, de la Justice, des Statistiques, des Gouvernorats, des Directions régionales de la Santé, des centres d'Etat civil, des centres de santé et de promotion sociale (CSPS), des prestataires de ces services, des écoles conventionnelles et confessionnelles, des réseaux communaux de protection de l'enfant, des OSC partenaires, et des leaders religieux et coutumiers.	

	<p>QE1.3 - Quels sont les changements positifs et/ou négatifs, attendus et/ou inattendus, que la Stratégie du « Programme Population » a contribué à apporté(respectivement pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons), ainsi que pour les populations en situation de vulnérabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la pertinence des mécanismes et modalités d'intervention par rapport aux différents contextes et aux besoins des groupes cibles. - Le niveau d'articulation entre les trois composantes du programme reflète une compréhension commune de trois objectifs spécifiques et des résultats attendus (exemple : population et santé, population et éducation, mobilité, habitat et environnement dynamiques et changements dans la population). - Existence d'indicateurs spécifiques de suivi pour assurer la participation équitable des hommes et des femmes, des 	<p>Rapports d'études d'impacts sur les domaines de population (santé, genre...) Données désagrégées du SNIS (Rapports DGESS Santé) Rapports périodiques du MENA sur la situation des GND Rapports d'exécution du programme Rapports de supervision conjointe</p> <p>UE-GAP III 2021-2025 Rapports d'études d'impacts sur les domaines de population (santé, genre...) Données désagrégées du SNIS (Rapports DGESS Santé) Rapports périodiques du MENA sur la situation des GND Rapports d'exécution du programme Rapports de supervision conjointe</p>	<p>Analyse documentaire Analyse statistique</p>
	<p>QE 1.4 - Comment les projets réalisés via l'appel à propositions ont-ils contribué à l'atteinte des résultats (sur la PF et la SSR, l'enregistrement des naissances, l'amélioration de la performance des acteurs (CSPS, CM, Centres d'Etat civil) notamment au niveau local ?</p>			

		populations marginalisées, défavorisées, et/ou celles discriminées		
CE2-Cohérence	<p>QE6 – Dans quelle mesure les actions du Programme Population s’alignent avec les priorités stratégiques du pays par rapport aux thématiques et secteurs d’intervention.</p> <p>En quoi le Programme, et en particulier les projets sélectionnés dans le cadre de l’AP ont apporté une valeur ajoutée et une complémentarité par rapport à d’autres interventions existantes dans les domaines de l’Etat civil, de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive, ainsi que dans l’inégalité de genre et les violences basées sur le genre au Burkina Faso ?</p>	<p>Valorisation des identifications « ex ante » des acteurs, associations ou institutions intervenant déjà sur les mêmes problématiques/secteurs. Existence de modalités d’échanges et de collaborations durant la mise en œuvre, avec d’autres initiatives en cours dans les domaines d’intervention.</p> <p>Intégration des actions dans les plans d’action locaux de la santé, DSF et DRS, Districts</p>	<p>Plans d’action des contractants Rapports des contractants Rapports de supervision conjointe Rapports des CTRS</p>	<p>Entretiens Analyse documentaire</p> <p>Entretien DGCOP et le MAEBE DGEF, SPONG</p> <p>États membres</p>
CE3- Efficience	<p>QE3 –1 Dans quelle mesure les modalités de pilotage et d’organisation aux différents niveaux (cabinet de monitoring,</p>	<p>- Les types de contrats sont adaptés aux objectifs visés.</p>	<p>Convention de Financement Contrats de subvention et avenants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Comité de Suivi - Rapports semestriels d’activités 	<p>Entretiens Analyse des documents financiers Recherche documentaire</p>

	<p>acteurs gouvernementaux, opérateurs de la société civile, ...) ont-elles permis une coordination satisfaisante des acteurs et des activités ainsi qu'une bonne couverture de l'ensemble des résultats attendus, en intégrant l'appropriation du programme par les parties prenantes et les bénéficiaires ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de gestion des relations et responsabilités réciproques entre les partenaires et acteurs de l'action. - Dans quelle mesure les modalités de gouvernance et le partage de l'information à tous les niveaux sont clairs, adéquats et pertinents, incluant les mécanismes et dispositifs de coordination pour maximiser la complémentarité, les synergies et l'engagement des parties prenantes et partenaires de mise en œuvre dans chacune des trois composantes du Programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision - Rapports contractuels - Le système de monitoring interne, les rapports de suivi évaluation (Baseline, évaluation mi-parcours, évaluation finale). - Stratégie de Communication et flux d'informations 	<p>Analyse des dispositifs utilisés pour la gestion des risques</p>
	<p>QE3 –2 - Est-ce que l'enveloppe budgétaire prévue pour le programme était cohérente avec les objectifs à atteindre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution budgétaire par catégorie de dépenses et par résultats - Efficience des subventions. - Perception des différentes parties 		

		prenantes sur la qualité des résultats atteints		
CE4 - Efficacité	<p>QE4 - Quel a été le niveau d'exécution des activités et le degré d'atteinte des résultats au regard du dispositif organisationnel et de trois objectifs spécifiques du Programme Population ?</p> <p>Le choix des subventions a été réalisé suivant un ciblage géographique et thématique précis et équilibré, priorisant une approche de proximité et participative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs et lignes de base figurant dans les cadres logiques des projets des partenaires (vérification des résultats selon la responsabilité spécifique des bénéficiaires des subventions et de leur mise en œuvre). - Taux de réalisation physique des activités de chaque composante du programme - Utilisation des résultats des recherches dans les politiques démographiques et de développement - Fonctionnement et niveau de satisfaction des dispositifs et procédures mis en œuvre pour assurer un suivi permanent des indicateurs du Programme 	<p>Convention de Financement</p> <p>Cadre(s) logique(s)</p> <p>Contrats de subvention et avenants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Comité de Suivi - Rapports semestriels d'activités - Rapports de supervision - Rapports contractuels 	<p>Entretiens individuels ou en groupe)</p> <p>Analyse documentaire</p> <p>Rapport des subventions</p> <p>Visites aux régions et interviews à distance</p>

		Population (approche GAR)		
CE5 - Durabilité	<p>QE5. Dans quelle mesure les parties prenantes du programme, incluant les instances de l'Administration, acteurs institutionnels, organisations de la société civile, ont-elles été associées à sa conception et à sa mise en œuvre ?</p> <p>Viabilité économique, sociale et environnementale des résultats du programme.</p>	<p>Identification des dynamiques en place suite au programme.</p> <p>Niveau d'appropriation et le potentiel de reproduction fidèle des résultats/acquis y compris les résultats des recherches.</p> <p>Niveau des capacités des acteurs étatiques et des structures locales pour soutenir les mécanismes requis,</p> <p>Niveau d'institutionnalisation des approches.</p> <p>Niveau de concertation entre les parties prenantes du programme (acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux)</p> <p>Intégration d'une stratégie de sortie dans les interventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision - Rapports contractuels - Rapports ROM 	<p>Entretiens (individuels ou en groupe)</p> <p>Recherche et analyse documentaire</p> <p>Analyse documents de communication</p> <p>Rapport de capitalisation du Programme</p>
CE6 - Impact	<p>QE6 - Dans quelle mesure l'objectif global du Programme Population a-t-il été atteint ?</p> <p>Dans quelle mesure le Programme Population a-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs et lignes de base figurant dans le cadre logique du Programme (et cadres logiques des projets) 	<p>Rapports périodiques sur l'exécution des activités des composantes du Programme</p> <p>Publications</p> <p>Rapports de recherches ISSP</p>	<p>Analyse documentaire</p> <p>Entretiens</p>

	<p>t-il contribué à la mise en œuvre du plan d'accélération de la PF, sa capacité à répondre aux besoins des populations en PF, le niveau des indicateurs en matière d'utilisation des services par les jeunes, l'amélioration des standards de qualité et l'adaptation des services aux jeunes.</p> <p>Évaluer les effets du Programme Population en termes de réduction des inégalités entre les sexes et la levée des contraintes à l'accès des jeunes aux services de la SSR ainsi que la maîtrise et prise des décisions concernant leur fécondité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la réalisation des ODD. - Existence des mécanismes d'identification et de recueil de bonnes pratiques afin d'améliorer la contribution du Programme aux dynamiques de population et de développement. - Impact sur les services de PF, SSR et le système de collecte des données sexospécifiques. 		
<p>CE7 - Valeur ajoutée communautaire</p>	<p>QE7.1 Dans quelle mesure la contribution du Programme Population complète-t-elle les interventions des États Membres en matière de réalisation des plans d'action de la Stratégie Nationale d'Etat civil, du Registre Unique de Population, de la Stratégie d'Accélération de la Planification</p>	<p>Degré de complémentarité ou de duplication des programmes de l'UE avec les interventions des États membres de l'UE dans le secteur de la Population,</p> <p>Degré de coordination des interventions des autres États membres au niveau bilatéral.</p> <p>Partenariat dans la mise en œuvre des programmes</p>		<p>Analyse documentaire Entretiens DUE, PTF, États membres</p>

	Familiale et de la Stratégie Nationale Genre.	(ou de certaines activités) de l'UE et des États membres ?		
CE8- Questions transversales	QE8 Dans quelle mesure les projets ont-ils permis de prendre en compte l'approche basée sur les droits humains, les discriminations et les inégalités de genre, les besoins spécifiques des femmes et des jeunes et les questions de bonne gouvernance ?	Degrés de prise en compte et contribution du programme dans la réduction des VBG et les pratiques néfastes.	Rapports des plans d'action sectoriels (plan PF, Plan Santé des jeunes...) Rapports d'études d'impacts dans les zones d'intervention	

Annexe 8 : Tableau n°1 : Récapitulatif des actes de naissances délivrés entre 2017 et 2022 dans la commune de Bobo, 2ème Arrondissement

Année	Centre principal (CP)			Centres secondaires (CS)																					Centres secondaires (CSEC)			Total CP+CS
				Accart ville			Colma 1			Colma 2			Kiri			Santidoukou			Panamasso			Moukoma						
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
2017	448	479	927	700	684	1384	511	449	960	0	0	0	34	27	61	48	49	97	46	40	86	23	15	38	2626	1810	1743	3553
2017+2018	925	895	1820	1325	1240	2565	1042	943	1985	0	0	0	107	113	220	91	85	176	77	88	165	69	47	116	5227	3636	3411	7047
2018+2019	1400	1277	2677	1912	1803	3715	1622	1550	3172	0	0	0	180	181	361	138	125	263	114	112	226	86	80	166	7903	5452	5128	10580
2019 + 2020	1803	1662	3465	2575	2380	4955	2253	2214	4467	0	0	0	276	285	561	179	169	348	135	139	274	108	96	204	10809	7329	6945	14274
2020 + 2021	2357	2184	4541	3278	3093	6371	2993	2957	5950	0	0	0	409	398	807	225	223	448	144	144	288	129	115	244	14108	9535	9114	18649
2021 + 2022	2357	2184	4541	3489	3290	6779	3076	3048	6124	213	207	420	438	429	867	238	242	480	156	152	308	138	124	262	15240	10105	9676	19781

Source : Reconstitution NIRAS, à partir des données du Service de l'Etat civil, 2ème Arrondissement, décembre 2022.

Annexe 9 : Tableau n°2 : Récapitulatif des jugements rendus par les TA et les TD de la commune de Bobo entre 2017 et 2022, 2ème Arrondissement

ANNEE	JUGEMENTS DECLARATIFS									TOTAL JD	JUGEMENTS SUPPLETIFS									TOTAL JS	TOTAL DECL et JUGM			
	plus de 2 mois à 5 ans			plus de 5 ans à 16 ans			plus de 16 ans				plus de 2 mois à 5 ans			plus de 5 ans à 16 ans			plus de 16 ans							
	M	F	T	M	F	T	M	F	T		M	F	T	M	F	T	M	F	T					
2017	0	0	0	0	0	0	311	307	618	618	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2017 + 2018	0	0	0	0	0	0	8590	8970	17560	17560	0	0	0	0	0	0	76	82	158	158			158	24765
2018 + 2019	0	0	0	0	0	0	9768	10265	20033	20033	0	0	0	0	0	0	1119	1035	2154	2154			2154	32767
2019 + 2020	0	0	0	0	0	0	11370	11873	23243	23243	0	0	0	0	0	0	2640	2607	5247	5247			5247	42764
2020 + 2021	0	0	0	0	0	0	12372	13041	25389	25389	0	0	0	0	0	0	4146	3974	8120	8120			8120	52158
2021 + 2022	0	0	0	0	0	0	12541	13221	25738	25738	0	0	0	0	0	0	4404	4218	8622	8622			8622	54141

Source : Reconstitution NIRAS, à partir des données du Service de l'Etat civil, 2ème Arrondissement, décembre 2022.

**Annexe 10 : Tableau n°3 : Statistiques des jugements d'actes de naissance rendus par le Tribunal
Départemental de Kaya**

Année	Jugements supplétifs	Jugements déclaratifs	Cumul des jugements
2017	9930	0	9930
2018	17560	158	17718
2019	20033	2154	22187
2020	23243	5247	28490
2021	25389	8120	33509
2022	25738	8622	34360

Source : Préfète (PDS) de Kaya, déc. 2022.

Annexe 11 : Résumé des logiciels EC proposés au Burkina Faso

Source : ACID (Agence de Recrutement International Development), Etude portant élaboration du 3^e plan d'actions 2021-2024 de la SNEC, réalisé et validé le 29 décembre 2021 pour le compte du MATDS.

Etat des lieux des applications informatiques d'état civil utilisées au Burkina Faso

Les bilans de mise œuvre des plans d'actions 2012-2016 et 2017-2021 font état de :

- 1-l'utilisation dans les centres d'état civil, de logiciels autonomes.
- 2-l'acquisition d'un logiciel de traitement des actes de l'état civil et des statistiques dénommé « CITOYEN » ;
- 3-l'intervention de la solution I-civil.
- 4-la suppression de la DGMEC devenue une simple direction de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) et sa recreation.

Les logiciels, applications et solutions autonomes

Certains partenaires comme l'UNICEF et l'UE ont choisi leur propre logiciel. Ainsi, le programme d'appui à la modernisation du système de l'état civil au Burkina Faso (2019-2021) financé par ces deux partenaires prévoyait l'utilisation de RAPIDPRO dans l'enregistrement des naissances dans les contextes institutionnels et communautaires en prenant pour une cible de 50 % des communes qui devaient utiliser cette application à l'horizon 2021.

Il en est de même pour le programme population financé par l'UE qui prévoyait lui aussi l'utilisation de RAPIDPRO dans les centres d'état civil y compris les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) pour faciliter l'enregistrement, la collecte et la transmission des données en temps réel avec une cible de 80 % des communes qui devaient utiliser ladite application en 2021. L'application RAPIDPRO n'est pas un logiciel d'état civil mais une application de messagerie pour informer le CSPS / le centres principal ou secondaire de la commune concernée d'une naissance et faciliter ainsi la délivrance de l'acte de naissance. C'est une application mis au point par l'UNICEF, qui avait été initié dans le Sahel, avant le Programme Population.

Pourtant, il y avait le logiciel CITOYEN, acquis en 2012, dont le serveur central était installé et les études connexes lancées. En 2014, une autre application (Icivil) proposait aux autorités politiques et administratives un outil innovant. Dans certaines communes, d'autres applications (GESTEC), acquis au gré des jumelages avec la coopération française étaient utilisées. C'est compte tenu de cet état de fait que le Ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a procédé en 2019, sur budget propre, à un audit de l'informatisation du système de l'état civil au Burkina Faso ayant abouti au choix de la solution technologique ICIVIL, contesté par certains PTF, bailleurs de fonds du développement de l'état civil au Burkina car l'audit n'a pas suivi les procédures souhaitées par la DUE et ses résultats n'ont jamais été partagés avec les PTF..

Etat des lieux des applications informatiques d'état civil au Burkina Faso (suite)

La solution I-civil

I-CIVIL est une solution technologique innovante et intégrée d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques de vie, basée sur une application mobile et un identifiant unique pour chaque personne. Elle est dite intégrée car elle permet consécutivement la Déclaration, l'Enregistrement et la Délivrance des actes de l'état civil. Elle est ainsi constituée d'un registre numérique national de l'état civil.

Elle a fait l'objet d'une application dans des communes pilotes depuis 2015 à la mairie de Ouagadougou et dans dix (10) formations sanitaires. Cette solution a été présentée le 16 octobre 2019 à la conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tenue du 14 au 18 octobre 2019 à Lusaka en Zambie. Elle fait partie des 11 solutions recommandées par la conférence des ministres africains.

Le déploiement de la solution a été officiellement lancé en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions national 2019-2021 (PAN2) du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui contient onze (11) engagements adoptés par décret n°2020-0270/PRES/PM/MFPTPS/MDENP/MINEFID du 10 avril 2020.

L'engagement n° 7 intitulé « moderniser le système d'état civil par l'utilisation de la solution technologique innovante et intégrée ICIVIL dans les six (06) communes de lancement (Kaya, Nanoro, Soaw, Nouna, Bourasso et Dokuy) a permis au Ministère en charge de l'Administration territoriale et de la décentralisation de mettre en œuvre I-civil à travers la direction générale de la modernisation de l'état civil, dans les six (06) communes de lancement (Kaya, Nanoro, Soaw, Nouna, Bourasso et Dokuy).

Après le choix de la solution, certains partenaires comme le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) se sont mobilisés pour accompagner le Gouvernement dans le déploiement de la solution au niveau des différentes régions du pays. Aussi, des communes ont financé sur ressources propres la connexion de leurs centres principaux d'état civil et les formations sanitaires au registre numérique national de l'état civil.

Au 31 décembre 2021, la solution était déjà connectée dans vingt-quatre (24) communes avec cent soixante-neuf (169) formations sanitaires connectées au registre numérique national de l'état civil.

Etat des lieux des applications informatiques d'état civil au Burkina Faso

Le logiciel CITOYEN

Ce logiciel a été acheté en 2012. En 2013, il a été adopté le décret n° 2013-1028/PRES/PM/MATS/MJ/MEACR/MEF/MATD du 11 novembre 2013 portant création de l'identifiant unique du citoyen à l'état civil (IUCEC).

Au cours de l'année 2014, il a été mis en place le projet « Enfants et Droits à l'Enregistrement de la Naissance (EDEN) » au Burkina Faso. Il s'agissait d'un projet pilote d'enregistrement des naissances et le décès via le téléphone mobile dans huit (08) communes. Financé par le Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance (UNICEF) et l'Union Européenne (UE), ledit projet devait être mis en œuvre durant vingt-quatre (24) mois.

Cependant, la crise socio-économique consécutive à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a eu des répercussions sur l'évolution de la DGMEC qui été réduite à une direction technique au sein de la direction générale des collectivités territoriales (DGCT).

Cette situation a occasionné un ralentissement de la mise en œuvre du plan d'actions.

Ce qui ne permettait pas l'enregistrement systématique des naissances et des décès depuis les formations sanitaires.

Par ailleurs, le projet EDEN qui devait permettre l'utilisation du mobile pour l'enregistrement des naissances et des décès est resté au stade de document de projet.

Ledit projet a été abandonné par la suite en 2017 par les partenaires qui le finançaient (UNICEF et UE).

Cependant, il a produit les résultats suivants :

- l'interconnexion de trente-quatre (34) centres principaux d'état civil au CITOYEN entre 2017 et 2018, notamment les services de l'état civil des mairies des treize (13) chefs-lieux de région et des mairies d'arrondissement de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ainsi que ceux de Gourcy et de Pouytenga ; la numérisation de 452 749 actes d'état civil (naissances, mariages et décès) des arrondissements 8, 10,11, et 12 de Ouagadougou ainsi que les communes de Manga, Siglé et To ;

- l'identifiant unique du citoyen à l'état civil (IUCEC) qui a été créé (cf rapport d'étude) n'a pas pu être mis en œuvre du fait de la non fonctionnalité du logiciel car cet identifiant devait être attribué après la transcription de l'acte dans le registre.

Le registre central qui devait permettre la connexion des centres principaux d'état civil n'a pas été effectif par manque de cadre juridique préalable et de financement pour son extension (interconnexion, interopérabilité, organisme national d'état civil plus autonome qu'une direction centrale).

En absence donc de ce registre central, de nombreuses communes ont tourné vers des logiciels locaux des traitements des actes de l'état civil.

Annexe 12 : Approches innovantes du programme PP

Le PP a développé plusieurs initiatives innovantes en matière de promotion des DSSR et l'état civil ainsi que la lutte contre les VBG par la promotion des droits de la femme et de la jeune fille.

- **Vulgarisation des textes favorables à la protection de la jeune fille (PRODEPS) :** Le PRODEPS a financé l'élaboration et la duplication de plusieurs documents pour promouvoir les droits des femmes et de la jeune fille.

Un **recueil de textes de lois** de 143 pages, sur les droits de la femme et de la jeune fille de même qu'un **guide simplifié et illustré** sur les droits de la femme et de la jeune fille ont été reproduits et distribués à plus de 350 organisations associatives et publiques de défense et de promotion des droits de la femme et de la jeune fille ainsi qu'aux leaders coutumiers et religieux. Le guide simplifié se veut pragmatique et facile à exploiter comme outil de promotion des droits des femmes/filles dans le contexte spécifique du Burkina Faso. Ce guide en français a été traduit en langues locales et reproduit en 1 100 exemplaires dont 350 en lobiri, 350 en mooré et 400 en Dioula, au profit des organisations associatives et publiques de défense et de promotion des droits de la femme et de la jeune fille ainsi qu'aux leaders coutumiers et religieux.

- **Approche des Pères Burkinbila (PRODEPS)**

L'objet de cette activité était d'impliquer les pères et les jeunes adolescents dans la lutte contre les VBG et les grossesses non désirées en milieu scolaire en promouvant les discussions pères-fils sur la santé sexuelle et reproductive. On attend ainsi des pères qu'ils s'impliquent davantage dans l'éducation de leurs jeunes garçons et qu'ils cultivent des pratiques favorables à l'égalité genre et à l'épanouissement de la jeune fille dans la société. Des jeunes garçons, on attend par cette activité une prise de conscience sur les conséquences liées à leur choix en matière de sexualité, et leur fournir les ressources nécessaires pour une adolescence et une vie sexuelle responsable et saine. A travers trois (3) modules, les pères ont été orientés sur l'importance de sensibiliser leurs fils à la santé génésique, les changements auxquels les adolescents sont confrontés lorsqu'ils grandissent et le rôle des pères pour entamer une conversation sur la santé reproductive ainsi que les différences entre les rôles de genre que nous trouvons habituellement dans la société et de la façon dont ils doivent changer. Ainsi, 2 OSC ont été retenues par province, soit un total de 18 pour mettre en œuvre l'approche père burkinbila. A ce niveau, 36 animateurs ont été formés sur l'approche, 288 pères ont par la suite été formés pour la mise en œuvre au niveau communautaire. Concernant l'efficacité de l'approche, plus de 703 adolescents ont été touchés par les actions des pères et l'évaluation finale montre que 93,8% des personnes ont trouvé les activités efficaces.

- **Organiser de caravanes d'information et de sensibilisation sur l'état civil et la promotion sociale (PRODEPS)**

Deux caravanes d'information et de sensibilisation sur l'état civil et la promotion sociale a été réalisées dans les dans les provinces du Houet au niveau des communes de Bama, de la Léraba, de Douna, de la Comoé (Tiofora), du Kéné Dougou (Kourinion) et du Tuy (Founzan ainsi que la région du Sud-Ouest (Provinces du Nounbiel, du Poni, de la Bougouriba et du loba). Ces caravanes ont pu mobiliser 7520 hommes et 7082 femmes/filles. Des supports de communication (tee-shirt & Polo) ont été utilisés lors de la caravane et comportaient des messages intégrés diffusés aux populations.

- **Réaliser et diffuser un feuilleton radiophonique sur l'état civil et la promotion sociale et organiser des émissions débats avec des clubs d'écoute (utilisation des radios de proximité) sur la PF, la SSR et l'enregistrement des naissances pour augmenter la demande de services) (PRODEPS)**

Un feuilleton radiophonique de 26 épisodes sur les deux thématiques (état civil et la promotion sociale (PF, SSRAJ, Equité Genre et la lutte contre les VBG) a été produit et les messages véhiculés portaient sur les thèmes intégrés du programme, l'enregistrement systématique des naissances, la lutte contre les violences faites aux femmes, les avantages de la planification familiale. Le plan de diffusion s'est articulé autour d'une diffusion continue afin d'attirer l'audience à cette nouvelle série du paysage médiatique et à des horaires de forte audience permettant de toucher une cible large et hétérogène. Ainsi, trois radios ont réalisé au cours de période de de mi-octobre à novembre 2020 un total de 234 diffusions réalisées sur les thèmes de promotion sociale. Le feuilleton radiophonique accompagné de jeux radiophoniques et la mise en place de groupes d'écoute dotés de postes radio était une bonne approche pour toucher les populations sur les thèmes du programme.

- **Implémentation des programmes de renforcement des capacités parentales et de résilience des enfants et des jeunes en matière d'état civil et de promotion sociale au profit des enfants des jeunes scolarisés ou non ainsi que leurs parents (PRODEPS)**

Le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire à travers ses directions provinciales, a bénéficié d'un appui financier pour la mise en œuvre du programme. Au total, 105 facilitateurs ont été formés et 49 binômes constitués pour mettre en œuvre le programme de résilience dans 62 communes sur 85 qui ont été identifiées par les services sociaux pour l'animation des ateliers. Le programme couvre ces domaines de la vie des jeunes personnes par le biais d'ateliers, qui se concentrent sur le soutien aux forces intérieures des jeunes personnes et leur interaction sociale avec les autres. Le programme propose également des réunions avec les parents et les aidants, favorise leur compréhension des défis auxquels leurs jeunes sont confrontés et leur fournit des compétences pour les soutenir lors de leur passage de l'enfance à l'âge adulte. Le Programme permet de travailler avec toute la communauté à l'identification des moyens d'améliorer l'environnement des jeunes personnes, et notamment à l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance. Les thématiques étaient centrées sur la connaissance de soi et de son réseau, les objectifs communautaires et personnels. En tout 1 634 adolescents et jeunes ont pu bénéficier de ce programme dans la zone d'intervention du projet. Selon les rapports des différents ateliers, les enfants et jeunes ont apprécié positivement le programme et les facilitateurs ont émis le souhait d'une pérennisation du programme au vu de l'engouement des jeunes et des bienfaits sur leur éducation.

- **L'accompagnement familial des ménages vulnérables à l'accès des services sociaux de base (PEPS)** Afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté, l'approche « accompagnement familial » a été mise en œuvre dans le cadre du projet PEPS sur une période de 20 mois (janvier 2020-août 2021) au profit des familles démunies, des ménages pauvres, analphabètes et familles sous-informées des quartiers précaires des communes de Koudougou, Réo, Sapouy, Léo, Boromo, Nouna, Dédougou, Toma, Tougan et Solenzo.

Cette approche visait à améliorer l'accès des familles démunies aux services sociaux de base en matière d'état civil et de promotion sociale. L'approche « accompagnement familial » a été mise en œuvre par des agents communautaires (animateurs) qui travaillaient directement avec les familles pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions personnalisés.

En touchant 11'881 personnes dont 6'431 de sexe féminin, l'approche et ses résultats ont contribué à améliorer l'accès aux services sociaux de base des familles démunies et à la réduction des risques d'exclusion sociale. Les familles démunies bénéficiaires à travers la mise en œuvre de leurs plans d'actions ont pu accéder aux services sociaux de base et satisfaire leurs besoins.

Dans la zone d'ACRA, L'accompagnement familial (AF) avait pour objectif de renforcer l'autonomie et les capacités des familles les plus défavorisées, afin qu'elles puissent améliorer durablement leurs conditions de vie, particulièrement dans le domaine de la protection et de la santé. La réalisation de l'AF a commencé en janvier 2020 dans les provinces de ressort des associations avec le ciblage des familles à accompagner. Sur un total de 2'700 familles attendues pour être accompagnées, les associations ont identifié et accompagné 3'154 familles (BMH 1'839 et CO 1'315) au profit de 13'393 personnes (7'290 F et 6'103 H). Ce dépassement de cible s'explique par l'engouement de la population autour de l'activité. En effet, les animateurs étant de la communauté, ils ont été accessibles et sollicités par celle-ci pour la résolution de leurs difficultés liées à l'EC, PF et VBG.

- **Former les jeunes des établissements d'enseignement et des centres jeunes sur l'utilisation de la plateforme internet (QG jeunes)**

Plusieurs consortia du programme ont appuyé les organisations et centres de jeunes dans la promotion de la plateforme QG jeunes mise en place par le FNUAP pour favoriser les interactions entre les jeunes sur la SRAJ.

- **Dans la zone du PRODEPS**, 32 animateurs ont été formés sur l'utilisation de la Plateforme « QG Jeunes » dans les clubs scolaires de 25 établissements partenaires et les animations ont porté sur les thèmes de messagerie interactive qui permet aux jeunes d'interagir non seulement entre eux mais aussi avec la plateforme (spécialiste SRAJ) afin de recevoir des réponses instantanées à leurs préoccupations en matière de SRAJ, le Quizz qui est un outil permettant aux jeunes de favoriser leur apprentissage sur les DSSRAJ en matière de Santé sexuelle et Reproductive d'Adolescent et des Jeunes (SRAJ) et le forum d'échange qui est un espace de discussion publique où les adolescents(es) et les jeunes peuvent poser leurs préoccupations sur la SRAJ et échanger de façon conviviale. Les activités ont concerné 25 établissements et ont touché 7 433 élèves dont 3 689 femmes et 3 744 garçons. **PRODEC** a accompagné l'extension de la plateforme « QG jeunes » par l'installation de 16 bornes wifi dans les villes de Ouahigouya (06 bornes), Yako (04 bornes) et Kaya (06 bornes) avec l'amélioration du contenu à travers la production de cours sur SSRAJ portant sur les mutilations Génitales Féminines et l'hygiène des menstrues en trois (03) langues locales (Mooré, Dioula, et Fulfudé). **PRODEC** a aussi activé la borne d'accès wifi du site de la maison des jeunes et de la culture de Kaya qui souffrait de source d'approvisionnement en électricité. En somme 62 ambassadeurs et 08 influenceurs ont été formés à l'animation de la Plateforme. Les activités du « one to one » ont permis de toucher 60'799 jeunes dont 28'249 filles, de

créer 817 clubs QG jeune et 6'677 comptes QG jeunes. L'activisme des influenceurs a permis de poster 423 vidéos totalisation 40'557 vues.

- **Organisation des journées de dialogues et des nuits intergénérationnelles** (parents garants de la tradition, détenteurs de pouvoir traditionnel, enfants, jeunes, leaders coutumiers) PRODEPS sur les pratiques et perceptions néfastes à la SR/PF. L'objectif de ces journées était de faire participer les adolescents et jeunes, les parents, les leaders religieux et coutumiers à la réflexion portant sur les pratiques et les perceptions favorables et celles néfastes à la SR/PF dans leur communauté. Le dialogue, les collaborations et le partage intergénérationnel sont la clé qui permet de relever les défis et les blocages rencontrés par les femmes et les jeunes dans l'adoption de la PF et la SSRJ. Au total, 330 personnes ont été touchées par ce dialogue intergénérationnel dont 125 parents.
- **Mise en place de réseaux de protection de l'enfant au niveau communal (RCPE) (PRODEPS)**

Cette action a été mise en œuvre par les Directions Provinciales de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (DPFSNAH). Avant la mise en place des réseaux communaux de protection de l'enfant dans les quatre (4) communes (Fouzan, Kampti, Sidéradougou, Niankorodougou), des rencontres de sensibilisation, de concertation ont été organisées avec les acteurs clés sous la direction des DPFSNAH et avec l'appui du projet en vue de cerner les champs d'actions en faveur des enfants. Ces cadres ont servi de base pour identifier les problématiques en termes de protection et de justifier la nécessité d'assoier un dispositif de pilotage pour coordonner les actions. Ils ont réuni au total 165 personnes (131 hommes et 34 femmes). Il s'agit d'acteurs intervenant dans la protection de façon générale, notamment les agents de sécurité, agents de la justice, agents sociaux, les OSC, ONG locale, associations et leaders religieux, coutumier

- **Conception et distribution d'une Bande Dessinée sur les VBG (PEPS)**

Dans l'optique d'améliorer l'accès des jeunes à l'information sur les VBG, la conception et la distribution d'une bande dessinée destinée à un public jeune a été réalisée. Deux mille (2.000) exemplaires d'une bande dessinée dénommée « SAMIRA » et traitant du mariage forcé ont été produits et distribués dans les établissements scolaires et centres de jeunes des zones d'intervention du projet. Ces bandes dessinées ont suscité de l'engouement auprès des jeunes dans les établissements scolaires et les centres de jeunes du fait de la pertinence de la thématique abordée.

- **Mise en place des « Ecole des maris » dans les zones d'intervention du programme**

L'activité « Ecole des maris » (EDM) est mise en œuvre par les associations locales. Elle est une stratégie innovante qui a pour but de renforcer les connaissances des maris afin de les amener à changer de comportements et agir comme vecteur de changement auprès des communautés.

Au niveau du **PEPS**, sur 300 écoles prévues pour les deux régions, les associations ont mis en place 300 EDM (BMH 180 et CO 120) et mobilisé 5'557 maris (BMH 3'307 et CO 2'250) dans les villages concernés. Au titre des effets, ces écoles des maris sont sollicitées par les équipes cadres de district pour la création de la demande en PF au cours des

semaines PF, la sensibilisation sur les campagnes de vaccination et la promotion des mesures barrières contre la COVID19 dans les villages. Les membres sont également sollicités par les communautés pour un accompagnement dans le cadre de l'état civil.

Dans les zones d'**ACRA**, la mise en place des écoles des maris répondait au besoin de mobilisation sociale des hommes pour une meilleure implication dans la gestion des questions de santé de la reproduction/planification familiale (PF) dans leurs communautés et leurs ménages. Au total 6 écoles de maris ont été mises en place avec 78 membres. Un total de 9 117 hommes et 13 112 femmes ont été sensibilisés entre mai 2020 et janvier 2022 à travers cette approche. Lors d'une enquête sur chacun des sites des écoles de maris en fin de l'année 2 du projet concernant le ménage dans lesquels le mari est impliqué dans la décision d'utilisation d'une méthode de planification familiale, 87,5% de ménages ont répondu positivement, dépassant déjà la cible établie de 50%.

▪ **Réalisation des parcours d'état civil (PEPS)**

Le parcours d'état Civil est une activité de sensibilisation, de communication et d'information pour le changement de comportement. Il a été mis en œuvre par les agents et officiers d'Etat Civil ou les officiers d'Etat Civil délégués, accompagnés par un animateur de l'association tiers. L'objectif du « parcours d'état civil » est de stimuler l'utilisation des services d'état civil en créant un lien entre la population et les Agents et Officiers de l'Etat Civil et en réduisant les barrières et les obstacles afin d'améliorer l'accès.

L'activité consiste en la réalisation par un agent d'état civil territorialement compétent, de 02 séances d'animation par village, la 1^{ère} séance sur les normes et procédures d'enregistrement des naissances dans les délais légaux de 02 mois, la 2^{ème} étant consacrée aux procédures devant le tribunal départemental. En somme, 2'400 séances d'animations ont été réalisées dans 1'200 villages prévus et ont touché 98'102 personnes dont 52'509 femmes sur 120'000 personnes prévues. En termes d'effets, des changements ont été observés en termes de perception de l'importance des documents d'état civil, de connaissance des normes et procédures d'enregistrement des faits d'EC, engendrant l'accroissement de la demande mais aussi de la qualité des services.

▪ **Réalisation et diffusion d'une série comédie de 9 épisodes**

Le **PEPS** a réalisé et diffusé une série télévisuelle humoristique de 9 épisodes traitant du parcours d'état civil. Au terme du processus de réalisation, une série dénommée « Succession » a été réalisée en 12 épisodes. En septembre 2021, un accord a été trouvé avec OMEGA TV et BF1 pour la diffusion de la série. Les diffusions ont démarré en octobre 2021 sur ces deux chaînes. Les économies d'échelle réalisées sur certaines lignes budgétaires ont permis de contracter avec deux autres chaînes, 3TV et LCA, qui ont pu démarrer les diffusions. Cette approche a permis de renforcer la prise de conscience chez les communautés et les leaders sur l'importance des actes de l'état civil.

▪ **Mise en place de la délégation des tâches pour les ASBC (PEPS)**

L'approche a été pensée sur la base de la vision, le but, les fondements, les principes et objectifs de la politique nationale en matière de délégation des tâches au sein du Ministère de la Santé afin de rapprocher l'offre de service à la population. Il s'est agi de former 160 APL (agents itinérants de santé, accoucheuses brevetées, accoucheuses auxiliaires et infirmiers brevetés) qui sont des agents les plus stables en termes de mobilité au sein des CSPS afin de leur permettre d'offrir des injectables et des pilules aux femmes et aux jeunes filles qui ne fréquentent pas les CSPS ou qui sont trop éloignée. Un suivi post-

formation ainsi qu'une supervision trimestrielle a été assurée par les formateurs et l'ABBEF.

La délégation des tâches a concerné l'ensemble des 7 districts sanitaires de la région du Centre-Ouest, touchant 4 provinces, 38 Communes et 152 CSPS. Aux termes du processus, plus de 39'767 utilisatrices ont été recrutées par les APL formés entre 2020 et 2021 avec plus de 8'710 DIU et implants offerts. Ce qui a contribué à accroître le taux d'utilisation contraceptive qui est passée de 21% en 2018 à 22,3% en 2020 au niveau régional et de 12,8% à 15,8% pour la même période dans le district de Nanoro.

- **Déploiement du Registre électronique de Consultation dans les zones d'intervention du programme**

Au niveau du **PEPS**, le REC maternité a connu sa mise en œuvre opérationnelle au dernier trimestre de 2019 avec la formation des agents de santé des 34 formations sanitaires et l'activation du système d'envoi de SMS de rappel de RDV en PF. Au titre des effets, les données recueillies ont montré que 214'495 nouvelles et anciennes utilisatrices de 15 à 49 ans ont bénéficié d'une consultation sur la plateforme pour des motifs liés à la PF, à raison de 170'058 femmes dans la BMH et 44'437 femmes dans le CO. De même, pour réduire les pertues de vue en PF, 9'096 SMS de rappel de RDV ont été envoyés aux femmes enregistrées. Les données du REC ont aussi permis de documenter les causes de pertues de vue en PF.

Pour le **PRODEC**, le REC maternité est passé à l'échelle dans l'ensemble des districts concernées (Ouahigouya, Titao, Yako, Séguénéga et Dori) à travers la formation de (i) 980 agents de santé sur 520 prévus ont été formés en 29 sessions ; (ii) 21 sorties de coaching et (iii) 17 sessions QI ont été réalisées avec une participation de 468 personnes dont 293 femmes. En termes d'effets, on note que : (i) 321'303 femmes ont été prises en charge via le REC maternité à partir des trois formulaires (accouchement, PF et consultation post natale) dont 81'285 en lien avec la PF ; (ii) 42'356 SMS de rappels ont été envoyés pour les RDV du post-partum ; (iii) un taux d'utilisation du REC maternité 62%.

- **Mise en place du guichet en Planification Familiale (PF) d'information dans les CSPS (ACRA)** pour les femmes en situation post-partum, 66 formations sanitaires parmi les 130 ciblées par le projet pour le financement de leur Plan d'Action visant une amélioration des services de planification familiale au sein de leur structure ont bénéficié d'un guichet d'information sur la PF, ciblant principalement les femmes en situation post-partum, mais aussi disponibles à tous les jeunes et femmes. .

- **Mise en réseau des "jeunes ambassadeurs PF" et sensibilisation à travers l'utilisation des médias sociaux (ACRA)** Les jeunes ambassadeurs ont facilité l'accès à l'information juste concernant les services de la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes. A travers neuf (9) séances de publications sur les réseaux sociaux les samedis entre 16h et 17h qui ont touché un nombre estimé de 31 935 personnes (personnes connectées) et qui ont reçu 551 commentaires. Ils ont également organisé deux (2) « thé-débats » avec des échanges actifs entre 66 jeunes (dont 51 hommes et 15 filles) sur les méthodes contraceptives et sur les grossesses en milieu scolaire. En plus de ces activités de sensibilisation en ligne, le réseau a entrepris des actions de sensibilisation des élèves dans les lycées et collèges sur les questions de SR notamment, les grossesses non désirées. Il s'est tenue deux

rencontres qui ont permis de toucher environ 300 élèves dont 120 garçons et 180 filles en 4 séances dans 4 établissements scolaires de la ville de Ouagadougou.

- **Journées portes ouvertes (CSPS/Maisons Femmes/Centres d'état civil 1aire/2aire) en collaboration avec les autorités locales**

La réalisation de cette activité s'est déroulée en deux étapes au cours de l'année deux du projet. Une première initiative de journées portes ouvertes a été organisée sous une forme de « journée porte ouverte virtuelle » à travers des émissions radio. Ainsi, une série d'émissions radio a été réalisée pour la sensibilisation des populations dans chacune des provinces sur les droits de la femme et des enfants et pour faire connaître à la population les services disponibles et accessibles en matière de droits de la femme et de l'enfant au niveau des services d'état civil, des CSPS et des maisons de la femme. Les émissions radio ont été diffusées en collaboration avec une radio locale dans chacune des provinces. Après la levée des restrictions sanitaires, des journées portes ouvertes ont été organisées au sein des maisons de la femme de chacun des sept provinces et en collaboration avec les réseaux des OSC mis en place dans le cadre du projet ainsi qu'avec les directions provinciales de la femme et les mairies. Les objectifs de ces journées étaient de faire découvrir les actions promues par les OSC dans le cadre du projet, faire connaître les différents services proposés aux populations par les OSC, les maisons de la femme et les directions provinciales de la femme et également faire connaître les réseaux des OSC aux populations et aux autorités, toute en sensibilisation les populations sur les droits de la femme/fille.

- **Audiences foraines d'enregistrement tardif à l'état civil (campagnes d'enregistrement pour écoliers via « Jugements » gratuits)**

ACRA : À travers les trois phases d'audiences foraines réalisées dans le cadre du projet par le partenaire Sant'Egidio, un total de 29 750 enfants des régions du Centre, Plateau Central et Centre-Sud ont bénéficié de jugements jusqu'à recevoir leur copie intégrale d'acte de naissance et deux extraits d'acte de naissance. Source : Rapport narratif final.

PEPS : Sur la période des 3 années du PEPS, les associations ont effectivement réalisé 23 campagnes sur 20 prévues ayant permis d'organiser 03 audiences au lieu de 02 dans ces communes. Cette activité a permis de délivrer 6'281 jugements déclaratifs (BMH 3'078 et CO 3'203) dont 2'500 délivrés à des scolaires. Au total, ce sont 3'498 hommes et 2'783 femmes qui ont bénéficié de la délivrance des jugements déclaratifs. Rapport narratif final.

Annexe 13 : Glossaire

1. ETAT CIVIL ¹⁴¹

La notion de l'état civil renvoie à un ensemble des dispositions légales et institutionnelles visant l'établissement des actes destinés à prouver l'état des personnes dans un Etat. Ces dispositions permettent d'enregistrer officiellement les informations relatives aux grands événements familiaux (naissance, mariage, décès) ainsi qu'aux événements pouvant modifier certains caractères de ces états (adoption, changement de patronyme, divorce, rajout de prénoms, séparation de corps, reconnaissance, annulation...) et de délivrer les actes y relatifs. Au plan matériel ou fonctionnel, l'état civil est l'ensemble des événements ou des données concernant la vie juridique d'un individu, depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Au plan organique, l'état civil peut être entendu comme un service, une institution dont la mission est d'établir, de délivrer et de conserver l'ensemble des actes relatifs à l'état des personnes.

L'état civil est :

- a. **L'enregistrement des événements et faits majeurs (la naissance, le mariage et le décès) qui surviennent dans la vie de l'individu ;**
- b. **L'identification de l'individu par rapport à sa propre société et spécialement par rapport à sa famille ;**
- c. **Le service public chargé d'établir et de conserver les actes de l'état civil, que sont les actes de naissance, les actes de mariage, les actes de décès et les actes divers.**

2. FAIT D'ETAT CIVIL

Un fait d'état civil est un événement qui intéresse la vie de chaque individu à savoir la naissance, le mariage, le décès, l'annulation, la séparation de corps, le divorce, l'adoption, la légitimation, la reconnaissance, ou tout autre événement modifiant l'état de la personne.

Un fait d'état civil est un événement biologique ou naturel (naissance, décès, mort fœtale) ou social (mariage, divorce, adoption etc.), dont la loi prévoit l'enregistrement à l'état civil lorsqu'il survient. La déclaration des faits d'état civil est obligatoire au Burkina Faso (art 55 et art 56 du CPF).

3. SYSTEME D'ETAT CIVIL

Le système d'état civil désigne un ensemble de dispositifs d'ordre administratif, juridique et technique permettant de repérer, d'enregistrer, de stocker, de sécuriser et d'exploiter dans le temps et dans l'espace, les faits d'état civil intervenus dans la vie d'une personne notamment la naissance, le mariage et le décès.

C'est aussi l'enregistrement universel, obligatoire, permanent et continu de l'accomplissement et des caractéristiques des faits d'état civil d'une population conformément à la législation du Burkina Faso. Il sert à établir des documents officiels et permet d'enregistrer chaque fait au moment où il survient dans un pays.

3.1 L'ETAT CIVIL COMME SERVICE PUBLIC

L'état civil est un service public, chargé d'établir et de conserver les actes de l'état civil. En tant que tel, le service d'état civil est régi par les principes directeurs suivants : **la continuité, la légalité, le caractère officiel, la confidentialité, l'universalité, l'adaptabilité, l'égalité et**

¹⁴¹ Source : Glossaire des termes clés dans le domaine de l'état civil, Manuel national harmonisé de procédures sur l'enregistrement des faits de l'état civil au Burkina Faso, 2020, appui technique UE-UNICEF, page 23.

la gratuité. Le premier est celui de la **continuité du service public**. L'importance de l'état civil est telle que son fonctionnement doit être assurée sans interruption. Pour ce faire, les agents et officiers de l'état civil doivent être toujours disponibles, et en cas d'empêchement prolongé, prendre toutes mesures pour se faire suppléer. Il constitue un des aspects de la continuité du service public local. Il repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption. Pour rester en cohérence avec les standards internationaux, la continuité de l'enregistrement des faits d'état civil doit s'appuyer sur le respect des heures d'ouverture annoncées et éviter les ouvertures tardives et les fermetures hâtives afin de ne pas décourager les usagers qui doivent souvent parcourir de longues distances pour y parvenir.

Le deuxième principe est celui de **l'égalité devant ce service public qui est** l'application à ce domaine du principe général d'égalité. Il signifie que toute personne a un droit égal à l'accès au service d'état civil, participe de manière égale aux charges financières résultant du service d'état civil (égalité tarifaire sauf pour les services facultatifs, tels que l'indiquent les textes en vigueur), et enfin doit être traitée de la même façon que tout autre usager du service d'état civil. Ainsi, le défaut de neutralité – principe qui est un prolongement du principe d'égalité – d'un agent du service public local, par exemple une manifestation de racisme, du tribalisme, du sectarisme ou de toute autre forme de discrimination à l'encontre d'un usager, constitue une grave faute déontologique dans la délivrance des services d'état civil.

La règle de **l'égalité** devant l'état civil tire son fondement de l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et de l'article 1 de la Constitution. Ce principe exige que tous les usagers soient traités de la même manière par les centres d'état civil ; ils ont droit aux mêmes formulaires d'actes et sont soumis aux mêmes exigences de procédure et de fond. Aucune discrimination ne doit exister dans l'accès au service d'état civil et dans le traitement réservé aux usagers.

Le caractère **officiel** se traduit par le principe que les faits d'état civil doivent être enregistrés sur des documents officiels conçus par l'administration en charge de l'état civil et tenus uniquement dans les centres d'état civil officiellement reconnus et consacrés par des textes législatifs et réglementaires. Présenté comme un corollaire du principe de continuité, le principe de **l'adaptabilité ou mutabilité** vise davantage à assurer au mieux qualitativement un service plutôt que sa continuité dans le temps. Cela signifie que le service public ne doit pas demeurer immobile face aux évolutions de la société. Le service d'état civil, en tant que service public local, doit suivre les besoins des usagers (comme la souplesse d'organisation des services publics) ainsi que les évolutions techniques (comme le passage à l'informatisation du système d'état civil et l'ensemble des réformes en cours observées dans le secteur).

Le principe de **confidentialité** interdit aux agents et officiers de l'état civil de divulguer des informations concernant les actes d'état civil. En effet, il résulte de l'article 75 du Code des personnes et de la famille que les registres de l'état civil ne peuvent être communiqués au public et que seules des personnes habilitées et énumérées de façon limitative sont autorisées à les consulter.

Le principe de **l'universalité** signifie que le système de l'état civil doit couvrir tout le territoire national, repérer et enregistrer tous les événements d'état civil qui y surviennent. En somme, il doit être accessible à tous les citoyens.

Le principe de **gratuité** s'inscrit dans la règle générale du libre accès aux services publics. L'état civil est donc un service gratuit en ce sens que les usagers ne doivent pas payer les agents et officiers de l'état civil pour obtenir d'eux l'accomplissement de leur devoir. Mais l'absence de frais ne concerne que la délivrance des actes originaux (les copies intégrales d'actes). L'obtention des extraits nécessite le paiement des frais de timbre.

3.2. L'ETAT CIVIL COMME UN SYSTEME

Le système d'état civil désigne l'ensemble des acteurs et institutions impliqués dans la gestion et le fonctionnement de l'état civil dans un pays donné, à savoir les acteurs conventionnels (les Ministères et Institutions directement concernés d'après les textes en vigueur comme le ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère en charge de la justice, le Ministère en charge des finances à travers l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, le Ministère en charge de la santé, le Ministère en charge des Affaires étrangères, etc.) et non conventionnels (Ministères et Institutions associés comme les ONG, le Ministère en charge de l'éducation, le Ministère en charge de la protection des enfants par exemple). **Le caractère systémique consacre le principe de l'interopérabilité entre l'ensemble des parties prenantes.**

3.3. L'ETAT CIVIL D'UNE PERSONNE

L'état civil d'une personne est l'ensemble des informations qui permettent de l'identifier, en ne le confondant pas aux autres, en lui conférant une personnalité.

Les éléments de cette personnalité sont attribués à une personne par : le nom ;

- ☞ le ou les prénoms ;
- ☞ le sexe ;
- ☞ la filiation ;
- ☞ la situation matrimoniale ;
- ☞ le domicile ;
- ☞ la nationalité ;
- ☞ la profession exercée.

3.4. ENJEUX DE L'ETAT CIVIL

L'état civil présente plusieurs avantages à la fois pour l'Etat ou l'administration publique (en santé publique, en démographie, en géographie, en sociologie, etc.), les collectivités locales et les populations.

Pour l'Etat et les Collectivités territoriales, l'état civil :

- ☞ **a pour objectif l'identification de l'ensemble des citoyens vivant dans un pays.**
- ☞ **est un outil de planification du développement économique et social**
 - les données d'état civil sont utilisées pour la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des objectifs de développement dans les domaines comme la santé, l'éducation, l'emploi, les transports, l'eau, l'énergie, l'urbanisme, etc.
 - lorsque l'état civil fonctionne convenablement, il n'est point question d'organiser les enquêtes et recensements pour disposer de certaines informations liées à ces indicateurs. Ce qui permettra à l'Etat et aux collectivités territoriales de planifier les politiques publiques et les stratégies de développement au profit des populations et d'assurer un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions de développement en l'occurrence le suivi des indicateurs des objectifs pour le développement durable (ODD).
- ☞ **peut aider à mettre en place un bon système de sécurité et de protection sociale à**

travers des programmes d'aides aux familles (allocations familiales, aides alimentaires aux familles).

Sur le plan scientifique, l'état civil est une source d'information en santé publique, en démographie, en géographie, en sociologie, etc. L'état civil est également une source de

données pour les travaux de recherche en sciences sociales notamment la thématique de la démographie. Dans le domaine de la santé publique, l'état civil présente aussi l'intérêt d'aider à surveiller les causes de décès, à identifier les mères et enfants ayant des besoins de soins de santé.

Pour les populations/citoyens, sans état civil l'exercice des droits civiques est impossible.

L'acte de naissance permet à tout individu de jouir d'un certain nombre de droits humains :

- l'inscription à l'école, c'est-à-dire l'effectivité du droit à l'éducation ;
- la possibilité de se présenter à un concours, à un examen et à l'accès à une profession ;
- la constitution d'un dossier pour l'accession aux fonctions civiles ;
- le bénéfice d'une allocation et d'une assurance ;
- l'obtention d'un passeport, d'une carte d'identité, d'un permis de conduire, d'un permis de port d'arme, etc.
- l'obtention d'un droit de propriété ou d'héritage ;
- l'accès à la majorité pour bénéficier de la protection sociale (éviter par exemple le mariage des enfants).

Les actes de décès fournissent à l'individu la preuve légale pour accéder à l'héritage ou aux allocations familiales, l'obtention des allocations familiales au cas où l'individu est encore mineur, la jouissance de l'assurance vie contractée par le défunt.

Les actes de mariage et les mentions en divorce sont les bases de demande concernant :

- le statut de la femme (allocation pour conjoint à charge ou pension alimentaire)
- la garde des enfants en cas de divorce ;
- le changement de nationalité à la suite du mariage (enfants nés dans le mariage) ;
- la réduction d'impôts pour faire face à la charge supplémentaire imposée par le mariage.

4. ACTE D'ETAT CIVIL

L'acte de l'état civil est un document officiel et légal dressé par l'officier de l'état civil, ou sous sa responsabilité, destiné à prouver l'état des personnes.

5. CENTRE D'ETAT CIVIL

Le centre d'état civil est le lieu d'enregistrement des déclarations, d'établissement et de délivrance des actes de l'état civil. C'est également le lieu de transcription des actes et d'apposition des mentions marginales.

6. DATE DE L'ENREGISTREMENT D'UN FAIT D'ETAT CIVIL

C'est le jour, le mois et l'année où l'enregistrement officiel dans le registre a eu lieu conformément aux textes en vigueur.

7. DECLARATION D'UN FAIT D'ETAT CIVIL

C'est l'ensemble des informations relatives à un fait d'état civil (naissance, mariage, décès) qu'une personne appelée « déclarant » fournit à l'officier de l'état civil en vue de l'enregistrement de ce fait dans les registres d'état civil.

8. CONTROLE DE L'ETAT CIVIL

Le contrôle constitue une action de supervision formative et administrative, de correction des défaillances ayant pour but de contribuer au bon fonctionnement du système d'état civil.

9. ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

L'enregistrement est l'opération qui consiste à inscrire les informations fournies par le déclarant et à transcrire la déclaration dans un registre d'acte approprié tenu au niveau d'un centre secondaire ou principal. L'enregistrement d'un acte d'état civil consiste à transcrire le dispositif de cet acte sur les doubles registres. Il existe deux types d'enregistrement :

- **Enregistrement sur registre-papier**

L'enregistrement sur papier ou manuel est celui qui se fait à la main sur les registres d'état civil à l'aide des feuillets prévus à cet effet et donne droit à un acte manuscrit.

- **Enregistrement électronique**

L'enregistrement électronique est la saisie des informations dans un système d'enregistrement en ligne, sur un smartphone, une tablette ou sur ordinateur. C'est l'informatisation des informations de l'état civil qui contribue à délivrer des actes imprimés.

10. REGISTRE D'ACTES D'ETAT CIVIL

Le registre d'actes d'état civil est un document officiel sur lequel sont rédigés les actes de l'état civil qui authentifient la survenance des naissances, des mariages et des décès, mention étant faite notamment de la date où ils ont lieu. Toutes les déclarations de naissances, de mariages, de décès et d'actes divers survenues dans un lieu donné au cours d'une année civile (janvier à décembre) y sont enregistrées de façon chronologique.

Les registres d'actes d'état civil sont au nombre de quatre : registre des naissances ; registre des mariages, registre des décès et registre des actes divers.

11. RECONSTITUTION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

La reconstitution est un procédé de rétablissement des registres détruits, manquants, qui ont disparu ou sont illisibles. Il y a lieu à reconstitution lorsque la déclaration n'a pu être effectuée dans les délais prescrits afin que les personnes concernées puissent disposer d'actes de naissance et de mariage et en obtenir des copies et extraits. La reconstitution permet également de mettre à jour ces actes par l'apposition de mentions.

12. ACTES DIVERS

Les actes divers sont tous les actes délivrés par le maire en sa qualité d'officier de l'état civil et qui concernent l'état des personnes sans être un acte de naissance, de mariage ou de décès. Les actes divers sont enregistrés et classés par ordre chronologique dans le registre des actes divers.

Exemples d'actes divers (cf Article 116 du CPF) :

- ☞ **le certificat de non inscription,**
- ☞ **l'acte de reconnaissance d'enfant à naître,**
- ☞ **le certificat de vie,**
- ☞ **le certificat de non remariage,**
- ☞ **le permis urbain d'inhumér, etc.**

NB : Les autres actes dressés par le maire en tant qu'autorité administrative ne sont pas classés parmi les actes divers, à savoir notamment :

- ☞ **le permis urbain d'habiter,**
- ☞ **le certificat d'indigence, etc.**

13. TRANSCRIPTION

La transcription consiste en la reproduction sur les registres, d'une décision judiciaire ou d'un acte de l'état civil (jugement déclaratif ou supplétif de naissance, de décès ...). Aux termes de l'article 83 du Code des personnes et de la famille, « la transcription consiste dans la reproduction sur les registres, d'une décision judiciaire ou d'un acte civil ».

14. PUBLICITE DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

La publicité des actes de l'état civil est assurée par la délivrance de copies intégrales ou d'extraits.

14.1. COPIE INTEGRALE

La copie intégrale d'acte de naissance est la reproduction intégrale des informations contenues dans le registre.

14.2 EXTRAIT

Un extrait est la reproduction partielle d'un acte délivré par l'officier de l'Etat civil.

15. JUGEMENT DECLARATIF D'ACTE D'ETAT CIVIL

Un jugement déclaratif d'acte d'état civil, est un acte judiciaire rendu pour déclarer un évènement d'état civil (naissance ou décès par exemple) non déclaré à l'officier de l'état civil dans les délais légaux de deux mois depuis leur survenue.

16. JUGEMENT SUPPLETIF D'ACTE DE L'ETAT CIVIL

Un jugement supplétif d'acte d'état civil, est un acte judiciaire rendu pour suppléer à la perte ou la destruction des registres lorsque la déclaration de l'évènement a été déjà faite à l'officier de l'état civil.

17. POSSESSION D'UN ACTE D'ETAT CIVIL

La possession d'un acte d'état civil est le fait d'en avoir sur soi-même (acte de naissance, de mariage...).

18. MARIAGE

Le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme, régie par les dispositions du Code des Personnes et de la Famille (**article 237 du CPF**). En d'autres termes, le mariage ne produit des effets de droit que lorsqu'il a été célébré par un maire selon les conditions de fond et de forme prévues par la loi.

19. OPTION DE POLYGAMIE

La polygamie est la possibilité et le fait pour un homme de prendre plus d'une femme pour épouse. Le CPF pose comme principe la monogamie comme la forme de droit commun du mariage avec comme exception la polygamie. Cela veut dire qu'un mariage qui aura été célébré sans option préalable de polygamie est placé d'office sous le régime de la monogamie.

20. REGIME MATRIMONIAL

Le régime matrimonial est l'ensemble des règles qui régissent la gestion des biens des époux dans leurs rapports entre eux, et ceux avec les tiers. Le régime matrimonial permet de régler le sort des biens actifs et passifs des époux pendant le mariage et lors de sa dissolution par le divorce ou pour cause de décès.

21. OPPOSITION A MARIAGE

L'opposition consiste à saisir l'officier de l'état civil qui doit célébrer un mariage à l'effet de porter à sa connaissance l'existence de faits susceptibles d'empêcher la célébration du mariage. L'opposition **se fait devant l'officier de l'état civil et avant la célébration du mariage.**

22. ENREGISTREMENT DE LA NAISSANCE

L'enregistrement de la naissance est l'inscription officielle dans un registre de naissance d'un enfant à sa naissance. Il s'agit d'une procédure administrative et d'un acte juridique de reconnaissance permanente et officielle de l'existence d'un enfant.

23. DECLARATION DE NAISSANCE

La déclaration est le fait de porter à la connaissance de l'officier de l'état civil la survenue d'une naissance. Les officiers d'état civil enregistrent donc les naissances sur la base de la déclaration verbale ou écrite du déclarant de l'événement. Le déclarant est la personne qui, conformément à la loi, rapporte à l'officier d'état civil la survenue de la naissance.

24. ACTE DE NAISSANCE

L'acte de naissance est la preuve légale de la naissance, constituant le document authentique, unique et personnel, signé de l'officier de l'état civil et attestant que la personne dont les prénoms, nom et sexe y sont portés, existe réellement. Il mentionne également s'il y a lieu les noms et prénoms des père et mère de la personne concernée, la date, l'heure et le lieu de sa naissance, la profession et le domicile des père et mère ainsi que les noms, prénoms et domicile du déclarant.

25. COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE

La copie intégrale d'acte de naissance est la reproduction complète des informations contenues dans le registre. La copie intégrale matérialise l'acte de naissance proprement dit de l'enfant.

26. EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Un extrait d'acte de naissance est la reproduction partielle de l'acte de naissance établi par l'officier de l'état civil et qui « mentionne sans autres renseignements, l'année, le mois, le jour, et le lieu de naissance, le sexe, les prénoms et nom de l'enfant, ainsi que ceux de ses père et mère tels qu'ils résultent des énonciations de l'acte de naissance ou des mentions contenues en marge de cet acte. » (**Article 100 du CPF**).

27. ATTESTATION D'ACCOUCHEMENT

L'attestation d'accouchement ne fait pas partie des supports de déclaration des naissances clairement identifiés par le CPF. **C'est un document interne de la santé** destiné à recueillir des informations sur la naissance d'un enfant **né dans une formation sanitaire** et les transcrire dans des registres dédiés par la sage-femme ou le médecin ayant assisté à l'accouchement. Les mentions qui y sont contenus varient d'une aire sanitaire à une autre.

28. ATTESTATION DE NAISSANCE

Tout comme le précédent document, l'attestation de naissance ne fait pas partie des supports de déclaration des naissances clairement identifiés par le CPF. **C'est un document interne de la santé destinée à recueillir des informations sur la naissance d'un enfant né à domicile** et les transcrire dans des registres dédiés.

29. ABSENCE

L'absence est l'état d'une personne dont on ignore si elle est encore en vie, alors qu'aucun événement particulier ne fait présumer le décès. D'après le CPF (cf article 8), l'absent est la personne dont le manque de nouvelles rend l'existence incertaine.

30. DECES

Le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales après la naissance sans possibilité de réanimation). ». Cette définition ne comprend donc pas les morts fœtales.

31. DISPARITION

Le disparu est la personne dont l'absence s'est produite dans des circonstances mettant sa vie en danger, et dont le corps n'a pu être retrouvé. (cf article 18 CPF).

La disparition est l'événement qui, en raison des circonstances, fait douter de la survie d'une personne. Sa non-représentation, consécutive au péril de mort auquel elle s'est trouvée exposée, conduit à bref délai à un jugement déclaratif de décès.

32. MORT FOETALE

« La mort foetale est le décès d'un produit de la conception avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, quelle que soit la durée de la grossesse ». Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation le fœtus ne respire, ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté.

33. REFUGIE

Selon l'article 3 de la Loi 042-2008/AN portant statut des réfugiés au Burkina Faso, le réfugié désigne toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa nationalité, de sa religion, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions publiques ; se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou, si elle peut se réclamer d'aucune nationalité, se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle. C'est aussi toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

34. DEMANDEUR D'ASILE

Un demandeur d'asile est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié.

35. APATRIDE

Un apatride est une personne qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant par application de sa législation, y compris la personne qui ne peut établir une nationalité.

36 RECTIFICATION

Il y a lieu à rectification lorsque l'acte d'état civil signé et délivré comporte des mentions erronées qui n'ont pas pu être redressées au moment de l'établissement dudit acte (art 125, CPF).

37. ANNULATION

L'annulation est la déclaration de l'invalidité ou de la nullité d'un acte d'état civil prononcé par une autorité judiciaire. Les actes de l'état civil dont les énonciations sont fausses ou sans objet, ou qui ont été irrégulièrement dressés peuvent être annulés par ordonnance du président du tribunal.

38. ARCHIVES DE L'ETAT CIVIL

Aux termes de l'Art. 1 de la loi n° 047-2019/ AN du 25 novembre 2019 sur les Archives, les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. La notion d'archives peut désigner également :

- le local dans lequel on garde les documents d'archives ;
- l'organisme ou l'institution chargé(e) de la sauvegarde, de la conservation des documents d'archives ;
- l'ensemble de la documentation conservée.

39. STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL

D'après la Division des statistiques des Nations Unies, les statistiques de l'état civil désignent « la collecte des données sur les faits d'état civil intervenus du vivant d'un individu, ainsi que les caractéristiques de ces faits eux-mêmes et des personnes intéressées ».

Le système de statistiques de l'état civil regroupe les opérations de collecte quantitative et qualitative, d'exploitation, d'analyse, de diffusion et de dissémination de ces données.

40. MENTION MARGINALE

La mention en marge est une annotation placée en marge des registres en vue d'une adjonction, d'une rectification ou d'une mise à jour d'un acte de l'état civil. Au Burkina Faso, seuls les actes de naissance et de mariage peuvent faire l'objet d'une mention marginale.

41. PARTENAIRE OU ACTEUR DU SYSTEME D'ETAT CIVIL

Tous les acteurs qui concourent ou qui participent dans la gestion de l'état civil sont des partenaires de mise en œuvre. Exemple toutes les structures institutionnelles (mairies, ambassades, justice...), qui sont producteurs des actes d'état civil (actes de naissance, jugement supplétif ou déclaratif, acte de mariage, acte de décès, de divorce, de morts fœtal, de reconnaissance d'enfant etc) ou comme utilisateurs des faits d'état civil (*MENAScolarisation ; Sécurité-CNIB, justice-nationalité, transports-permis de conduire, CENI etc...*).

42. OPERATEURS LOCAUX

Au sens de l'UE, ce sont les centres de santé et de promotion sociale (CSPS), les Centres Médicaux (CM) qui sont en charge de la mise en œuvre des politiques nationales et de l'offre des services de planification familiale et d'enregistrement des naissances

43. PARTENAIRES D'IMPLEMENTATION DU PROGRAMME POPULATION

Dans le cadre de l'évaluation, ce sont tous les consortia qui ont signé un contrat directement avec l'Union européenne

APPROCHES TRANSVERSALES

- **Égalité des genres** – Les femmes et les hommes jouissent des mêmes conditions, traitements, et opportunités pour pouvoir réaliser leur plein potentiel, leurs droits humains et leur dignité, et pour contribuer au développement économique, social, culturel et politique et en tirer profit. L'égalité des genres est, dès lors, une valorisation égale par la société des ressemblances et des différences entre les hommes et les femmes, et des rôles qu'ils jouent. L'égalité des genres se fonde sur le partenariat à part entière des femmes et des hommes dans le foyer, dans la communauté et dans la société.
- **Équité en termes de genre** – Fait référence aux différents besoins, préférences et intérêts des hommes et des femmes. L'équité en termes de genre a trait à l'équité et la justice dans la répartition des avantages et des responsabilités entre les hommes et les femmes.
- **Genre** – Ensemble des représentations sociales, psychologiques et culturelles de la masculinité et de la féminité, en tant que concept qui induit l'identité sexuelle, les rôles, les stéréotypes, les normes, les attitudes et l'expression du genre. Ces relations sont construites socialement puis produites et reproduites à travers les actes des personnes par des relations dynamiques et dialectiques. Le genre est « quelque chose que l'on fait, et que l'on fait de façon récurrente, en interaction avec les autres »... Plus important encore, le genre n'appartient pas à la personne, le genre est une structure socio-dynamique.
- **Identité de genre** – Perception très intime de soi comme étant un homme, une femme, un mélange des deux ou ni l'un ni l'autre. Manière dont les personnes se perçoivent elles-

mêmes et se définissent elles-mêmes. L'identité de genre peut être la même ou peut être différente du sexe assigné à la naissance.

- **Masculinité** – Ensemble des rôles, relations, attitudes, croyances et comportements socialement construits, associés au fait d'être un homme. Différentes cultures, tribus, classes sociales, différents âges et autres sous-groupes ont des « masculinités » différentes. Toutefois, on retrouve plusieurs caractéristiques de la masculinité qui sont les mêmes à travers les différents groupes.
- **Approche genre** analyse les rapports entre les femmes et les hommes basés sur l'attribution des rôles socialement construits selon le sexe (comportements, fonction, responsabilités, interdits définis pour chacun des sexes). Elle permet de rendre visibles les inégalités et déconstruire leurs bases sociales et culturelles en vue d'élaborer des politiques publiques et des programmes de développement capable de les corriger et d'atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Approches transformatrices du genre** – Elles s'attachent activement à examiner, remettre en cause et changer les normes de genre rigides et les déséquilibres dans les dynamiques de pouvoir, en vue de réaliser les objectifs de SDSR et les objectifs d'égalité de genre à tous les niveaux du modèle socio-écologique.
- **Approche basée sur les droits humains (ABDH)** comme cadre conceptuel et normatif au processus de planification et de programmation de développement, observant les besoins stratégiques et opérationnels nécessaires à l'accroissement de la responsabilisation des acteurs gouvernementaux comme détenteurs de devoirs et d'obligations, et comme garants d'un environnement favorable à la jouissance des droits pour tous les citoyens et citoyennes, détenteurs et titulaires de droits.
- **Intersectionnalité** – Instrument analytique pour étudier, comprendre et répondre aux différentes manières par lesquelles le genre chevauche d'autres identités (genre, race, classe sociale, origine ethnique, nationalité, orientation sexuelle, religion, âge, handicap mental ou physique), et pour montrer comment ces chevauchements contribuent aux expériences uniques de l'oppression et du privilège.
- **Approche de l'intersectionnalité** permet d'analyser si les spécificités de certaines vulnérabilités – lorsqu'une personne est victime de discrimination pour deux ou plusieurs motifs - qui agissent simultanément et interagissent de manière inséparable, produisant des formes distinctes et spécifiques de discrimination – sont suffisamment prises en considération par les politiques, pour garantir l'inclusion de populations en situation de discrimination multiple.
- **Approche territoriale intégrée et multidimensionnelle** offre un cadre conceptuel, analytique et opérationnel approprié pour comprendre et traiter la complexité des transformations structurelles économiques et sociales, en fonction des caractéristiques des différentes zones géographiques et différents secteurs d'intervention. Il s'agira ainsi d'analyser l'approche genre et les indicateurs de gouvernance, le suivi de la gendérisation et de la territorialisation des actions publiques ; les perspectives de l'intégration de l'équité genre dans les politiques et le développement local ; la gouvernance locale et l'équité des dépenses publiques.
- **Autonomisation** – Elargissement du choix et renforcement de la voix grâce à la transformation des relations de pouvoir, de sorte que les femmes et les filles aient plus de contrôle sur leur vie et leur avenir. L'autonomisation des femmes est un processus par le biais duquel la vie des femmes est transformée, d'une situation dans laquelle elles ont des pouvoirs limités en raison des obstacles liés aux inégalités entre femmes et hommes

à une situation dans laquelle elles disposent des mêmes pouvoirs que les hommes. Les aspects économiques, sociaux, personnels et politiques de l'autonomisation des femmes sont liés: un changement positif dans l'un des aspects de la vie des femmes ne peut être durable sans avancée dans les autres domaines.

L'aspect économique constitue une composante essentielle de l'autonomisation des femmes, car il a trait à leur capacité à accéder aux ressources productives, et à les contrôler et à être reconnues en tant qu'actrices pleinement engagées de l'économie. Néanmoins, l'autonomisation des femmes englobe davantage d'aspects que l'autonomisation économique en tant que telle car elle comprend le processus d'obtention d'un ensemble plus vaste de droits politiques, économiques et sociaux. Il convient toutefois de noter que la participation économique en tant que telle ne suffit pas à garantir une autonomisation plus vaste des femmes: cela nécessite des approches supplémentaires qui remettent en question les obstacles structurels qui empêchent les femmes de s'autonomiser dans tous les aspects : économique, social, politique et personnel¹⁴².

- Le principe de « **Ne laisser personne de côté (LNOB)** » en anglais *The leave no one behind (LNOB)* un principe inébranlable de l'Agenda 2030 avec ses Objectifs de développement durable (ODD) et représente l'engagement sans équivoque de tous les États membres de l'ONU à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et à réduire les inégalités et les vulnérabilités qui laissent les gens de côté et sapent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble.
- **Droits reproductifs** – Ils « correspondent à certains droits de l'homme déjà reconnus dans des législations nationales, des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres documents pertinents des Nations Unies qui sont le fruit d'un consensus. Ces droits reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce droit repose aussi sur le droit de tous de prendre des décisions en matière de procréation sans être en butte à la discrimination, à la coercition ou à la violence, tel qu'exprimé dans des documents relatifs aux droits de l'homme ». *Conférence internationale sur la population et le développement, Programme d'action 1994, Paragraphe 7.*
- **Droits sexuels** – « Les droits sexuels protègent le droit de chacun à satisfaire et exprimer sa sexualité et à jouir de la santé sexuelle, en tenant compte des droits d'autrui dans un contexte non discriminatoire. » *OMS, 2006 a, actualisé 2010.*
- **Violence basée sur le genre**
 - o Tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un **préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques**, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit **dans la vie publique ou dans la vie privée. (OMS)**
 - o La violence à l'égard des femmes est une **manifestation des rapports de force** historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation ». (**Convention d'Istanbul**). La Convention du Conseil de l'Europe sur la **prévention et la lutte contre la violence à l'égard**

142 T. Kidder, D. Bright et C. Green (2014) « Meaningful Action: Effective approaches to women's economic empowerment in agriculture », (Rapport de fond d'Oxfam)

des femmes, c'est le premier instrument en Europe à établir des normes contraignantes visant spécifiquement à **prévenir les violences** fondées sur le genre, à protéger les victimes de violences et à sanctionner les auteurs.

- Les **violences basées sur le genre**, c'est « la violence dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche les femmes de manière disproportionnée »
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDEF)**, se réfère à « tous les actes de violence basée sur le genre causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée. » (Article 1 DEVEF, Article 3 de la Convention d'Istanbul).

SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE / PLANIFICATION FAMILIALE

Concernant la Santé sexuelle et reproductive, la Conférence internationale de 1994 du Caire marque un tournant décisif en introduisant et en définissant le concept de santé sexuelle et reproductive. Inspirée de nombreux accords internationaux et régionaux, de même que des traités et principes internationaux des droits humains, la nouvelle définition reflète un consensus émergent concernant les services et interventions requises pour répondre aux besoins de santé sexuelle et reproductive de tous.

Cette définition offre un cadre universel apte à guider les acteurs concernés à l'élaboration et à la mise au point de politiques, de services et de programmes qui embrassent efficacement et équitablement tous les aspects de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

« **La santé sexuelle et reproductive** est un état de bien-être physique, affectif, mental et social, concernant tous les aspects de la sexualité et de la reproduction, et pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. Ainsi, une approche positive de la sexualité et de la reproduction doit reconnaître le rôle joué par les relations sexuelles sources de plaisir, la confiance et la communication dans la promotion de l'estime de soi et du bien-être général. Chaque personne a le droit de prendre les décisions qui concernent son corps et d'accéder à des services qui appuient ce droit ».

Pour accéder à la *santé* sexuelle et reproductive, il faut d'abord réaliser ses *droits* à l'effet, qui reposent eux-mêmes sur les droits humains de chaque personne à :

- bénéficier du respect de son intégrité corporelle, de sa vie privée et de son autonomie personnelle ;
- définir librement sa propre sexualité, y compris son orientation sexuelle, son identité et son expression de genre ;
- décider si et quand elle désire être sexuellement active ;
- choisir son ou ses partenaires sexuels ;
- jouir d'une expérience sexuelle sans risque et qui lui procure du plaisir ;
- décider si, quand et avec qui se marier ;
- décider si, quand et par quel moyen avoir un ou plusieurs enfants, et combien en avoir ;
- avoir accès toute sa vie durant à l'information, aux ressources, aux services et à l'accompagnement nécessaires à la réalisation de tout ce qui précède, sans discrimination, contrainte, exploitation ni violence.

La Commission Guttmacher-*Lancet* préconise par ailleurs un paquet essentiel d'interventions de santé sexuelle et reproductive alignées sur cette définition complète de la santé et des droits en la matière. Les services essentiels de santé sexuelle et reproductive alignés sur cette nouvelle définition doivent respecter les normes mondiales de déontologie médicale, de santé

publique et de droits humains, notamment le cadre de « disponibilité, accessibilité, acceptabilité et qualité » du droit à la santé.

Paquet essentiel d'interventions de santé sexuelle et reproductive

- Éducation complète à la sexualité
- Conseil et services couvrant un éventail de contraceptifs modernes, avec nombre minimum et types de méthodes définis
- Soins prénatals, d'accouchement et postnatals, interventions obstétricales et néonatales d'urgence comprises
- Services d'avortement sans risque et traitement des complications de l'avortement non médicalisé
- Prévention et traitement du VIH et autres infections sexuellement transmissibles
- Prévention, dépistage, services immédiats et orientation des cas de violence sexuelle et de genre
- Prévention, dépistage et prise en charge des cancers de l'appareil génital, en particulier le cancer du col de l'utérus
- Information, conseil et services concernant l'hypofécondité et l'infertilité
- Information, conseil et services de santé et bien-être sexuels

Source : Accelerate progress—sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher–Lancet Commission, Published: May 9, 2018

- **Le concept de Santé Sexuelle** se définit comme un « état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnement ou d'infirmités. La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sans risque, sans contrainte, discrimination ni violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés. OMS Europe, définition de la santé sexuelle et génésique. www.euro.who.int
- **Le concept de santé des jeunes** : Au Burkina Faso, la définition suivante est prise en compte dans le cadre de la promotion de la santé des adolescents et des jeunes : « *La santé des jeunes au Burkina Faso concerne les jeunes de 10 à 24 ans (SRAJ et santé globale) des deux sexes, sexuellement actifs ou non, mais aussi la tranche d'âge de 6-9 ans dont les besoins ne sont couverts par aucun programme de santé en cours; la cible primaire du plan stratégique de santé des jeunes au Burkina est constituée alors des tranches d'âge de 6 à 24 ans tant du milieu scolaire et universitaire que du secteur informel, des travailleurs ou chômeurs* » Ministère de santé : Plan stratégique santé des adolescents et des jeunes 2016– 2020, page 17 ; Version finale ; Octobre 2015.
- **La Planification familiale** : Selon l'OMS, elle aide les couples à éviter les grossesses non désirées, réduit la propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) et diminue la morbidité et la mortalité liées aux grossesses non désirées, pour cela, elle s'appuie principalement sur la contraception [/https://www.who.int](https://www.who.int)
- **Le Concept d'Éducation Complète à la Sexualité** ou rebaptisé Education à la Vie Familiale au Burkina (EVF) est un processus d'enseignement et d'apprentissage fondé

sur un programme portant sur les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes de connaissances factuelles, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs qui leur donneront les moyens de s'épanouir – dans le respect de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité –, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir à l'incidence de leurs choix sur leur bien-être personnel et sur celui des autres et, enfin, de comprendre leurs droits et de les défendre tout au long de leur vie (UNESCO et al., 2018).

ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROGRAMME POPULATION

- **Les partenaires** sont les signataires des contrats avec la DUE.
- **Les opérateurs locaux** sont constitués par le Gouvernement et les services déconcentrés, les communes, les ONG locales bénéficiaires de subventions en cascade. Il est à noter que dans le cadre de la Convention de contribution avec l'UNICEF, les 5 consortia d'ONGs sont considérés comme des opérateurs (alors qu'ils sont partenaires dans le cadre des subventions avec l'UE).

Annexe 14 : Termes de Référence